

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-790

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2018-790

**Parcs de stationnement - Bilan stationnement et rapports des délégataires et de la régie Parcub
Bordeaux Métropole - Exercice 2017 - Adoption**

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le transfert au 1er janvier 2016 de deux nouveaux contrats de délégations de service public de stationnement de la ville de Bordeaux vers la Métropole, l'exploitation des parcs de stationnement métropolitains est assurée par cinq opérateurs selon deux modes de gestion :

- La gestion confiée par délégation de service public, de type concessif, aux exploitants Urbis Park, Indigo et Central Parcs ; et jusqu'en avril 2017, un contrat d'affermage, avec la Société des grands garages et parkings de Bordeaux (SGGPB),
- La gestion directe avec la régie Parcub dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans ce cadre, les délégataires et la régie ont communiqué les rapports annuels d'activité 2017, lesquels sont annexés à la présente délibération.

Par ailleurs, un rapport annuel d'activité stationnement portant sur l'année 2017 vous est soumis et est annexé à la présente délibération

I. LES CINQ EXPLOITANTS

I.1 -La régie Parcub

La régie Parcub a été créée en date du 5 avril 2004 et son activité a commencé le 1er mai de la même année.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle assure la mission d'exploitation de 25 parcs de stationnement publics, dont 4 nouveaux à Bordeaux (Alsace Lorraine, Allée de Chartres, Victor Hugo et Paludate Saint-Jean).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, après modification de ses statuts par la Métropole, la régie Parcub assure la gestion du service de la fourrière, sous forme de Service public administratif (SPA).

D'une façon générale, la régie peut exercer toute autre activité annexe se rapportant au stationnement ou correspondant à des services offerts aux usagers de tout espace de stationnement sur le périmètre de Bordeaux métropole.

I.2 –La société BP3000

Le contrat BP 3000, de type concessif, a pris effet le 26 juin 2000 avec une échéance au 31 décembre 2042 soit une durée de 41,5 années, et il est actuellement exploité par la société BP3000. Les modalités prévoyaient la rénovation du parc de stationnement situé place Tourny ainsi que la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement situés Place Jean Jaurès, place de la Bourse, quai des Salinières et enfin place André Meunier. En décembre 2016, l'avenant n°5 du contrat a acté le changement d'actionnaire de la société Urbis Park Infrastructures détenue à 90% par le groupe Caisse d'épargne Banque populaire et à 10% par Transdev Stationnement.

I.3 -La société Central Parcs

De type concessif, avec une durée de 35 ans, le contrat de délégation de service public a débuté le 17 février 1989, il prendra fin le 9 février 2026. La société délégataire Central Parcs appartient historiquement au groupe Vinci construction. Cependant, son actionnariat a été récemment modifié (début 2018) avec une intégration de cette société au groupe Indigo, qui assurait déjà par ailleurs l'exploitation du parc délégué via un contrat de prestations de services.

Ce contrat prévoyait la réalisation et l'exploitation du parc situé Place Camille Jullian.

I.4 – La société des Grands Hommes

Par traité de concession du 14 juin 1988, la ville de Bordeaux a délégué à la Société en nom collectif (SNC) Parc des Grands Hommes, filiale dédiée pour ce contrat du groupe Indigo, la construction et l'exploitation du parc de stationnement de 454 places (dont 44 propriété de la chambre régionale des comptes) sur 6 niveaux, place des Grands Hommes, pour une durée de 33 ans. Dans le cadre de la transformation de la Communauté urbaine en métropole le 1^{er} janvier 2015, la ville de Bordeaux a acté, par délibération n°-2015/299 du 15 juillet 2015, le transfert à Bordeaux Métropole de la propriété et de la convention relative au parc de stationnement des Grands Hommes.

I.5 –La Société des grands garages et parkings de Bordeaux (SGGPB)

La ville de Bordeaux a confié par contrat d'affermage le 15 mars 2013, l'exploitation et l'entretien de trois sites de stationnement à la SGGPB. Il s'agit des sites Victor Hugo (700 places sur 7 niveaux), allées de Chartres et de Bristol (395 places en surface et 12 emplacements pour des cars de tourisme) et 9 cours Alsace Lorraine (parkings abonnés de 128 places). De même que pour le parc des Grands Hommes, le contrat a été transféré à la métropole au 1^{er} janvier 2016. Le contrat a fait l'objet d'un avenant prolongeant la durée d'exploitation d'un an jusqu'au 31 mars 2017.

L'échéance du contrat est donc intervenue au cours de l'année 2017.

II. LES CARACTERISTIQUES DES PARCS AU 31/12/2017

Parcub possède un total de 12 205 places réparties sur 28 sites de compétence métropolitaine ou non.

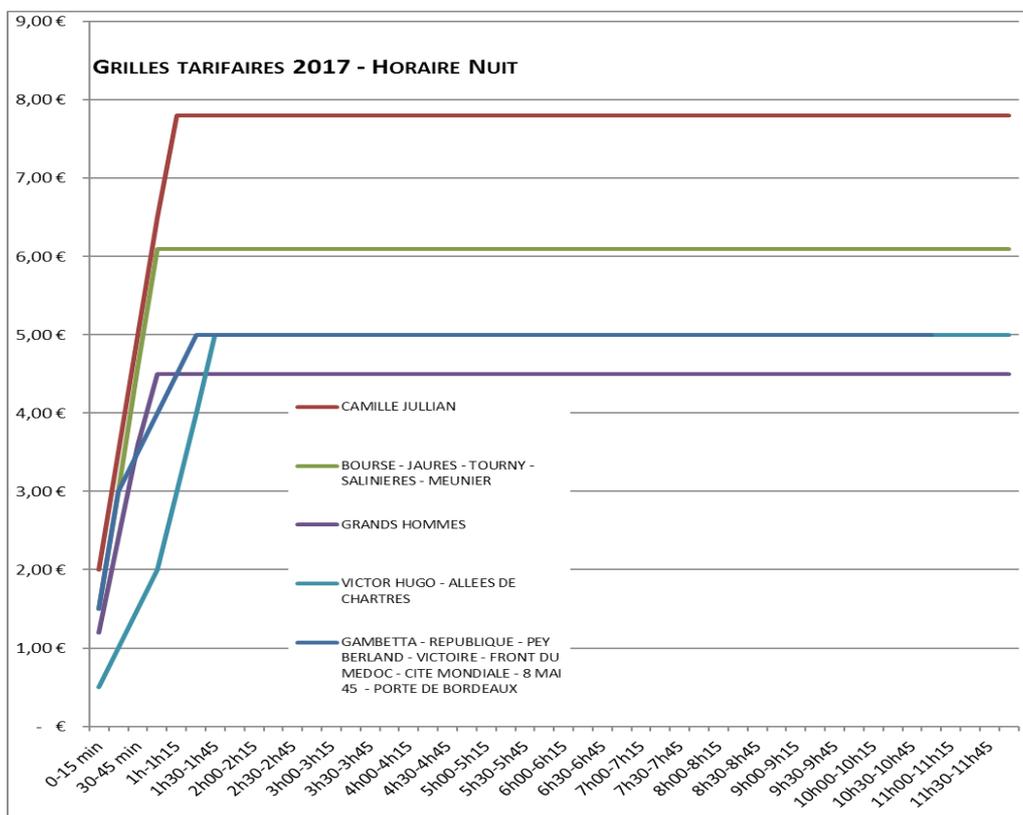
Sur 2017, la régie s'est vu confier la gestion supplémentaire des parcs préalablement gérés par la Délégation de service public (DSP) SGGPB ainsi que le garage rue de Bègles récemment acquis par Bordeaux Métropole. Par ailleurs, elle a mis en service le parc Paludate Saint-Jean d'une capacité de 566 places. Enfin, elle exploite les parcs UGC Talence et Mégarama.

A fin 2017, le patrimoine délégué a diminué en fonction des parcs gérés par la SGGPB et remis à la Régie (1235 places). Subsistent le parc des Grands Hommes (410 places), les parcs gérés par BP 3000 (3355 places réparties sur Meunier, Salinières et les parcs d'hypercentre Bourse-Jaurès d'une capacité de 1661 places et Tourny d'une capacité de 957 places) et le parc Camille Jullian d'une capacité de 338 places.

III. LES PRINCIPAUX RESULTATS 2017

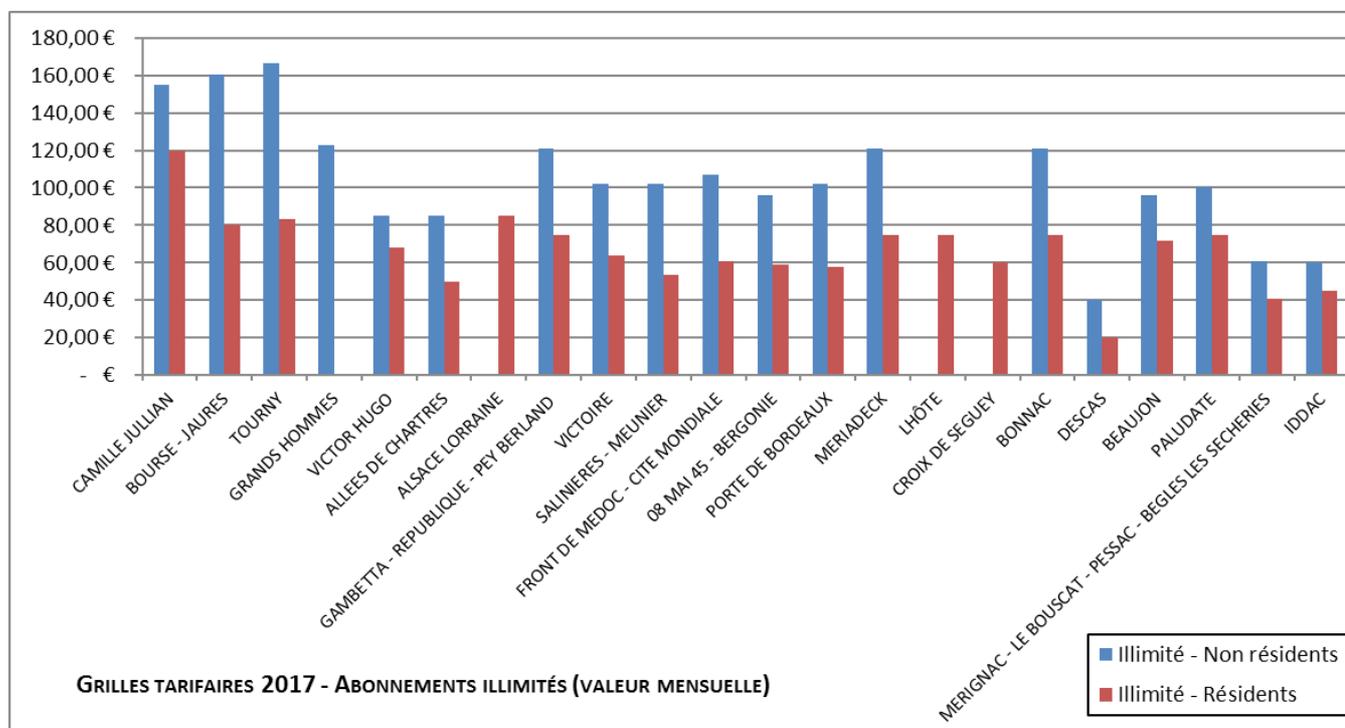
1. Politique tarifaire

A l'exception des parcs gérés par la régie métropolitaine compétente en matière de fixation des tarifs, la tarification des parcs métropolitains est décidée par le conseil de la Métropole sur proposition des exploitants



La tarification abonnés se caractérise globalement par des tarifs préférentiels pour les résidents s'agissant des abonnements permanents et nuit.

De même que pour la grille horaire, seuls les abonnements des parcs gérés par la délégation BP 3000 ont été revalorisés sur 2017 dans des proportions raisonnables : +0.80€ à +1.20€ sur les abonnements illimités mensuels et +0.20€ à +0.40€ sur les abonnements mensuels nuit.



2. Fréquentation horaire

La fréquentation horaire globale des parcs de compétence métropolitaine 2017 est stable (+0.7%) par rapport à celle de 2016, qui fait suite à une augmentation continue depuis les cinq dernières années de la fréquentation des parkings de la Métropole.

La fréquentation abonnés globale progresse de 6% par rapport à 2016. Cette évolution à la hausse concerne tant les abonnements résidents (+6%) en particulier sur l'hypercentre, que les abonnements pendulaires (+7%).

Ces évolutions en valeur absolue doivent cependant être relativisées compte tenu des éléments suivants :

- Mise en service récente de nouveaux parcs par Parcub (Paludate Saint-Jean, Iddac et Beaujon)
- Intensification de l'activité du secteur de la gare Saint Jean (fréquentation en forte hausse constatée sur Meunier avant l'ouverture de parcs concurrents)
- Proximité de travaux subie par certains parcs
- Sinistres sur certains parcs (incendie Salinières en 2016 et incendie Mériadeck en 2017)

2017	Fréquentation «horaire»			Fréquentation abonnés : Résidents + non R.		
	2016	2017	%17/16	2016	2017	%17/16
Parcub	2 696 101	2 757 465	+2.3%	7 111	7 612	+7.0%
BP3000	1 263 248	1 250 574	-1.0%	2 694	2 752	+2.2%
Central Parcs	158 546	151 839	-4.2%	193	188	-2.6%
Grands Hommes	276 129	266 601	-3.5%	234	251	+7.3%
Total	4 394 024	4 426 479	+0.7%	10 632	10 803	+6.0%

IV.SUIVI DE L'ACTIVITE STATIONNEMENT

L'activité « stationnement » dépend de la direction générale mobilités, la direction du contrôle de gestion intervenant sur l'analyse financière des exploitants.

Les missions récurrentes principales concernent notamment le suivi d'exploitation mensuel (indicateurs de fréquentations et de recettes), le contrôle de la qualité de service et le suivi du contrôle réglementaire. Le suivi de la qualité de service et du contrôle réglementaire, harmonisé à tous les exploitants, portent sur les items suivants :

- Accessibilité des parcs aux personnes à mobilité réduite ;
- Réalisation du suivi et des contrôles réglementaires sur les équipements électricité, incendie, ascenseurs, climatisation et commission de sécurité... ;
- Services rendus à l'utilisateur ;
- Entretien du parc et maintenance des équipements ;
- Mesures de protection et prévention.

Ces procédures sont basées sur deux actions complémentaires, avec, d'une part, des procédures d'autocontrôles assurées par les exploitants eux-mêmes, et, d'autre part, des visites aléatoires des équipements et un contrôle contradictoire annuel.

Le suivi effectué sur la gestion des parcs a permis de noter globalement la bonne tenue des parcs et une avancée sur leur mise en accessibilité en ce qui concerne Parcub.

Sans remettre en cause le fait que les parcs sont aux normes, un travail a été engagé à la demande du Service départemental d'incendie et secours sur le dispositif sécurité incendie de certains parcs pour déterminer si des évolutions étaient nécessaires compte tenu principalement :

- de la configuration des parcs (imbrication entre les parcs Bourse Jaurès – insertion dans un ensemble immobilier pour les parcs Victor Hugo, Alsace Lorraine, Grands Hommes, Mériadeck...) ;
- des renforcements souhaités en raison de l'évolution des caractéristiques des véhicules depuis la construction de ces parcs.

Les autres missions prégnantes sur 2017 ont notamment concerné :

- l'étude et le suivi des projets de stationnement liés aux opérations d'urbanisme ou de transport dans un contexte de fort développement de la Métropole ;
- la coordination des politiques de stationnement avec les communes membres ;
- l'intégration des parcs transférés par la ville (actes fonciers, division en volumes, suivi des travaux) ;
- la clôture de la DSP SGGPB et la reprise des parcs par Parcub ;
- l'amélioration de la communication des informations aux usagers (reprise du dispositif de jalonnement dynamique, données open data).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2 ;

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 10 décembre 2018 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'activité d'exploitation des parcs de stationnement métropolitains assurée par les cinq opérateurs précités au titre de l'année 2017,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte des rapports annuels d'activité stationnement des délégataires et du rapport annuel d'activités stationnement et fourrière de la régie Parcub portant sur l'année 2017

Article 2 : d'adopter les termes du rapport annuel stationnement de Bordeaux Métropole portant sur l'année 2017.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 DÉCEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 DÉCEMBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Michel LABARDIN</p>
---	--

. Direction générale mobilité

Direction des infrastructures de déplacement

. Secrétariat Général

Direction du contrôle de gestion

Rapport d'activités
Stationnement 2017

SOMMAIRE

BILAN ANNUEL GLOBAL	1
Offre de stationnement sur le territoire métropolitain	2
I. Diversité des acteurs sur l'offre de stationnement globale	2
II. Présentation de l'offre globale sur le territoire de la Métropole	2
III. Actions en lien avec le stationnement pour le développement de la mobilité urbaine	7
Caracteristiques de l'offre : données chiffrées sur les tarifs et fréquentation des parcs de compétence métropolitaine	12
I. Politique tarifaire	12
II. Evolution de la fréquentation	20
Gestion de l'activité stationnement au sein de la metropole	25
I. Modes de Gestion des parcs de stationnement	25
II. Suivi de l'activité Stationnement	26
BILAN ANNUEL PAR EXPLOITANT	36
Délégation de Service Public conclue avec la société BP3000 (2000-2042)	37
I. Cadre d'intervention	38
II. Activités des Parcs	40
III. Etat, sécurité et qualité des parcs délégués Et du service rendu	51
IV. Finances de la DSP	55
Délégation de Service Public conclue avec la société Central Parcs (1989-2026)	72
I. Cadre d'intervention	73
II. Activités des Parcs	75
III. Etat, sécurité et qualité du parc délégué et du service rendu	81
IV. Finances de la DSP	82
Délégation de Service Public conclue avec la société des Grands Hommes (1988-2021)	90
I. Cadre d'intervention	91
II. Activités du Parc	92
III. Etat, sécurité et qualité du parc délégué et du service rendu	98
IV. Finances de la DSP	99
Délégation de service public conclue avec la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux (2013 – 31/03/2017)	107
I. Cadre d'intervention	108
II. Activités du Parc	109
III. Etat, sécurité et qualité du parc délégué et du service rendu	116
IV. Finances de la DSP	118
Régie Parcup Bordeaux Métropole	122
I. Cadre d'intervention	123
II. Activités de la regie	124
III. Etat, sécurité et qualité des parcs gérés et du service rendu	132
IV. Finances de la régie parcup	134

Bilan annuel global

En résumé

L'offre globale de stationnement sur le territoire métropolitain s'articule autour des parcs publics de compétence métropolitaine (33 parcs de stationnement d'une capacité globale de 15 082 places et 21 parcs-relais d'une capacité totale de 5 529 places rattachés au transport en commun), du stationnement sur voirie de compétence communale et des autres parcs majoritairement privés dont notamment ceux ouverts au public (14 parcs – 12 655 places). Les années 2016 et 2017 ont renforcé cette offre globale avec notamment :

- La mise en service de nouveaux parcs, pour exemple, sur le secteur de la gare (Belcier, Saint Jean-Paludate) ;

- L'extension du stationnement payant sur les villes de Bordeaux et Talence qui a contribué à garantir une meilleure rotation sur les places sur voirie et un report modal ; ce phénomène devant s'accroître avec la mise en place de la dépenalisation du stationnement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Des actions complémentaires ont également contribué à améliorer l'offre existante : renforcement de la coordination des politiques ; reprise du jalonnement dynamique ; accompagnement des nouveaux usages de l'automobile et de la logistique urbaine (offre de charge gratuite pour les véhicules électriques de 210 emplacements, accompagnement des services d'autopartage citiz et bluecub, 24 aires de covoiturage...).

Concernant l'exploitation des parcs métropolitains, qui relèvent de deux modes de gestion (délégation de service public et régie métropolitaine Parcub) :

- La politique tarifaire décidée par la Métropole (hors régie) a connu une réforme importante en 2016 avec la mise en place de la tarification horaire au quart d'heure. Cette adaptation avait conduit à la revalorisation à la hausse du forfait nuit avec une application progressive de ce dernier sur la première heure. Sur 2017, la majorité des grilles horaires jour restent en deçà de celles existant avant la réforme (2015) sur la plupart des pas même s'il est constaté un rattrapage pour les tarifs ayant été réévalués sur 2017 (Tarifs BP3000). La revalorisation 2017 des abonnements a également été limitée (Parcs BP3000 - +0,20 € à +1,20 € selon les abonnements mensuels).

- La fréquentation globale 2017 est quasi stable par rapport à 2016 (+0,7%) en valeur absolue en ce qui concerne l'horaire et en augmentation (+6%) en ce qui concerne les abonnés. L'analyse brute doit cependant être relativisée compte tenu de la mise en service récente de nouveaux parcs, et de la proximité de travaux et de sinistres subis par certains parcs.

- Le contrôle de la gestion des exploitants (état, sécurité et qualité des parcs) permet de noter globalement une bonne tenue des parcs et une avancée sur la mise en accessibilité. A la demande du SDIS, un travail a pour autant été engagé sur le dispositif sécurité incendie de certains parcs, alors même qu'ils sont aux normes, pour déterminer les évolutions rendues nécessaires compte tenu de la configuration des parcs (imbrication entre parcs ou dans un ensemble immobilier) et de l'évolution des caractéristiques de véhicules s'y stationnant.

Hors les missions récurrentes principales tenant au suivi de l'exploitation des parcs existants, l'année 2017 a particulièrement mobilisé les services sur l'étude et le suivi des projets de stationnement, l'intégration des parcs transférés par la ville de Bordeaux dans le patrimoine métropolitain, la clôture de la DSP SGGPB et le reprise des parcs y afférents par la Régie.

I. DIVERSITE DES ACTEURS SUR L'OFFRE DE STATIONNEMENT GLOBALE

1 - Compétence de la Métropole sur l'organisation de la mobilité et sur les parcs et aires de stationnement

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » est venue confirmer la compétence de la Métropole en matière de parcs et aires de stationnement. Au-delà, la métropole est en charge de l'organisation de la mobilité, à laquelle contribue le stationnement en général et plus spécifiquement les parcs relais.

Ces compétences sont codifiées à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales.

2 - Compétence des communes en matière de stationnement sur voirie

En l'absence de transfert du pouvoir de police sur la voirie routière, les communes de la Métropole restent compétentes en matière de stationnement sur voirie et décident donc de la gratuité ou de la mise en place de zones de stationnement réglementées, qu'il s'agisse de stationnement en zone bleue ou de stationnement payant.

S'agissant du stationnement payant, et dans le cadre de la réforme du stationnement visant à la dépenalisation du stationnement entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018, les redevances de stationnement et forfaits post stationnement vont se substituer au système actuel.

Dans ce cadre, les communes doivent solliciter l'avis de la Métropole sur les redevances qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Par ailleurs, les recettes issues du forfait post stationnement ont vocation à financer la politique de mobilité et/ou de voirie et seront donc reversées à la Métropole, déduction faite des dépenses imputables au forfait post stationnement.

3 - Initiative privée

L'offre de stationnement publique, relevant de l'intérêt général, est complétée par l'offre privée sur des parcs ouverts à tout usager ou non.

II. PRESENTATION DE L'OFFRE GLOBALE SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE

1 - Stationnement en ouvrage ou clos

1-1 - L'offre existante au 31 décembre 2017

Concernant l'offre de stationnement en ouvrage ou clos de compétence métropolitaine, les parcs relèvent majoritairement d'un patrimoine public. Les parcs relais offrent un maillage sur l'ensemble du territoire métropolitain et compte tenu des axes majeurs de transport urbain alors que les parcs publics de stationnement sont en majorité situés sur la ville centre.

Au 31 décembre 2017, cette offre publique est composée de 33 parcs représentant une capacité de 15 082 places et de 21 parcs-relais d'une capacité globale de 5 529 places.

L'offre complémentaire principale, majoritairement privée, est également située sur la ville centre à l'exception des parcs de l'aéroport. Elle dessert des équipements majeurs de la Métropole en termes de dessertes de transport (gare, aéroport), de lieux culturels (cinéma, auditorium) ou de zone de commerces (marché, quai des marques).

Au 31 décembre 2017, cette offre complémentaire est composée de 14 parcs d'une capacité totale de 12 655 places.

Nom des 69 parkings au 31/12/2017	Propriétaire	Titulaire du contrat	Exploitant	Secteur	Commune	Année de mise en service	Type de construction	Capacité totale
Bourse	Bordeaux Métropole	BP3000	Urbis park	Hyper Centre	BORDEAUX	2003	Enterré	693
Jaurès	Bordeaux Métropole	BP3000	Urbis park	Hyper Centre	BORDEAUX	2004	Enterré	968
Tourny	Bordeaux Métropole	BP3000	Urbis park	Hyper Centre	BORDEAUX	1974	Enterré	957
Meunier Saint Jean	Bordeaux Métropole	BP3000	Urbis park	Centre	BORDEAUX	2012	Enterré	330
Salinières	Bordeaux Métropole	BP3000	Urbis park	Centre	BORDEAUX	2003	Enterré	407
Camille Julian	Bordeaux Métropole	Central parcs	Indigo park	Hyper Centre	BORDEAUX	1991	Enterré	338
Grands hommes	Bordeaux Métropole	Indigo SNC des Grands hommes	Indigo park	Hyper Centre	BORDEAUX	1989	Enterré	410
Gambetta	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	1981	Enterré	478
Pey Berland / St Christoly	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	1984	Enterré	656
République	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	1980	Enterré	412
Cité mondiale	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	1992	Enterré	847
Front du Médoc	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	1977	Silo	1056
Victoire	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	1984	Enterré	472
Centre commercial Mériadeck	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	1980	Mixte	1309
Bonnac	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	2009	Enterré	166
Lhote	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	2004	Silo	113
Gare Saint-Jean	SNCF	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Centre	BORDEAUX	1990	Enterré	536
Huit mai 45	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Centre	BORDEAUX	1979	Silo	701
Porte de Bordeaux	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Centre	BORDEAUX	1992	Enterré	707
Bergonié	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Centre	BORDEAUX	2002	Enterré	66
Croix de Seguey	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Centre	BORDEAUX	2003	Surface	51
Barrière du Médoc	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Périphérique	LE BOUSCAT	1974	Enterré	138
Mérignac Centre	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Périphérique	MÉRIGNAC	1985	Enterré	285
Pessac Centre	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Périphérique	PESSAC	1985	Enterré	346
Descas	PARCUB	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Centre	BORDEAUX	2014	Enclos	174
Bègles Sècheries	PARCUB	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Périphérie	BÈGLES	2016	Silo	405
Nicolas Beaujon	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Périphérie	BORDEAUX	2016	Silo	92
Talence 7ème art	SCI	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Périphérie	TALENCE	2017	Enterré	321
Iddac	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Périphérie	LE BOUSCAT	2016	Surface	79
Paludate Saint-Jean	PARCUB	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Centre	BORDEAUX	2017	Silo	566
Victor Hugo	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	1978	Silo	730
Alsace Lorraine	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Hyper Centre	BORDEAUX	1983	Enterré	125
Allées de Chartres	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Centre	BORDEAUX	2005	Surface	406
120 rue de Bègles	Bordeaux Métropole	PARCUB	Parcub Bordeaux Métropole	Centre	BORDEAUX	2014	Enterré	63
TOTAL PARCS PUBLICS DE COMPÉTENCE METROPOLITAINE (34)								15403

NB. Le parking Talence 7^{ème} art, bien que géré par Parcub, est exploité en application d'une convention de gestion conclue avec une SCI. Il a donc été pris en compte comme un parc privé (ses places ont donc été comptabilisés sur la capacité totale des parcs « privés » dans le paragraphe précédent).

Nom des 69 parkings au 31/12/2017	Propriétaire	Titulaire du contrat	Exploitant	Secteur	Commune	Année de mise en service	Type de construction	Capacité totale
Belcier Saint-Jean P3	SNCF Gares et connexions (bail 45 ans)	Indigo INFRA France	Indigo park	Centre	BORDEAUX	2017	Silo	879
CHU Groupe hospitalier Pellegrin	CHU Groupe hospitalier Pellegrin	Indigo INFRA France	Indigo park	Centre	BORDEAUX	2012	Surface	2320
Aéroport PR Express	Aéroport de Bordeaux	Indigo park	Indigo park	Périphérique	MERIGNAC	2008	Surface	125
Aéroport P0 Confort	Aéroport de Bordeaux	Indigo park	Indigo park	Périphérique	MERIGNAC	2008	Surface	341
Aéroport P1 Proxi	Aéroport de Bordeaux	Indigo park	Indigo park	Périphérique	MERIGNAC	2016	Surface	375
Aéroport P2 Flexi	Aéroport de Bordeaux	Indigo park	Indigo park	Périphérique	MERIGNAC	2008	Surface	3377
Aéroport P4 Longue durée	Aéroport de Bordeaux	Indigo park	Indigo park	Périphérique	MERIGNAC	2008	Surface	2527
Capucins	Ville de Bordeaux	GERAUD	Geraud	Centre	BORDEAUX	1999	Silo	270
Leroy	SNCF	EFFIA	Effia Stationnement	Centre	BORDEAUX	2010	Enterré	137
Quai des marques	Quai des marques	Q-park	Q-park	Centre	BORDEAUX	2005	Silo	621
Clemenceau	Q-park	Q-park	Q-park	Hyper Centre	BORDEAUX	2014	Enterré	435
Megarama	Agora cinéma	Agora cinéma	Megarama	Centre	BORDEAUX	2016	Enterré	521
La cité du vin	Interparking	Interparking	Interparking	Centre	BORDEAUX	2017	Silo	406
TOTAL PARCS DESSERVANT DES EQUIPEMENTS DONT PRIVES (13)								12334

Nom des 69 parkings au 31/12/2017	Propriétaire	Titulaire du contrat	Exploitant	Secteur	Commune	Année de mise en service	Type de construction	Capacité totale
Parc-Relais Arlac	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	MERIGNAC	2008	Silo	398
Parc-Relais Arts et métiers	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	TALENCE	2004	Silo	593
Parc-Relais Bougnard	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	PESSAC	2004	Surface	168
Parc-Relais Brandenburg	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Centre	BORDEAUX	2009	Surface	211
Parc-Relais Buttinière	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	LORMONT	2004	Silo	601
Parc-Relais Dravemont Floirac (abonnés TBM)	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	FLOIRAC	2007	Surface	46
Parc-Relais Gain	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	BORDEAUX	2003	Surface	404
Parc-Relais La Gardette 1	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	LORMONT	2008	Surface	242
Parc-Relais La Gardette 2 (abonnés TBM)	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	BASSENS	2008	Surface	151
Parc-Relais Lauriers	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	LORMONT	2003	Surface	189
Parc-Relais Les Aubiers	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	BORDEAUX	2008	Surface	234
Parc-Relais Quatre Chemins	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	MERIGNAC	2008	Silo	398
Parc-Relais Ravezies Le Bouscat	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	LE BOUSCAT	2008	Silo	366
Parc-Relais Stalingrad	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	BORDEAUX	2004	Surface	250
Parc-Relais Unitec	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	PESSAC	2004	Surface	249
Parc-Relais Rostand Le Haillan	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	LE HAILLAN	2015	surface	204
Parc-Relais Les Pins	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	MERIGNAC	2015	surface	220
Parc-Relais Gare Pessac Alouette	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	PESSAC	2015	surface	148
Parc-Relais Gare de Bègles	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	BEGLES	2015	surface	193
Parc-Relais Gare Blanquefort	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	BLANQUEFORT	2016	surface	206
Parc-Relais Bruges (abonnés TBM)	Bordeaux Métropole	KEOLIS	Keolis TBM	Périphérique	BRUGES	2016	surface	58
TOTAL PARCS RELAIS (21)								5529

Au global et à fin 2017, l'offre globale de stationnement en ouvrage ou clos, hors parcs privés résidentiels, regroupe 69 parcs d'une capacité totale de 33 266 places (hors parcs-relais : 48 parcs d'une capacité totale de 27 737 places).

1-2 - *Le développement d'une offre de parkings ouverts au public*

Après avoir mis en service en 2016 les parcs de Bègles Sècheries, Beaujon, Iddac, Bastide Mégarama ; 2017 a vu l'ouverture des parcs Belcier Saint Jean, Talence UGC, Cité du vin, Saint Jean-Paludate. De nombreux projets sont en cours sur des opérations d'urbanisme. Ces parcs n'ont pas vocation à être tous publics mais il est veillé à ce qu'ils soient ouverts au public pour accueillir les visiteurs ou renforcer l'offre de stationnement résident.

La liste des principaux ouvrages ou travaux en cours de réalisation en 2017 sur l'agglomération et ayant un impact sur l'offre de stationnement est la suivante :

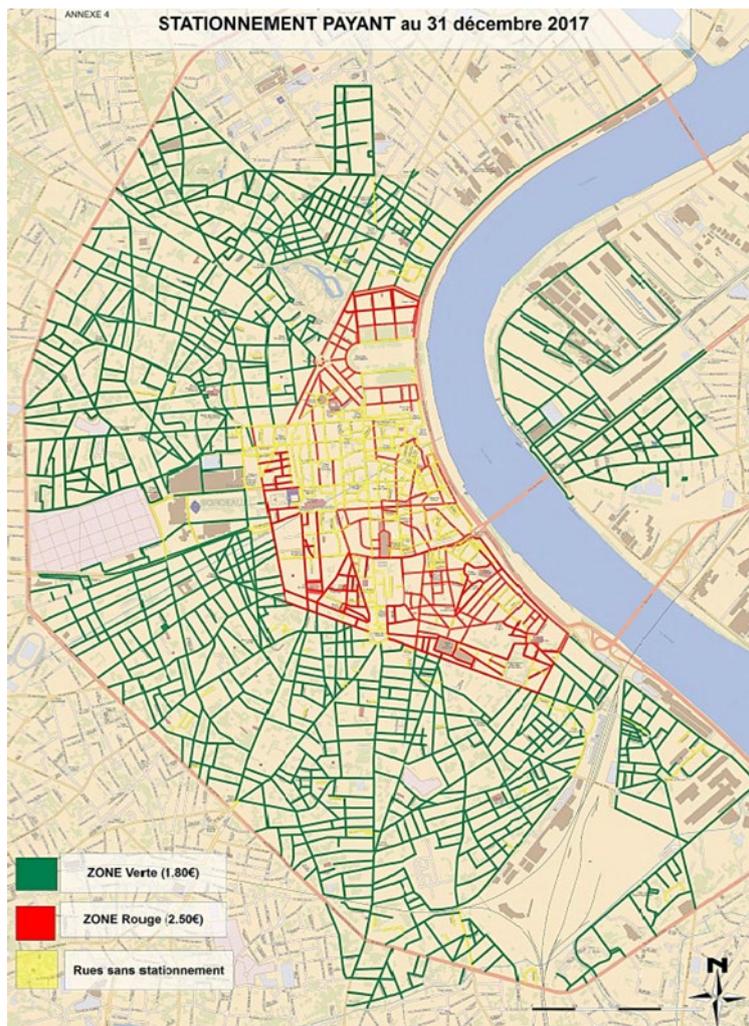
	Capacité
Victor Hugo (sous- sol)	95
Ars Belcier	560
Grand Parc	350
Ginko	900
P4 Belcier	750
Marie Brizard	250
Deschamps/Dunant	450
Bassins à flots P9	424
Volailleurs Belcier	400
Bassins à flots P4	536
Pellegrin	500
Bagatelle	200

2 - Stationnement sur voirie

Sur le territoire métropolitain, le stationnement sur voirie est composé de places gratuites, de zone bleue et de stationnement payant.

Spécifiquement sur le stationnement payant, de compétence communale, le périmètre de stationnement payant concerne les villes de Bordeaux, de Mérignac, de Talence, du Bouscat et de Pessac et s'est élargi en 2017 sur la ville de Bordeaux et sur la ville de Talence.

Sur les 56 000 places sur voirie que compte la ville de Bordeaux, le périmètre du stationnement payant s'est élargi de 22 000 places en 2016 à près de 30 000 fin 2017 sur les secteurs Nansouty, Saint Genès, Belcier jusqu'aux boulevards et Bastide. Ce passage en payant a un double effet, en libérant de l'espace occupé par les voitures ventouses pour les visiteurs et les artisans et en transférant certains usages sur les parkings existants à proximité. Il induit d'autre part un important report modal

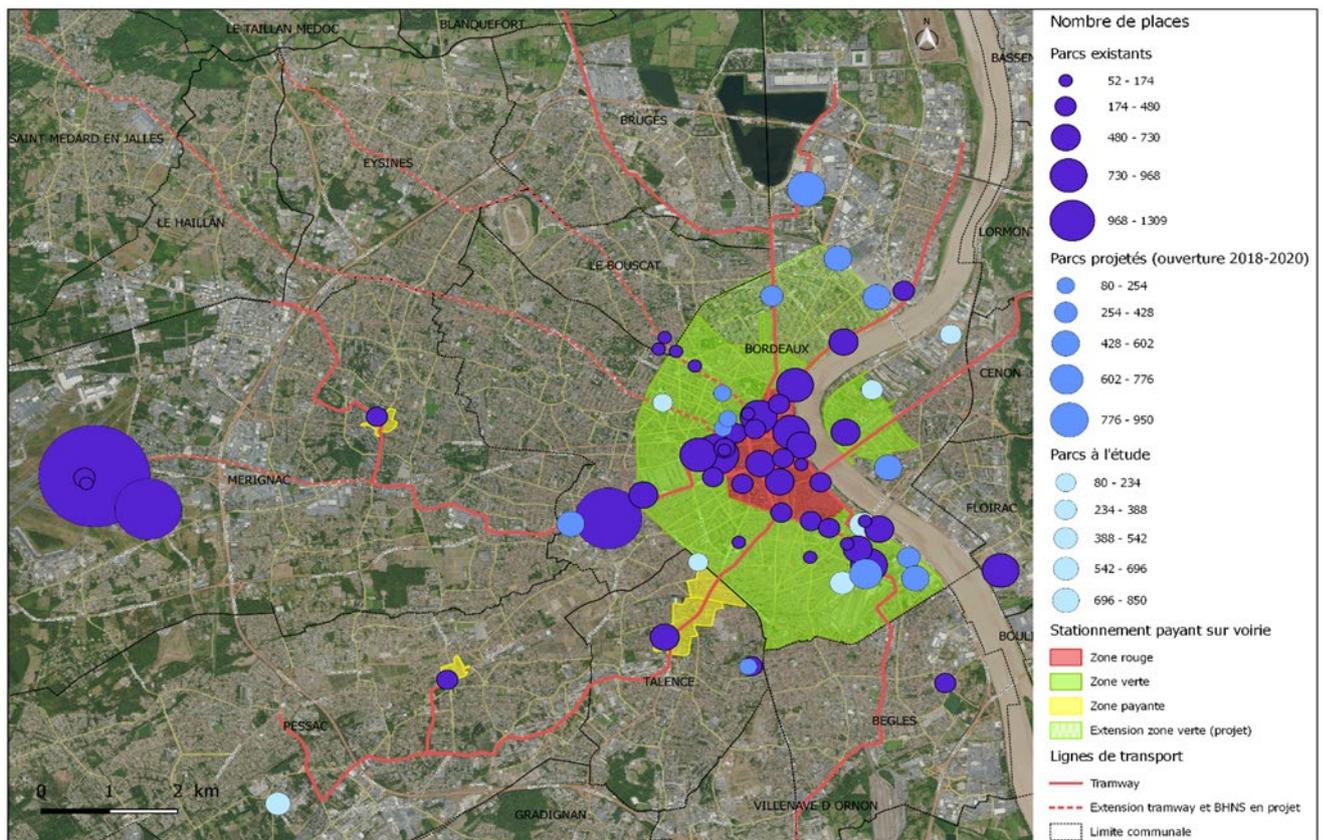


La ville de Talence a également étendu sa zone de stationnement payant le long du corridor tramway et le long des boulevards fin 2017.

Plus largement concernant le stationnement réglementé, la ville de Cenon a étendu la zone bleue.

3 - Carte synthétique de l'offre de stationnement ouverte au public existante et à venir

Compte tenu des projets en cours de construction et des études menées, ainsi que les zones de stationnement réglementé en surface (à noter que le projet d'extension du stationnement de surface sur Bordeaux a été gelé en 2018), l'offre de stationnement ouverte au public se présente comme suit :



III. ACTIONS EN LIEN AVEC LE STATIONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE URBAINE

1 - Renforcement de la coordination des politiques par le biais de l'observatoire du stationnement

Bordeaux métropole, en lien avec les communes qui ont conservé la compétence stationnement sur voirie, a organisé en mars 2017 (comme en 2016), une réunion de l'observatoire du stationnement. De plus, des réunions de coordination avec les communes concernées par les enjeux de stationnement ont eu lieu régulièrement.

Le comité de coordination de cet observatoire a permis de réaffirmer les engagements de la métropole :

- en faveur d'une réglementation du stationnement sur voirie en lien avec les aménagements pour les transports en commun et facilitant le report modal. Le subventionnement à 50% des horodateurs a ainsi été mis en place.
- sur le développement d'une offre en parkings publics avec des tarifs préférentiels pour les résidents
- pour négocier sur les opérations d'urbanisme des parkings ouverts au public ou offrant des capacités supplémentaires pour répondre aux carences des quartiers environnants.
- pour l'expérimentation sur certains quartiers de Bordeaux de l'autorisation de stationnement devant les portes de garage.
- d'élargir les périmètres et le nombre d'abonnements résidents sur certains parkings de Parcube.

2 - Reprise du jalonnement dynamique des parkings pour une meilleure information de l'utilisateur

Le système qui avait été mis en place en 2006 reposait sur des équipements informatiques avec un logiciel de traitement des données des places disponibles pour chaque parc et un jalonnement sur

voirie avec des panneaux lumineux. Le système informatique posait de nombreux problèmes en termes de maintenance et ne permettait pas d'assurer les développements nécessaires à l'intégration des nouveaux parcs.

Ainsi, il a été décidé d'engager en interne les développements informatiques pour disposer de notre propre application « simplifiée ». Le nouveau dispositif repose sur des remontées d'informations normalisées et sécurisées des péageurs en temps réel via nos serveurs.

Cette information est ensuite transmise sur les panneaux lumineux qui ont été équipés de nouveaux processeurs au cours du second semestre 2017. Par ailleurs, l'information est mise en ligne en open data et sur le site internet « circuler » de Bordeaux Métropole.

Ce nouveau système informatique nous a permis d'intégrer deux parcs qui n'étaient pas encore intégrés, le parc André Meunier et le parc Arena début 2018.

Des développements ont également été sollicités sur les parkings récents auprès des opérateurs de stationnement en 2018 (Interparking, Q Park, EFFIA, Indigo, Parcub) afin de disposer des informations pour l'ensemble des parkings ouverts au public en horaire (qu'il soit privé ou en contrat public). L'objectif est de disposer d'une information la plus complète sur l'offre de stationnement en temps réel et de la mettre en Open Data pour les automobilistes en recherche de stationnement.

A terme, en 2019, il sera ainsi possible de revoir le positionnement des panneaux de jalonnement dynamique et les mentions y figurant pour mieux tenir compte de l'évolution des plans de circulation et des nouveaux équipements par quartier.

3 - Accompagnement des nouveaux usages de l'automobile et de la logistique urbaine

3-1 - *Mobilité électrique*

Même si la commercialisation de véhicules électriques progresse chaque année, ces derniers représentent moins de 2% du total des ventes automobiles. Ce chiffre reste éloigné des objectifs de 10% affichés pour 2020. Ce sont surtout des véhicules de particuliers (4/5 des ventes), les utilitaires étant encore peu développés.

L'agglomération est compétente en lieu et place des communes depuis le 1er janvier 2015 pour le déploiement de bornes de charge électrique sur le domaine public. L'objectif de la métropole n'est pas de se substituer à l'offre privée mais de proposer un maillage complémentaire des principaux générateurs de déplacements sur son domaine public.

L'offre de charge gratuite sur le territoire de la Métropole est de :

- 28 places de recharge « rapide » sur voirie (<http://sedeplacer.bordeaux-metropole.fr/Auto-Moto/Vehicules-electriques>), 22 sur Bordeaux et 6 sur Parempuyre, Bruges et Blanquefort. 4 autres stations seront programmées sur Bègles, Cenon, Artigues, Pessac et Bordeaux Bassins à flots.
- 182 places en charge lente dans les parkings publics et les parcs relais.

Le maillage du territoire est complété par l'offre privée. L'information est disponible sur des sites collaboratifs de type <https://fr.chargemap.com/>

Cette offre privée se compose des 72 stations Bluecub (qui proposent un abonnement de charge électrique pour les particuliers), des bornes sur les parkings de supermarchés, des hôtels, des concessions automobiles, des aires de repos d'autoroutes et enfin des premières stations-services. L'offre sur l'agglomération se complète avec les bornes implantées par le syndicat d'électricité de la Gironde sur le reste du territoire.

Sur les bornes de Bordeaux Métropole, la recharge est actuellement gratuite pour favoriser le développement de cette motorisation. Les principales bornes de charge publiques affichent un peu plus de 3 branchements par jour. Toutefois, il devient nécessaire de mettre en place un dispositif pour garantir une meilleure rotation et éviter que des véhicules restent au-delà de leur temps de charge.

Un des freins à l'achat d'un véhicule électrique porte sur l'accès à une recharge pour effectuer un trajet long. Pour répondre à cet enjeu, il convient de fournir les informations aux automobilistes sur :

- la localisation des bornes : il est possible de répertorier les bornes sur des sites « collaboratifs » comme *chargemap* <https://fr.chargemap.com/>,

- la disponibilité de la borne : La société Fresh Mile assure la supervision des bornes et relaie l'information aux usagers via une application, un site internet ou en scannant un QR code. Les informations peuvent également être relayées vers d'autres sites ou opérateurs interconnectés.

- les modalités de recharge et de paiement. Fresh Mile dispose d'une interface qui dialogue avec la borne et assure la gestion de la recharge (y compris avec des abonnés d'autres opérateurs).

Afin de répondre aux enjeux de réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de CO₂, il faut poursuivre le développement du réseau de bornes de charge électrique :

- sur les lieux de résidence (équipement des copropriétés).

- sur les lieux de travail (flotte d'entreprise ou véhicules des salariés).

Concernant le réseau électrique, un développement trop massif des véhicules pourrait poser problème. Ceci nécessite de disposer d'une gestion « intelligente » de la distribution d'énergie pour la recharge de véhicules (système de régulation et de répartition en fonction des besoins) mais également d'un état des lieux de la capacité de nos réseaux de distribution d'énergie.

3-2 - Autopartage

L'autopartage est défini par l'article L.1231-14 du code des transports comme « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules au profit d'utilisateurs abonnés... » Il se distingue de l'activité de loueur par son abonnement.

L'intérêt public de l'autopartage vient du fait qu'il réduit la dépendance à la voiture et favorise le report vers d'autres modes de mobilité.

Il réduit la consommation d'énergie et les émissions de polluants : La voiture partagée évite la fabrication de 6 à 8 voitures (soit 36 tonnes de CO₂ sur 10 ans) et la réduction du kilométrage effectué en voiture permet de réduire les émissions d'un abonné d'1,5 tonnes de CO₂/an.

Il permet de libérer de l'espace urbain (une voiture en autopartage peut remplacer 5 voitures personnelles et libérer 4 places de stationnement).

L'autopartage est en croissance et dispose d'un potentiel de développement important. 5% des Français ont recours à l'autopartage, le taux de pénétration grimpe à 11% en région parisienne et à 20% dans Paris intra-muros. L'autopartage entre particuliers (de voisinage ou via un opérateur) se développe également.

L'économie par rapport à un véhicule particulier atteint 2 000 €/an/personne (pour 5 000 km). Pour les entreprises cela peut représenter l'économie du coût d'une place de parking (de 5000 à 15 000 €) et d'achat et d'entretien d'une voiture neuve (environ 21 000 €).

Les principaux services d'autopartage existant sur la Métropole sont notamment les suivants :

Avec occupation de l'espace public via une autorisation d'occupation temporaire (AOT) :

Citiz propose des trajets en aller-retour (départ et arrivée au même point en station), mais aussi, depuis mai 2017, des trajets trace directe (« one way », dépose sur n'importe quelle place intra boulevards de la voiture) avec le service Yeah. Les véhicules sont thermiques. Disposant d'un parc de 97 véhicules (dont 20 Yea) pour 1 700 abonnés, la société poursuit sa croissance portée par les ménages urbains mais également par les entreprises (passage au stationnement payant dans Bordeaux et limitation du nombre d'abonnements).

Bluecub propose des trajets en trace directe. 72 stations existent pour environ 180 véhicules, tous 100% électriques. Il y a 5 200 abonnés annuels dont 1 400 jeunes. La durée moyenne de location est de 35 minutes pour une distance de 9,5 km.

Sans occupation de l'espace public :

Plusieurs services de location entre particuliers existent : historiquement Koolicar, mais aussi désormais les acteurs nationaux que sont par exemple Drivy ou Ouicar.

3-3 - Covoiturage

Le taux d'occupation moyen des véhicules dans l'agglomération bordelaise est de 1,3 personnes/automobile en moyenne, et descend même à 1,2 sur la rocade (source : enquête ménages 2009). Ceci signifie que les automobiles ne sont utilisées qu'à 25 % de leur capacité.

Un développement du covoiturage aurait de nombreuses vertus. Entre autres :

- il diminuerait le nombre d'automobiles en circulation, avec un impact très fort sur la congestion ; Passer à un taux d'occupation de 1,4 personnes/voiture ferait diminuer ainsi le nombre de voitures en circulation dans l'agglomération de 80 000/jour, soit 7 % de trafic en moins ;
- il permettrait de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités en termes de desserte des zones éloignées par les transports en commun ;
- il aurait un impact positif pour le pouvoir d'achat des ménages, dont le budget moyen consacré à l'automobile est de 2 500 €/an selon l'INSEE ;

Au regard des avantages rappelés ci-dessus, des dizaines d'opérateurs privés (SNCF, RATP, start-ups diverses...) et publics ont tenté, depuis 10 ans, de proposer des solutions pour développer le covoiturage du quotidien, et en particulier pour les déplacements domicile-travail.

Les efforts se sont notamment concentrés sur le développement du covoiturage dynamique, c'est-à-dire la réalisation d'application mettant en relation en temps réel passagers et covoitureurs qui ne se connaissaient pas. Soit le même système que celui qu'offre Blablacar sur les longues distances, mais pour les déplacements de quelques dizaines de kilomètres.

Le développement est progressif mais pas suffisamment rapide pour répondre à la congestion de la périphérie. Les freins à ce type de pratique (détours imposés aux conducteurs et perte de temps, faibles gains financiers, incertitude sur le trajet retour pour le passager) semblent encore beaucoup trop importants.

L'application Boogi a pu être testée en lien avec le réseau tbn pour faciliter le covoiturage vers les parcs relais. D'autres acteurs sont attendus sur le territoire, comme Blablacar (qui s'est lancé dans le covoiturage du quotidien) et Karos (une autre start-up très prometteuse qui se concentre sur le sujet des transports du quotidien). La métropole est régulièrement contactée par des start-ups.

Pour développer le covoiturage, les voies réservées aux covoitureurs constituent une solution qui a fait ses preuves sur de nombreuses agglomérations étrangères. Une première expérimentation nationale a été menée sur la voie nouvelle Dassault à Mérignac. A terme, notamment dans le cadre

des opérations d'intérêt métropolitain Bordeaux-aéroparc et Campus vallée créative, un véritable réseau de voies réservées aux covoitureurs pourra être développé, créant ainsi une incitation forte à l'usage du covoiturage autour des zones d'activités et d'emploi.

Une autre orientation concerne le dispositif "bonus mobilité" dont les réflexions avaient été engagées dès 2017 pour une mise en application à la rentrée 2018 avec la société Transway.

Ce dispositif permet de récompenser (entre autres) le covoiturage par des points cadeaux via une plateforme numérique.

Enfin, Bordeaux Métropole poursuit son maillage du territoire en aires de covoiturage, avec actuellement 24 aires pour près de 250 places créées sur des délaissés de voirie, des parkings publics ou des parkings de grandes surfaces partenaires.

En 2017, des aires ont été mises en service à Mérignac échangeur 12, Ambarès cimetière, Saint Aubin du Médoc (ZA Euromédoc). En 2018, les projets ont abouti avenue de l'Argonne à Mérignac (BA106) et sur le parking de l'Intermarché à Martignas sur jalle.

3-4 - La logistique et les livraisons de marchandise

Face à la croissance de la logistique liée aux commandes par internet ou simplement en lien avec l'activité économique de l'agglomération, Bordeaux Métropole a engagé différentes actions en 2017.

- L'expérimentation d'un espace de livraison de proximité avec le groupe La Poste sur le chantier de la ligne D du tramway. Il permet d'optimiser la livraison des commerces situés sur la zone de chantier mais également des particuliers grâce à un système de centralisation des colis.
- L'accueil par Parcub dans un parking de Mériadeck de la société « triporteurs bordelais » qui assure un transfert de marchandises de camions vers des vélos triporteurs pour les livraisons du centre-ville.
- L'expérimentation des livraisons en horaires décalés (pour ne pas impacter la circulation) de certains commerces par des véhicules non bruyants (opération DEMETER).
- Le projet de réorganisation du MIN.

I. POLITIQUE TARIFAIRE

La politique tarifaire des parcs de compétence métropolitaine se caractérise globalement par :

- une tarification à la durée de stationnement au quart d'heure, mise en place au 1^{er} janvier 2016, suite à prescription législative ;
- des abonnements permanents ou nuit offrant dans la majorité des parcs des offres préférentielles pour les résidents (selon le périmètre de protection de chaque parc) ; et certains abonnements spécifiques selon les parcs (étudiants, petite voiture, etc...) ;
- des tarifs amodiations.

A l'exception des parcs gérés par la régie métropolitaine qui est compétente en matière de fixation des tarifs, la tarification est décidée par le conseil métropolitain sur proposition des exploitants et en fonction de l'économie des différents contrats, ce qui explique les différences tarifaires qui peuvent être observées au-delà de l'emplacement des parcs (hyper centre – centre).

S'agissant de la tarification horaire :

La mise en place de la tarification au quart d'heure a conduit pour la majorité des pas à une baisse en faveur des usagers sur la grille tarifaire jour. Pour compenser cette situation et préserver l'économie des contrats, le forfait nuit a été revalorisé avec toutefois la mise en place, pour la majorité des parcs qui ne l'appliquait pas, d'une application progressive de ce forfait sur la première heure.

Malgré les revalorisations tarifaires 2017, la tarification jour 2017 jour reste en deçà de celle existante en 2015 (tarification avant mise en place de la tarification au quart d'heure) sur la plupart des pas mais il est constaté un rattrapage sur certains pas ainsi qu'en fin de grille.

Sont ici repris les principaux parcs, lesquels sont classés en trois zones :

- zone hypercentre : intra cours de Bordeaux
- zone centre : extra cours et intra boulevards de Bordeaux
- zone périphérique : extra boulevards de Bordeaux

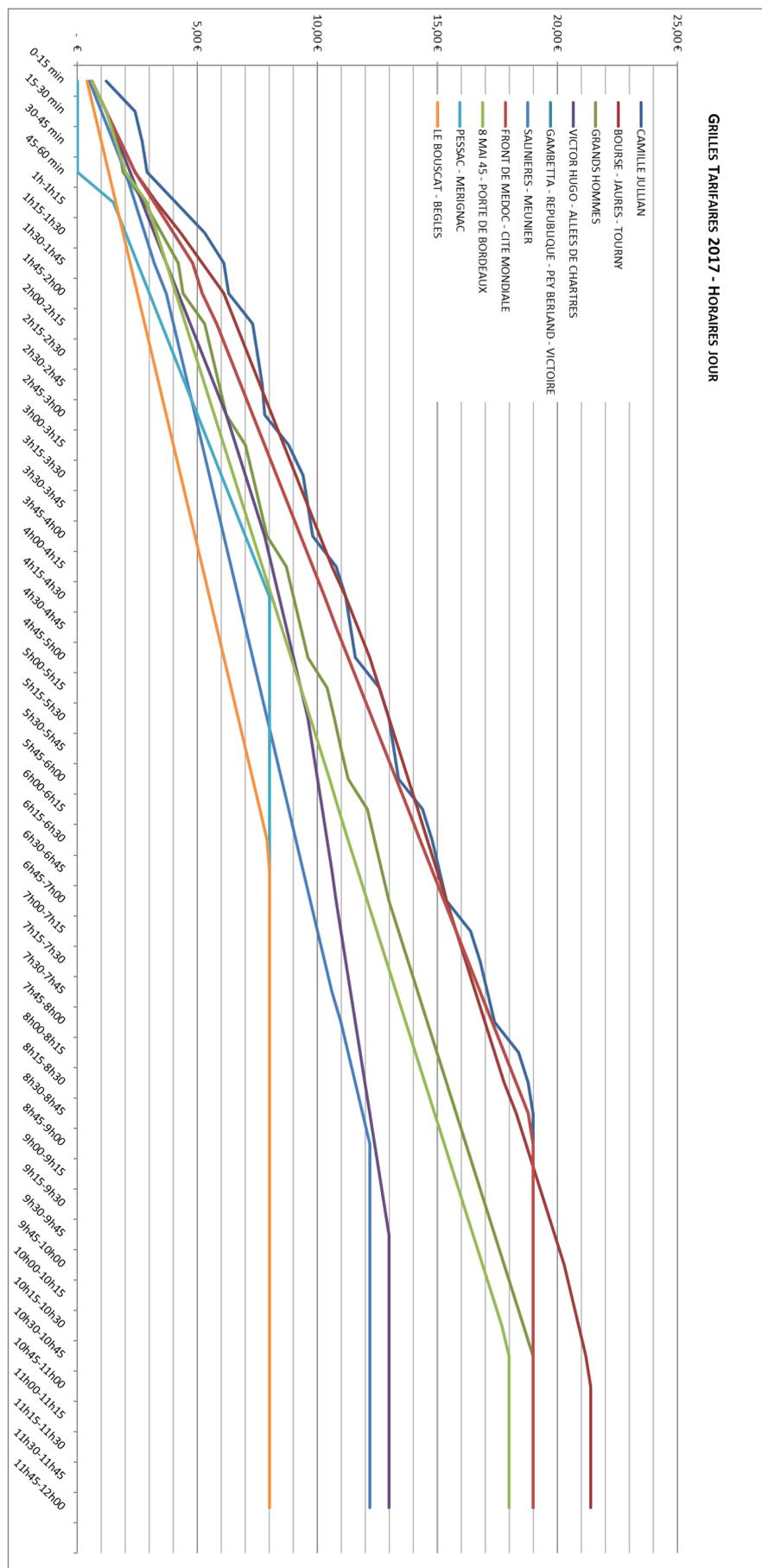
2017 - Horaires	Tarifs HORAIRES JOUR TTC - HYPER CENTRE					
Durée	DSP				REGIE	Moyenne Hypercentre
	CAMILLE JULLIAN	BOURSE - JAURES - TOURNY	GRANDS HOMMES	VICTOR HUGO - ALLEES DE CHARTRES	GAMBETTA - REPUBLIQUE - PEY BERLAND - VICTOIRE	
0-15 min	1,20 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,72 €
15-30 min	2,40 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,44 €
30-45 min	2,70 €	1,80 €	1,70 €	1,70 €	1,80 €	1,94 €
45-60 min	2,90 €	2,40 €	1,90 €	2,20 €	2,40 €	2,35 €
1h-1h15	4,10 €	3,30 €	2,80 €	2,70 €	3,20 €	3,23 €
1h15-1h30	5,30 €	4,30 €	3,50 €	3,20 €	4,00 €	4,08 €
1h30-1h45	6,10 €	5,20 €	4,20 €	3,70 €	4,80 €	4,80 €
1h45-2h00	6,30 €	6,10 €	4,40 €	4,20 €	5,20 €	5,25 €
2h00-2h15	7,30 €	6,60 €	5,30 €	4,70 €	5,80 €	5,98 €
2h15-2h30	7,50 €	7,10 €	5,60 €	5,20 €	6,30 €	6,35 €
2h30-2h45	7,70 €	7,60 €	5,90 €	5,70 €	6,80 €	6,73 €
2h45-3h00	7,80 €	8,10 €	6,20 €	6,20 €	7,30 €	7,08 €
3h00-3h15	8,80 €	8,60 €	7,00 €	6,60 €	7,80 €	7,75 €
3h15-3h30	9,40 €	9,10 €	7,30 €	7,00 €	8,30 €	8,20 €
3h30-3h45	9,60 €	9,60 €	7,60 €	7,40 €	8,80 €	8,55 €
3h45-4h00	9,80 €	10,10 €	7,90 €	7,80 €	9,30 €	8,90 €
4h00-4h15	10,80 €	10,60 €	8,70 €	8,10 €	9,80 €	9,55 €
4h15-4h30	11,20 €	11,20 €	9,00 €	8,40 €	10,30 €	9,95 €
4h30-4h45	11,40 €	11,70 €	9,30 €	8,70 €	10,80 €	10,28 €
4h45-5h00	11,60 €	12,20 €	9,60 €	9,00 €	11,30 €	10,60 €
5h00-5h15	12,60 €	12,60 €	10,40 €	9,30 €	11,80 €	11,23 €
5h15-5h30	13,00 €	13,00 €	10,70 €	9,60 €	12,30 €	11,58 €
5h30-5h45	13,20 €	13,40 €	11,00 €	9,80 €	12,80 €	11,85 €
5h45-6h00	13,40 €	13,80 €	11,30 €	10,00 €	13,30 €	12,13 €
6h00-6h15	14,40 €	14,20 €	12,10 €	10,20 €	13,80 €	12,73 €
6h15-6h30	14,80 €	14,60 €	12,40 €	10,40 €	14,30 €	13,05 €
6h30-6h45	15,10 €	15,00 €	12,70 €	10,60 €	14,80 €	13,35 €
6h45-7h00	15,40 €	15,40 €	13,00 €	10,80 €	15,30 €	13,65 €
7h00-7h15	16,40 €	15,80 €	13,40 €	11,00 €	15,80 €	14,15 €
7h15-7h30	16,80 €	16,20 €	13,80 €	11,20 €	16,30 €	14,50 €
7h30-7h45	17,10 €	16,60 €	14,20 €	11,40 €	16,80 €	14,83 €
7h45-8h00	17,40 €	17,00 €	14,60 €	11,60 €	17,30 €	15,15 €
8h00-8h15	18,40 €	17,40 €	15,00 €	11,80 €	17,80 €	15,65 €
8h15-8h30	18,80 €	17,80 €	15,40 €	12,00 €	18,30 €	16,00 €
8h30-8h45	19,00 €	18,30 €	15,80 €	12,20 €	18,80 €	16,33 €
8h45-9h00	19,00 €	18,70 €	16,20 €	12,40 €	19,00 €	16,58 €
9h00-9h15	19,00 €	19,10 €	16,60 €	12,60 €	19,00 €	16,83 €
9h15-9h30	19,00 €	19,50 €	17,00 €	12,80 €	19,00 €	17,08 €
9h30-9h45	19,00 €	19,90 €	17,40 €	13,00 €	19,00 €	17,33 €
9h45-10h00	19,00 €	20,30 €	17,80 €	13,00 €	19,00 €	17,53 €
10h00-10h15	19,00 €	20,60 €	18,20 €	13,00 €	19,00 €	17,70 €
10h15-10h30	19,00 €	20,90 €	18,60 €	13,00 €	19,00 €	17,88 €
10h30-10h45	19,00 €	21,20 €	19,00 €	13,00 €	19,00 €	18,05 €
10h45-11h00	19,00 €	21,40 €	19,00 €	13,00 €	19,00 €	18,10 €
11h00-11h15	19,00 €	21,40 €	19,00 €	13,00 €	19,00 €	18,10 €
11h15-11h30	19,00 €	21,40 €	19,00 €	13,00 €	19,00 €	18,10 €
11h30-11h45	19,00 €	21,40 €	19,00 €	13,00 €	19,00 €	18,10 €
11h45-12h00	19,00 €	21,40 €	19,00 €	13,00 €	19,00 €	18,10 €

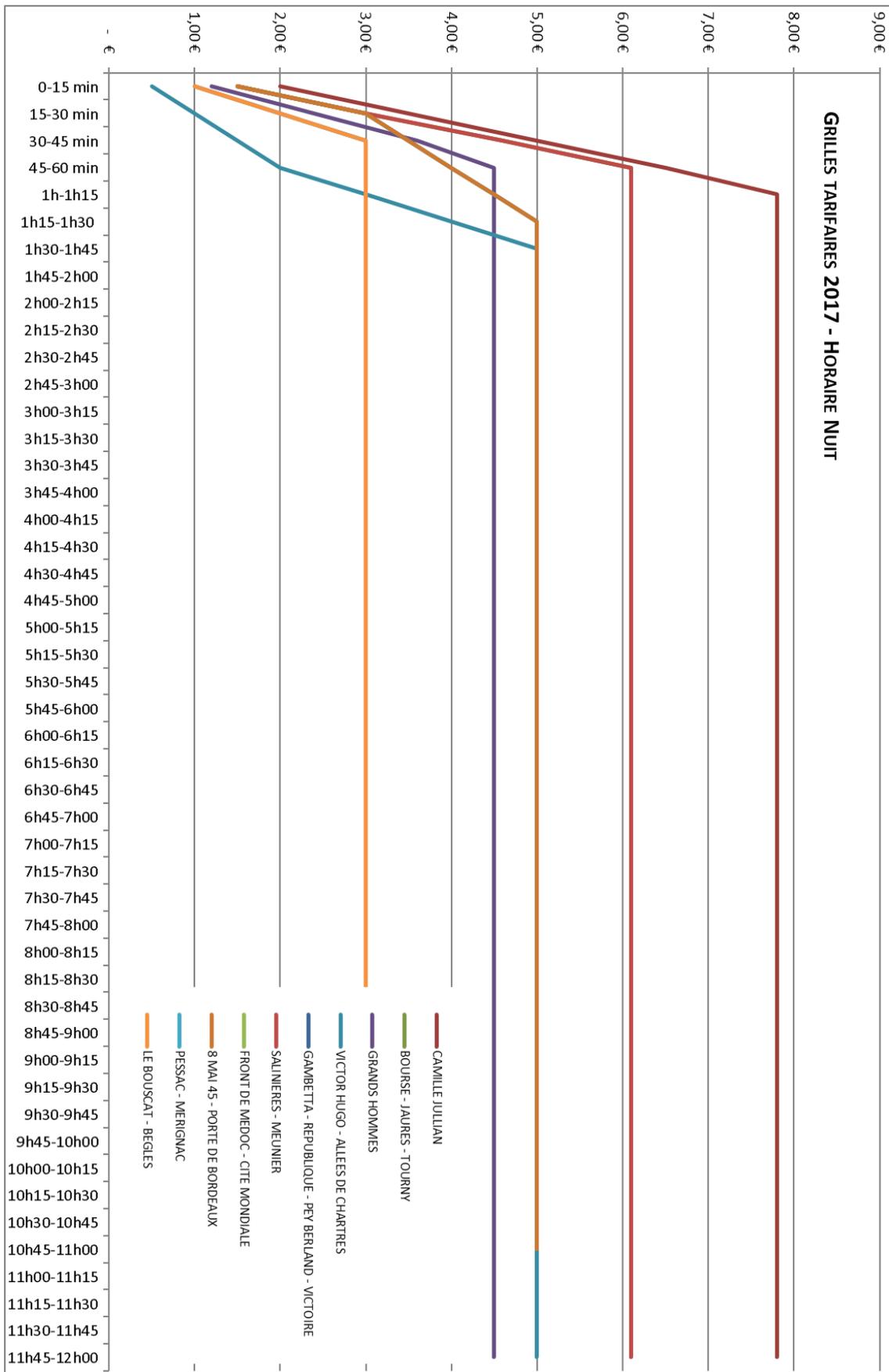
2017 - Horaires	Forfait HORAIRES NUIT TTC - HYPER CENTRE					Moyenne Hypercentre
Durée	DSP					
	CAMILLE JULLIAN	BOURSE - JAURES - TOURNY	GRANDS HOMMES	VICTOR HUGO - ALLEES DE CHARTRES	GAMBETTA - REPUBLIQUE - PEY BERLAND - VICTOIRE	
0-15 min	2,00 €	1,50 €	1,20 €	0,50 €	1,50 €	1,34 €
15-30 min	3,50 €	3,00 €	2,40 €	1,00 €	3,00 €	2,58 €
30-45 min	5,00 €	4,60 €	3,60 €	1,50 €	3,50 €	3,64 €
45-60 min	6,50 €	6,10 €	4,50 €	2,00 €	4,00 €	4,62 €
1h-1h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	3,00 €	4,50 €	5,18 €
1h15-1h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	4,00 €	5,00 €	5,48 €
1h30-1h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
1h45-2h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
2h00-2h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
2h15-2h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
2h30-2h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
2h45-3h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
3h00-3h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
3h15-3h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
3h30-3h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
3h45-4h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
4h00-4h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
4h15-4h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
4h30-4h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
4h45-5h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
5h00-5h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
5h15-5h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
5h30-5h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
5h45-6h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
6h00-6h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
6h15-6h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
6h30-6h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
6h45-7h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
7h00-7h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
7h15-7h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
7h30-7h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
7h45-8h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
8h00-8h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
8h15-8h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
8h30-8h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
8h45-9h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
9h00-9h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
9h15-9h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
9h30-9h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
9h45-10h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
10h00-10h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
10h15-10h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
10h30-10h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
10h45-11h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,68 €
11h00-11h15	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €		5,85 €
11h15-11h30	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €		5,85 €
11h30-11h45	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €		5,85 €
11h45-12h00	7,80 €	6,10 €	4,50 €	5,00 €		5,85 €

2017 - Horaires	Tarifs HORAIRES JOUR TTC - CENTRE			Moyenne Centre
	DSP	REGIE		
Durée	SALINIERS - MEUNIER	FRONT DE MEDOC - CITE MONDIALE	8 MAI 45 - PORTE DE BORDEAUX	
0-15 min	0,50 €	0,60 €	0,60 €	0,57 €
15-30 min	1,00 €	1,20 €	1,20 €	1,13 €
30-45 min	1,50 €	1,80 €	1,60 €	1,63 €
45-60 min	2,00 €	2,40 €	2,00 €	2,13 €
1h-1h15	2,40 €	3,20 €	2,90 €	2,83 €
1h15-1h30	2,80 €	4,00 €	3,30 €	3,37 €
1h30-1h45	3,20 €	4,80 €	3,70 €	3,90 €
1h45-2h00	3,70 €	5,20 €	4,10 €	4,33 €
2h00-2h15	4,00 €	5,80 €	4,50 €	4,77 €
2h15-2h30	4,30 €	6,30 €	4,90 €	5,17 €
2h30-2h45	4,60 €	6,80 €	5,30 €	5,57 €
2h45-3h00	4,90 €	7,30 €	5,70 €	5,97 €
3h00-3h15	5,20 €	7,80 €	6,10 €	6,37 €
3h15-3h30	5,50 €	8,30 €	6,50 €	6,77 €
3h30-3h45	5,80 €	8,80 €	6,90 €	7,17 €
3h45-4h00	6,10 €	9,30 €	7,30 €	7,57 €
4h00-4h15	6,40 €	9,80 €	7,70 €	7,97 €
4h15-4h30	6,70 €	10,30 €	8,10 €	8,37 €
4h30-4h45	7,00 €	10,80 €	8,50 €	8,77 €
4h45-5h00	7,30 €	11,30 €	8,90 €	9,17 €
5h00-5h15	7,60 €	11,80 €	9,30 €	9,57 €
5h15-5h30	7,90 €	12,30 €	9,70 €	9,97 €
5h30-5h45	8,20 €	12,80 €	10,10 €	10,37 €
5h45-6h00	8,50 €	13,30 €	10,50 €	10,77 €
6h00-6h15	8,80 €	13,80 €	10,90 €	11,17 €
6h15-6h30	9,10 €	14,30 €	11,30 €	11,57 €
6h30-6h45	9,40 €	14,80 €	11,70 €	11,97 €
6h45-7h00	9,70 €	15,30 €	12,10 €	12,37 €
7h00-7h15	10,00 €	15,80 €	12,50 €	12,77 €
7h15-7h30	10,30 €	16,30 €	12,90 €	13,17 €
7h30-7h45	10,60 €	16,80 €	13,30 €	13,57 €
7h45-8h00	11,00 €	17,30 €	13,70 €	14,00 €
8h00-8h15	11,30 €	17,80 €	14,10 €	14,40 €
8h15-8h30	11,60 €	18,30 €	14,50 €	14,80 €
8h30-8h45	11,90 €	18,80 €	14,90 €	15,20 €
8h45-9h00	12,20 €	19,00 €	15,30 €	15,50 €
9h00-9h15	12,20 €	19,00 €	15,70 €	15,63 €
9h15-9h30	12,20 €	19,00 €	16,10 €	15,77 €
9h30-9h45	12,20 €	19,00 €	16,50 €	15,90 €
9h45-10h00	12,20 €	19,00 €	16,90 €	16,03 €
10h00-10h15	12,20 €	19,00 €	17,30 €	16,17 €
10h15-10h30	12,20 €	19,00 €	17,70 €	16,30 €
10h30-10h45	12,20 €	19,00 €	18,00 €	16,40 €
10h45-11h00	12,20 €	19,00 €	18,00 €	16,40 €
11h00-11h15	12,20 €	19,00 €	18,00 €	16,40 €
11h15-11h30	12,20 €	19,00 €	18,00 €	16,40 €
11h30-11h45	12,20 €	19,00 €	18,00 €	16,40 €
11h45-12h00	12,20 €	19,00 €	18,00 €	16,40 €

2017 - Horaires	Tarifs HORAIRES NUIT TTC - CENTRE			Moyenne Centre
	DSP	REGIE		
Durée	SALINIERS - MEUNIER	FRONT DE MEDOC - CITE MONDIALE	8 MAI 45 - PORTE DE BORDEAUX	
0-15 min	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
15-30 min	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
30-45 min	4,60 €	3,50 €	3,50 €	3,87 €
45-60 min	6,10 €	4,00 €	4,00 €	4,70 €
1h-1h15	6,10 €	4,50 €	4,50 €	5,03 €
1h15-1h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
1h30-1h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
1h45-2h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
2h00-2h15	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
2h15-2h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
2h30-2h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
2h45-3h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
3h00-3h15	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
3h15-3h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
3h30-3h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
3h45-4h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
4h00-4h15	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
4h15-4h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
4h30-4h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
4h45-5h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
5h00-5h15	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
5h15-5h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
5h30-5h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
5h45-6h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
6h00-6h15	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
6h15-6h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
6h30-6h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
6h45-7h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
7h00-7h15	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
7h15-7h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
7h30-7h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
7h45-8h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
8h00-8h15	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
8h15-8h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
8h30-8h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
8h45-9h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
9h00-9h15	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
9h15-9h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
9h30-9h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
9h45-10h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
10h00-10h15	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
10h15-10h30	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
10h30-10h45	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
10h45-11h00	6,10 €	5,00 €	5,00 €	5,37 €
11h00-11h15	6,10 €			6,10 €
11h15-11h30	6,10 €			6,10 €
11h30-11h45	6,10 €			6,10 €
11h45-12h00	6,10 €			6,10 €

2017 - Horaires	Tarifs HORAIRES JOUR TTC		Tarifs HORAIRES NUIT TTC	
PERIPHERIE	REGIE			
Durée	PESSAC - MERIGNAC	LE BOUSCAT - BEGLES	PESSAC - MERIGNAC	LE BOUSCAT - BEGLES
0-15 min	- €	0,40 €	1,00 €	1,00 €
15-30 min	- €	0,70 €	2,00 €	2,00 €
30-45 min	- €	1,00 €	3,00 €	3,00 €
45-60 min	- €	1,30 €	3,00 €	3,00 €
1h-1h15	1,50 €	1,60 €	3,00 €	3,00 €
1h15-1h30	2,00 €	1,90 €	3,00 €	3,00 €
1h30-1h45	2,50 €	2,20 €	3,00 €	3,00 €
1h45-2h00	3,00 €	2,50 €	3,00 €	3,00 €
2h00-2h15	3,50 €	2,80 €	3,00 €	3,00 €
2h15-2h30	4,00 €	3,10 €	3,00 €	3,00 €
2h30-2h45	4,50 €	3,40 €	3,00 €	3,00 €
2h45-3h00	5,00 €	3,70 €	3,00 €	3,00 €
3h00-3h15	5,50 €	4,00 €	3,00 €	3,00 €
3h15-3h30	6,00 €	4,30 €	3,00 €	3,00 €
3h30-3h45	6,50 €	4,60 €	3,00 €	3,00 €
3h45-4h00	7,00 €	4,90 €	3,00 €	3,00 €
4h00-4h15	7,50 €	5,20 €	3,00 €	3,00 €
4h15-4h30	8,00 €	5,50 €	3,00 €	3,00 €
4h30-4h45	8,00 €	5,80 €	3,00 €	3,00 €
4h45-5h00	8,00 €	6,10 €	3,00 €	3,00 €
5h00-5h15	8,00 €	6,40 €	3,00 €	3,00 €
5h15-5h30	8,00 €	6,70 €	3,00 €	3,00 €
5h30-5h45	8,00 €	7,00 €	3,00 €	3,00 €
5h45-6h00	8,00 €	7,30 €	3,00 €	3,00 €
6h00-6h15	8,00 €	7,60 €	3,00 €	3,00 €
6h15-6h30	8,00 €	7,90 €	3,00 €	3,00 €
6h30-6h45	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
6h45-7h00	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
7h00-7h15	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
7h15-7h30	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
7h30-7h45	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
7h45-8h00	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
8h00-8h15	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
8h15-8h30	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
8h30-8h45	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
8h45-9h00	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
9h00-9h15	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
9h15-9h30	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
9h30-9h45	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
9h45-10h00	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
10h00-10h15	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
10h15-10h30	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
10h30-10h45	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
10h45-11h00	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
11h00-11h15	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
11h15-11h30	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
11h30-11h45	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €
11h45-12h00	8,00 €	8,00 €	3,00 €	3,00 €

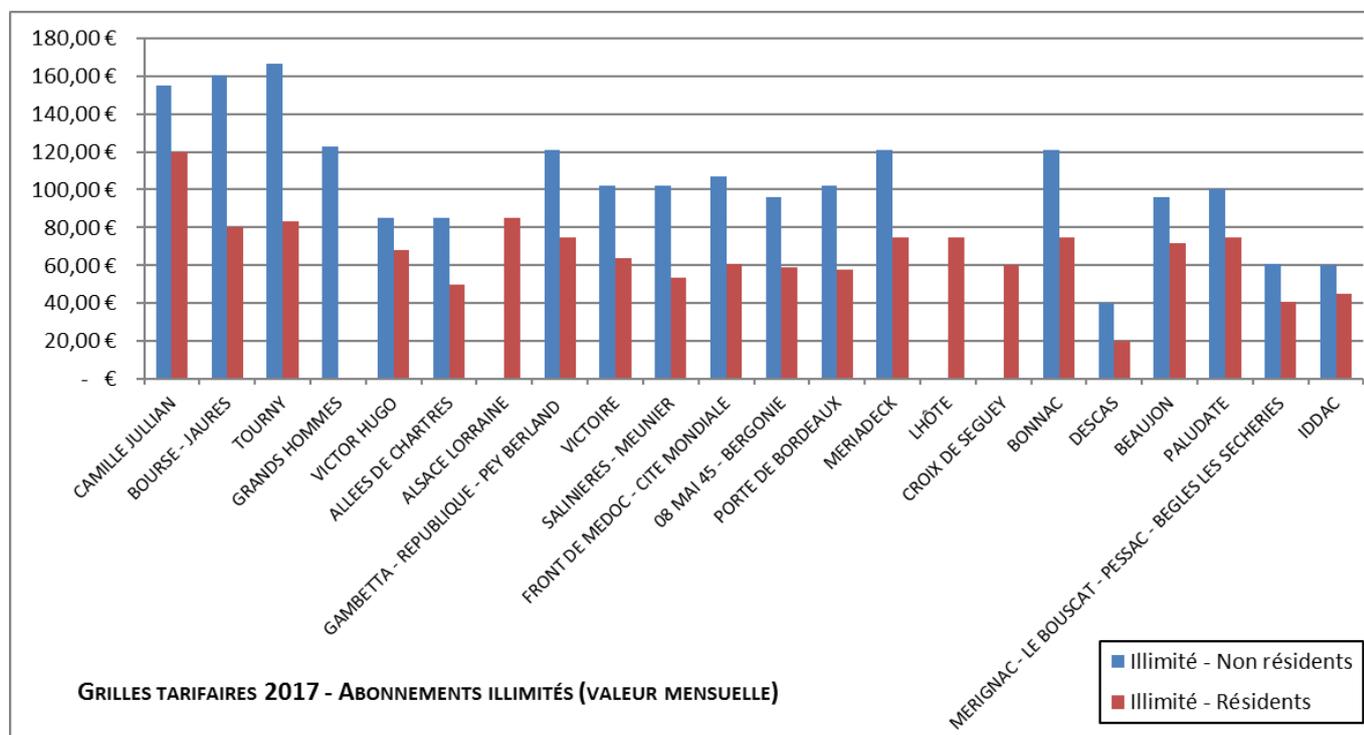




S'agissant de la tarification abonnés :

La tarification abonnés se caractérise globalement par des tarifs préférentiels pour les résidents s'agissant des abonnements permanents et nuit.

De même que pour la grille horaire, seuls les abonnements des parcs gérés par la délégation BP3000 ont été revalorisés sur 2017 dans les proportions raisonnables : +0,80 € à +1,20 € sur les abonnements illimités mensuels et +0,20 € à +0,40 € sur les abonnements mensuels nuit.



II. EVOLUTION DE LA FREQUENTATION

1 - Fréquentation Horaires

2016 semble s'inscrire comme une année de plafonnement en termes de fréquentation horaire des ouvrages de compétence métropolitaine, avec des résultats maximums suite à une constante augmentation des entrées horaires depuis 5 ans, en particulier sur le secteur hypercentre.

2017 est ainsi en léger retrait pour l'hypercentre avec une diminution de la fréquentation sur 3 parcs enclavés (Camille Jullian, Grands hommes et Tourny avec les travaux) alors que Bourse Jaurès, qui dispose d'un accès simple depuis les quais, accueille 1,2% d'horaires en plus. Les zones centre et périphérie connaissent une progression de la fréquentation à relativiser cependant compte tenu des éléments contextuels de 2016 et 2017 et notamment de l'ouverture de nouveaux parcs.

Compte tenu de ces éléments, la fréquentation globale 2017 est stable par rapport à 2016 (+0,7%), malgré une diminution générale de la fréquentation sur le dernier trimestre.

FREQUENTATION	Nombre de places	entrée horaire 2016	entrée horaire 2017	écart 2017 -2016	entrée horaire % 2017 / à 2016
Bourse Jaurès	1659	609 090	616 589	+7 499	+1,2%
Tourny	957	577 640	534 355	-43 285	-7,5%
Camille Julian	338	158 546	151 839	-6 707	-4,2%
Grands hommes	410	276 129	266601	-9 528	-3,5%
Victor Hugo	712	197 108	205 636	+8 528	+4,3%
Gambetta	480	168 475	169 552	+1 077	+0,6%
Pey Berland/St Christoly	660	281 822	293 986	+12 164	+4,3%
République	412	74 002	84 317	+10 315	+13,9%
Victoire	473	130 472	123 664	-6 808	-5,2%
Allées de Chartres	395	110 882	117 052	+6 170	+5,6%
Alsace Lorraine	128	0	0	+0	
HYPERCENTRE	6624	2584166	2563591	-20 575	-0,8%

FREQUENTATION	Nombre de places	entrée horaire 2016	entrée horaire 2017	écart 2017 -2016	entrée horaire % 2017 / à 2016
André Meunier	330	25 732	36 747	+11 015	+42,8%
Salinières	407	50 786	62 883	+12 097	+23,8%
Gare Saint-Jean	542	305 900	306 541	+641	+0,2%
Huit mai 45	696	48 935	51 777	+2 842	+5,8%
Front du Médoc	1059	28 222	35 979	+7 757	+27,5%
Centre commercial MERIADECK	1285	1 056 505	1 021 516	-34 989	-3,3%
Cité mondiale	849	76 320	71 545	-4 775	-6,3%
Porte de Bordeaux	724	33 089	46 296	+13 207	+39,9%
Paludate Saint-Jean	566	0	28 411	+28 411	
Descas	158	48 233	58 626	+10 393	+21,5%
Bergonié	66	0	0	+0	
Bonnac	174	0	0	+0	
Croix de Seguey	51	0	0	+0	
Lhote	111	0	0	+0	
Beaujon (ligne D)	92	240	2 602	+2 362	+984,2%
CENTRE	5831	1673962	1722923	+48 961	+2,9%

FREQUENTATION	Nombre de places	entrée horaire 2016	entrée horaire 2017	écart 2017 -2016	entrée horaire % 2017 / à 2016
Mérignac centre	289	29 069	34 716	+5 647	+19,4%
Pessac centre	345	40 713	40 663	-50	-0,1%
Le Bouscat barrière du Médoc (ligne D)	138	65 047	49 378	-15 669	-24,1%
Bègles Sècheres	405	432	1 973	+1 541	+356,7%
Iddac (ligne D)	82	635	13 235	+12 600	+1984,3%
PERIPHERIE	1177	135896	139965	+4 069	+3,0%

2 - Fréquentation Abonnés

La fréquentation globale abonnés est en progression de 6% en 2017 notamment grâce à l'ouverture de nouveaux parcs et à l'extension du stationnement payant sur l'intra-boulevard à Bordeaux.

-le nombre d'abonnements résidents global augmente (+6%), avec des disparités entre parcs.

-le nombre total d'abonnés pendulaires (+7%) progresse également.

FREQUENTATION	Nombre de places	résident 2017	écart 2017 -2016	Résidents % 2017 / à 2016	non résident 2017	écart 2017 -2016	Non résidents % 2017 / à 2016	total abonné 2017	écart 2017 -2016	Total abonné % 2017 / à 2016
Bourse Jaurès	1659	928	+29	+3,2%	433	+25	+6,1%	1 361	+54	+4,1%
Tourny	957	341	+23	+7,2%	516	+4	+0,8%	857	+27	+3,3%
Camille Julian	338	116	+13	+12,6%	72	-18	-20,0%	188	-5	-2,6%
Grands hommes	410	0	+0		251	+17	+7,3%	251	+17	+7,3%
Victor Hugo	712	175	-5	-2,8%	289	-72	-19,9%	464	-77	-14,2%
Gambetta	480	131	-23	-14,9%	376	-14	-3,6%	507	-37	-6,8%
Pey Berland/St Christoly	660	337	+4	+1,2%	243	+28	+13,0%	580	+32	+5,8%
République	412	181	+27	+17,5%	448	-1	-0,2%	629	+26	+4,3%
Victoire	473	184	+4	+2,2%	282	+17	+6,4%	466	+21	+4,7%
Allées de Chartres	395	73	-3	-3,9%	328	+8	+2,5%	401	+5	+1,3%
Alsace Lorraine	128	73	-31	-29,8%	23	+23		96	-8	-7,7%
HYPERCENTRE	6624	2 539	+38	+1,5%	3 261	+17	+0,5%	5 800	+55	+1,0%

FREQUENTATION	Nombre de places	résident 2017	écart 2017 -2016	Résidents % 2017 / à 2016	non résident 2017	écart 2017 -2016	Non résidents % 2017 / à 2016	total abonné 2017	écart 2017 -2016	Total abonné % 2017 / à 2016
André Meunier	330	164	+7	+4,5%	12	+4	+50,0%	176	+11	+6,7%
Salinières	407	351	-31	-8,1%	7	-3	-30,0%	358	-34	-8,7%
Gare Saint-Jean	542	0	+0		55	-19	-25,7%	55	-19	-25,7%
Huit mai 45	696	114	-10	-8,1%	459	-13	-2,8%	573	-23	-3,9%
Front du Médoc	1059	180	-1	-0,6%	520	-44	-7,8%	700	-45	-6,0%
Centre commercial MERIADECK	1285	115	+18	+18,6%	378	+50	+15,2%	493	+68	+16,0%
Cité mondiale	849	333	+23	+7,4%	456	+25	+5,8%	789	+48	+6,5%
Porte de Bordeaux	724	48	-3	-5,9%	406	+163	+67,1%	454	+160	+54,4%
Paludate Saint-Jean	566	1	+1		203	+203		204	+204	
Descas	158	40	-6	-13,0%	4	+0	+0,0%	44	-6	-12,0%
Bergonié	66	41	-5	-10,9%	4	+0	+0,0%	45	-5	-10,0%
Bonnac	174	21	+0	+0,0%	141	-3	-2,1%	162	-3	-1,8%
Croix de Seguey	51	49	+1	+2,1%	0	+0		49	+1	+2,1%
Lhote	111	112	-2	-1,8%	0	+0		112	-1	-0,9%
Beaujon (ligne D)	92	62	+58	+1450,0%	62	+58	+1450,0%	12	+12	
CENTRE	5831	1 631	+50	+3,2%	2 707	+421	+18,4%	4 226	+368	+9,5%

FREQUENTATION	Nombre de places	résident 2017	écart 2017 -2016	Résidents % 2017 / à 2016	non résident 2017	écart 2017 -2016	Non résidents % 2017 / à 2016	total abonné 2017	écart 2017 -2016	Total abonné % 2017 / à 2016
Mérignac centre	289	20	-3	-13,0%	53	-4	-7,0%	73	-7	-8,8%
Pessac centre	345	48	-3	-5,9%	211	-32	-13,2%	259	-35	-11,9%
Le Bouscat barrière du Médoc (ligne D)	138	47	-3	-6,0%	80	-1	-1,2%	127	-4	-3,1%
Bègles Sècheries	405	278	+157	+129,8%	0	+0		278	+157	+129,8%
Iddac (ligne D)	82	40	+37	+1233,3%	0	+0		40	+37	+1233,3%
PERIPHERIE	1177	433	+185	+74,6%	344	-37	-9,7%	777	+148	+23,5%

I. MODES DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT

Concernant la construction et l'exploitation des parcs de stationnement (hors parcs relais), deux modes de gestion coexistent au sein de la Métropole : la régie et la délégation de service public.

1 - Régie à autonomie financière et personnalité morale – Parcs de stationnement et Fourrière

La régie Parcub Bordeaux Métropole assure des missions relatives au service public stationnement. Elle a ainsi la charge de 26 sites de stationnement en 2017, soit qu'ils lui aient été confiés par la Métropole (mise en affectation ou convention de gestion), soit qu'ils lui appartiennent en propre.

Par ailleurs, elle a également la charge du service public administratif de la fourrière.

2 - Délégations de service public – Parcs de stationnement

Début 2017, quatre contrats de délégation de service publics, dont trois concessions et un affermage sont en vigueur. Ils concernent la gestion de 10 parcs de stationnement.

Au 31 mars 2017, le contrat d'affermage avec la société Grands Garages Parking de Bordeaux est arrivé à échéance. Les 3 parcs concernés ont été confiés à la Régie (Victor Hugo, Alsace Lorraine, Allée de Chartres).

Fin 2017, il subsiste donc trois délégations :

- DSP avec la société BP3000 (groupe Transdev) concernant les parcs Tourny, Bourse, Jaurès, Salinières et Meunier ;
- DSP avec la société SNC des Grands Hommes (groupe Indigo) concernant le parc des Grands Hommes ;
- DSP avec la société Central Parcs (groupe Indigo) concernant le parc Camille Jullian.

3 - Délégation de service public – Transport urbain (Parcs Relais)

Les parcs relais sont rattachés au réseau de transport en commun. Ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole.

Leur exploitation est confiée à la société Keolis dans le cadre de la délégation de service public de transport urbains.

Les 21 parcs relais ont une capacité globale de 5 529 places. Cette offre est complétée par des parcs de stationnement ayant une fonction relais (Porte de Bordeaux, Mérignac, Pessac) pour environ 264 places.

Potentiel global des parkings publics payants sur Bordeaux Métropole, à fin 2017		
Type d'exploitation	Places parking ou parc relai	dont nombre maxi en parc relai
Régie de Bordeaux Métropole	10616	252
3 DSP de Bordeaux Métropole	4103	0
Somme Régie et 3DSP	14719	252
Parcs relais (P+R) de Bordeaux Métropole	5529	5529
Total Métropole: Régie +3DSP +Parcs relais	20248	5781
Grands parkings de gestion privée	12334	0
Potentiel global public et privé	32582	5781

(NB. Le nombre de places parking est donné déduction faite des places mobilisées par le service public fourrière sur certains parcs gérés par Parcub.)

II. SUIVI DE L'ACTIVITE STATIONNEMENT

L'activité stationnement dépend de la Direction Générale des Mobilités.

Hors les parcs relais qui dépendent du service de transports urbains (direction du réseau des transports urbains), l'activité stationnement est suivie par la direction des Infrastructures et des Déplacements, et plus particulièrement le Centre stationnement et nouveaux usages de l'automobile du service circulation et stationnement d'un effectif de 4 agents.

Les missions conduites en matière de stationnement bénéficient également de l'expertise et la collaboration des directions supports. Les problématiques stationnement supposent ainsi et notamment l'intervention ponctuelle de la Direction des affaires juridiques, de la Direction des finances, de la Direction du foncier et de la Direction des Bâtiments mais également la collaboration régulière de la Direction du contrôle de gestion externe.

1 - Missions récurrentes principales

Outre les thématiques aires de covoiturage, autopartage, aires de livraison et bornes de recharge électrique dont il a la charge, le CSNUAL assure le suivi de l'activité stationnement sur les plans technique et juridicoadministratifs.

L'analyse et le suivi financiers des prestataires de la métropole en matière de stationnement (régie et délégataires) sont quant à eux assurés par la direction du contrôle de gestion externe.

1-1 - Suivi de l'exploitation des parcs existants de compétence métropolitaine

Le suivi de l'exploitation des parcs de compétence métropolitaine est assuré selon trois axes :

- **Suivi et analyse des données d'exploitation**

En sa qualité de délégant, Bordeaux Métropole est légitime pour obtenir de la part des délégataires toute information sur l'exploitation du service public de stationnement qui leur a été confiée. Hormis les rapports annuels remis par les exploitants, qui figurent en annexe au présent document, la principale source de données est constituée par les relevés mensuels d'exploitation (RME). Les gestionnaires métropolitains fournissent ainsi chaque mois, une série de relevés pour chacun de leurs parkings portant sur la fréquentation et les recettes des différents parcs par type d'usages.

Ce rendu, harmonisé à tous les exploitants, doit permettre d'objectiver l'analyse du stationnement hors voirie géré par la Métropole. Sont ainsi évaluées les variations des habitudes des automobilistes dans leur utilisation des parkings en lien, par exemple, avec la tarification au quart d'heure (au 1^{er} janvier 2016) ou au passage au forfait post stationnement (FPS, au 1^{er} janvier 2018) sur les voiries. Il semble donc constituer un bon outil de gestion de la politique de mobilité, pour les services de Bordeaux Métropole, mais aussi pour les exploitants.

Grille type des Relevés mensuels d'exploitation harmonisés à tous les exploitants :

REFERENT: responsable du site Telephone 06 40 12 11 11		04	2018	Rapport mensuel d'exploitation Nom du parc													
INFORMATIONS		SERVICES		FREQUENTATION HORAIRES SUR 5 ANS													
Date début de contrat : 29-juin-04 Date fin de contrat : 31-dec-28	ACCUEIL 1	Nombre de jours mois: 30		Sorties tickets horaires depuis 5 ans													
Nombre total de places : 555	Surfaces commerces 0			Sorties tickets horaires et Recettes cumulées, par MOIS													
Niv-1 54 Niv-2 87 Niv-3 87 Niv-4 87 Niv-5 92	Prêt de vélos Non Places VELOS 40 Places MOTOS 20 PI. station de lavage 0 Places PMR 10 PI. ELECTRIQUES 2 PI. COVOITURAGE 0			Sorties tickets horaires et Recettes horaires+abonnés													
Nombre places amodiées: TTC	Ascenseurs 5			Fin année / fin mois													
1/4 heure 0,50 € 1 heure 2,00 € 2 heures 3,70 € 24 heures 18,30 € Mensuel non résident 53,30 € Mensuel résident 102,20 € Mensuel moto 35,50 € Date dernier clot de tarif: 01-avr-17				Fin année / fin mois													
Tableau 1.1 Historique FREQUENTATION HORAIRES (nombre de sorties horaires standards, aucun forfait)		2. HORAIRES		Tableau 1.2 Durée horaire moyenne JOUR et NUIT (en minutes)		Tableau 1.3 Ticket moyen HT (recette horaire HT/tickets et Evo)											
Mois	Horaires 2014	Horaires 2015	Horaires 2016	Horaires 2017	Evolution %	Différence sorties	Mois	2017	2018	Evolution %	2017	2018	Evolution %	Tmoyen 2017 EHT	Tmoyen 2018 EHT	Evo	
Janvier	4 391	5 233	3 950	5 431	4 329	-21,2%	Janvier	03.58	04.11	+5,5%	11.11	10.38	-4,9%	4,49	5,93	+2	
Février	3 734	5 245	0	5 391	4 609	-25,1%	Février	04.08	04.04	-1,6%	11,23	10,05	-11,4%	4,61	5,43	+1	
Mars	5 261	5 705	0	6 261	5 654	-9,7%	Mars	03.41	04.09	+12,7%	10.15	10.43	+2,6%	4,85	5,42	+1	
Avril	4 173	4 800	3 497	6 345	5 766	-9,1%	Avril	04.34	04.51	+5,2%	03,53	10,38	+29,7%	5,14	5,50	+1	
Mai	5 419	5 357	4 885	5 332			Mai			#DIV/0!				5,93	#VALEUR!	#VA	
Jun	6 165	4 604	5 458	4 921			Jun			#DIV/0!				5,76	#VALEUR!	#VA	
Juillet	5 788	5 446	4 936	4 936			Juillet			#DIV/0!				5,26	#VALEUR!	#VA	
Août	5 585	5 744	4 791	3 313			Août			#DIV/0!				5,77	#VALEUR!	#VA	
Septembre	5 620	5 051	5 196	5 451			Septembre			#DIV/0!				5,29	#VALEUR!	#VA	
Octobre	6 300	5 396	4 877	4 806			Octobre			#DIV/0!				5,03	#VALEUR!	#VA	
Novembre	6 032	4 161	5 844	4 798			Novembre			#DIV/0!				4,77	#VALEUR!	#VA	
Décembre	5 381	4 843	5 891	5 280			Décembre			#DIV/0!				5,42	#VALEUR!	#VA	
Sous total	17 299	21 253	6 947	24 088	20 350	-18%	Fin du mois	04.05	04.18	+5,5%	10.42	10.31	-1,1%	4,9	5,6	+1	
Annuel	63 210	67 667	50 786	62 282	50 360	-28%	Annuel	04.05	04.18		10.42	10.31		TM annuel	5,1	5,5	+1
% an/1		+7%	-18%	+24%	-20%		Remarques:										
Tableau 2.1 Détail ABONNES résidents / non résidents / tous abonnés				3-ABONNES				Tableau 2.2 abonnés/places non amodiées			Tableau 2.3		Tableau 2.4 Recettes abonnés HT				
Résidents		Non Résidents ou Pendulaires		Total tous abonnés 2018		Ratios abonnés 2018			Motos		Recettes Abonnements HT						
2017	2018	Evolution %	NON rdts 2017	NON rdts 2018	Evolution %	total abos 2018	Evolution %	Différence abo 2018/17	résidents / nbre places	NON rdts / nbre places	global / nbre places	2018	2019	Evo			
364	354	-3%	7	5	-28,6%	269	-23,2%	-69	53,0%	0,9%	53,9%	18 230	14 419	-21			
380	374	-2%	7	5	-28,6%	269	-23,2%	-69	49,9%	0,9%	50,8%	15 819	11 585	-29			
351	306	-13,1%	7	6	-14,3%	312	-12,6%	-46	55,1%	1,1%	56,2%	14 837	17 022	+21			
348	308	-11,8%	7	9	+28,6%	375	+5,0%	+16	65,5%	1,0%	67,6%	15 596	18 319	+23			
335			7	7	0%	0	-100,0%	-342	0,0%	0,0%	0,0%	14 296	0	-10			
334			7	7	0%	0	-100,0%	-342	0,0%	0,0%	0,0%	15 166	0	-10			
307			7	7	0%	0	-100,0%	-342	0,0%	0,0%	0,0%	13 516	0	-10			
317			7	7	0%	0	-100,0%	-324	0,0%	0,0%	0,0%	14 327	0	-10			
310			7	7	0%	0	-100,0%	-319	0,0%	0,0%	0,0%	13 572	0	-10			
311			6	6	0%	0	-100,0%	-317	0,0%	0,0%	0,0%	14 277	0	-10			
303			6	6	0%	0	-100,0%	-305	0,0%	0,0%	0,0%	12 751	0	-10			
Moyenne	355	311	-12,3%	7	6	-10,7%	317	-12,7%	55,0%	1,1%	57,1%	Sous total	10	62 772	61 996	-6	
Annuel	333	311	-6,5%	7	6	-8,5%	106	-70,9%	-100,7%	0	0	Annuelle	Total annuel	176 778	61 996	-6	
Remarques sur les abonnés:																	

[Ce document, commun aux 35 parkings de Bordeaux Métropole, a été étoffé au fil des ans ; dernièrement, ont été intégrés :

- la courbe des fréquentations horaires de l'année A-2, qui vient compléter la représentation des années A et A-1
- un graphique présentant les fréquentations horaires de cinq dernières années, cumulées à la fin du mois analysé, et pour l'année complète
- les durées moyennes par mois, qui sont en lien direct avec le comportement des usagers, et qui viennent compléter le ticket moyen, qui varie aussi en fonction des évolutions tarifaires
- les ratios abonnés, qui permettent de mieux évaluer la mutualisation des places dans l'ouvrage et les réserves éventuelles de capacité sur certains créneaux (ratios résidents, non-résidents et global, sur le nombre de places utiles (nombre total moins nombre de places amodiées)

Ces nouveaux éléments viennent compléter les paramètres suivis jusque là. L'ensemble a été réorganisé, pour gagner en lisibilité; il se structure maintenant en 4 bandes principales:

1-usagers horaires : nombre d'entrées horaires sur cinq ans, durées moyennes jour et nuit, ticket moyen

2-fréquentations abonnés (résidents, non-résidents et cumulés), ratios par type d'abonné et par parc, nombre d'abonnés en deux roues-motorisés, recettes abonnements.

3-taux de rotation et d'occupation : le premier rend compte, avec les durées moyennes, de l'occupation moyenne de chaque place du parking par les usagers horaires ; le second permet de visualiser les réserves globales de capacité dans l'ouvrage.

4-recettes : horaires (tickets et forfaits), abonnés et amodiataires, et enfin divers (aires de lavage, publicité...).

La plupart de ces paramètres sont généralement produits pour l'exercice en cours avec rappel de l'exercice précédent.]

- **Contrôle de la qualité de service**

Historiquement, le contrôle de la qualité de service a été développé sur les parcs de la DSP BP3000 puisqu'elle bénéficie d'un plan de management de la qualité (PMQ) formel et contractualisé, avec des pénalités associées.

Ce contrôle qualité a été progressivement étendu à l'ensemble des parcs métropolitains, au titre de son contrôle général, que ces parcs soient exploités en délégation ou en régie.

Ce contrôle qualité étendu permet d'avoir une lecture globale du service public du stationnement en ouvrage dans Bordeaux Métropole, et permet également d'étoffer la dynamique entre les exploitants et la Métropole, tout en harmonisant le traitement des divers.

Pour des raisons ayant trait à l'historique de chaque contrat, la possibilité d'appliquer des pénalités n'est pas possible avec tous les exploitants. Pour pallier cela, il s'agit donc, pour Bordeaux Métropole, d'impliquer les gestionnaires de parkings, en soulignant leur responsabilité potentielle en cas d'incident découlant d'une absence de réaction aux anomalies signalées. Plus largement, le but est de développer une synergie et de les inciter à profiter de ces contrôles pour progresser et améliorer leur prestation en faveur des usagers, ces derniers sanctionnant la qualité de service à travers la fréquentation des sites et les réclamations.

Le processus de surveillance de la qualité sur chaque parking est basé sur deux actions complémentaires :

-d'une part, les gestionnaires de sites procèdent, en interne, à des autocontrôles dont ils transmettent le résultat sous forme de tableau mensuel à la Métropole.

-d'autre part, des contrôleurs missionnés par la Métropole visitent les parkings de manière aléatoire et informent les exploitants des anomalies constatées ou non. Le cas échéant, des pénalités sont appliquées selon des caractéristiques de chaque contrat.

Grille type de contrôle Qualité :

Données Nom du parking : Mise en service : 1er janvier 1984 Capacité totale : 857 places V.L. sur 3 niveaux dont 20 places PMR, 2 places véhicules électriques Et 8 places pour la station de lavage +11 places 2 roues motorisés et 19 pour Vélos		logo	DID Centre Stationnement	Nom du parking
		CPMQ		Nom du parking
		Nom de l'exploitant		2e semestre 2017
		le 21/07/17		Contrôle contradictoire le 08/09/17
Indicateur	Contrôles et PMQ BP3000	Nbre	le 21/07/17	Contrôle contradictoire le 08/09/17
Service aux usagers	PMQ1	Pilotage qualité: réception données de BP3000	Données du mois précédent reçues: oui* non*	Données du mois précédent reçues: oui* non*
	PMQ2	Poste de contrôle: accueil, présence personnel	Disponibilité d'un agent sur site lors du contrôle	Disponibilité d'un agent sur site lors du contrôle
	2a	(7/14h 14/21h/21/7h) présence premier passage	oui* non* présence heure: 8h15	oui* non* présence heure: 13h30
	2b	a) absent en 2a : réponse à l'interphone ?	oui* non* interphone heure: 2ème essai	oui* non* interphone heure: 2ème essai
	2c	a) réponse NON en 2a et 2b : 2e essai après 25mn	oui* non* 2ème essai heure:	oui* non* 2ème essai heure:
	PMQ3	Conformité et présence de l'information	Présence tarifs+règlement intérieur-95% temps (400€)	Présence tarifs+règlement intérieur-95% temps (400€)
	3a	présence panneau affichage tarifs	oui* non* date: heure:	oui* non* date: heure:
	3b	présence panneau règlement intérieur	oui* non* date: heure:	oui* non* date: heure:
	3c	(a absent en 2a 2b) présence après au moins 1h	oui* non* date: heure:	oui* non* date: heure:
	3d	signalisation entrée gabarit maximum (panneau)	oui* non*	oui* non*
Entretien du parc	3e	panneaux entrée véhicules GPL	oui* non*	oui* non*
	3f	signalisation entrée vélos interdits	oui* non*	oui* non*
	3f	panneaux indicateurs de sortie	oui* non*	oui* non*
	3g		item neutralisé	item neutralisé
	PMQ4	Traitement des réclamations mois précédent	Suivi des réclamations usagers (pas de pénalité)	Suivi des réclamations usagers (pas de pénalité)
	4a	nombre de réclamations et d'anomalies	réclamations: néant anomalies: ...	réclamations: néant anomalies: ...
	4b	délai de réponse réponses remarques	plus de 10 jours ... plus de 30 jours ...	plus de 10 jours ... plus de 30 jours ...
	PMQ5	Espace d'accueil: état de propreté	Notation hebdomadaire de 0 à 4-90% (400€)	Notation hebdomadaire de 0 à 4-90% (400€)
	5a	état et propreté des accès, graffitis (cf photos) ...	nombre photos: et date:	nombre photos: et date:
	5b	état et propreté réception: sols, murs, mobilier	nombre photos: et date:	nombre photos: et date:
Maintenance des équipements	5f	divers: musique d'ambiance dans le parc...	oui* non*	oui* non*
	5g	services consignes	oui* non*	oui* non*
	5h	vélos de prêt, caddies...	pas de vélo ou caddie apparent	pas de vélo ou caddie apparent
	PMQ6	Intérieur du parc et autres locaux:	Notation hebdomadaire de 0 à 4-90% (400€)	Notation hebdomadaire de 0 à 4-90% (400€)
	6a	état et propreté des escaliers	oui* non*	oui* non*
	6b	état et propreté des ascenseurs	oui* non*	oui* non*
	6c	fonctionnement des sanitaires	N-1 WC homme ut noir toujours HS, photo	N-1 WC homme ut noir toujours HS, photo
	6d	état et propreté des sols et murs des sanitaires	WC femmes carrelage cassé	WC femmes carrelage cassé, photo
	6e	équipement électrique, mobilier, j des sanitaires	oui* non*	oui* non*
	6f	état et propreté niveau sols, plafonds: laque...	oui* non*	oui* non*
Production et prévention	6g	état et propreté des murs, armoires (dates, photos)...	oui* non*	oui* non*
	6h	état et propreté des ornettes, aquadains, avaloirs	Marque cache plastique sur bonde d'évacuation, escalier B	oui* non*
	6k	état et propreté équipements	oui* non*	oui* non*
	PMQ7	Fonctionnement Ascenseurs	1 ascenseur PMR groupe 1 100% en fonction (900€)	1 ascenseur PMR groupe 1 100% en fonction (900€)
	7a	nombre de cabines d'ascenseur HS	nombre HS: 1 En travaux: date: 21/07/17	nombre HS: 0 date:
	7b	accès PMR toujours garanti?	oui* non* date:	oui* non* date:
	7c	vérification après au moins 72 heures: réparé?	oui* non* date:	oui* non* date:
	7d	état et propreté	oui* non*	oui* non*
	PMQ8	Système vidéo de surveillance	Disponibilité système de vidéo surveillance 800€	Disponibilité système de vidéo surveillance 800€
	8a	nombre de caméras	nombre HS: 1	nombre HS: 1
Bilan	8b	caméras hors service	nombre HS: 0	nombre HS: 0
	8c	nombre de moniteurs	nombre HS: 0	nombre HS: 0
	8d	moniteurs hors service	nombre HS: 0	nombre HS: 0
	8e	vérification après au moins 48 heures: réparé?	oui* non* date:	oui* non* date:
	PMQ9	Disponibilité caisses automatiques	Fonctionnement des caisses: pannes >48h (150€)	Fonctionnement des caisses: pannes >48h (150€)
	9a	nombre caisses automatiques Hors service sur 4	nombre HS: 0 date:	nombre HS: 0 date:
	9b	vérification après au moins 72 heures: réparé?	oui* non* date:	oui* non* date:
	9c	boîtiers ouverte porte par badgeage	nombre HS: 0	nombre HS: 0
	PMQ10	Disponibilité valideurs et barrières	Fonctionnement des barrières: pannes >48h (150€)	Fonctionnement des barrières: pannes >48h (150€)
	10a	valdeurs d'entrée	nombre HS: 0 date: heure:	nombre HS: 0 date: heure:
10b	barrières d'entrée	nombre HS: 0 date: heure:	nombre HS: 0 date: heure:	
10c	vérification après au moins 48 heures: réparé?	oui* non* date: heure:	oui* non* date: heure:	
10d	valdeurs de sortie	nombre HS: 0 date: heure:	nombre HS: 0 date: heure:	
10e	barrières de sortie	nombre HS: 0 date: heure:	nombre HS: 0 date: heure:	
10f	vérification après au moins 48 heures: réparé?	oui* non* date: heure:	oui* non* date: heure:	
PMQ11	Disponibilité système de recharge électrique	95% fonctionnement borne charge, ou pannes >48h (400€)	95% fonctionnement borne charge, ou pannes >48h (400€)	
11a	fonctionnement charpeur VL électrique	nombre HS: date: heure:	nombre HS: date: heure:	
11b	vérification après au moins 48 heures: réparé?	oui* non* date: heure:	oui* non* date: heure:	
11c		oui* non*	oui* non*	
PMQ12	État des systèmes d'éclairage	Nombre total de lampes non HS-90% (900€)	Nombre total de lampes non HS-90% (900€)	
12a	intérieur niveau: nombre de néons HS par niveau	1: 2 4475 2: 4 4475 Total: 6 850	1: 3 475 2: 1 475 Total: 3 950	
12b	au te niveau, ou autre type (leds, lampes, etc)	N-1 18 néons qui clignotent	N-1 17 néons qui clignotent	
12c	au te niveau, ou autre type (leds, lampes, etc)	N-2 18 néons qui clignotent	N-2 10 néons qui clignotent	
12d		nombre HS: 0	nombre HS: 0	
12e	Rappel: éclairage dans les ascenseurs (liste 7e)	oui* non*	oui* non*	
PMQ13	Conformité de l'affichage de sécurité	Plans +balises vers évacuations de secours >95 %	Plans +balises vers évacuations de secours >95 %	
13a	nombre de plans d'évacuation	nombre HS: 0	nombre HS: 0	
13b	nombre BAES vers sortie de secours	nombre HS: 6 2 au N-1 et 3 au N-2	nombre HS: 7 2 BAES cassés pl 1034 et 2084 +5 oranges photos	
13c		oui* non*	oui* non*	
PMQ14	Disponibilité, localisation équipements de sécurité	Total extincteurs+baes+interphones >95% (900€)	Total extincteurs+baes+interphones >95% (900€)	
14a	nombre bacs à sable	pas constaté d'anomalies	pas constaté d'anomalies	
14b	présence 1 seau ou 1 pelle par bac à sable	pas constaté d'anomalies	pas constaté d'anomalies	
14c	état et propreté des bacs	manque 2 extincteurs, place 102 et 308	pas constaté d'anomalies	
14d	nombre extincteurs	pas constaté d'anomalies	pas constaté d'anomalies	
14e	accessibilité des extincteurs	pas constaté d'anomalies	pas constaté d'anomalies	
14f	interphones	borne d'appel: barrières sortie voiture	borne d'appel: barrières entrée voiture	
14g	temps de réponse à un appel	7	6	
Bilan		N-1 sortie parking n°1 symbole sens interdit recouvert de peinture, photo	N-1 fuite tuyau plafond pl.1003, photo	
	PS: le 20/11/2014: nombre et disposition des extincteurs (cf notes de l'aud 12013), 17 extincteurs disposés sur 2 niveaux à chaque accès, +10 stockés au PC (personnel présent 24H24)	N-1 BAES cassé pl. 1368, photo	Escalier N°2 graffitis, photos avec contrevisite	
	Contradictoire le 24/11/2014	N-1 panneaux lumineux directionnel éteint pl: 1396-1405-1224-1309-1174-1166-1143-1111	N-1 porte coupe feu ne ferme pas (niveau ascenseurs et à côté de l'accueil), photo	
	Contradictoire le 25/11/2015	Sortie escalier n°2 rampe tordue, photo	N-1 panneau sortie escalier n°3 éteint, photo	
	Contradictoire le 19/03/2015	N-1 panneau directionnel éteint, photo	N-2 BAES avec témoins orange pl.2006, 2138, 2008, 2265, 2442	
Contradictoire le 08/09/2017	N-1 face à la place 1038, gaine rigide cassée, photo	N-2 porte sans issue ouverte pl.2080, photo		
	N-1 boîtier électrique ouvert pl. 1093, photo	N-2 vitre sur porte coupe feu cassée, photo		
	N-2 accès ascenseurs, porte coupe fumée ne se ferme pas			

[Le nouveau dispositif acté fin 2016, dans le cadre d'un marché passé avec Aximum, s'est révélé efficient en 2017. Selon les termes de cette convention, la société procède à huit contrôles mensuels (un peu moins d'une centaine par an), alternant les visites sur les parkings de la régie et sur ceux des délégataires. Les contrôleurs procèdent à un relevé très large des anomalies, qui font généralement

l'objet d'une photo : ces clichés sont datés, de façon à mieux cibler la réactivité de l'exploitant pour pallier les défauts signalés. De plus, le contrôleur procède à une contrevisite, généralement après 72 heures, lorsqu'il y a risque de pénalités, pour des problèmes touchant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) ou la présence de graffitis, par exemple.

La présentation des tableaux de compte rendu des contrôles a été légèrement revue en 2017 : la partie supérieure a été simplifiée, de façon à laisser plus de place aux remarques. Ces grilles sont articulées autour de 15 indicateurs principaux, classés en quatre chapitres : service aux usagers, entretien des parcs, maintenance des équipements et protection-prévention. Au final, les contrôleurs ont la possibilité de noter jusqu'à plus de 80 points pour chaque parking. Le Centre stationnement adresse ensuite systématiquement aux exploitants un courrier de synthèse avec, par ouvrage, la grille de synthèse, les photos des principales anomalies ainsi que des remarques complémentaires pour mettre les contrôles en perspective ou, le cas échéant, souligner certaines questions prioritaires.

De plus, le plan qualité intègre aussi des contrôles contradictoires : ils sont réalisés une fois par an en présence de représentants du délégant et du délégataire. A cette occasion, l'exploitant est invité à fournir un tableau de synthèse des suivis réglementaires du parking, particulièrement axé sur la réglementation des Etablissements recevant du public (ERP) et la sécurité incendie (cf. § ci-après).]

- **Suivi du contrôle réglementaire des parcs**

Les parcs répondent à des normes croisées, issues principalement du Code de la construction et de l'habitat (CCH), du Code du travail, du Code de l'environnement, et, de la réglementation des Etablissements recevant du public (ERP) et de ses spécificités relatives aux parcs de stationnement (PS).

A l'origine, chaque ouvrage a été créé en conformité avec les réglementations en vigueur à la date du permis de construire. Pour ce qui relève du point crucial de la sécurité incendie, ces textes dépendent à la fois de la date de construction du parc, du type d'usagers autorisés et du nombre de places proposées. Historiquement parlant, à partir de 1976, les parcs de stationnement couverts ouverts au public étaient soumis à la réglementation sur les installations classées protection de l'environnement (ICPE), avec deux textes principaux : la rubrique 331-bis (décret n°80-412, du 9 juin 1980), et la rubrique 2935 (décret n°93-1412, du 29 décembre 1993).

Depuis mai 2006, ces ouvrages sont sortis du champ réglementaire des ICPE. Une catégorie Parcs de stationnement (PS) a été créée par l'arrêté du 9 mai 2006, venant modifier l'arrêté du 25 juin 1980 sur le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public (ERP).

En 2013, suivant l'audit quinquennal contractuel mené sur chaque délégation, un suivi du système réglementaire qui encadre la sécurité et l'exploitation des parkings bâtis a été mis en place.

A l'occasion du contrôle contradictoire annuel, les exploitants sont invités à fournir un tableau de synthèse des suivis réglementaires du parking, particulièrement axé sur la réglementation des Etablissements recevant du public (ERP) et la sécurité incendie.

Tableau de synthèse type du suivi réglementaire des parcs :

Exploitant:	Parking : nom de l'ouvrage				Actualisation du : 20/12/2017			
Accessibilité	Objet	Référence	Date de réalisation	Date	Étapes à venir	Organisme/Société		
ERP	Mise aux normes PMR	Loi Handicap 2005 modifiée par loi du 5 août 2015	A acter avant octobre 2018	avant le 26/09/2018	escaliers validés en décembre 2017	SOCOTEC		
	Registre d'accessibilité	Arrêté du 19 avril 2017	Obligatoire depuis 22/10/2017		A l'accueil ou en ligne?	A l'accueil		
Electricité	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle avant	Organisme/Société		
Établissements soumis au Code du travail	Ensemble des installations	Code du Travail art. R 4226-16 à 18 du 26/12/11 Art. R 123-43 du CCH Règlement de sécurité/art. EL 19 § 3 Normes NFC 15-100 et 15-211	1 an	Organisme agréé 13/03/2018	Organisme agréé avant MARS 2019	SOCOTEC		
			ERP	Parcs de stationnement couverts: ensemble des installations électriques	Art PS 32A 09/05/06 modifié	5 ans par organisme agréé	Organisme agréé 21/01/2017	Organisme agréé 13/03/2022
Incendie	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle	Organisme/Société		
ERP PS: parcs des stationnement couverts	Installations de désenfumage mécanique, systèmes d'alarme, de détection et de sécurité incendie, moyens de lutte contre l'incendie, dispositifs d'obturation coupe feu	Art PS32A 09/05/06	Organisme agréé à la mise en service	30/07/2008	RVRAT	SOCOTEC		
			1 an par technicien qualifié	technicien qualifié : 01/12/2017	technicien qualifié: Décembre 2018	SSI SERVICES		
			5 ans par organisme agréé	organisme agréé : 12/07/2017	organisme agréé : JUILLET 2022	QUALICONSULT		
	dont Portes et volets roulants coupe feu	art. PS 32 09/05/2006 modifié	1 an par technicien qualifié	30/07/2017	30/07/2017	Exploitant		
			5 ans par organisme agréé	30/05/2015	30/07/2020	QUALICONSULT		
	dont Systèmes de sécurité incendie	Arrêté du 21-12-1993	1 an par technicien qualifié	technicien qualifié : 01/12/2017	technicien qualifié : 01/12/2018	SSI SERVICES		
			5 ans par organisme agréé	organisme agréé : 12/07/2017	organisme agréé : Juillet 2022	QUALICONSULT		
	dont Extincteurs automatiques à eau de type Sprinkler :	Règle R1 de l'APSAD	6 mois	pas de sprinklage	pas de sprinklage	pas de sprinklage		
		ERP art. MS 73 et PE 4	1 an par technicien qualifié	pas de sprinklage	pas de sprinklage	pas de sprinklage		
		5 ans par organisme agréé	pas de sprinklage	pas de sprinklage	pas de sprinklage			
	dont Extincteurs portatifs ou sur roues	ERP art. MS 73 et PE 4	1 an par technicien qualifié	technicien qualifié : 04/09/2017	technicien qualifié : 04/09/2018	SICLI		
	dont Installations de désenfumage ou Équipements d'alarme et d'alerte	ERP art. DF10 et PE 4	1 an par technicien qualifié	technicien qualifié : 01/12/2017	technicien qualifié : Décembre 2018	SSI SERVICES		
5 ans par organisme agréé			organisme agréé : 12/07/2017	organisme agréé : JUILLET 2020	QUALICONSULT			
dont Installations de détection automatique	ERP art. MS 73 et PE 4 - Règle R7 de l'APSAD	6 mois par technicien qualifié	technicien qualifié : 06/03/2018	technicien qualifié: JUN 2018	Exploitant			
		1 an par technicien qualifié	technicien qualifié : 29/11/2017	technicien qualifié : 29/11/2018	DRAGER			
Portes et portails automatiques	Arrêté du 21-12-1993	6 mois par technicien qualifié	13/04 et 27/11/2016	13/04 et 27/11/2016	en interne			
Ascenseurs	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle	Organisme/Société		
	Contrôles techniques périodiques	Art. R 125-2 du CCH	6 mois par technicien qualifié	Technicien qualifié : 10/08/2017	Technicien qualifié : 10/02/2018	Exploitant		
			Établissements soumis au Code du travail : vérification générale périodique obligatoire	DdR R 4224-17-1 / Arrêté du 29/12/2010 Circulaire du 21/01/2011	1 an par technicien qualifié	Technicien qualifié : 13/06/2017	Technicien qualifié : 13/06/2018	QUALICONSULT
			Contrôles techniques périodiques	CCH R 125-2-4 / Arrêté du 18/11/2004 modifié	5 ans par organisme agréé	organisme agréé : 13/06/2017	organisme agréé : 13/06/2022	QUALICONSULT
				Règlement de sécurité incendie ERP du 25-06-1980 Art. AS9, PO1 GE8 et GE9 et PS 24 CCH, art. R 122-16 et R 123-43	5 ans par organisme agréé	organisme agréé : 13/06/2017	organisme agréé : 13/06/2022	QUALICONSULT
Commission de sécurité	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle	Organisme/Société		
	Ensemble des installations pour un parc entre 250 et 1000 places de stationnement	Art PS 33 09/05/06	5 ans	28/03/2018	01/03/2023	MAIRIE de Bordeaux		
Climatisation	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle	Organisme/Société		
	Systèmes de climatisation et pompes à chaleur réversibles d'une puissance frigorifique utile de plus de 12 kW	Code de l'Environnement : art. R224-59-1 à R224-59-11 et arrêté du 16-04-2010 Et D.2010-349 du 31/03/2010	annuelle	Technicien qualifié : 10/08/2017	Technicien qualifié : 10/02/2018	Exploitant		
			5 ans	5 ans	20/02/15	20/02/20		

[Le document de synthèse type est harmonisé à l'ensemble des parcs pour permettre d'harmoniser et de mieux appréhender les démarches de chaque exploitant métropolitain sur ses parcs. Les gestionnaires des parcs présentent par ce biais, au moins une fois par an, un instantané de l'intégralité du suivi périodique réglementaire.

Ce tableau permet ainsi de lister, pour chaque ouvrage, références légales, dates butoirs, préconisations éventuelles issues des commissions de sécurité ou des visites de maintenance périodique, ou des passages des bureaux de contrôles. Les principaux organes de sécurité sont listés, avec, en particulier : systèmes de sécurité incendie, détecteurs, installations électriques, portes et portails coupe-feu, ascenseurs, extincteurs, dispositifs de sprinklage, portes et portails et climatisation.

Une dernière mouture intègre également les informations relatives à la mise aux normes d'accessibilité consécutives à l'application de la Loi handicap du 11 février 2005 modifiée par la loi du 5 août 2015, ainsi qu'à la mise en place des Registres d'accessibilité (décret du 28 mars 2017).]

1-2 - Suivi juridico-administratif et financier

Les différentes missions intéressent :

- Le suivi du dispositif d'intervention des gestionnaires de parcs (contrat/ régie) ;
- La politique tarifaire ;
- Le suivi de l'économie du contrat (évolution des recettes, analyse des comptes des prestataires) ;
- Le suivi budgétaire ;
- ...

1-3 - Accompagnement au développement de l'offre stationnement

- Renforcement de la coordination des politiques ;
- Etudes et suivi des projets de stationnement ;
- Suivi de la réalisation de nouveaux ouvrages.

En 2017, cet accompagnement concerne les nouvelles opérations de Parcub Bordeaux Métropole (Floirac Arena) et l'opération d'intérêt national (OIN) Euratlantique, mais également la compensation du stationnement en lien avec la construction de la ligne D du tramway et l'expérimentation du stationnement sur les dépressions pour véhicules légers (DVL) devant les garages.

1-4 - Information de l'utilisateur sur l'offre de stationnement

L'information de l'utilisateur sur l'offre de stationnement a été développée dans le cadre du dossier transverse Données open data 2017 sur « data.bordeaux-metropole.fr »

L'ouverture des données publiques, communément appelée « open data », est devenue une obligation pour toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants depuis l'adoption de la loi pour une République Numérique (loi du 7 octobre 2016). La "loi Lemaire" achève un chapitre législatif intense autour de l'open data (loi Valtere, loi Macron...). Les plus grosses collectivités se sont déjà lancées, mais de nombreuses précisions restent à apporter, relatives, par exemple, aux licences, aux formats, aux processus internes. La réutilisation des données publiques, qui est un droit depuis 2005, est présentée comme une source d'enrichissements à plusieurs titres : nouveaux services aux usagers, levier interne de modernisation, développement économique et transparence accrue. Mais elle demande aussi un gros effort de la part des administrations.

Les prescriptions de la Commission d'accès aux documents administratifs (loi CADA du 17 juillet 1978) favorisent la publication de ces données publiques. Elles imposent ainsi aux intervenants du secteur de mettre à disposition la plupart des données détenues dans le cadre de missions de service public. S'agissant de services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), comme c'est généralement le cas pour le stationnement, la réutilisation de ces données par des personnes privées fait l'objet d'un encadrement particulier.

C'est dans ce contexte que, dès 2013, la Direction du numérique a contacté le Service stationnement pour mettre en œuvre la publication libre des données relatives au stationnement dans le périmètre de Bordeaux Métropole, sous une forme « open data », ce format permettant toute requête et exploitation ultérieure par tout citoyen.

Dès le début, l'élargissement du champ de recueil de ces données a été souhaité, de façon à intégrer l'ensemble des exploitants des principaux ouvrages affectés au stationnement hors voirie payant dans les 28 communes de la Métropole. Ces professionnels, privés comme publics, ont répondu favorablement. Depuis 2013, cette opération est répétée chaque mois de décembre, de façon à publier, chaque début d'année, des statistiques arrêtées au 1^{er} janvier. Ces données serviront

d'architecture pour la mise au point, courant 2018, d'une couche stationnement dans la base métier du nouveau logiciel Cartoweb édité par Bordeaux Métropole, comme le demandaient les services concernés.

[Les données recueillies prennent la forme de deux tableaux de synthèse présentant les principales caractéristiques des parcs.

- **Tableau de caractéristiques administratives et techniques**

A fin 2017, sont toujours répertoriées, pour chaque établissement, 31 têtes de colonnes présentant les caractéristiques administratives et techniques, avec :

Date mise à jour des données, N° d'identification du parking à la Métropole, Nom du parking, Propriétaire, Titulaire du contrat, Exploitant, Type de gestion, Secteur, N° INSEE Commune, Commune, N° identifiant d'équipement public, Année de mise en service, Type de construction, Nombre de niveaux ; Places Hors gabarit < 3,5T, Places Hors gabarit > 3,5T, Nombre de places utilisées en fourrière, Nombre de places utilisées en parc-relais (P+R), Nombre de places en parking simple tous usagers ; Total de places VL, Dont places PMR, Dont places VL électrique, Dont places Autopartage ou de type Autocool ou Citiz, Dont Covoiturage, Et dont places pour station de lavage ; Places 2 roues à moteur, Dont 2 roues à moteur électrique ; Total places vélo, Dont Places vélo électrique ; Remarques éventuelles (les services proposés par les exploitants ne sont pas tous répertoriés), et, enfin, Lien vers site web de l'exploitant.

- **Tableau comparatif de 11 tarifs types**

Le second tableau mis au point a pour vocation de comparer des tarifs types pratiqués dans ces mêmes ouvrages, que l'on soit usager horaire ou abonné, grâce à 11 tarifs représentatifs, auxquels s'ajoute, à titre de repère, le coût d'une heure de stationnement sur la voirie attenante à l'ouvrage. Y sont présentées les titres de colonnes suivants :

Exploitant, Commune, Identifiant du parking, Nom du parking ou du parc relai, Tarif pour titulaire abonnement TBC, Tarif pour NON titulaire abonnement TBC, Tarif voirie du secteur autour du park <1h, Tarif horaire <1/4h, Tarif horaire < 1/2h, Tarif horaire <1h, Tarif horaire <4h, Tarif horaire <10h, Tarif horaire <24h, Forfait nuit unique, Abonnement au mois résident, Abonnement au mois Non résident, Abonnement au mois moto, Abonnement au mois vélo, Remarques, Lien vers le site web du parking.]

2 - Missions ponctuelles prégnantes

Les missions ponctuelles prégnantes conduites sur 2017 sont en lien avec les dossiers suivants :

2-1 - Intégration des parcs Victor Hugo, Alsace Lorraine, Allée de Chartres et Grands Hommes dans le patrimoine métropolitain

Dans la continuité de 2016, le transfert de propriété des parcs acté au 1^{er} janvier 2016 entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole a nécessité un travail de fond du point de vue administratif pour établir les actes de transfert de ces parcs (actes fonciers, états descriptifs de division en volume).

De même, d'un point de vue technique, il a nécessité un travail de fond sur la prise de connaissance et le suivi de l'état des parcs. Plus particulièrement, un suivi des travaux relatifs à la pérennité et à la sécurité des sites a été nécessaire. Sur ce dernier point, étaient essentiellement concernés Victor Hugo (travaux d'étanchéité de la terrasse sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole) et Alsace Lorraine (diagnostic structurel, programmation travaux à venir en seconde phase par la régie Parcub).

2-2 - Fin de la DSP SGGPB au 31/03/2017 et reprise des parcs y afférents par la Régie Parcube Bordeaux Métropole

La DSP portant sur l'exploitation des parcs Alsace Lorraine, Victor Hugo et Allées de Chartres et conclue avec la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est arrivée à échéance le 31/03/2017.

La préparation de la clôture de cette DSP et de la reprise de l'exploitation des parcs concernée par la régie métropolitaine, engagée en 2016, a conduit à l'élaboration d'un protocole tripartite entre la SGGPB, Parcube et Bordeaux Métropole. Suivant les actes de transfert de ces parcs, il a été procédé à la clôture comptable de cette DSP.

Par ailleurs, le retrait de Bordeaux Métropole du capital de cette SEM, engagé sur 2017 a abouti en 2018, ainsi que l'acquisition de biens de cette société et leur reprise par la Régie métropolitaine par voie de mise en affectation (local technique) ou convention de gestion (garage rue de Bègles).

2-3 - Problématiques ayant émergé ou restant à suivre, parmi lesquelles :

- **Places de stationnements proposées par des applications numériques**

Avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), une partie du stationnement semble s'orienter vers les places proposées par les applications numériques. Il est nécessaire de suivre cette évolution, notamment du point de vue de la politique tarifaire en ce qui concerne l'offre publique. Par ailleurs, si elle reste encore très marginale, elle pourrait, dans le cadre de la politique globale des déplacements, apporter de solutions complémentaires en termes de mutualisation de places privées occupées partiellement.

- **Intervention des forces de l'ordre et présence de squatteurs dans les parkings**

D'après les retours d'expérience des différents acteurs du secteur, la question de l'appel aux forces de police pour intervenir dans les parkings s'est faite de plus en plus présente depuis plusieurs années.

Cela concerne, en particulier, la présence de squatteurs, assez sensible durant les périodes non estivales. En effet, si cette population tâche généralement de se faire discrète, plusieurs incidents sont recensés. Les personnels en poste sur les parkings, mais également les agents du contrôle qualité de Bordeaux Métropole n'ont pas manqué de signaler la difficulté à gérer certaines personnes agressives. Il s'agit aussi d'un thème touchant à des paramètres humains sensibles et d'une problématique en prise directe avec le contexte socio-économique (l'emploi, le logement).

Ce sujet étant commun à tous les exploitants, dès 2015, une réunion s'est tenue en présence de représentants des gestionnaires de parkings (y compris de ceux qui seront rattachés à la Métropole au 1^{er} janvier 2016), des services de Police, municipale et nationale, des services sociaux, et des services de la Métropole impliqués dans le stationnement. Il s'agissait en particulier de lancer une synergie entre les différents interlocuteurs, de façon à mutualiser les expériences pour que chaque exploitant soit à même de trouver des solutions, dans le respect de la stricte autonomie décisionnelle de la régie et des délégataires métropolitains.

Il en est ressorti un consensus sur les conduites à tenir lorsque des individus peuvent être, directement ou par animal interposé, à l'origine de troubles à l'ordre public ou de mise en danger d'autrui, usagers ou personnels, mais aussi sur les questions relatives à l'intervention des forces de l'ordre, de manière à garantir la sécurité et le respect des lois dans les ouvrages.

Depuis cette rencontre, deux procédures ont été fixées.

-en premier lieu, pour les infractions aux règles du code de la route (en particulier pour pouvoir faire procéder à la verbalisation des véhicules en stationnement intempestif sur les places dévolues aux PMR, et marquées à cet effet) : chaque gestionnaire doit adresser au maire de la commune concernée, une demande d'arrêté permettant à la police municipale et à la police nationale de dresser des procès-verbaux dans l'enceinte des ouvrages. Dans ce but, une demande doit être établie pour chaque parking, avec, en pièce jointe, le relevé des places PMR concernées et matérialisées (avec l'adresse précise de l'ouvrage, le numéro de niveau, le numéro de place et le plan par niveau correspondant).

-en second lieu, si les exploitants souhaitent faciliter l'intervention des forces de police dans leurs établissements, il y a lieu qu'ils adressent une « réquisition permanente des services de police municipale et nationale pour qu'ils interviennent dans chaque parking et dans les parties communes afférentes à ces lieux ». Cette demande doit être renouvelée chaque année.

Sur la base de ces demandes officielles, les agents de police peuvent alors, sur simple appel du parking, procéder sur place à une intervention adaptée. Pour le secteur hypercentre de Bordeaux, en plus des numéros d'appel d'urgence habituels, les exploitants peuvent joindre :

-la Brigade de protection et de lutte contre les incivilités (BPLI): forte de 21 agents et de 3 cadres, cette unité de la Police municipale, créée en 2014, peut intervenir sur tout appel circonstancié au Poste central (PC) Radio, au numéro 05 56 10 34 48.

-le Commissariat de Police, 21 rue du Cerf-volant, 33000 Bordeaux, particulièrement concerné par tout incident du secteur hypercentre, que l'on peut joindre au 05 40 12 14 20

-le poste de Police des Capucins, au numéro 05 40 12 15 21.

Enfin, il est à noter que les exploitants répondent de leur mieux aux demandes des forces de l'ordre en cas de vols à la roulotte dans les parkings, en analysant les enregistrements des caméras vidéos, ce qui a permis plusieurs interpellations par le passé.

- **Mise en place du forfait post stationnement (FPS) au 01/01/2018**

Aux termes de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) promulguée le 27 janvier 2014, la réforme de décentralisation et de dépenalisation du stationnement devait entrer en vigueur au 1er janvier 2016 ; elle avait précédemment fait l'objet d'un report au 1^{er} octobre 2016 par la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015. A l'issue d'une mise à jour amenée par la loi des finances du 29 décembre 2015, et intervenue le 6 janvier 2016, la mise en application de la dépenalisation du stationnement est finalement repoussée au 1^{er} janvier 2018.

Cette réforme induit un avis préalable de Bordeaux Métropole, en charge du domaine public routier, sur les nouveaux tarifs arrêtés dans les villes membres concernées par le stationnement payant.

Les tarifs de Bordeaux, Mérignac, Talence et Pessac ont ainsi été présentés dans sa délibération cadre sur les tarifs et redevances 2018 du conseil de la Métropole du mois de décembre 2017.

Par ailleurs, un travail, à poursuivre en 2018, a été engagé pour formaliser une convention à signer avec chacune des villes concernées et portant sur les modalités de reversement des recettes issues du FPS ainsi que sur la détermination des dépenses déductibles de ce reversement.

Bilan annuel par exploitant

Les parcs publics de la Métropole sont gérés selon deux modes de gestion (régie et délégation de service public regroupant cinq exploitants au 1^{er} janvier 2017).

Chacun des exploitants a établi un rapport annuel d'activités retraçant leur analyse de l'activité. Ces rapports figurent en annexe du présent document.

En résumé

Par contrat de concession en date du 29 juin 2000, la société BP3000 a construit/réhabilité 5 parcs situés dans le centre de Bordeaux et a la charge de leur exploitation jusqu'en 2042.

Cette société anonyme, créée par les partenaires du constructeur Fayat au lancement de la DSP et devenue une filiale de la société Parcs GFR/Urbis Park à compter de 2006, connaît en 2017 une nouvelle évolution avec son entrée dans le groupe Transdev SA. Ce nouveau schéma actionnarial ainsi que les conséquences organisationnelles ont été pris en compte par les avenants n°4 & 5 du 25 mars et 9 décembre 2016. Comme au préalable, et en l'absence de moyens propres, le portage financier de la DSP est assuré par des conventions cadre conclues avec sa société mère et la gestion des parcs est assurée par le biais d'un contrat de prestations de service avec la société d'exploitation Urbis Park Services, devenue également filiale du groupe Transdev.

Concernant l'exploitation des parcs, la tarification et l'activité des cinq parcs sont fonction de leur emplacement (en hypercentre ou en centre de Bordeaux).

Les 3 parcs d'hypercentre (Bourse, Jaurès, Tourny) bénéficient d'un emplacement privilégié et portent aujourd'hui l'activité de la DSP (91% du CA) : Les tarifs pratiqués, régulièrement revalorisés, se situent dans la tranche supérieure des tarifs pratiqués dans le même secteur mais restent attractifs pour les abonnés résidents. La tendance à la progression de la fréquentation se maintient mais est ralentie sur l'horaire probablement du fait d'une diminution de l'accessibilité du parc Tourny (travaux de la ligne D tramway).

Les 2 parcs intra-boulevards (Meunier et Salinières) connaissent une activité plus fluctuante : les tarifs pratiqués, également revalorisés, se situent dans la tranche inférieure des tarifs pratiqués dans le secteur centre. Pour autant, l'évolution positive de la fréquentation s'appuie en partie sur des éléments de contexte et reste donc à confirmer (développement de l'activité de la gare avant ouverture des parkings concurrents pour Saint Jean-Meunier et réouverture de Salinières suivant un incendie en 2016).

Ces éléments participent au maintien d'une croissance continue des recettes globales horaires et abonnés depuis 2008 (+2,9% par rapport à 2016).

Concernant le service rendu et l'état des parcs, les usagers sont majoritairement satisfaits (résultats de l'enquête menée par le délégataire et diminution des réclamations). Le contrôle qualité mené sur les parcs démontre une bonne tenue de ces derniers avec une marge de progression sur certains postes (Bloc Autonomes Eclairage Sécurité) même si le délégataire s'est vu appliqué des pénalités sur des points récurrents (BAES, graffitis, présence personnels). Le dispositif sécurité incendie doit néanmoins être confirmé, compte tenu notamment de l'avis défavorable rendu sur Bourse-Jaurès et des renforcements souhaités par le Service Départemental Incendie et Secours du fait de l'évolution des véhicules depuis la construction des parcs.

Concernant l'économie de la DSP et la situation comptable de la société délégataire, les indicateurs financiers sont à la hausse par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison d'un changement de méthode de comptabilisation des travaux relevant du gros entretien, d'une régularisation de dotations aux amortissements suite à un changement de logiciel et de la baisse des frais financiers sur emprunt groupe, grâce à de meilleures conditions de financement. Le comparatif du plan d'affaires prévisionnel avec le réalisé en cumulé depuis le début de la délégation (29/06/2000), met en exergue un retard sur le résultat d'exploitation de 50%.

I. CADRE D'INTERVENTION

1 - Environnement contractuel

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000, la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, a délégué à la société BP3000 :

- la construction de quatre parcs de stationnement souterrains à Bordeaux : Jean Jaurès, Bourse, Salinières et André Meunier ;
- la réhabilitation du parc de stationnement Tourny à Bordeaux à compter du 1^{er} janvier 2004 ;
- l'exploitation de ces cinq parcs jusqu'au 31 décembre 2042.

De type concessive, cette convention met à la charge du délégataire et à ses risques et périls la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux de construction¹, réhabilitation, renouvellement, réparation et entretien ainsi que de l'ensemble des activités liées à l'exploitation.

En contrepartie, le délégataire se rémunère par la perception de la totalité des recettes d'exploitation des cinq parcs pendant toute la durée du contrat.

Depuis sa conclusion et au 31 décembre 2017, ce contrat a fait l'objet de modifications par voie d'avenant.

- Avenant n°1 en date du 26 décembre 2006 portant ajustement des conditions d'exécution de la convention mettant fin au contentieux opposant les deux parties avec notamment une indemnisation des travaux supplémentaires, une compensation des pertes de recettes liées au retard pris sur la construction des parcs, une modification des conditions financières (grille tarifaire, redevance) et la mise en place d'un principe de révision quinquennale ainsi que la prise en compte de la modification de capital de la société délégataire BP3000.
- Avenant n°2 en date du 22 octobre 2010 précisant les conditions de réalisation du parc André Meunier, entérinant le plan Management Qualité, la Charte graphique, la marque commerciale et les offres commerciales et services accessoires, validant la grille tarifaire et ses conditions d'actualisation et actant le changement de dénomination de la société actionnaire du délégataire.
- Avenant n°3 en date du 28 décembre 2015 modifiant la grille tarifaire et actualisant la formule de révision des tarifs compte tenu la mise en place de la tarification horaire au quart d'heure.
- Avenant n°4 en date du 25 mars 2016 autorisant la mise en œuvre du projet d'évolution de l'actionariat du délégataire avec ajustement de la garantie contractuelle octroyée à Bordeaux Métropole et la conclusion d'un contrat de prestations de services sur la réalisation des missions matérielles d'exploitation du service public. Sa mise en œuvre n'a été que partielle compte tenu de la modification ultérieure du projet (sortie de la maison mère Urbis Park au profit de Transdev Stationnement).

¹ Nonobstant le principe de financement par le délégataire, et compte tenu du déséquilibre financier intrinsèque, le contrat a prévu une participation financière à l'investissement exceptionnelle du délégant de 10 671 431 euros.

- Avenant n°5 en date du 9 décembre 2016 prenant acte de la modification du projet d'évolution autorisé par avenant n°4 et modifiant le schéma de garanties accordées à Bordeaux Métropole compte tenu de la substitution du groupe Transdev à la société Urbis Park.

2 - Déléataire, actionariat et schéma organisationnel

La société BP3000 est une société anonyme constituée pour cette délégation et ayant comme unique objet la réalisation du service public délégué.

Son actionariat a évolué à deux reprises depuis la signature du contrat de DSP. En effet, à la signature du contrat de délégation de service public, l'actionariat était constitué du Groupe Fayat (50%), de la CDC (25%), de la Caisse d'épargne Aquitaine Nord (24%), et de SERIMO (1%).

Par suite de la cession de la totalité de ses actions intervenue le 5 avril 2006, la société BP3000 est devenue filiale de la société Parcs GFR (Foncière des Régions et crédit agricole), devenue Urbis Park en 2010 par changement de dénomination.

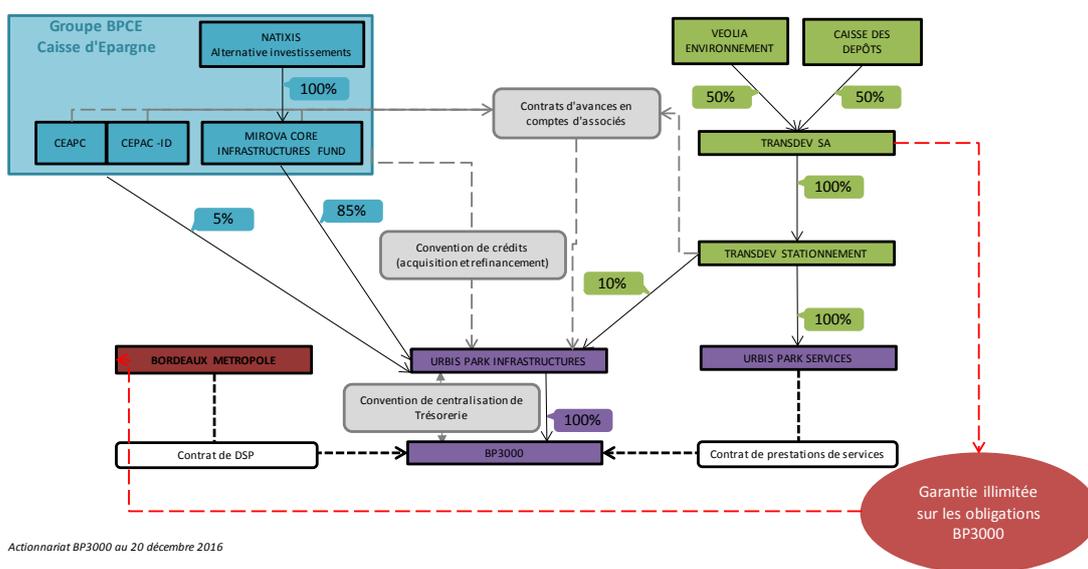
Plus récemment, par acte du 20 décembre 2016, la totalité des actions de la société BP3000 alors détenues par Urbis Park a été cédée à un « véhicule d'investissement » Urbis Park Infrastructures. Cette Société par Action Simplifiée nouvellement créée est détenue à 90% par le groupe BPCE (Mirova, Caisse d'Épargne PAC & APC) et 10% par le Groupe Transdev SA via sa filiale Transdev stationnement.

La société BP3000 n'ayant pas de moyens propres, le portage de l'investissement ainsi que la réalisation des missions d'exploitation font l'objet de contrats conclus auprès de tiers.

Les missions de gestion administrative, juridique, comptable et d'exploitation sont assurées par Urbis Park Services, filiale de Urbis Park cédée concomitamment à la cession de la société Urbis Park Infrastructures à la société Transdev Stationnement, en application d'un contrat de prestations de services global en date du 20 décembre 2016 qui fait suite à deux contrats préexistants de prestations de services d'une part et de prestations de management d'autre part.

Le portage financier de la délégation de service public est assuré par la société mère Urbis Park Infrastructures par le biais d'une convention de crédits et de contrats d'avance en comptes d'associés.

L'exercice 2017 s'inscrit donc dans un nouveau schéma actionnarial et contractuel pour la société BP3000 :



L'évolution de l'actionnariat et du schéma organisationnel permet un maintien des capacités techniques et financières du délégataire et, compte tenu de l'évolution du schéma de garantie contractuelle, de préserver les intérêts de la Métropole délégante. Par ailleurs, il a été rappelé que cette nouvelle organisation (portage financier par les actionnaires et réalisation des missions d'exploitation par un prestataire filiale du groupe) ne devait pas entraîner de perte de transparence sur les différents postes de charges de cette DSP.

II. ACTIVITES DES PARCS

1 - Caractéristiques des parcs en délégation

Les cinq parcs constituent des parcs en ouvrage souterrains situés dans le périmètre de la ville centre de la Métropole.

PARCS INTRA-COURS	BOURSE (2003)	JEAN JAURES (2004)	TOURNY (1974)
CAPACITE DU PARC	693 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 6 niveaux souterrains	968 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 7 niveaux souterrains	957 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 2 niveaux souterrains
OUVERTURE	24H/24 – 7J/7	24H/24 – 7J/7	24H/24 – 7J/7
GARDIENNAGE	Horaires de présence du personnel : 24h/24 Télé-opération à distance hors présence de personnel	Horaires de présence du personnel : 12h/19h Télé-opération à distance hors présence de personnel	Horaires de présence du personnel : 24h/24 Télé-opération à distance hors présence de personnel
ACCESSIBILITE HANDICAPES	14 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité : date du 25 septembre 2015	18 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité date du 6 septembre 2016	20 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité date du 29 avril 2016
ACCESSIBILITE VOITURES ELECTRIQUES	oui 2 places avec bornes de recharge lente	oui 2 places avec bornes de recharge lente	oui 2 places avec bornes de recharge lente
ACCESSIBILITE DES DEUX ROUES	24 places 2 roues à moteur 30 places vélos	30 places 2 roues à moteur 20 places vélos	11 places 2 roues à moteur 15 places vélos

PARCS INTRA-BOULEVARDS	MEUNIER SAINT JEAN (2012)	SALINIÈRES (2003)
CAPACITE DU PARC	330 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 4 niveaux souterrains	407 Places publiques pour véhicules légers réparties sur 5 niveaux souterrains
OUVERTURE	24H/24 – 7J/7	24H/24 – 7J/7
GARDIENNAGE	Horaires de présence du personnel : 8h/16h Télé-opération à distance hors présence de personnel	Horaires de présence du personnel : 8h/16h Télé-opération à distance hors présence de personnel
ACCESSIBILITE HANDICAPES	7 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité liée au permis de construire obtenu le 1/2/2013	8 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité en date du 29/08/16
ACCESSIBILITE VOITURES ELECTRIQUES	oui 9 places avec bornes de recharge lente	oui 1 place avec bornes de recharge lente
ACCESSIBILITE DES DEUX ROUES	20 places 2 roues à moteur 30 places vélos	16 places 2 roues à moteur 62 places vélos

2 - Tarifs

La typologie des tarifs applicables aux usagers, définie par le contrat, se décompose comme suit :

- Une tarification au quart d'heure pour les usagers stationnant à la durée, sur la tranche horaire 8h – 20h ;
- Un forfait nuit avec application progressive par pas de 15 minutes, sur la tranche horaire 20h – 8h ;
- Des abonnements illimités (24h/24), résidents, non résidents et motos ;
- Des abonnements « nuit » (19h – 9h00), résidents et non résidents ;
- Des abonnements illimités (24h/24) spéciaux, étudiants et voitures de petite taille ;
- Des tarifs amodiations, résidents et non résidents.

Les grilles correspondantes sont distinctes selon l'emplacement du parc auquel elles s'appliquent : hypercentre (intra Cours de Bordeaux – parcs Bourse Jaurès Tourny) et centre de l'agglomération (intra Boulevards jusqu'à l'Hypercentre – parcs Meunier et Salinières).

Par ailleurs, des tarifs de référence correspondant sont fixés contractuellement et servent de base pour revaloriser les tarifs applicables aux usagers, au maximum une fois par an, dans la limite d'un coefficient d'actualisation et sous réserve de la validation de la Métropole, compétente en matière de fixation des tarifs relevant du service public délégué.

Dans ce contexte, en application de l'article 7 de la Convention qui lui offre cette possibilité, le délégataire soumet systématiquement une proposition annuelle de revalorisation des tarifs applicables.

Ces propositions s'inscrivent dans le respect des maximaux fixés par cet article, à savoir :

- Tarifs de référence actualisés par le coefficient K (ex. K2016 pour tarifs 2017= 1,01419405, soit une variation de +0,478% par rapport au K2015) et arrondis au dixième d'euros le plus proche ;
- Proportionnalité entre les tarifs Résidents² et Non résidents s'agissant des abonnements et amodiations (Tarifs résidents de 1,5 à 2 fois inférieurs aux tarifs Non résidents) ;
- Principe de calcul du forfait amodiations (Abonnements mensuels illimités x 1,5 x 12 x durée de l'amodiation).

Ainsi, pour l'exercice 2017, dans la continuité des années précédentes, le délégataire a proposé l'application des augmentations maximales autorisées par le contrat pour la tarification applicable aux usagers à compter du 1^{er} avril 2017.

2-1 - Tarifs Horaires

Les tarifs Horaires ont connu une modification majeure au 1^{er} janvier 2016 avec la mise en place de la tarification au quart d'heure.

Cette évolution imposée par la loi s'est inscrite dans la poursuite de trois objectifs :

- Un impact négatif limité pour les usagers des parcs ;
- Une préservation de l'économie du contrat de délégation de service public ;
- Une augmentation de la rotation du stationnement de surface pour les courtes durées et une augmentation de l'attractivité des parcs en ouvrage pour les durées plus longues.

Ainsi, la tarification retenue a conduit à une augmentation plus progressive de la grille jour avec une baisse ou un maintien de la majorité des pas (totalité des pas concernant les parcs Salinières et Meunier), une réévaluation à la hausse du forfait nuit avec mise en place d'une application progressive sur la première heure et une absence d'impact sur l'économie de la délégation de service public à fréquentation constante.

Par ailleurs, les analyses menées par le délégataire pendant les deux ans suivant l'adoption de cette tarification (2016-2017) ont conclu à l'absence de modification de comportement des usagers des parcs du fait de la mise en place de cette grille au quart d'heure.

Ces tarifs ont fait l'objet d'une réévaluation au 1^{er} avril 2017.

Concernant les parcs Bourse, Jaurès et Tourny (zone hypercentre), les tarifs Horaires Jour 2017 sont compris entre de 0,60 € et 21,40 € selon la durée de stationnement. Cette évolution a donc conduit à une augmentation de 0 € à 0,30 € selon les pas par rapport à la tarification 2016. Elle permet de conserver une tarification en deçà de celle existante en 2015 (tarification avant mise en place de la tarification au quart d'heure) sur la plupart des pas mais il est constaté un rattrapage sur les heures pleines entre la 4^{ème} et la 6^{ème} heures ainsi qu'en fin de grille à compter de 10h30 de stationnement.

² Périmètre Résidents : Rayon de 300 mètres maximum autour du parc de stationnement

Cette tarification reste cohérente par rapport aux tarifs des parcs publics de la zone Hypercentre. Elle correspond cependant à la tranche supérieure des tarifs observés sur cette zone, avec une fin de grille plus élevée (+ 2,40 € pour une durée de 12 h).

BOURSE-JAURES-TOURNY Durée	Tarifs HORAIRES JOUR TTC					Evolution Tarifs BJT							
	2013	2014	2015	2016	2017	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016				
0-15 min	1,10 €	1,10 €	1,10 €	0,60 €	0,60 €	- €	0,00%	- €	0,00%	-0,50 €	-45,45%	- €	0,00%
15-30 min	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,20 €	1,20 €	- €	0,00%	- €	0,00%	0,10 €	9,09%	- €	0,00%
30-45 min	2,30 €	2,40 €	2,40 €	1,80 €	1,80 €	0,10 €	4,35%	- €	0,00%	-0,60 €	-25,00%	- €	0,00%
45-60 min	2,30 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	0,10 €	4,35%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
1h-1h15	5,40 €	5,50 €	5,60 €	3,30 €	3,30 €	0,10 €	1,85%	0,10 €	1,82%	-2,30 €	-41,07%	- €	0,00%
1h15-1h30	5,40 €	5,50 €	5,60 €	4,20 €	4,30 €	0,10 €	1,85%	0,10 €	1,82%	-1,40 €	-25,00%	0,10 €	2,38%
1h30-1h45	5,40 €	5,50 €	5,60 €	5,10 €	5,20 €	0,10 €	1,85%	0,10 €	1,82%	-0,50 €	-8,93%	0,10 €	1,96%
1h45-2h00	5,40 €	5,50 €	5,60 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	1,85%	0,10 €	1,82%	0,40 €	7,14%	0,10 €	1,67%
2h00-2h15	7,60 €	7,70 €	7,80 €	6,50 €	6,60 €	0,10 €	1,32%	0,10 €	1,30%	-1,30 €	-16,67%	0,10 €	1,54%
2h15-2h30	7,60 €	7,70 €	7,80 €	7,00 €	7,10 €	0,10 €	1,32%	0,10 €	1,30%	-0,80 €	-10,26%	0,10 €	1,43%
2h30-2h45	7,60 €	7,70 €	7,80 €	7,50 €	7,60 €	0,10 €	1,32%	0,10 €	1,30%	-0,30 €	-3,85%	0,10 €	1,33%
2h45-3h00	7,60 €	7,70 €	7,80 €	8,00 €	8,10 €	0,10 €	1,32%	0,10 €	1,30%	0,20 €	2,56%	0,10 €	1,25%
3h00-3h15	9,70 €	9,80 €	10,00 €	8,50 €	8,60 €	0,10 €	1,03%	0,20 €	2,04%	-1,50 €	-15,00%	0,10 €	1,18%
3h15-3h30	9,70 €	9,80 €	10,00 €	9,00 €	9,10 €	0,10 €	1,03%	0,20 €	2,04%	-0,90 €	-9,09%	0,10 €	1,11%
3h30-3h45	9,70 €	9,80 €	10,00 €	9,50 €	9,60 €	0,10 €	1,03%	0,20 €	2,04%	-0,50 €	-5,00%	0,10 €	1,05%
3h45-4h00	9,70 €	9,80 €	10,00 €	10,00 €	10,10 €	0,10 €	1,03%	0,20 €	2,04%	- €	0,00%	0,10 €	1,00%
4h00-4h15	11,80 €	12,00 €	12,10 €	10,50 €	10,60 €	0,20 €	1,69%	0,10 €	0,83%	-1,60 €	-13,22%	0,10 €	0,95%
4h15-4h30	11,80 €	12,00 €	12,10 €	11,00 €	11,20 €	0,20 €	1,69%	0,10 €	0,83%	-1,10 €	-9,09%	0,20 €	1,82%
4h30-4h45	11,80 €	12,00 €	12,10 €	11,50 €	11,70 €	0,20 €	1,69%	0,10 €	0,83%	-0,60 €	-4,96%	0,20 €	1,74%
4h45-5h00	11,80 €	12,00 €	12,10 €	12,00 €	12,20 €	0,20 €	1,69%	0,10 €	0,83%	-0,10 €	-0,83%	0,20 €	1,67%
5h00-5h15	13,00 €	13,20 €	13,30 €	12,40 €	12,60 €	0,20 €	1,54%	0,10 €	0,76%	-0,90 €	-6,77%	0,20 €	1,61%
5h15-5h30	13,00 €	13,20 €	13,30 €	12,80 €	13,00 €	0,20 €	1,54%	0,10 €	0,76%	-0,50 €	-3,76%	0,20 €	1,56%
5h30-5h45	13,00 €	13,20 €	13,30 €	13,20 €	13,40 €	0,20 €	1,54%	0,10 €	0,76%	-0,10 €	-0,75%	0,20 €	1,52%
5h45-6h00	13,00 €	13,20 €	13,30 €	13,60 €	13,80 €	0,20 €	1,54%	0,10 €	0,76%	0,30 €	2,26%	0,20 €	1,47%
6h00-6h15	15,10 €	15,30 €	15,60 €	14,00 €	14,20 €	0,20 €	1,32%	0,30 €	1,96%	-1,60 €	-10,26%	0,20 €	1,43%
6h15-6h30	15,10 €	15,30 €	15,60 €	14,40 €	14,60 €	0,20 €	1,32%	0,30 €	1,96%	-1,20 €	-7,69%	0,20 €	1,39%
6h30-6h45	15,10 €	15,30 €	15,60 €	14,80 €	15,00 €	0,20 €	1,32%	0,30 €	1,96%	-0,80 €	-5,13%	0,20 €	1,35%
6h45-7h00	15,10 €	15,30 €	15,60 €	15,20 €	15,40 €	0,20 €	1,32%	0,30 €	1,96%	-0,40 €	-2,56%	0,20 €	1,32%
7h00-7h15	18,30 €	18,60 €	18,80 €	15,60 €	15,80 €	0,30 €	1,64%	0,20 €	1,08%	-3,20 €	-17,02%	0,20 €	1,28%
7h15-7h30	18,30 €	18,60 €	18,80 €	16,00 €	16,20 €	0,30 €	1,64%	0,20 €	1,08%	-2,80 €	-14,89%	0,20 €	1,25%
7h30-7h45	18,30 €	18,60 €	18,80 €	16,40 €	16,60 €	0,30 €	1,64%	0,20 €	1,08%	-2,40 €	-12,77%	0,20 €	1,22%
7h45-8h00	18,30 €	18,60 €	18,80 €	16,80 €	17,00 €	0,30 €	1,64%	0,20 €	1,08%	-2,00 €	-10,64%	0,20 €	1,19%
8h00-8h15	20,50 €	20,80 €	21,10 €	17,20 €	17,40 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-3,90 €	-18,48%	0,20 €	1,16%
8h15-8h30	20,50 €	20,80 €	21,10 €	17,60 €	17,80 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-3,50 €	-16,59%	0,20 €	1,14%
8h30-8h45	20,50 €	20,80 €	21,10 €	18,00 €	18,30 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-3,10 €	-14,69%	0,30 €	1,67%
8h45-9h00	20,50 €	20,80 €	21,10 €	18,40 €	18,70 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-2,70 €	-12,80%	0,30 €	1,63%
9h00-9h15	20,50 €	20,80 €	21,10 €	18,80 €	19,10 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-2,30 €	-10,90%	0,30 €	1,60%
9h15-9h30	20,50 €	20,80 €	21,10 €	19,20 €	19,50 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-1,90 €	-9,00%	0,30 €	1,56%
9h30-9h45	20,50 €	20,80 €	21,10 €	19,60 €	19,90 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-1,50 €	-7,11%	0,30 €	1,53%
9h45-10h00	20,50 €	20,80 €	21,10 €	20,00 €	20,30 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-1,10 €	-5,21%	0,30 €	1,50%
10h00-10h15	20,50 €	20,80 €	21,10 €	20,30 €	20,60 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-0,80 €	-3,79%	0,30 €	1,48%
10h15-10h30	20,50 €	20,80 €	21,10 €	20,60 €	20,90 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-0,50 €	-2,37%	0,30 €	1,46%
10h30-10h45	20,50 €	20,80 €	21,10 €	20,90 €	21,20 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	-0,20 €	-0,95%	0,30 €	1,44%
10h45-11h00	20,50 €	20,80 €	21,10 €	21,10 €	21,40 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	- €	0,00%	0,30 €	1,42%
11h00-11h15	20,50 €	20,80 €	21,10 €	21,10 €	21,40 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	- €	0,00%	0,30 €	1,42%
11h15-11h30	20,50 €	20,80 €	21,10 €	21,10 €	21,40 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	- €	0,00%	0,30 €	1,42%
11h30-11h45	20,50 €	20,80 €	21,10 €	21,10 €	21,40 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	- €	0,00%	0,30 €	1,42%
11h45-12h00	20,50 €	20,80 €	21,10 €	21,10 €	21,40 €	0,30 €	1,46%	0,30 €	1,44%	- €	0,00%	0,30 €	1,42%

Concernant les parcs Salinières et Meunier (zone centre), les tarifs Horaires Jour 2017 sont compris entre de 0,50 € et 12,20 € selon la durée de stationnement. Cette évolution plus mesurée a donc conduit à une augmentation de 0 € à 0,20 € selon les pas par rapport à la tarification 2016. Mise en perspective de la tarification 2015 (tarification avant mise en place de la tarification au quart d'heure), elle permet de conserver des tarifs inférieurs sur la majorité des pas puisqu'il est constaté un rattrapage sur quelques pas des 5 premières heures de stationnement et sur la fin de grille à compter de 9h00 de stationnement.

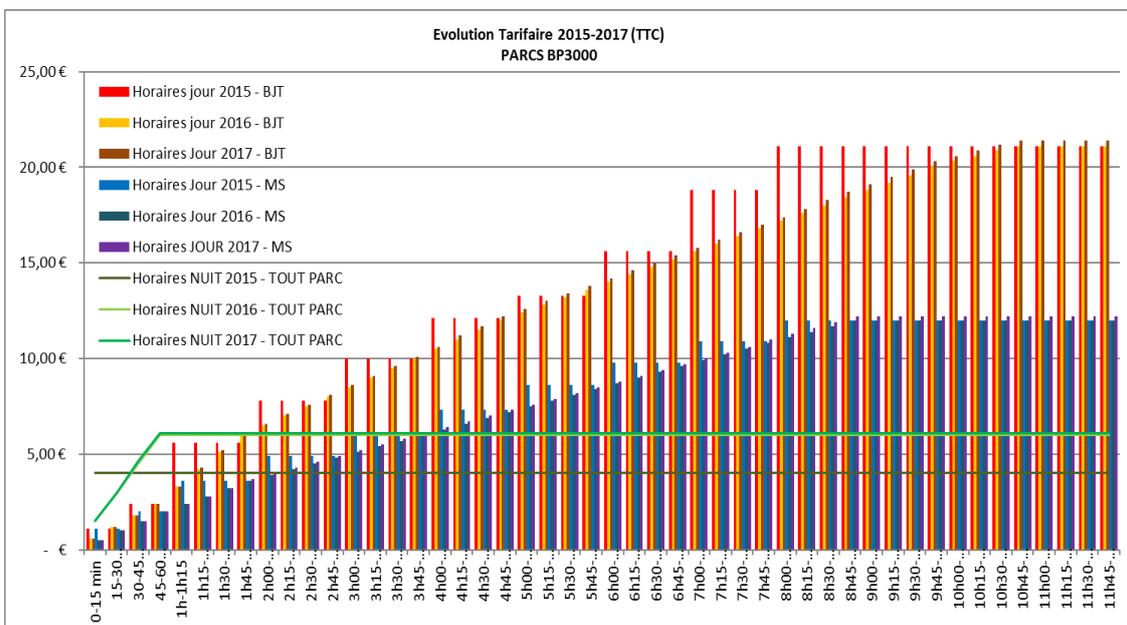
La tarification est cohérente par rapport aux tarifs des parcs publics de la zone Centre et se situe sur la tranche inférieure des tarifs observés sur cette zone.

MEUNIER - SALINIÈRES	Tarifs HORAIRES JOUR TTC					Evolution Tarifs MS							
	2013	2014	2015	2016	2017	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016				
Durée													
0-15 min	1,10 €	1,10 €	1,10 €	0,50 €	0,50 €	- €	0,00%	- €	0,00%	-0,60 €	-54,55%	- €	0,00%
15-30 min	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,00 €	1,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%	-0,10 €	-9,09%	- €	0,00%
30-45 min	1,90 €	2,00 €	2,00 €	1,50 €	1,50 €	0,10 €	5,26%	- €	0,00%	-0,50 €	-25,00%	- €	0,00%
45-60 min	1,90 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	0,10 €	5,26%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
1h-1h15	3,50 €	3,60 €	3,60 €	2,40 €	2,40 €	0,10 €	2,86%	- €	0,00%	1,20 €	-33,33%	- €	0,00%
1h15-1h30	3,50 €	3,60 €	3,60 €	2,80 €	2,80 €	0,10 €	2,86%	- €	0,00%	0,80 €	-22,22%	- €	0,00%
1h30-1h45	3,50 €	3,60 €	3,60 €	3,20 €	3,20 €	0,10 €	2,86%	- €	0,00%	0,40 €	-11,11%	- €	0,00%
1h45-2h00	3,50 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,70 €	0,10 €	2,86%	- €	0,00%	- €	0,00%	0,10 €	2,78%
2h00-2h15	4,80 €	4,90 €	4,90 €	3,90 €	4,00 €	0,10 €	2,08%	- €	0,00%	1,00 €	-20,41%	0,10 €	2,56%
2h15-2h30	4,80 €	4,90 €	4,90 €	4,20 €	4,30 €	0,10 €	2,08%	- €	0,00%	0,80 €	-14,29%	0,10 €	2,38%
2h30-2h45	4,80 €	4,90 €	4,90 €	4,50 €	4,60 €	0,10 €	2,08%	- €	0,00%	0,40 €	-8,16%	0,10 €	2,22%
2h45-3h00	4,80 €	4,90 €	4,90 €	4,80 €	4,90 €	0,10 €	2,08%	- €	0,00%	-0,10 €	-2,04%	0,10 €	2,08%
3h00-3h15	6,00 €	6,00 €	6,10 €	5,10 €	5,20 €	- €	0,00%	0,10 €	1,67%	1,00 €	-16,39%	0,10 €	1,96%
3h15-3h30	6,00 €	6,00 €	6,10 €	5,40 €	5,50 €	- €	0,00%	0,10 €	1,67%	0,70 €	-11,48%	0,10 €	1,85%
3h30-3h45	6,00 €	6,00 €	6,10 €	5,70 €	5,80 €	- €	0,00%	0,10 €	1,67%	0,40 €	-6,56%	0,10 €	1,75%
3h45-4h00	6,00 €	6,00 €	6,10 €	6,00 €	6,10 €	- €	0,00%	0,10 €	1,67%	-0,10 €	-1,64%	0,10 €	1,67%
4h00-4h15	7,00 €	7,20 €	7,30 €	6,30 €	6,40 €	0,20 €	2,86%	0,10 €	1,39%	1,00 €	-13,70%	0,10 €	1,59%
4h15-4h30	7,00 €	7,20 €	7,30 €	6,60 €	6,70 €	0,20 €	2,86%	0,10 €	1,39%	0,70 €	-9,59%	0,10 €	1,52%
4h30-4h45	7,00 €	7,20 €	7,30 €	6,90 €	7,00 €	0,20 €	2,86%	0,10 €	1,39%	0,40 €	-5,48%	0,10 €	1,45%
4h45-5h00	7,00 €	7,20 €	7,30 €	7,20 €	7,30 €	0,20 €	2,86%	0,10 €	1,39%	0,10 €	-1,37%	0,10 €	1,39%
5h00-5h15	8,40 €	8,50 €	8,60 €	7,50 €	7,60 €	0,10 €	1,19%	0,10 €	1,18%	1,10 €	-12,79%	0,10 €	1,33%
5h15-5h30	8,40 €	8,50 €	8,60 €	7,80 €	7,90 €	0,10 €	1,19%	0,10 €	1,18%	0,80 €	-9,30%	0,10 €	1,28%
5h30-5h45	8,40 €	8,50 €	8,60 €	8,10 €	8,20 €	0,10 €	1,19%	0,10 €	1,18%	0,50 €	-5,81%	0,10 €	1,23%
5h45-6h00	8,40 €	8,50 €	8,60 €	8,40 €	8,50 €	0,10 €	1,19%	0,10 €	1,18%	-0,20 €	-2,33%	0,10 €	1,19%
6h00-6h15	9,50 €	9,70 €	9,80 €	8,70 €	8,80 €	0,20 €	2,11%	0,10 €	1,03%	1,10 €	-11,22%	0,10 €	1,15%
6h15-6h30	9,50 €	9,70 €	9,80 €	9,00 €	9,10 €	0,20 €	2,11%	0,10 €	1,03%	0,80 €	-8,16%	0,10 €	1,11%
6h30-6h45	9,50 €	9,70 €	9,80 €	9,30 €	9,40 €	0,20 €	2,11%	0,10 €	1,03%	0,50 €	-5,10%	0,10 €	1,08%
6h45-7h00	9,50 €	9,70 €	9,80 €	9,60 €	9,70 €	0,20 €	2,11%	0,10 €	1,03%	0,20 €	-2,04%	0,10 €	1,04%
7h00-7h15	10,50 €	10,80 €	10,90 €	9,90 €	10,00 €	0,30 €	2,86%	0,10 €	0,93%	1,00 €	-9,17%	0,10 €	1,01%
7h15-7h30	10,50 €	10,80 €	10,90 €	10,20 €	10,30 €	0,30 €	2,86%	0,10 €	0,93%	0,70 €	-6,42%	0,10 €	0,98%
7h30-7h45	10,50 €	10,80 €	10,90 €	10,50 €	10,60 €	0,30 €	2,86%	0,10 €	0,93%	0,40 €	-3,67%	0,10 €	0,95%
7h45-8h00	10,50 €	10,80 €	10,90 €	10,80 €	11,00 €	0,30 €	2,86%	0,10 €	0,93%	-0,10 €	-0,92%	0,20 €	1,85%
8h00-8h15	11,50 €	11,90 €	12,00 €	11,10 €	11,30 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	0,90 €	-7,50%	0,20 €	1,80%
8h15-8h30	11,50 €	11,90 €	12,00 €	11,40 €	11,60 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	0,60 €	-5,00%	0,20 €	1,75%
8h30-8h45	11,50 €	11,90 €	12,00 €	11,70 €	11,90 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	0,30 €	-2,50%	0,20 €	1,71%
8h45-9h00	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
9h00-9h15	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
9h15-9h30	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
9h30-9h45	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
9h45-10h00	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
10h00-10h15	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
10h15-10h30	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
10h30-10h45	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
10h45-11h00	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
11h00-11h15	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
11h15-11h30	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
11h30-11h45	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%
11h45-12h00	11,50 €	11,90 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €	0,40 €	3,48%	0,10 €	0,84%	- €	0,00%	0,20 €	1,67%

Concernant le forfait Nuit 2017 (6,10 €), commun à l'ensemble des parcs de la délégation, après une progression plus importante en 2016 venue compenser l'augmentation contenue des tarifs Jour, l'évolution du forfait évolue de +0,10 € à compter de 30 minutes de stationnement, et reprend donc le rythme de progression observé avant la mise en place de la tarification au quart d'heure.

La tarification est cohérente par rapport aux tarifs des parcs publics de la zone Hypercentre et Centre. Elle correspond à la tranche supérieure des tarifs observés, avec cependant une différence de - 1,70 € par rapport au forfait le plus élevé observé.

TOUT PARC BP3000	Forfait HORAIRES NUIT TTC					Evolution Tarifs TOUT PARC BP3000							
	2013	2014	2015	2016	2017	2014/2013		2015/2014		2016/2015		2017/2016	
Durée													
0-15 min	3,80 €	3,90 €	4,00 €	1,50 €	1,50 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,50 €	-62,50%	- €	0,00%
15-30 min	3,80 €	3,90 €	4,00 €	3,00 €	3,00 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	- 1,00 €	-25,00%	- €	0,00%
30-45 min	3,80 €	3,90 €	4,00 €	4,50 €	4,60 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	0,50 €	12,50%	0,10 €	2,22%
45-60 min	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
1h-1h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
1h15-1h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
1h30-1h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
1h45-2h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
2h00-2h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
2h15-2h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
2h30-2h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
2h45-3h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
3h00-3h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
3h15-3h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
3h30-3h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
3h45-4h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
4h00-4h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
4h15-4h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
4h30-4h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
4h45-5h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
5h00-5h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
5h15-5h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
5h30-5h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
5h45-6h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
6h00-6h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
6h15-6h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
6h30-6h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
6h45-7h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
7h00-7h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
7h15-7h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
7h30-7h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
7h45-8h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
8h00-8h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
8h15-8h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
8h30-8h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
8h45-9h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
9h00-9h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
9h15-9h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
9h30-9h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
9h45-10h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
10h00-10h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
10h15-10h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
10h30-10h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
10h45-11h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
11h00-11h15	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
11h15-11h30	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
11h30-11h45	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%
11h45-12h00	3,80 €	3,90 €	4,00 €	6,00 €	6,10 €	0,10 €	2,63%	0,10 €	2,56%	2,00 €	50,00%	0,10 €	1,67%



2-2 - Abonnements

BOURSE - JAURES		Tarifs ABONNEMENTS TTC					Evolution				
Illimité - Non résidents	2013	2014	2015	2016	2017	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016		
Mensuelle	152,00 €	157,00 €	158,90 €	159,40 €	160,20 €	3,29%	1,21%	0,31%	0,80 €	0,50%	
Illimité - Résidents											
Mensuelle	76,60 €	77,90 €	79,00 €	79,60 €	80,10 €	1,70%	1,41%	0,76%	0,50 €	0,63%	
Nuit - Non résidents											
Mensuelle	66,00 €	67,10 €	67,90 €	68,50 €	68,90 €	1,67%	1,19%	0,88%	0,40 €	0,58%	
Nuit - Résidents											
Mensuelle	33,00 €	33,60 €	34,00 €	34,30 €	34,50 €	1,82%	1,19%	0,88%	0,20 €	0,58%	
URBIS STUDENT/MINI	76,00 €	78,50 €	79,45 €	79,70 €	80,10 €	3,29%	1,21%	0,31%	0,40 €	0,50%	
TOURNY		Tarifs ABONNEMENTS TTC					Evolution				
Illimité - Non résidents	2013	2014	2015	2016	2017	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016		
Mensuelle	159,00 €	162,40 €	164,40 €	165,90 €	166,70 €	2,14%	1,23%	0,91%	0,80 €	0,48%	
Illimité - Résidents											
Mensuelle	79,80 €	81,20 €	82,20 €	83,00 €	83,40 €	1,75%	1,23%	0,97%	0,40 €	0,48%	
Nuit - Non résidents											
Mensuelle	68,10 €	69,30 €	70,10 €	70,60 €	71,00 €	1,76%	1,15%	0,71%	0,40 €	0,57%	
Nuit - Résidents											
Mensuelle	34,10 €	34,60 €	35,00 €	35,30 €	35,50 €	1,47%	1,16%	0,86%	0,20 €	0,57%	
URBIS STUDENT/MINI	79,50 €	81,20 €	82,20 €	82,95 €	83,30 €	2,14%	1,23%	0,91%	0,35 €	0,42%	
SALINIÈRES - MEUNIER		Tarifs ABONNEMENTS TTC					Evolution				
Illimité - Non résidents	2013	2014	2015	2016	2017	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016		
Mensuelle	97,00 €	99,60 €	100,80 €	101,00 €	102,20 €	2,68%	1,20%	0,20%	1,20 €	1,19%	
Illimité - Résidents											
Mensuelle	51,00 €	52,00 €	52,60 €	53,00 €	53,30 €	1,96%	1,15%	0,76%	0,30 €	0,57%	
Nuit - Non résidents											
Mensuelle	26,80 €	27,10 €	27,40 €	27,60 €	27,80 €	1,12%	1,11%	0,73%	0,20 €	0,72%	
Nuit - Résidents											
Mensuelle	13,80 €	14,10 €	14,30 €	14,40 €	14,50 €	2,17%	1,42%	0,70%	0,10 €	0,69%	
URBIS STUDENT/MINI	48,50 €	49,80 €	50,40 €	50,50 €	51,10 €	2,68%	1,20%	0,20%	0,60 €	1,19%	

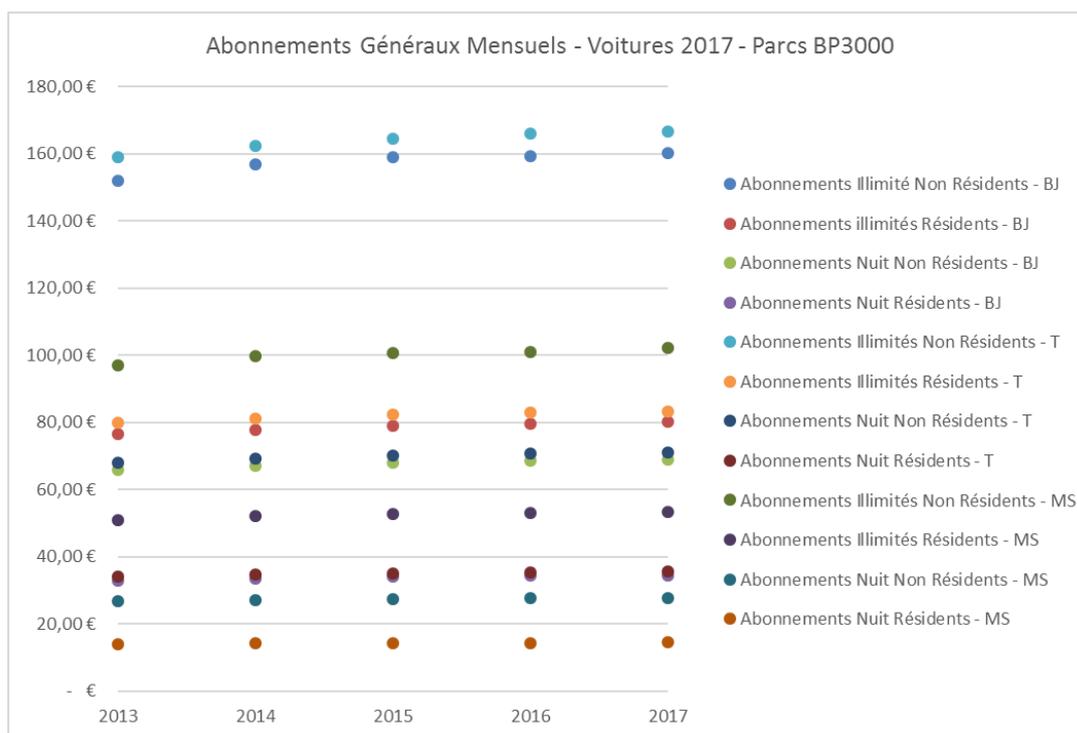
L'abonnement illimité (24h/24) a progressé de + 0,48 % à + 1,19 % selon les parcs par rapport aux tarifs 2016, soit une augmentation de + 0,80 € à + 1,20 € pour les abonnements mensuels non résidents.

L'abonnement nuit a évolué de + 0,57 % à + 0,72 % selon les parcs par rapport aux tarifs 2016, soit une augmentation de + 0,20 € à + 0,40 € pour les abonnements mensuels non résidents.

En comparaison aux autres parcs publics, la tarification globale proposée reste cohérente par rapport aux tarifs de la zone hyper centre en ce qui concerne les parcs Bourse, Jean Jaurès et Tourny et de la zone centre en ce qui concerne les parcs Salinières et André Meunier. Néanmoins, concernant les parcs Tourny & Bourse-Jaurès, les tarifs à destination des non résidents sont les plus chers de la zone hyper centre alors que l'offre pour les résidents reste attractive.

L'abonnement motos (24h/24), identique pour tous les parcs, est de 35,50 € TTC mensuel, soit une augmentation de 0,57% par rapport à 2016 (+ 0,20 €).

Les abonnements spéciaux (étudiants, voiture de taille <3,50m), représentent 50% de l'abonnement illimité non résident mensuel, soit 80,10 € TTC pour les parcs Bourse et Jean Jaurès, 83,30 € TTC pour le parc Tourny et 51,10 € TTC pour les parcs Salinières et André Meunier. Ils enregistrent une hausse de + 0,35 € à + 0,60 €, soit une évolution de + 0,42 % à + 1,19 %.



2-3 - Amodiations

Le forfait - versement initial - était fixé, pour 15 ans, à :

- 43 214,40 € TTC pour les non résidents (+ 0,47% par rapport à 2016) et 21 607,20 € TTC pour les résidents (+ 1,30 % par rapport à 2016) concernant les parcs Bourse et Jean Jaurès,
- 45 009,00 € TTC pour les non résidents (+ 0,48 % par rapport à 2016) et 22 507,50 € TTC pour les résidents (+ 0,56 % par rapport à 2016) concernant le parc Tourny,
- 27 594,00 € TTC pour les non résidents (+ 1,19 % par rapport à 2016) et 14 391,00 € TTC pour les résidents (+ 0,57 % par rapport à 2016) concernant les parcs Salinières et André Meunier.

La participation aux charges annuelles s'établissait à 265,30 € TTC pour l'ensemble des parcs, soit une augmentation de +1,20 € (+ 0,45 %) par rapport à 2016.

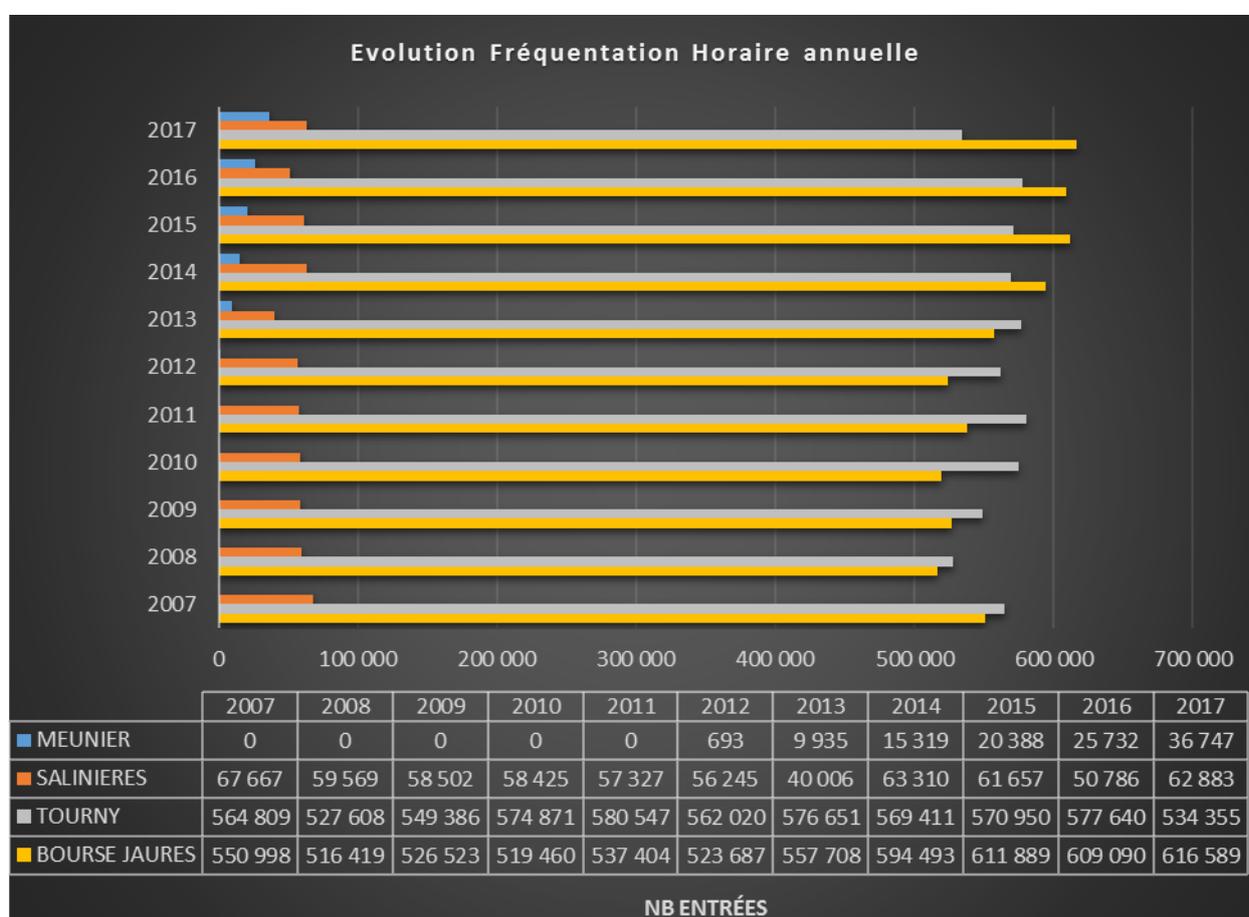
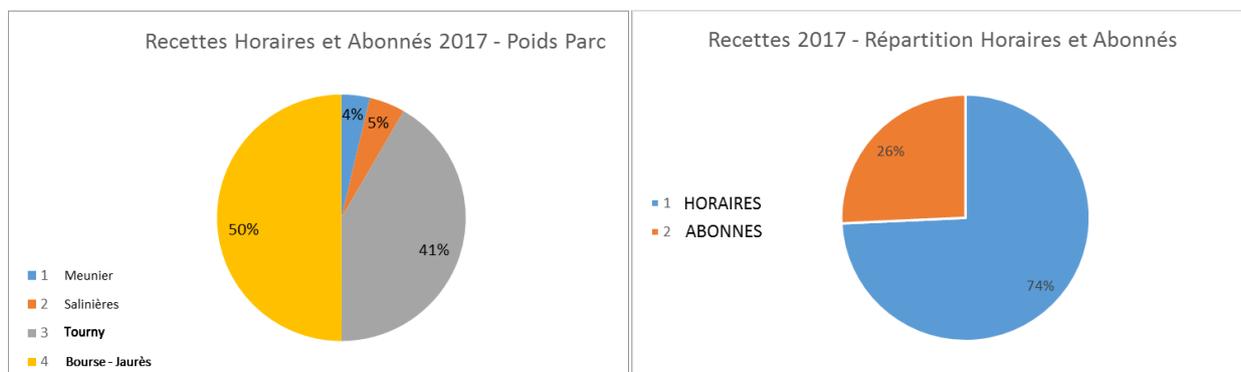
L'évolution des tarifs est étudiée au regard de l'économie du contrat. Ainsi, vu les derniers résultats de la DSP³ et compte tenu de la progression des tarifs et de leur positionnement par rapport aux tarifs des autres parcs publics, une évolution moins systématique des tarifs a été recherchée pour la tarification 2018.

³ Cf. sur ce point la partie analyse économique et financière de la DSP

3 - Fréquentation, occupation et recettes associées des parcs délégués⁴

L'activité de la DSP est portée principalement par la clientèle horaire et par les parcs de l'hypercentre.

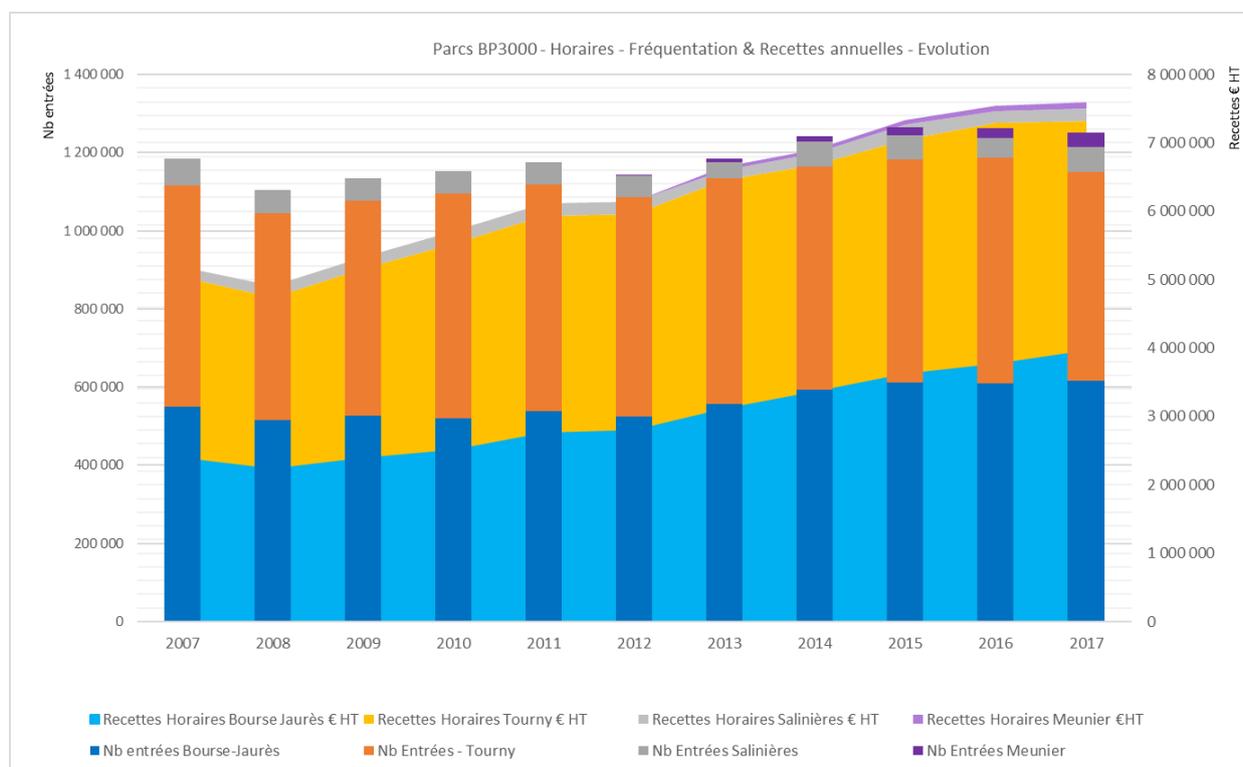
Ainsi, en 2017, les parcs Bourse -Jaurès et Tourny apportent 91% des recettes totale horaires-abonnés de la DSP, étant entendu que les recettes horaires représentent 74% du chiffre d'affaires horaires-abonnés de la DSP.



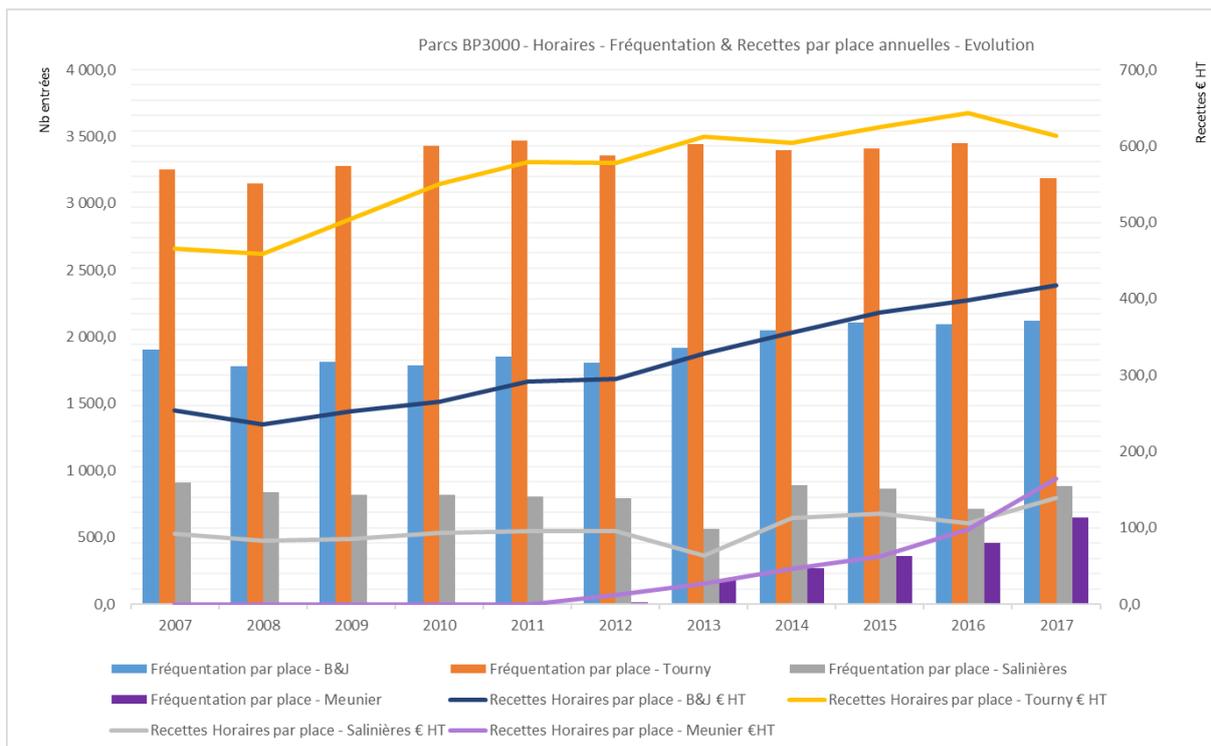
⁴ Au regard des tableaux annuels d'exploitation figurant dans les rapports annuels du délégataire

La fréquentation horaire globale 2017 des parcs de la délégation est en très léger recul (-1%) par rapport à 2016. L'évolution est contrastée sur l'année 2017 et variable sur chaque parc compte tenu notamment des projets environnants :

- Diminution de la fréquentation horaire sur le parc Tourny (-7.5% par rapport à 2016), compte tenu notamment des travaux de mise en œuvre de la ligne D venant limiter son accessibilité depuis les cours ; la fréquentation par place de ce parc reste néanmoins la plus élevée de la DSP ;
- Tendence maintenue d'une fréquentation horaire en progression sur le parc Bourse-Jaurès (+1.2% par rapport à 2016), bénéficiant d'un emplacement central et accessible depuis les quais ;
- Regain de la fréquentation horaire sur le parc Salinières (+23,8% par rapport à 2016, le parc ayant été fermé en 2016 suite à un incendie) et en légère progression par rapport à 2015.
- Progression importante de la fréquentation horaire sur le parc Meunier (+42,8% par rapport à 2016), liée à la proximité du parc avec la gare Saint Jean et à l'ouverture de la LGV. L'ouverture du parc de stationnement « Belcier gare » en fin d'année 2017 vient néanmoins ralentir cette progression.

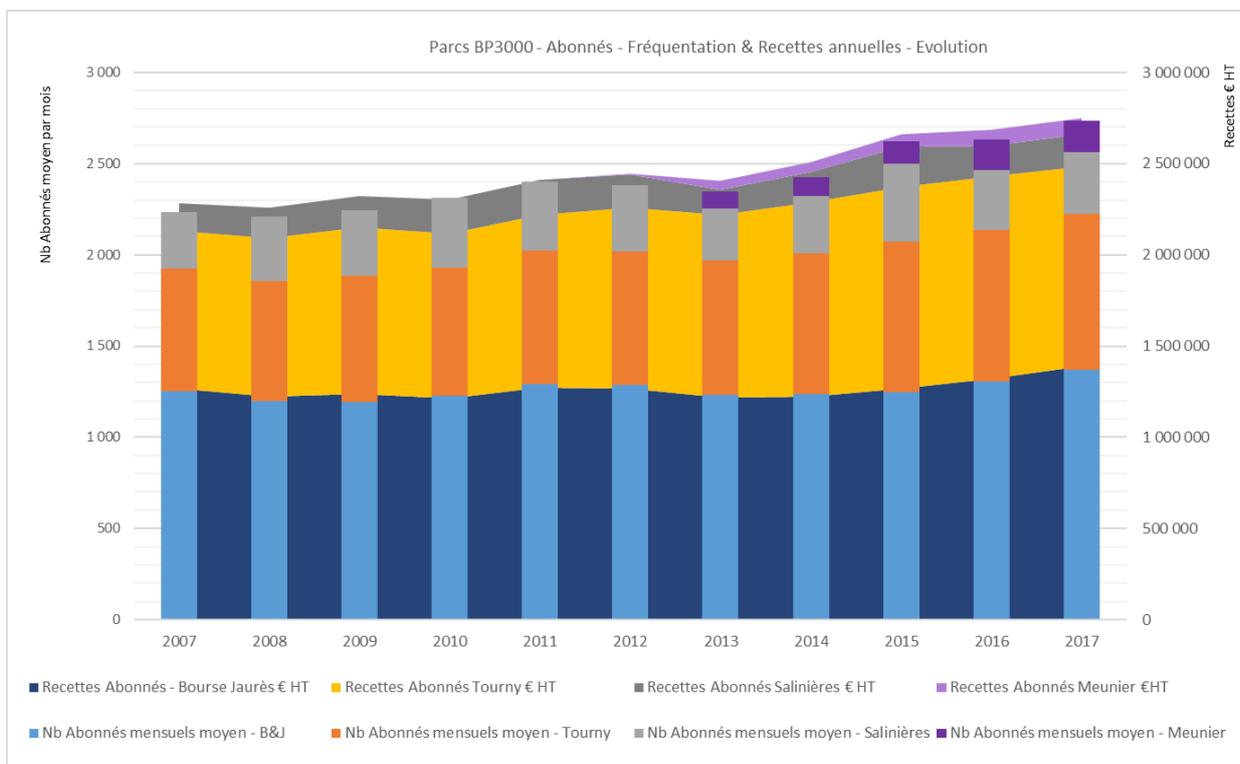


Malgré cette faible diminution de la fréquentation, les recettes horaires de la DSP continuent de progresser de +3% par rapport à 2016, cette progression étant ralentie par la baisse de fréquentation du parc Tourny.



Par rapport à 2016, l'activité abonnés (résidents et non résidents) progresse de 4% et induit une augmentation des recettes globales abonnés de +2,5% et sur l'ensemble des parcs :

- +2,8% sur l'activité du Tourny ;
- +5% sur l'activité des parcs Bourse-Jaurès ;
- +3,8% sur l'activité du parc Salinières ;
- +3,5% sur l'activité du parc Meunier.



Compte tenu de ces éléments, les recettes globales horaires et abonnés de la DSP continuent à progresser sur 2017 (+2,9% par rapport à 2016).

Par ailleurs, l'activité amodiations est en légère augmentation par rapport à 2016 (+3 amodiations). L'ensemble du potentiel amodiable déterminé contractuellement par parc est commercialisé (86 pour Bourse et Jaurès, 51 pour Tourny, 22 pour Salinières et 17 pour Meunier) ainsi que 22 amodiations sur les 64 librement répartissables sur les différents parcs.

III. ETAT, SECURITE ET QUALITE DES PARCS DELEGUES ET DU SERVICE RENDU

La qualité des parcs délégués est prise en compte dans le plan de management qualité défini au contrat de concession (article 32 et annexe 16 complété par avenant n°2). Ce plan est composé de 15 indicateurs dont 12 sont assortis de pénalités.

1 - Contrôle qualité sur la DSP BP3000

Au cours de l'exercice 2017, chaque parking BP3000 aura fait l'objet de 6 contrôles aléatoires, sur un rythme bimestriel, dont un contrôle contradictoire, annuel et contractuel, effectué en présence du chef de service et responsable qualité d'Urbis park services sur Bordeaux. Ces contrôles ont eu lieu en novembre 2017, le 20 sur Bourse, Jaurès et Tourny, le 21 sur Salinières et le 22 sur Meunier.

Les contrôles ont permis de noter la bonne tenue des parcs, grâce, en particulier, aux travaux de peinture de tout Salinières (en 2016, ce sont les niveaux supérieurs de Bourse et Jaurès qui ont été repris). Dans l'ensemble ces ouvrages présentent un aspect haut de gamme et agréable.

Cependant, les contrôles bimestriels ont permis de noter une marge de progression sur certains points, en particulier concernant la maintenance des boîtiers autonomes d'éclairage et de secours (BAES), ainsi que sur l'accessibilité de certains boîtiers à extincteurs dont les clés ont été volées. L'attention du délégataire a été attirée sur ces éléments qui touchent à la sécurité et des pénalités ont été appliquées (cf. § suivant).

En matière de sécurité incendie, une commission de sécurité a émis un avis défavorable pour le parking Jaurès, le 8 février 2017, pour des questions relatives aux débits de désenfumage et de fonctionnement des trappes de secours du parvis en cas de coupure d'électricité. Des interventions pour améliorer le désenfumage et pour traiter les dysfonctionnements des trappes ont été engagées par BP3000. L'avis négatif est en attente de levée suite à la production par l'exploitant d'un schéma directeur de sécurité nécessaire eu égard à la taille de l'ouvrage.

Plus largement sur ces sujets, du fait des nouveaux matériaux utilisés dans l'automobile, le potentiel calorifique des véhicules a augmenté sensiblement depuis la construction des parkings au début des années 2000, donc avant la création de la réglementation spécifique aux parcs de stationnement (PS) du 9 mai 2006 (sauf Meunier, qui date de 2013). Les parkings sont donc conformes à la réglementation en vigueur lors de la délivrance des permis de construire mais les pompiers souhaiteraient que les moyens de défense incendie soient renforcés par les exploitants.

2 - Pénalités 2017 appliquées en lien avec la DSP BP3000

Le plan de management de la qualité (PMQ) de la DSP BP3000 prévoit la mise en place de pénalités éventuelles. Au titre de l'année 2017, BP3000 s'est vu appliquer 21 852€ € de pénalités, avant actualisation par la formule indiciaire prévue au contrat.

Le calcul est produit sur la base du contrat, en lien avec les documents échangés entre délégant et délégataire au cours d'année 2017, et il prend en compte :

- 1-les graffitis ayant fait l'objet d'une contrevisite uniquement

2-les informations relevées sur les liasses d'autocontrôle PMQ de BP3000 (plages de présence des personnels, pannes d'ascenseurs)

3-les anomalies relevées dans les grilles des contrôles réalisés par Bordeaux Métropole

S'agissant de **l'indicateur 2**, sur les présences de personnels à l'accueil, les liasses mensuelles PMQ fournies par BP3000 montrent que seuls les parkings Bourse et Tourny ont répondu conformément aux attentes contractuelles (annexe 8 à la DSP). En effet, comme rappelé régulièrement depuis plusieurs années, les horaires déclarés chaque mois pour Jaurès, Meunier et Salinières, sont, en l'état actuel du contrat, en anomalie :

Jaurès : présence déclarée de 12 à 19H, parfois de 19 à 5H /contractuelle 24H/24

Meunier : présence déclarée de 8 à 16H /présence contractuelle de 7 à 20H00

Salinières : présence déclarée de 9 à 16H /présence contractuelle de 7 à 22H00

Chaque mois de 2017, 3 anomalies sont constatées, soit un total de 36 pénalités à 400€.

Concernant **l'indicateur 13**, sur les affichages de sécurité : sont comptés en anomalie les boîtiers autonomes d'éclairage et de secours (BAES) complètement éteints et ceux constatés en défaut, avec des diodes orange fixe ou orange clignotant. Le délégataire nous a informés qu'il procède à un remplacement régulier des appareils défectueux par des boîtiers de nouvelle génération

Au niveau de **l'indicateur 14**, sur la sécurité incendie : les extincteurs retenus en anomalie sont ceux qui ont été constatés comme non accessibles en cas d'urgence, donc les appareils manquants ou enfermés dans des coffrets à clés dépourvus de clés.

Par ailleurs, **la clause de neutralisation prévue pour chacun des 15 items du PMQ**, non applicable pour les graffitis et l'indicateur 7 (fonctionnement des ascenseurs PMR), est actée de plein droit dès lors qu'un parking enregistre au maximum deux anomalies dans l'année.

3 - Enquête satisfaction

La DSP prévoit aussi qu'une enquête de satisfaction soit réalisée annuellement auprès des usagers. Pour 2017, l'étude est réalisée par l'institut BVA, sur un panel de 417 usagers, avec 269 clients occasionnels et 148 abonnés. Plusieurs faits sont à noter :

-sur la satisfaction globale : 91% des usagers (93% des occasionnels et 88% des abonnés) s'affirment satisfaits de la prestation proposée dans le parking où ils sont interviewés (94% en 2016 et 91% en 2015).

-sur la satisfaction détaillée : 92% du panel est satisfait par la propreté globale et 93% par le sentiment de sécurité dans les parcs, comme l'année passée, et 87% par l'éclairage (généralisation des tubes à LED en 2016).

-ascenseurs : 21% des usagers restent peu satisfaits du fonctionnement des ascenseurs. Ce paramètre est important, et les délais de réparation par les ascensoristes restent parfois trop longs. Cependant, il s'agit d'équipements sensibles, qui font souvent l'objet de vandalisme ; or, même si la plupart des ascenseurs des parcs BP3000 sont doublés, « en duplex », les interruptions de service sont mal ressenties par les usagers qui ne veulent pas perdre de temps en attente.

-sur de nouvelles prestations : comme les années passées, les sondés semblent peu enthousiastes pour des offres de type plans guides, prêt de vélos ou de parapluies, de station de lavage payant : seule la mise à disposition de cartes de fidélité remporte plus de la moitié d'avis favorables (58%).

-sur la **mobilité** : sur ces 417 sondés, seuls 3 (moins de 1%) utilisent les services de voiture en libre-service Bluecub

4 - Démarche BP3000 OHSAS 18001 pour 2017

(Norme Britanique: Occupational Health and Safety Assessment Series)

Dans le cadre du contrat BP3000, et en vue de l'obtention de la norme OHSAS 18001 le prestataire Urbis Park service a déclaré avoir mené les actions suivantes :

- Formation du personnel :

Au cours de l'année 2017, mise en place des formations suivantes :

-formation « sécurité incendie » : effectifs de Bourse, Jaurès et Salinières

-formation « Equipement de Protection Individuel / Evacuation » : effectifs de Bourse, Jaurès

-formation à l'utilisation du système centralisateur d'alarmes IV Park : effectifs de Bourse et Jaurès

-passage d'un agent SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes)

-le « ¼ h sécurité » a été pérennisé via des réunions trimestrielles organisées par les chefs de parcs

-accentuation de la formation des Chefs de parcs par le Chef de service, en particulier sur les procédures en cas d'urgence et la formation gestes et postures.

- Accidents du travail

-le CHSCT a diffusé les comptes rendus de ses actions, et promu la sécurité par des précisions apportées régulièrement aux procédures existantes.

-1 accident du travail a été à déplorer suite à la chute d'un agent en scooter en regagnant son domicile à la fin de sa vacation.

- Qualité de l'air

-l'entreprise de maintenance multi technique Bouygues Energie Services a vérifié périodiquement tous les postes d'accueil et locaux de vie afin de s'assurer des conditions de travail des collaborateurs.

- Bien-être au travail

-rénovation des locaux du personnel des parkings Meunier et Salinières pour davantage de confort et de fonctionnalité

-remise en peinture des locaux du personnel de Jaurès

-publication auprès de l'ensemble du personnel :

1-.d'un livret collaborateur comprenant toutes les spécificités et caractéristiques de la société (organisation du travail, mutuelle, avantages sociaux etc..),

2-.des courriers d'information réguliers sur le développement de la société et les évolutions des accords salariaux.

-politique de promotion et d'évolution de carrières du personnel interne. Un quatrième chef de parc a été nommé au sein de BP3000.

-renforts systématiquement mis en place, parfois avec des Sociétés spécialisées extérieures, pour faciliter la tâche des agents lors des périodes de fortes affluences. Lors de ces périodes (Fêtes du Vin, Fête du Fleuve ou 14 juillet), l'accueil des sites est limité pour permettre des évacuations des véhicules sans risques, pour le personnel et pour les usagers.

5 - Réclamations BP3000 en 2017

- **Adressées au délégataire**

BP3000 (Urbis park) considère comme anomalie toute remarque relative à un défaut du service normal (pannes d'ordre technique), toutes les autres questions constituant des réclamations (tarifs, effractions, accrochages, etc.).

Récapitulatif réclamations et anomalies 2017								
BP3000 2016	2016		2017		2017-2016		2017 % 2016	
	Anom.	Récl.	Anom.	Récl.	Anom.	Récl.	Anom.	Récl.
Bourse-Jaurès	0	19	3	8	+3	-11	-	-58%
Tourny	0	47	0	39	0	-8	-	-17%
Meunier	0	0	0	0	0	0	-	+0%
Salinières	0	4	0	1	0	-3	-	-75%
Total BP3000	0	70	0	48	+3	-22	-	-31%

BP3000 (Urbis park services) a enregistré 48 réclamations sur un total de 1 250 574 entrées horaires (et une moyenne de 2 736 abonnés) à fin 2017, soit un ratio de 0,4 requête pour 10 000 entrées, soit 30% de moins qu'en 2016.

Bourse-Jaurès recueille 58% de réclamations en moins qu'en 2016, ce qui est remarquable vu la fréquentation élevée du site.

Tourny voit ses réclamations également baisser de 17% : les 39 demandes enregistrées sont essentiellement dues à des chocs mineurs générés par d'autres véhicules.

Meunier n'a donné lieu à aucune réclamation, le parc plus récent.

Salinières a de nouveau enregistré une forte baisse des réclamations, mais qu'il convient de relativiser en valeur absolue.

- **Par appels au numéro Cristal 0970 60 99 55**

Urbis park service a reçu 401 appels au numéro Cristal en 2016 (-33% par rapport aux 609 en 2016), dont l'objet se répartit comme suit :

- 221 demandes d'informations (tarifs, horaires, etc.)
- 120 incidents de paiement (modalités, demandes remboursement)
- 20 problèmes de connexion via internet
- 40 demande de résiliations

- **Par courriels à bordeaux.maison-stationnement@transdev.com**

155 courriels ont été reçus en 2017, dont :

- 22 problèmes de badges (blocage, dysfonctionnements, etc...)
- 65 demandes d'informations (tarifs, horaires, etc.),
- 31 incidents de paiement (modalités, demandes remboursement)
- 8 problèmes de connexion via internet
- 14 demande de résiliations
- 7 prospections
- 6 demandes de recrutement
- 2 divers

- **Adressées au délégant**

Au titre de l'année 2017, le délégant a été saisi d'une réclamation concernant l'édicule ascenseur place Jean Jaurès avec un problème de main courante et plusieurs importantes surfaces vitrées qui, ayant fait l'objet de vandalisme, sont restées détériorées durant une longue période. Cette situation préoccupante avait par ailleurs été signalée à plusieurs reprises au délégataire dans le cadre des contrôles du plan qualité réalisés par la Métropole.

Le délégataire a expliqué avoir missionné un premier prestataire courant 2017. Or, il s'est avéré que les travaux n'ont pas été réalisés durant de longs mois du fait de difficultés rencontrées par l'entreprise, situation qui s'est d'ailleurs conclue par une faillite. Une nouvelle entreprise a donc été sélectionnée fin 2017, et la réfection a enfin été actée début 2018.

IV. FINANCES DE LA DSP

1 - Vision budgétaire

Les flux financiers intervenant au titre de la DSP entre la société délégataire et la Métropole sont comptabilisés au budget principal. Ces flux concernent la taxe foncière sur les parcs, la redevance d'exploitation et les pénalités contractuelles pour retard ou relatives au plan qualité.

1-1 - Remboursement de la taxe foncière

La taxe foncière des parcs délégués, dont s'acquitte Bordeaux Métropole, est remboursée par le délégataire qui a contractuellement la charge de tous les impôts ou taxes relevant du propriétaire.

Le délégataire, suite à mandat donné par Bordeaux Métropole, a obtenu un dégrèvement sur les taxes foncières 2012 à 2015 concernant les parcs Bourse, Jaurès, Tourny et Salinières avant mise à jour des bases d'imposition.

En conséquence, les dégrèvements, correspondant à la période 2012-2015 et d'un montant de 120 000 €, ont été versés à Bordeaux Métropole qui les a remboursés au délégataire en 2017.

Compte tenu de l'absence de mise à jour des bases d'imposition sur la taxe foncière 2016, un dégrèvement complémentaire, d'un montant de 73 484€ a été versé à Bordeaux Métropole et remboursé au délégataire en 2018.

Au titre de l'année 2017, le remboursement titré par Bordeaux Métropole à l'encontre de la société BP300 et correspondant à la taxe foncière effectivement acquittée s'élève à 292333 €.

1-2 - Redevance d'exploitation

En application du contrat de DSP qui prévoit que le délégataire verse annuellement une redevance à compter du 1^{er} janvier 2007 d'un montant fixe non actualisable, le délégataire a versé pour 2017 une redevance fixe d'un montant de 50077 €.

Le contrat de DSP prévoit, par ailleurs, qu'à compter de l'exercice 2016, une redevance annuelle égale à 5,1% des recettes HT de l'exercice pris en considération est due par le délégataire dès lors que le chiffre d'affaires est supérieur à 11 433 676 € HT. Ce seuil n'ayant pas été atteint, le délégataire n'a pas versé de redevance variable ni au titre de l'exercice 2016, ni au titre de l'exercice 2017.

1-3 - Pénalités

Le contrat de DSP établit une liste de pénalités pour retard ou relatives au plan qualité pouvant être mises en œuvre par le délégant à l'encontre du délégataire⁵.

Au titre des pénalités constatées sur 2016, un montant de 15 955,20 € a été recouvré par Bordeaux Métropole en 2017.

Au titre des pénalités constatées sur 2017, des montants de 2 306,02 € pour pénalités de retard et de 22 251,08 € pour pénalités relatives au plan qualité ont été recouverts par Bordeaux Métropole en 2018.

2 - Analyse financière et économique de la société délégataire

Les sources d'informations utilisées dans cette analyse sont le rapport annuel d'activité 2017 transmis par le délégataire, ainsi que le bilan, le compte de résultat, l'annexe des comptes sociaux, la liasse fiscale et la balance générale de l'exercice clos au 31 décembre.

Le rapport qui suit a pour objectif de présenter une analyse synthétique de la situation financière de la société BP3000 pour l'année 2017 à travers l'analyse de son compte de résultat analytique, l'analyse de la structure globale du bilan et une analyse comparative des données financières réalisées par rapport au compte d'exploitation prévisionnel de la concession démontrant l'évolution de l'économie globale du contrat.

⁵ Pour un détail des pénalités appliquées, cf. ci-avant la partie contrôle qualité et pénalités.

2-1 - ANALYSE DES COMPTES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

1) Le compte de résultat

En €	2015	2016	2017	Var 2017/2016 en €	Var 2017/2016 en %
Chiffre d'affaires	10 295 502	10 712 185	11 039 995	327 810	2,97%
Reprises de provisions pour risques et charges	5 000	0	654 107	654 107	
Transferts de charges	23 725	466 279	382 057	-84 222	-18,06%
Produits divers de gestion courante	16	11	222	211	1978,73%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	10 324 243	11 178 475	12 076 381	897 906	8,03%
Autres Achats et charges externes	2 820 189	2 979 488	3 595 153	615 665	20,66%
Impôts et taxes	670 719	698 757	519 074	-179 683	-25,71%
Salaires et charges sociales	0	0	0	0	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 490 908	3 678 245	4 114 227	435 982	11,85%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) *	6 828 319	7 500 219	7 307 825	-192 395	-2,57%
Dotations et Provisions	2 011 311	2 048 649	3 136 159	1 087 511	53,08%
Autres charges (#65)	2 236 116	2 235 840	50 535	-2 185 305	-97,74%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 585 908	3 215 742	4 775 459	1 559 717	148,50%
RESULTAT FINANCIER	-1 251 790	-962 142	-299 515	662 627	-68,87%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	400 745	370 314	2 731 730	2 361 416	637,68%
Résultat net	1 602 217	2 353 262	6 170 402	3 817 140	162,21%

* EBE = Produits d'exploitation (hors reprises de provisions et produits divers de gestion courante) - charges d'exploitation (hors dotations et autres charges)

Il s'agit de la présentation du compte de résultat correspondant aux comptes sociaux. Elle diffère de la présentation analytique du délégataire.

Les principales différences portent sur :

- la reprise de provision pour travaux de gros entretien de 654 K€ qui est comptabilisée dans les comptes sociaux en autres produits d'exploitation, alors que le délégataire l'agrège aux dotations aux provisions dans le compte d'exploitation analytique,
- la redevance pour concession (ou redevance d'occupation du domaine public) de 50 K€ qui est comptabilisée en autres charges d'exploitation dans les comptes sociaux (après l'excédent brut d'exploitation) et en charges indirectes de gestion courante dans le compte d'exploitation analytique du délégataire.

C'est le compte de résultat analytique, qui est commenté ci-après afin de se rapprocher du compte rendu technique et financier du délégataire. Il se présente comme suit :

En K€	2015	2016	2017	Var 2017/2016	
				en €	en %
Recettes abonnements	2 659	2 723	2 752	29	1,05%
Recettes horaires	7 429	7 743	7 882	140	1,81%
Recettes amodiations	109	141	159	18	12,75%
Total recettes parking	10 197	10 607	10 793	186	1,76%
Recettes publicité	56	34	57	23	66,61%
Recettes charges amodiations	22	25	28	3	11,85%
Prestations hors groupe	0	0	0	0	
Recettes horodateurs voiries	0	0	0	0	
Locations diverses	38	63	143	80	126,85%
Produits des activités annexes	-17	-17	19	36	-214,44%
Autres recettes	99	105	247	142	134,58%
Chiffre d'affaires	10 296	10 712	11 040	328	3,06%
Transferts de charges	24	201	382	181	90,42%
Produits divers de gestion courante	0	0	0		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	10 319	10 913	11 423	510	4,67%
Part Abonnements dans le Chiffre d'affaires	26%	25%	25%		
Part Horaires dans le Chiffre d'affaires	72%	72%	71%		
Charges de gestion des parcs	729	851	1 511	660	77,56%
Impôts et taxes	671	433	519	86	19,88%
Charges de personnel	1 783	1 885	1 876	-9	-0,48%
Charges indirectes de gestion courantes	358	294	258	-36	-12,24%
Total Charges d'exploitation hors amortissements	3 541	3 463	4 164	701	20,24%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE ou EBITDA)	6 779	7 450	7 259	-191	-2,57%
Dotations aux amortissements (y.c caducité)	3 558	3 513	2 515	-998	-28,40%
Dotations pour charges à répartir	19	101	0	-101	-100,00%
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0		
Dotations aux provisions pour grosses réparations	621	621	621	0	0,00%
Dotations aux provisions pour renouvellement			0		
Reprises de provisions pour risques et charges	-5	0	-654	-654	
Dotations et Provisions	4 192	4 234	2 482	-1 752	-41,38%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 733	7 697	6 646	-1 051	-13,66%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 586	3 215	4 777	1 561	48,55%
produits financiers	0	22	29	7	31,54%
charges financières	1 252	984	329	-656	-66,61%
RESULTAT FINANCIER	-1 252	-962	-300	663	-68,87%
produits exceptionnels	372	370	4 852	4 481	1210,14%
charges exceptionnelles	-29	0	2 120	2 120	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	401	370	2 732	2 361	637,68%
Participation					
IS	133	271	1 037	767	283,25%
Résultat net	1 602	2 353	6 172	3 819	162,29%

1.1) Les produits d'exploitation

Les tableaux ci-après sont présentés de manière analytique comme dans le compte rendu du délégataire afin de faciliter les comparaisons. Les écarts éventuels par rapport à la comptabilité générale sont expliqués.

Les produits d'exploitation se composent principalement du chiffre d'affaires qui comprend :

- les recettes de stationnement horaire (71 %) et d'abonnement (25 %)
- les recettes dites d'amodiations pour les locations longues durées
- et plus accessoirement les autres recettes.

En tout, BP3000 met à disposition de la clientèle un total de 3 346 places, comme prévu au contrat.

En outre, les produits d'exploitation ci-dessous, tiennent compte de la reprise de provision pour travaux de gros entretien.

Zoom sur les produits d'exploitation analytiques de 2015 à 2017 :

En €	2015	2016	2017	Var 2017/2016 en €	Var 2017/2016 en %
Recettes abonnements	2 658 562	2 723 232	2 751 752	28 520	1,05%
Recettes horaires	7 429 203	7 742 510	7 882 371	139 861	1,81%
Recettes publicité	56 342	34 278	57 113	22 834	66,61%
Recettes amodiations	109 237	141 019	158 567	17 547	12,44%
Recettes charges amodiations	21 582	24 627	27 546	2 919	11,85%
Prestations hors groupe					
Recettes horodateurs voiries					
Locations diverses	37 952	63 254	143 493	80 240	126,85%
Produits des activités annexes	-17 376	-16 736	19 153	35 888	-214,44%
Chiffre d'affaires	10 295 502	10 712 185	11 039 995	327 810	2,97%
Reprises de provisions pour risques et charges	5 000	0	654 107	654 107	
Transferts de charges	23 725	466 279	382 057	-84 222	-18,06%
Produits divers de gestion courante	16	11	222	211	1978,73%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	10 324 243	11 178 475	12 076 381	897 906	8,03%
Part Abonnements dans le Chiffre d'affaires	26%	25%	25%		
Part Horaires dans le Chiffre d'affaires	72%	72%	71%		

Les produits d'exploitation de la société BP3000 au titre de l'année 2017, s'élèvent à 12 076 K€ contre 11 178 K€ pour 2016. L'augmentation est de + 8 %.

Cette augmentation s'explique tant par l'importance du poste de reprises de provisions pour gros entretien (ou grosses réparations) et pour renouvellement (à due concurrence des travaux de GER effectués sur 2017, 654 k€) que par l'augmentation des recettes parking (+ 328 K€ ou + 3 %).

Pour information, les transferts de charges (diminuant de – 84 k€ correspondent notamment à des remboursements d'assurances).

Le chiffre d'affaires s'élève pour l'exercice 2017 à 11 040 K€.

Il augmente de 3 % en comparaison à 2016 grâce notamment à la hausse des recettes « horaires » de 1,81 % et de la hausse des recettes « abonnés » de 1,05 %. Quant aux recettes d'amodiations, elles augmentent de 12 % mais comme elles ne pèsent dans le chiffre d'affaires que pour un peu plus de 1 %, elles ne sont pas analysées. En effet, contractuellement les places dites d'amodiation sont autorisées au maximum pour 262 places dont 176 sont réparties de manière fixe par la collectivité. A minima, Bordeaux Métropole constate que le délégataire respecte cet engagement contractuel.

Les chiffres du présent tableau coïncident avec ceux de la comptabilité générale. En revanche, les tableaux qui présentent l'évolution des recettes horaires au sein du rapport annuel, émanent des remontées mensuelles des services d'exploitation. Ils diffèrent de la comptabilité générale en raison d'écarts dits de « cut-off » non pris en compte mensuellement. Les sources d'écarts sont principalement :

- pour les recettes horaires des pré-vendus,
- et pour les abonnements des corrections rétroactives d'annulation de contrat avec remboursement.

Dans la présente analyse, seules sont retenues les données issues de la comptabilité générale et rapprochées du compte de résultat analytique.

Le détail de chiffre d'affaires est analysé ci-après :

Le **chiffre d'affaires « horaire »** ou **« recettes horaires »** (en hausse de 1,81 %) est exclusivement influencé par les deux composantes suivantes : le prix, appelé ici la tarification et le volume appelé la fréquentation.

Les recettes horaires ont varié globalement de 1,81 % vs 2016. Par parc de stationnement, elles ont évolué pour Bourse/Jaurès de + 5,1 %, pour Tourny de - 4,5 %, pour Salinières (cause incendie fermeture 70 jours en 2016) + 31,6 % et pour Meunier + 66,6 % (ce parc bénéficie de la clientèle du parc Saint Jean lorsque ce dernier est saturé).

La tarification :

À compter du 01/01/2016, la tarification au quart d'heure s'applique dans le respect de l'avenant n°3, c'est donc le deuxième exercice de plein impact de cette modification tarifaire.

Au 1^{er} avril 2017 en application des révisions tarifaires prévues au contrat, les pas de 1h30, 4h30 et 8h45 ont augmenté de 10 cts pour les parcs de Bourse/Jaurès et Tourny ; pour les parcs de Salinières et Meunier, les pas de 2h et 8h ont augmenté de 10 cts également. Le forfait nuit est quant à lui passé de 6€ à 6,10€ TTC tous parcs confondus.

La fréquentation :

Celle-ci se mesure toutes tranches horaires et durées de stationnement confondues en « clients horaires annuels ». Les années 2015 et 2016 sont des années de plafonnement de la fréquentation à 1 260 000 clients horaires annuels.

L'année 2017 s'est traduite par un léger recul de la fréquentation horaire globale (- 1 %).

Les caractéristiques majeures de l'année 2017 ont été les suivantes :

- confirmation que la grille tarifaire au quart d'heure n'a pas eu d'impact sensible sur le comportement des usagers,
- les parcs de l'hypercentre (Tourny et Bourse/Jaurès) continuent de bénéficier d'un emplacement central en lien avec les pôles d'attractivité commerçants d'une ville toujours en développement,
- les animations des Quais de Garonne (fête du fleuve/vin, Hermione, Épicuriales, fête de la musique...) ont dynamisé l'activité des parcs de Tourny et Bourse/Jaurès, sans pénaliser l'accessibilité,
- enfin, le développement touristique de la ville et particulièrement la distinction *Best European Destination* profite au stationnement.

Le **chiffre d'affaires "abonnés"** progresse de + 1,05 %. Là encore, il convient de distinguer l'effet volume (nombre d'abonnés) de l'effet prix (tarif en vigueur).

Globalement sur tous les parcs, le nombre d'abonnés a augmenté de 4 % pour les résidents (avec l'incidence du sinistre sur Salinières ayant affecté l'exercice 2016) mais également de 4% pour les non-résidents.

Les abonnements évoluent de manière différenciée selon les parcs, à savoir de + 5 % sur les parcs Bourse/Jaurès, + 3 % en moyenne sur Tourny et Meunier et de - 15% sur Salinières.

La tendance observée depuis 2013 sur les parcs de Bourse et de Tourny relative à la perte des abonnés non-résidents semble se stabiliser (*turn-over* équilibré).

La proportion d'abonnés par nombre de places proposées évolue à la hausse, ainsi 82 % des places disponibles sur les 5 parcs représentent de l'abonnement en 2017 contre 81 % en 2016. Le parc Salinières est le parc des abonnés par excellence avec 89 % des places qui leur sont réservées, même si 2017 a été marqué par une baisse importante du nombre d'abonnés.

Concernant la tarification, les prix des abonnements (résidents et non-résidents) ont augmenté de 0,50 %. La politique tarifaire de BP3000 reste très avantageuse pour les résidents avec une réduction de 50 % minimum sur le tarif non résident.

Par parc de stationnement, les recettes « abonnés » ont varié de + 5,1 % pour Bourse/Jaurès, – 1,3 % pour Tourny, + 4,8 % pour Salinières et + 5,3 % pour Meunier.

En conclusion sur le chiffre d'affaires notamment, l'augmentation est due principalement à la montée en puissance des recettes horaires sur les parcs de Meunier, Bourse et Jaurès (venant ainsi compenser la baisse des recettes horaires sur Tourny) ainsi que des recettes abonnées plus conséquents (notamment sur Bourse/Jaurès). Les recettes horaires ont cru de 1,81%, celle des abonnées de 1,05% sur l'ensemble des parcs.

1.2) Les charges d'exploitation

Ce sont celles du compte de résultat analytique qui sont analysées.

En K€	2015	2016	2017	Var 2017/2016	
				en €	en %
Charges de gestion des parcs	729	851	1 511	660	77,56%
Maintenance	201	186	202	16	8,60%
Entretien	71	220	78	-142	-64,55%
Gros Entretien et Renouvellement		0	654	654	
Locations mobilières	20	12	23	11	91,67%
Fournitures techniques et d'exploitation	87	83	89	6	7,23%
Frais de fonctionnement (Assurances, transports de fonds, fluides...)	349	350	465	115	32,86%
Impôts et taxes	671	433	519	86	19,88%
Charges de personnel	1 783	1 885	1 876	-9	-0,48%
Urbis Park	922	920	994	74	8,04%
Personnel Extérieur / Sous-Traitance	861	965	883	-82	-8,50%
Charges indirectes de gestion courante	358	294	258	-36	-12,24%
Délégation de siège	308	243	208	-35	-14,40%
Redevances pour concession	50	50	50	0	0,00%
Autres	0	0	0		
Total Charges d'exploitation hors amortissements	3 541	3 463	4 164	701	20,24%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	6 779	7 450	7 259	-191	-2,57%
Dotations aux amortissements (y compris caducité)	3 558	3 513	2 515	-998	-28,40%
Dotations pour charges à répartir	19	101	0	-101	-100,00%
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0		
Dotations aux provisions pour grosses réparations	621	621	621	0	0,00%
Dotations aux provisions pour renouvellement			0		
Reprises de provisions	-5	0	-654	-654	
Total des Dotations et des Provisions	4 192	4 234	2 482	-1 752	-41,38%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 733	7 697	6 646	-1 051	-13,66%

Les charges d'exploitation diminuent de 13,66 % (soit 1 051 K€) entre 2016 et 2017.

Les charges d'exploitation hors amortissements ont quant à elles augmenté de 20,24 %.

- Les charges de gestion des parcs s'accroissent de + 660 K€ :

Le délégataire explique que l'augmentation de ce poste est justifiée à hauteur de 654 K€ par le changement de méthode de comptabilisation des travaux de GER (Gros Entretien et Renouvellement) : au lieu d'être immobilisées, ces dépenses sont mises en charges et la provision GER reprise pour le même montant.

Le délégant s'interroge sur la manière dont le délégataire traite de façon indifférenciée le « Gros Entretien » et le « Renouvellement » ; pourtant, le contrat (annexe 8 et 9) tout comme la présence de

deux provisions distinctes dans la comptabilité, démontrent qu'il est nécessaire de différencier ces deux notions.

D'après le Plan Comptable Général :

- la **Provision pour Gros Entretien ou Grandes Visites** (que l'on appelle ici, provision pour gros entretien) correspond aux dépenses de gros entretien, qui sans prolonger la durée de vie des biens, sont programmables et doivent s'inscrire dans un plan pluriannuel. Ces dépenses ne sont pas immobilisables ;
- la **Provision pour Renouvellement** (des biens renouvelables) est constituée pour un montant égal à la différence entre le coût estimé des remplacements et le coût historique du bien. Elle doit faire l'objet d'un plan de renouvellement. Ces dépenses de renouvellement ont un caractère immobilisable.

A la fin de la concession, la provision pour renouvellement éventuellement non utilisée constitue une dette du concessionnaire envers le concédant (Lefèbvre comptable n°4125).

L'entretien quant à lui diminue de 142 K€ : en effet, l'année 2016 avait été marquée par l'incendie dans le parc Salinières ayant entraîné des réparations supplémentaires sur ce parc et sur les parcs de proximité liées au report de fréquentation.

Les frais de fonctionnement augmentent de 115 K€ : en 2017, certains postes ont été intégrés en frais de fonctionnement alors qu'ils apparaissaient dans les coûts de « délégation de siège » en 2016 (coût de publicité et de communication, coût de téléphonie et réseaux, honoraires d'exploitation...) ; cependant, les charges de « délégation de siège » n'ont baissé que de 35 K€ : ce point méritera donc un suivi sur les exercices ultérieurs.

- La rubrique « impôts et taxes » dans le compte de résultat ci-dessus montre une évolution de + 19,88 %, ce poste revient à un niveau normal après avoir été marqué en 2016 par la prise en compte par les services fiscaux des nouvelles surfaces et l'application d'un abattement de 10% sur la valeur locative de l'ensemble des parcs. Le dégrèvement a porté sur les années 2012 à 2015 et a impacté les comptes 2016.
- Les charges de personnel pour 1 876 K€ (Vs 1 885 K€ en 2016) regroupent les services extérieurs, qui correspondent principalement à des prestations groupe, organisées via le contrat de prestations de services (CPS) signé le 20 décembre 2016, simultanément au changement d'actionnaire validé par l'avenant 5.

Pour rappel : il est important de noter qu'à compter de 2006 (précédent changement d'actionnaire), le personnel d'exploitation avait été externalisé et regroupé au sein de la société Urbis Park Services (filiale de Transdev Stationnement tout comme Urbis Park Infrastructures).

D'où l'absence de charges de personnel (dans la société dédiée) et dans les comptes sociaux (puisqu'en charges externes) alors qu'elles sont inscrites dans le compte d'exploitation analytique.

Ce contrat de prestations de services (CPS) porte, d'une part, sur les **missions d'exploitation** des parcs de stationnements (exploitation, surveillance, sécurité, maintenance...) et d'autre part, sur les **missions d'assistance du délégataire** en matière administrative, juridique et comptable (assurances, contentieux, reporting...).

La rémunération de ces prestations se décompose en trois parties :

- une part fixe forfaitaire indexée couvrant l'ensemble des Coûts Directs d'Exploitation des Parcs de Stationnement (basés sur les coûts de l'année 2016),

- une part variable couvrant les coûts d'encadrement, les frais généraux (9 % du chiffre d'affaires),
- une part relative aux honoraires pour l'exécution du plan GER contractuel (4 % du montant HT des contrats de travaux).

Ainsi les charges de personnel de 1 876 K€ du compte d'exploitation se décomposent en :

- Honoraires Urbis Park Services : cela correspond à la part variable de la rémunération prévue au contrat de prestations de services, qui s'élève à 9 % du chiffre d'affaires : 11 040 K€ * 9 % = 994 K€,
- Personnel extérieur / sous-traitance pour 883 K€ : cela correspond à une partie de la part fixe de la rémunération prévue au contrat de prestations de services (personnel d'exploitation et nettoyage sous-traité).

Les charges indirectes de gestion courante s'élèvent à 258 K€ pour 2017 dont 50 K€ pour la redevance d'occupation du domaine public et 208 K€ de « délégation de siège » correspondant à 83 K€ de frais bancaires, 74 K€ d'honoraires (Commissaire aux comptes, conseil...) et 18 K€ de locations immobilières.

L'application du nouveau contrat de prestations de services (CPS) a eu pour effet d'augmenter la part des refacturations internes : l'ensemble des postes constitués de refacturations internes au groupe s'élève à environ 24% du chiffre d'affaires en 2017 (contre 15 % en 2016) ou 36% des charges d'exploitation en 2017 (contre 21 % en 2016).

Les charges d'exploitation liées aux amortissements et provisions s'élèvent à 2 482 K€ et sont en forte baisse par rapport à l'année dernière.

Ces charges sont principalement constituées de :

- **Dotations aux amortissements** pour 2 515 K€ : ces charges regroupent les amortissements industriels (pour les biens de retour renouvelables) constatés à hauteur de 0,3 M€ en 2017 ainsi que les amortissements dits de « caducité » (pour les biens de retour non renouvelables) qui sont passés en « autres charges » dans les comptes sociaux à hauteur de 2,2 M€.

La baisse de ce poste entre 2016 et 2017 s'explique essentiellement par la correction du niveau des dotations.

En effet, sur l'exercice 2017, la société BP3000 a changé de logiciel comptable et de logiciel d'immobilisations. Les fiches immobilisations reprenant notamment la valeur brute et la durée d'amortissement des biens, ont été reprises dans le nouveau logiciel d'immobilisations. Les amortissements ont été calculés rétrospectivement. Le stock d'amortissements issu du nouveau logiciel comptable ressort au 1er janvier 2017 à 13 214 K€ alors que le stock d'amortissements de la balance générale au 31 décembre 2016 ressort à 13 765 K€.

A la demande des Commissaires aux comptes, le stock d'amortissements comptables a été mis en concordance avec le stock d'amortissements issu du logiciel d'immobilisation. Ce différentiel a été porté en diminution des dotations aux amortissements de l'année 2017.

- **Dotations et reprises de provisions pour gros entretien et grandes visites (GEGV)** pour 621 K€ de dotation et 654 K€ de reprises : elle correspond à la provision pour grosses réparations constituée à hauteur de 621 K€, à l'instar des années précédentes. Selon les dispositions contractuelles, elle s'établit à 0,75 % du montant brut du gros œuvre.

Au 31 décembre 2017, le gros œuvre est de 81 M€ ; la provision s'élèverait donc à 614 K€, soit 7 K€ de trop provisionnés.

Au vu du changement de méthode de la comptabilisation du GER (en charge plutôt qu'en immobilisation), la provision pour GER a été reprise à hauteur des travaux GER réalisés au titre de l'année 2017, soit 654 K€.

Même remarque que ci-avant : le délégant s'interroge sur la manière dont le délégataire traite de façon indifférenciée le « Gros Entretien » et le « Renouvellement ».

L'absence de dotations aux provisions pour renouvellement au cours des 4 dernières années et l'absence depuis le début du contrat de reprises de provisions pour renouvellement laissent entendre qu'aucun investissement de renouvellement n'a été effectué depuis le début du contrat, seuls des travaux de gros entretien ayant eu lieu.

Le délégant émet une réserve sur le fait qu'il n'y ait jamais eu de renouvellement depuis le début du contrat.

- **La dotation aux provisions pour renouvellement**, selon les dispositions du contrat, se calculerait à hauteur de 1,5 % du montant de la valeur brute du matériel renouvelable. Au 31 décembre 2017, la valeur brute s'élèverait à 13,4 M€ d'où une provision théorique de 201 K€. Aucune provision n'a été constatée au titre de l'année 2017 (tout comme les 3 dernières années).

En revanche, le cumul de provision constaté au compte 156100 « provision pour renouvellement » s'élève à 1,9 M€, ce qui représente 14,2 % du montant brut des immobilisations renouvelables.

Les dépenses de renouvellement prévues au plan s'élevaient quant à elles en 2017 à 1 165 K€ selon le fichier détaillé par parcs de stationnement fourni par le délégataire. Le compte rendu annuel justifie des dépenses pour 654 K€. Ce décalage est expliqué par le délégataire par des travaux engagés sur fin 2017 et non livrés sur l'exercice 2017 (A suivre en 2018).

Il est préconisé qu'un point particulier soit fait dans les 2 années à venir avec la participation du service comptable du délégataire afin de remettre à plat les provisions, leur montant, leur enregistrement comptable et de les comparer aux prévisions du plan d'affaires annexé au contrat.

En conclusion, les charges d'exploitation diminuent de 1 M€ du fait du changement de méthode de comptabilisation des travaux Gros Entretien et d'une régularisation des dotations aux amortissements suite à un changement de logiciel.

1.3) Le résultat financier

En €	2015	2016	2017	Var 2017/2016 en €	Var 2017/2016 en %
produits financiers	496	22 166	29 156	6 990	31,54%
charges financières	1 252 286	984 308	328 671	-655 636	-66,61%
RESULTAT FINANCIER	-1 251 790	-962 142	-299 515	662 627	-68,87%

Suite au changement d'actionnaire intervenu en décembre 2016, la dette d'un montant de 50 M€, contractée en 2006 auprès de la banque Calyon, a été remboursée.

Une nouvelle convention de crédit a été signée entre Urbis Park Infrastructures et plusieurs banques du groupe, afin de financer les infrastructures des différentes délégations de services publics dans le champ d'intervention d'Urbis Park Infrastructures (dont BP3000).

Urbis Park Infrastructures refinance son propre endettement financier grâce aux prêts accordés à ses différentes filiales.

Ainsi, l'endettement financier de BP3000 au 31 décembre 2017 s'élève à 31°365 K€ (pour un prêt de 33 261°K€ au 20/12/2016) ayant généré 328°K€ de charges d'intérêts pour l'année 2017.

Les conditions de financement semblent s'être nettement améliorées puisque les charges financières ont diminué de 656 K€.

Les produits financiers de 29 K€ concernent la convention de centralisation de trésorerie existant entre BP3000 et Urbis Park Infrastructures : cette convention vient rémunérer la trésorerie positive du contrat BP3000.

1.4) Le résultat exceptionnel

En €	2015	2016	2017	Var 2017/2016 en €	Var 2017/2016 en %
produits exceptionnels	371 855	370 314	4 851 640	4 481 326	1210,14%
charges exceptionnelles	-28 890	0	2 119 910	2 119 910	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	400 745	370 314	2 731 730	2 361 416	637,68%

Les produits exceptionnels se composent essentiellement :

- de la quote-part de subvention virée au résultat (370 K€) au titre de l'année 2017. Cette subvention s'amortit au même rythme que les immobilisations financées,
- d'une reprise de provisions pour risques et charges exceptionnelles relative aux travaux de gros entretien qui étaient auparavant immobilisés pour 4 481 K€.

Les charges exceptionnelles sont constituées de :

- la sortie de la Valeur Nette Comptable des travaux de gros entretien pour 2 103 K€,
- des pénalités pour 15 K€.

La société BP3000 a comptabilisé un Impôt sur les Sociétés (IS) de 1 037 K€.

Au 31/12/2017, le résultat net de BP3000 s'élève à 6 172 K€, en très nette augmentation par rapport aux années passées.

2) La structure globale du bilan

Actif en €	2015	2016	2017
Immobilisations incorporelles brutes	15 294	36 956	28 556
Amortissements Immobilisations Incorporelles	-12 748	-18 395	-23 672
Immobilisations incorporelles nettes	2 546	18 562	4 884
Immobilisations corporelles brutes	99 987 311	100 347 765	95 905 396
Amortissements immobilisations corporelles	-12 425 302	-13 746 899	-11 694 875
Immobilisations corporelles nettes	87 562 009	86 600 866	84 210 521
Immobilisations financières	1 297	1 297	1 297
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	87 565 852	86 620 724	84 216 702
Clients et comptes rattachés	559 339	543 031	511 550
Autres créances	68 508	3 188 223	6 612 302
Disponibilités	662 000	1 304 189	1 003 778
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 289 847	5 035 444	8 127 630
Charges constatées d'avance	79 800	65 402	54 190
Frais d'émission d'emprunt à étaler	100 594	0	0
TOTAL ACTIF	89 036 093	91 721 570	92 398 522

Le bilan de BP3000 dans sa partie haute de l'actif est stable. À compter de 2013, tous les parcs de la délégation ont été construits (le dernier, André Meunier a été livré en novembre 2012).

Ainsi, le patrimoine de la concession s'élève à 96 M€ au 31 décembre 2017.

En 2017, un changement de méthode de comptabilisation des travaux de gros entretien a eu pour effet de diminuer l'actif immobilisé (net) de 2,4 M€.

[Pour Mémoire :

*Le coût global du parc André Meunier s'est élevé à **8 816 K€** selon le fichier des immobilisations au 31 décembre 2013 (les dernières factures du parc Meunier ont été intégrées aux comptes 2013).*

*Force est de constater que le coût réel de ce parc a été bien inférieur au coût présenté dans l'annexe 6 de l'avenant 2 qui s'élevait à **11 819 K€** (en euros de 2010).*

*Rappelons que l'exercice 2011 a été impacté par l'avenant 2 : augmentation du poste subvention d'investissements de **1,2 M€** (en euros de 2010). En effet, les conditions financières de la réalisation du parc André Meunier avaient été révisées dans l'avenant 2 au travers d'une actualisation des coûts de construction (+ 2 M€) et de la rétrocession à La Cub des intérêts financiers perçus au titre du placement de la contribution forfaitaire dédiée au parc André Meunier (-0,8 M€). Ainsi, l'avenant 2 prévoyait le règlement par la Communauté urbaine de 1 169 K€ (en euros de 2010) pour l'actualisation des coûts de construction du parc André Meunier.]*

Le total des amortissements industriels pour les biens de retour renouvelables s'élève à 11,7 M€. A ces amortissements viennent s'ajouter les amortissements de caducité (ou amortissements financiers pour reconstitution du capital investi), qui eux portent sur les biens de retour non renouvelables. Cet amortissement financier inscrit au passif du bilan atteint 27,9 M€ à la clôture des comptes 2017.

Le poste « autres créances » est très élevé en 2017 (6,6 M€ vs 3,2 M€ en 2016) car il est constitué :

- du compte courant Urbis Park Infrastructures à hauteur de 5,4 M€,
- des créiteurs divers pour 0,5 M€ : il s'agit essentiellement de règlements clients non encaissés,
- de l'acompte d'impôt sur les sociétés pour 0,3 M€,
- de la TVA pour 0,2 M€.

Les disponibilités s'élèvent à la clôture des comptes à 1 M€, soit 0,3 M€ de moins qu'en 2016.

Trésorerie Nette en €	2015	2016	2017
Fonds de roulement (FRNG)	-169 203	4 719 551	6 458 996
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-831 204	3 415 362	5 455 218
Trésorerie nette	662 001	1 304 189	1 003 778

Le Fonds de Roulement Net Global (FRNG) permet de comparer les ressources financières et les emplois à long terme (immobilisations). Il correspond aux « capitaux propres + provisions pour risques et charges + emprunt long terme - actif immobilisé ». Il s'élève à 6 459 K€. Il est en hausse par rapport à 2016 du fait de l'amélioration du résultat net et report à nouveau (+ 2,7 M€) et la baisse de l'actif immobilisé.

Le Besoin en Fonds de Roulement (actif circulant – passif circulant) s'élève à 5 455 K€ : l'augmentation s'explique par le changement d'actionariat intervenu fin 2016 qui a apuré les créances et les dettes.

D'où une légère baisse de la trésorerie rémunérée à un taux de 0,5% conformément à la convention de centralisation de trésorerie signée entre Urbis Park Infrastructures (UPI) et BP3000.

Passif en €	2015	2016	2017
Capital social	8 384 688	8 384 688	8 384 688
Réserve légale			107 243
Prime d'émission	16 265 522	0	0
Report à nouveau	-18 076 141	-208 402	-1 300 000
Résultat de l'exercice	1 602 217	2 353 262	6 170 402
Subvention d'investissements	11 840 431	11 840 431	11 840 431
Quote part de subvention	-1 846 980	-2 217 109	-2 587 238
CAPITAUX PROPRES	18 169 737	20 152 871	22 615 526
AUTRES FONDS PROPRES : Avances conditionnées (caducité)	23 572 179	25 757 935	27 942 569
Provisions pour risques	0	0	0
Provisions pour charges	8 736 508	9 357 316	4 843 106
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 736 508	9 357 316	4 843 106
Emprunts et dettes établ.	33 917 590	0	
Emprunts et dettes financières	73 880	33 386 168	31 365 271
Avances et acomptes	5 040	5 040	5 040
Dettes fournisseurs	1 169 094	193 821	1 245 965
Dettes fiscales et sociales	196 608	111 271	417 629
Dettes/Immobilisations	88 309	5 761	0
Autres dettes	382 438	19 643	1 028 924
TOTAL DETTES	35 832 959	33 721 704	34 062 829
Produits constatés d'avance	2 724 711	2 731 744	2 934 492
TOTAL PASSIF	89 036 094	91 721 570	92 398 522

Au passif du bilan, les capitaux propres ne cessent d'augmenter depuis que BP3000 dégaje des résultats positifs (depuis 5 ans). Ainsi pour la seconde année consécutive, la société BP3000 est en capacité de distribuer des dividendes à ses actionnaires :

En €	2014	2015	2016	2017
Evolution des capitaux propres				
Capital social	8 384 688	8 384 688	8 384 688	8 384 688
Réserve légale	0	0	0	107 243
Prime d'émission	16 265 522	16 265 522	0	0
Report à nouveau	-19 038 074	-18 076 141	-208 402	-1 300 000
Résultat	961 933	1 602 217	2 353 262	6 170 402
Subvention d'investissements	11 840 431	11 840 431	11 840 431	11 840 431
Quote part de subvention	-1 476 852	-1 846 980	-2 217 109	-2 587 238
CAPITAUX PROPRES (ou situation nette)	16 937 648	18 169 737	20 152 871	22 615 526
Dividendes distribués			2 037 618	3 904 120
Part des dividendes dans le Résultat Net			87%	63%

Au 1^{er} semestre 2018, 3,9 M€ de dividendes ont été distribués sur la base du résultat au 31 décembre 2017.

Le report à nouveau négatif de – 1300 K€ correspond à une distribution anticipée de dividendes au cours de l'année 2017.

Les autres fonds propres sont constitués du cumul des amortissements de caducité pour un total de 27,9 M€.

D'autre part, les provisions pour charges qui regroupent les provisions pour gros entretien et grandes visites (GEGV, aussi appelé pour grosses réparations par le délégataire) ainsi que les provisions pour renouvellement atteignent 4,8 M€ en 2017 contre 9,4 M€ l'année précédente.

En K€	2015	2016	2017	Commentaire
# 156100 Provision pour Renouvellement Immos > 1an	1 932	1 932	1 932	<i>D'après l'annexe des comptes, la provision pour renouvellement est égale à la différence entre le cout estimé de remplacement et le coût d'achat du bien. Elle est calculée sur la base de 1,5% de la valeur brute des biens renouvelables (matériel)--> Méthode héritée de l'actionnaire d'origine Fayat.</i>
# 6561 Dotation renouvellement		0	0	
Reprise Renouvellement				
# 158000 Provision pour grosses réparations (Autres provisions pour charges > 1an)	6 804	7 425	2 911	<i>La PGR est constituée lorsque le cahier des charges prescrit de remettre le bien en bon état à la fin de la concession. Cette provision correspond à l'estimation du coût de remise en état afférent. Elle est calculée annuellement sur la base de 0,75% de la valeur brute du gros oeuvre conformément au contrat de DSP (Annexe 8 : Programme prévisionnel de travaux d'entretien et de réparation).</i>
# 681500 Dotation PGR (Dot Prov pour R et Ch.)	621	621	621	
# 781500 Reprise PGR (Reprises Prov pour R et Ch)			654	
# 787500 Reprise PRC exceptionnelle			4 481	
TOTAL Provision pr Renouvellement et PGR	8 737	9 357	4 843	

Il apparaît d'un point de vue financier que la méthode de provisionnement utilisée est purement théorique (1,5 % de la valeur brute des matériels à renouveler pour la provision pour renouvellement) : ce qui aurait dû représenter pour l'exercice 2017 une provision de 201 K€ au titre du renouvellement.

Le délégant constate que le délégataire ne provisionne plus aucun renouvellement depuis 2014, date à laquelle le solde cumulé de la provision atteignait 1,9 M€.

Quant aux provisions pour gros entretien et grandes visites, la méthode de provisionnement utilisée est également théorique. Elle est fixée à 0,75% de la valeur brute du gros œuvre. En 2017, la dotation recèle 7 k€ de trop provisionné comme indiqué au paragraphe 1.2.

Ces méthodes de provisionnement (renouvellement et gros entretien) décrites contractuellement sont en décalage avec les engagements contractuels de réaliser 19,1 M€ de renouvellement et grosses réparations sur la durée du contrat.

Jusqu'en 2016, le délégataire dotait automatiquement les provisions sans jamais les reprendre (lorsque des travaux de gros entretien étaient effectués), ce qui avait pour effet d'augmenter la provision sans aucune cohérence avec le plan de renouvellement.

A compter de l'exercice 2017, le délégataire reprend la provision gros entretien et grandes visites à hauteur des travaux de GER mentionnés dans son rapport annuel.

En revanche, le délégataire traite de façon indifférenciée le « Gros Entretien » et le « Renouvellement », alors même que le plan comptable, le contrat et le plan d'affaires prévisionnel prévoient cette distinction.

Grâce au suivi financier des travaux effectué depuis 2014 et à leur reconstitution depuis le début du contrat, il peut être établi que les dépenses de gros entretien (ou grosses réparations) et de renouvellement s'élèvent depuis l'origine du contrat à 5,1 M€.

	2015	2016	2017	CUMUL 2000 à 2017
Au plan d'affaires Avenant 2				
Provisions pour Grosses Réparations	269	277	285	3 294
Provisions pour Renouvellement des immobilisations	125	129	132	1 507
TOTAL PREVISIONNEL GER	394	405	417	4 800
Réalisés (au CRA) :	431	367	654	5 134
Ecart Réel Prévu :	37	-38	237	-333,87
				En avance globalement de 334 k€

Contractuellement, le délégataire s'est engagé à effectuer 19,1 M€ de renouvellement et grosses réparations sur la durée du contrat (42 ans et 6 mois).

Au 31/12/2017 et ce depuis le début du contrat (06/2000), le délégataire a effectué 5,1 M€ de travaux sur les 4,8 M€ prévus au contrat.

Cependant, le délégant s'interroge sur la manière dont ce montant s'est réparti entre le « Gros Entretien » et le « Renouvellement ».

Il est important de noter que toute non consommation de provision (c'est-à-dire sur-provisionnement) sera reversée à Bordeaux Métropole à la fin du contrat.

Autres postes du passif du bilan, l'emprunt groupe s'élève à 31,3 M€ en « Emprunts et dettes financières ».

Enfin, le passif circulant est constitué de :

- 1,2 M€ de dettes fournisseurs,
- 1 M€ de compte courant d'intégration fiscale,
- 3 M€ de produits constatés d'avance relatifs aux contrats d'amodiations.

En conclusion, les équilibres actif / passif ont été légèrement modifiés du fait du changement d'actionnaires, des régularisations intervenues en 2017 qui se traduit par une hausse des capitaux propres (résultat de l'exercice).

Il est également préconisé de s'interroger sur l'absence apparente de dotations et de reprises de la provision pour renouvellement laissant penser qu'aucuns travaux de renouvellement n'ont été effectués sur ce contrat.

1-2 - COMPARAISON PAR RAPPORT AU PREVISIONNEL

Le prévisionnel annexé au contrat ne suit pas la même logique de présentation que le compte de résultat analytique réel. Ainsi, le réel de l'année correspond au découpage de la liasse fiscale afin d'être comparé au prévisionnel.

en K € comparatif compte de résultat	2017 prévu	2017 réel	variation	var en %
produits d'exploitation	12 511	12 076	- 435	-3,5%
charges d'exploitation	7 896	7 301	- 595	-7,5%
achats et charges externes	1 514	3 595	2 081	137,5%
impôts et taxes (y. c redevances)	1 601	569	- 1 032	-64,5%
charges de personnel	1 535	-	- 1 535	-100,0%
Dotation aux provisions (GRGV & GER)	549	3 136	2 587	471,5%
autres charges (amort de caducité)	2 697	0	- 2 697	
résultat d'exploitation	4 615	4 775	161	3,5%
produits financiers	-	29	29	
charges financières	2 300	329	- 1 971	-85,7%
produits exceptionnels	-	4 852	4 852	
charges exceptionnelles	-	2 120	2 120	
IS	1 105	1 037	- 68	-6,1%
Résultat net	1 210	6 170	4 961	410,1%

Pour l'année 2017, le compte prévisionnel mentionne un résultat positif de 1 210 K€ alors que le résultat net réalisé s'élève à 6 170 K€, soit un écart de + 4 961 K€. C'est la troisième année consécutive que le réel excède le prévisionnel.

Les principaux écarts proviennent :

- du résultat exceptionnel : des écritures de reclassement des travaux de gros entretien ayant un impact net de 2,4 M€ et des produits exceptionnels (0,4 M€) non prévus au plan d'affaires,
- du résultat financier : très forte diminution des charges financières (- 1 971 K€) en raison de nouvelles modalités de financement suite au changement d'actionnaire mais également un contexte favorable.

Les soldes relatifs à l'exploitation sont relativement en ligne avec le prévisionnel du contrat, alors que l'on notait les années passées régulièrement un retard.

[Pour mémoire :

Il est important de noter qu'à compter de 2006 (précédent changement d'actionnaire), le personnel d'exploitation a été externalisé et regroupé au sein de la société Urbis Park Services, d'où d'importants écarts au niveau des charges de personnel qui se compensent avec les charges externes.

L'écart sur les « impôts et taxes » s'explique principalement par l'absence de l'activation de la redevance au bénéfice de la Métropole de 5,1 % du chiffre d'affaires à partir du moment où ce dernier dépassera 11,4 M€.

A compter de 2017, les amortissements de caducité sont comptabilisés en dotations aux amortissements dans la balance générale mais sont ensuite reclassés en autres charges (2,2 M€ en 2017), conformément au plan comptable général.

De plus, les immobilisations brutes et plus précisément le coût des travaux inscrits à l'actif du bilan sont supérieures de 24 M€ au montant inscrit au prévisionnel (réel = 100 M€ contre un prévisionnel = 76 M€ avenant 2), ce qui entraîne des dotations aux amortissements bien supérieures et donc détériore le résultat net].

Le tableau ci-dessous établit sur 18 années (2000 à 2017) les écarts cumulés entre le réalisé et le prévisionnel :

Compte de résultat	CUMUL	CUMUL	Variation	Var en %
	PREVU	REEL		
	2000 à 2017	2000 à 2017		
	K EUR	K EUR	K EUR	%
Produits d'exploitation	130 405	125 945	-4 460	-3,42%
Charges d'exploitation	-82 661	-102 683	-20 022	24,22%
Achats et charges externes	-16 569	-36 228	-19 659	118,65%
Impôts et Taxes	-10 766	-7 116	3 649	-33,90%
Charges de personnel	-15 070	-1 958	13 112	-87,01%
DAP	-34 613	-52 990	-18 378	53,09%
Autres charges	-5 644	-4 390	1 254	-22,21%
Résultat d'exploitation	47 744	23 262	-24 482	-51,28%
Produits financiers	0	1 073	1 073	
Charges financières	-41 879	-36 009	5 870	-14,02%
Produits exceptionnels	0	8 552	8 552	
Charges exceptionnels	0	-3 382	-3 382	
IS	-2 881	-1 445	1 437	-49,86%
Résultat Net	2 984	-7 949	-10 933	-366,43%

Les produits d'exploitation cumulés sont en léger retard par rapport au prévisionnel de 3,4% ce qui correspond à 4,5 M€ alors que les charges d'exploitation sont supérieures aux prévisions pour un peu plus de 20 M€ (dont 18 M€ issus des dotations aux amortissements) ; soit un retard de l'économie globale du contrat sur le résultat net de presque 11 M€.

CONCLUSION :

BP3000 présente toujours un retard conséquent du réalisé comparativement aux attendus du contrat et plus particulièrement au regard du plan d'affaires.

Les charges d'exploitation semblent de par leur stabilité, être maîtrisées ce qui permettra de diminuer l'écart sur le résultat d'exploitation. Les résultats financiers et exceptionnels agissent également positivement sur le rattrapage des résultats nets prévus au contrat.

En résumé

Par contrat de concession en date du 17 février 1989, la société Central Parcs a construit le parc Camille Jullian dans l'hyper centre piétonnier de Bordeaux et a la charge de son exploitation jusqu'en 2026.

Cette société anonyme à responsabilité limitée, créée par le constructeur du parc Chantiers Modernes au lancement de la DSP, est entrée en 2011 dans le groupe Vinci (filiale construction) par suite de la fusion absorption de sa société mère. L'actionnariat de la société délégataire a récemment évolué pour finaliser le désengagement du groupe Vinci dans l'activité stationnement. Le nouveau schéma actionnarial ainsi que ses conséquences organisationnelles ont été pris en compte par l'avenant n°9 du 27 décembre 2017. Au 8 janvier 2018, la société délégataire, tout comme son prestataire de services Indigo Park auparavant, rejoint ainsi le groupe Indigo/Infra Park.

Concernant les tarifs du parc, la tarification a été révisée au 1^{er} janvier 2016 en ce qui concerne la grille horaire afin de mettre en œuvre les tarifs au ¼ d'heure et n'a pas évolué sur l'année 2017. Les tarifs horaires jour restent en deçà des tarifs existants en 2015 à l'exception de quatre pas alors que le forfait nuit a progressé à 7,80€ parallèlement à la mise en place d'une application progressive sur la première heure. Les abonnements restent en revanche ceux pratiqués avant la réforme de 2016. La tarification se situe ainsi globalement dans la tranche supérieure des tarifs pratiqués dans l'hyper centre de Bordeaux, particulièrement en ce qui concerne le forfait nuit et les trois premières heures de stationnement jour ainsi que l'abonnement résidents 24h/24h.

Concernant l'activité du parc, le regain d'activité enregistré après la baisse de fréquentation liée à la fermeture de l'accès du parc par les quais et accéléré en 2016 du fait de l'ouverture du centre commercial des Promenades Sainte Catherine est ralenti du fait d'une nouvelle diminution de l'accessibilité du parking sur 2017. Les recettes globales 2017 issues du rapport d'exploitation sont ainsi en diminution de -4% par rapport à 2016 ; la fréquentation horaire porteuse du chiffre d'affaires du parc étant en léger recul (-1,7% par rapport à 2016).

Concernant le service rendu et l'état des parcs, le contrôle qualité mené démontre une bonne tenue globale du site avec cependant des points d'attention notamment sur le dispositif de sécurité (portes coupe feu, BAES, vidéo-surveillance). Des améliorations ont été apportées par le délégataire sur la maintenance des portes coupe-feux, la vérification des colonnes sèches et le matériel de péage en 2017 alors que l'évolution de la vidéo surveillance devrait être traitée sur 2018.

Concernant l'économie de la DSP et la situation financière de la société délégataire, le chiffre d'affaires 2017 de la concession "parc de stationnement Camille Jullian" s'élève à 1 371 K€, en légère augmentation par rapport à 2016 et il dépasse le niveau du chiffre d'affaires de 2012. Il n'y a eu aucune augmentation tarifaire sur 2017. Pour mémoire, 2013, 2014 et 2015 ont été des années où le chiffre d'affaires a chuté; la mise en place d'un jalonnement dynamique (en 2015), a permis de retrouver son niveau de fréquentation antérieur.

Les charges d'exploitation sont relativement maîtrisées mais il est difficile de pouvoir les diminuer du fait du financement par crédit-bail (dont le loyer augmente chaque année de + 3 %) et de la présence d'une convention de prestation de service signée entre le délégataire Central Parcs et l'exploitant Vinci Park/Indigo dont la rémunération est assise sur une part fixe et une part variable en fonction du niveau de recettes.

Le résultat net de l'exercice 2017 se solde par un bénéfice de + 94 K€. Ce résultat est intégralement distribué au nouvel actionnaire unique : Infra Park. Un écart sur le résultat net après impôt de 36 K€ (en plus) en comptabilité analytique par rapport aux comptes sociaux, n'a pu être expliqué par le délégataire.

I. CADRE D'INTERVENTION

1 - Environnement contractuel

Par convention en date du 17 février 1989, la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, a confié à la société Central Parcs la construction et l'exploitation du parc Camille Jullian pour une durée de 35 ans à compter de la date de mise en service de l'ouvrage.

De type concessive, cette convention met à la charge du délégataire et à ses risques et périls la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux de construction⁶, réhabilitation, renouvellement, réparation et entretien ainsi que de l'ensemble des activités liées à l'exploitation.

En contrepartie, le délégataire se rémunère par la perception de la totalité des recettes d'exploitation du parc pendant toute la durée du contrat.

Depuis sa conclusion et au 31 décembre 2017, ce contrat a fait l'objet de modifications par voie d'avenant

- Avenant n°1 en date du 23 décembre 1992 portant sur la modification du pourcentage et de la durée des places sous concédées (amodiées).
- Avenant n°2 en date du 23 février 1995 adaptant la grille tarifaire de référence et le délai de communication des justificatifs de calcul de la redevance.
- Avenant n°3 en date du 11 février 1997 fixant de nouvelles obligations issues de la construction en superstructure du parc d'un ensemble immobilier, avec prise en charge financière des travaux et indemnisation de la perte de recettes consécutives à l'immobilisation des places par le délégant.
- Avenant n°4 en date du 29 novembre 1999 portant suppression de places de stationnement suite à la réalisation de travaux de ventilation et prise en compte des pertes de recettes générées par la suppression de six emplacements.
- Avenant n°5 en date du 19 juillet 2006 ayant pour objet la mise à jour du règlement intérieur et l'évolution de la formule d'indexation des tarifs compte tenu de l'arrêt de certains indices pris en référence.
- Avenant n°6 en date du 11 février 2008 portant sur la garantie financière de la société Chantiers Modernes.
- Avenant n°7 en date du 23 décembre 2011 actualisant la formule d'indexation des tarifs de référence compte tenu du changement de taux de la TVA et de l'évolution de certains indices.
- Avenant n°8 en date du 28 décembre 2015 modifiant la grille tarifaire et actualisant de la formule de révision des tarifs compte tenu la mise en place de la tarification horaire au quart d'heure.

⁶ Nonobstant le principe de financement par le délégataire, et compte tenu de la reconstruction, ultérieure d'un immeuble en superstructure sur une partie du parking, le contrat a prévu le versement par le concédant d'un montant de 1 500 000 F HT correspondant au surcoût des fondations destinées à supporter cette reconstruction.

- Avenant n°9 en date du 27 décembre 2017 autorisant la mise en œuvre du projet d'évolution de l'actionnariat du délégataire avec ajustement de la garantie contractuelle octroyée à Bordeaux Métropole et la conclusion d'un contrat de prestations de services sur la réalisation des missions matérielles d'exploitation du service public.

2 - Délégataire, actionnariat et schéma organisationnel

La société Central Parcs est une société anonyme à responsabilité limitée constituée pour cette délégation et ayant comme unique objet la réalisation du service public délégué.

Son actionnariat a évolué à deux reprises depuis la signature du contrat de DSP. En effet, à la signature du contrat de délégation de service public, la société CHANTIERS MODERNES était l'associée unique de la société Central Parcs.

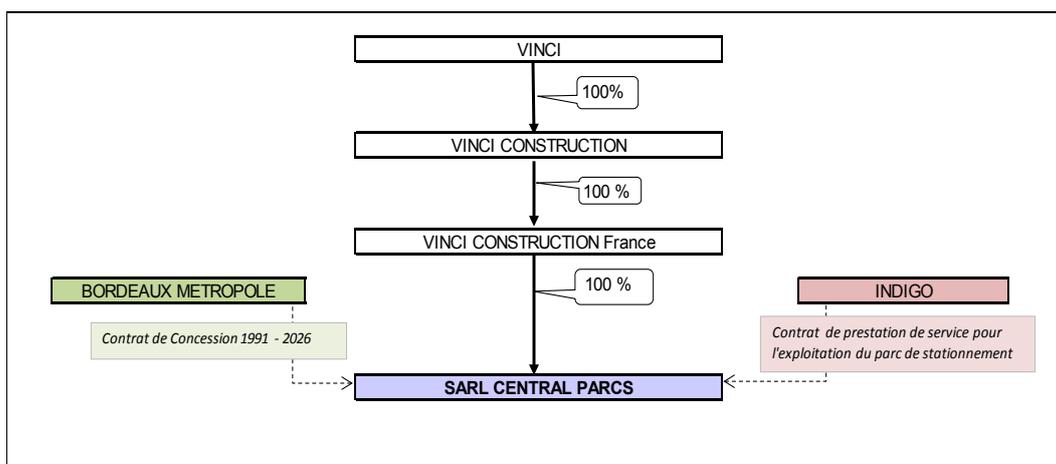
Par suite de la fusion absorption de la société Chantiers Modernes par la société Vinci Construction France réalisée le 9 décembre 2011, cette dernière détient l'intégralité des parts sociales de la société Central Parcs.

Cependant, le groupe Vinci s'est progressivement désengagé des activités de concession de parkings en cédant en deux temps le capital de sa société Vinci Park SA dénommée Indigo Infra depuis novembre 2015 et détenu depuis 2016 par la société Infra Park (groupe Indigo) et anciennement Infra Foch.

Dans la continuité de ce désengagement, la société Vinci Construction a souhaité céder l'ensemble des titres qu'elle détient au capital social de la société Central Parcs à la société Indigo Infra, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 192 533 360 euros, filiale du groupe Indigo. Cette cession, autorisée par avenant n°9, est intervenue le 8 janvier 2018

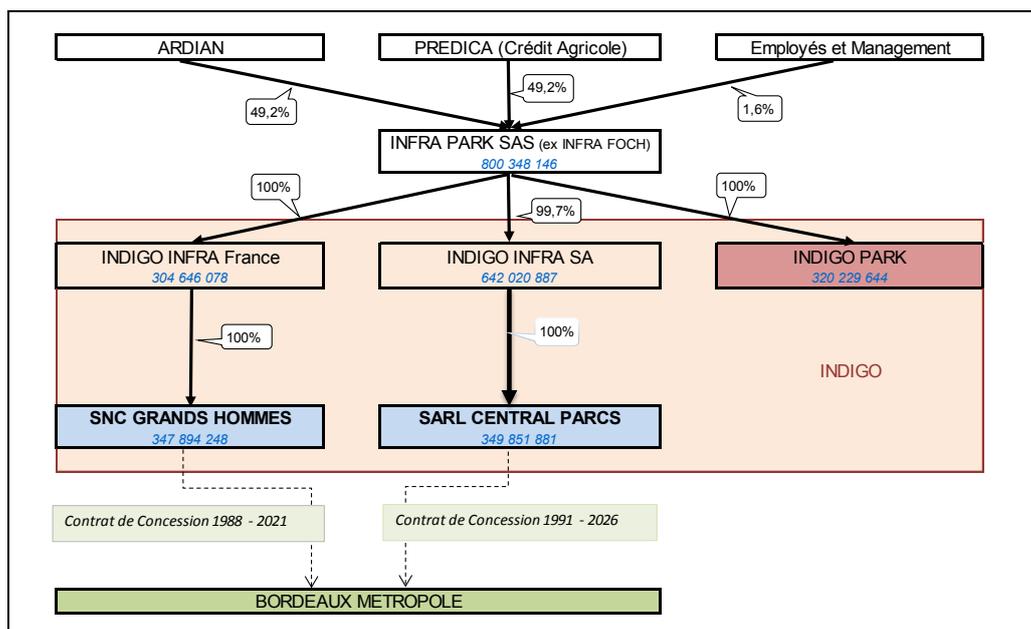
La société Central Parcs n'ayant pas de moyens propres, la réalisation des missions d'exploitation a fait parallèlement l'objet d'une adhésion au contrat cadre de prestation de services existant avec la filiale d'exploitation Indigo Park. Cette société assurait déjà les missions d'exploitation du parc Camille Jullian via un contrat antérieur de prestations de services.

L'exercice 2017 s'inscrit donc dans la poursuite du schéma actionnarial et contractuel existant pour la société Central Parcs :



Un nouveau schéma actionnarial et organisationnel et découlant des éléments validés par l'avenant n°9 est cependant effectif au 8 janvier 2018. La société Central Parcs rejoint ainsi le groupe Indigo, déjà détenteur de la société SNC des Grands Hommes gérant le parc des Grands Hommes. La filiale

d'exploitation du groupe (Indigo Park) exploite les deux parcs par le biais d'un contrat cadre de prestation de services :



L'évolution de l'actionnariat et du schéma organisationnel permet un maintien des capacités techniques et financières du délégataire et, compte tenu de l'évolution du schéma de garantie contractuelle, de préserver les intérêts de la Métropole délégante. Par ailleurs, il a été rappelé que cette nouvelle organisation (portage financier par les actionnaires et réalisation des missions d'exploitation par un prestataire filiale du groupe) ne devait pas entraîner de perte de transparence sur les différents postes de charges de cette DSP.

II. ACTIVITES DES PARCS

1 - Caractéristiques des parcs en délégation

Le parc Camille Jullian est un ouvrage souterrain situé dans l'hyper centre piétonnier de la ville centre de la Métropole, sous la place Camille Jullian.

CAPACITE DU PARC	338 places pour véhicules légers
OUVERTURE	24H/24 - 7J/7
GARDIENNAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Horaires de présence du personnel : 10h/17h30 • Télé-opération à distance hors présence de personnel
ACCESSIBILITE HANDICAPES	7 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité en date du 23/09/2015
ACCESSIBILITE VOITURES ELECTRIQUES	0
ACCESSIBILITE DES DEUX ROUES	Non autorisé aux deux roues

2 - Tarifs

La typologie des tarifs applicables aux usagers, définie par le contrat, se décompose comme suit :

- Une tarification au quart d'heure pour les usagers stationnant à la durée, sur la tranche horaire 8h – 20h ;
- Un forfait soirée, sur la tranche horaire 20h – 8h ;
- Des abonnements illimités (24h/24), résidents et non résidents ;
- Des abonnements « nuit » (20h – 8h), pour les résidents et non résidents ;

Par ailleurs, des tarifs de référence correspondants sont fixés contractuellement et servent de base pour revaloriser les tarifs applicables aux usagers, au maximum une fois par an, dans la limite d'un coefficient d'actualisation et sous réserve de la validation de la Métropole, compétente en matière de fixation des tarifs relevant du service public délégué.

La grille tarifaire de référence a été modifiée par avenant n°8 du 28 décembre 2015 afin de prendre en compte les modifications induites par la mise en place de la tarification au quart d'heure.

Au 1^{er} janvier 2016, une nouvelle grille tarifaire applicable aux usagers et s'appuyant sur la grille tarifaire de référence modifiée a été mise en place et n'a depuis pas été revalorisée.

Ainsi les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 et effectifs sur l'exercice 2017 sont les suivants :

2-1 - Tarifs Horaires

Les tarifs Horaires ont connu une modification majeure au 1^{er} janvier 2016 avec la mise en place de la tarification au quart d'heure.

Cette évolution imposée par la loi s'est inscrite dans la poursuite de trois objectifs :

- Un impact négatif limité pour les usagers des parcs ;
- Une préservation de l'économie du contrat de délégation de service public ;
- Une augmentation de la rotation du stationnement de surface pour les courtes durées et une augmentation de l'attractivité des parcs en ouvrage pour les durées plus longues.

La tarification retenue au 1^{er} janvier 2016 a conduit à une augmentation plus progressive de la grille jour avec une baisse ou un maintien de la majorité des pas (seulement quatre pas sont en augmentation par rapport à la tarification antérieure), une réévaluation à la hausse du forfait nuit avec mise en place d'une application progressive sur la première heure et une absence d'impact sur l'économie de la délégation de service public à fréquentation constante.

Par ailleurs, les analyses menées par le délégataire pendant les deux ans suivant l'adoption de cette tarification (2016-2017) ont conclu à l'absence de modification de comportement des usagers des parcs du fait de la mise en place de cette grille au quart d'heure.

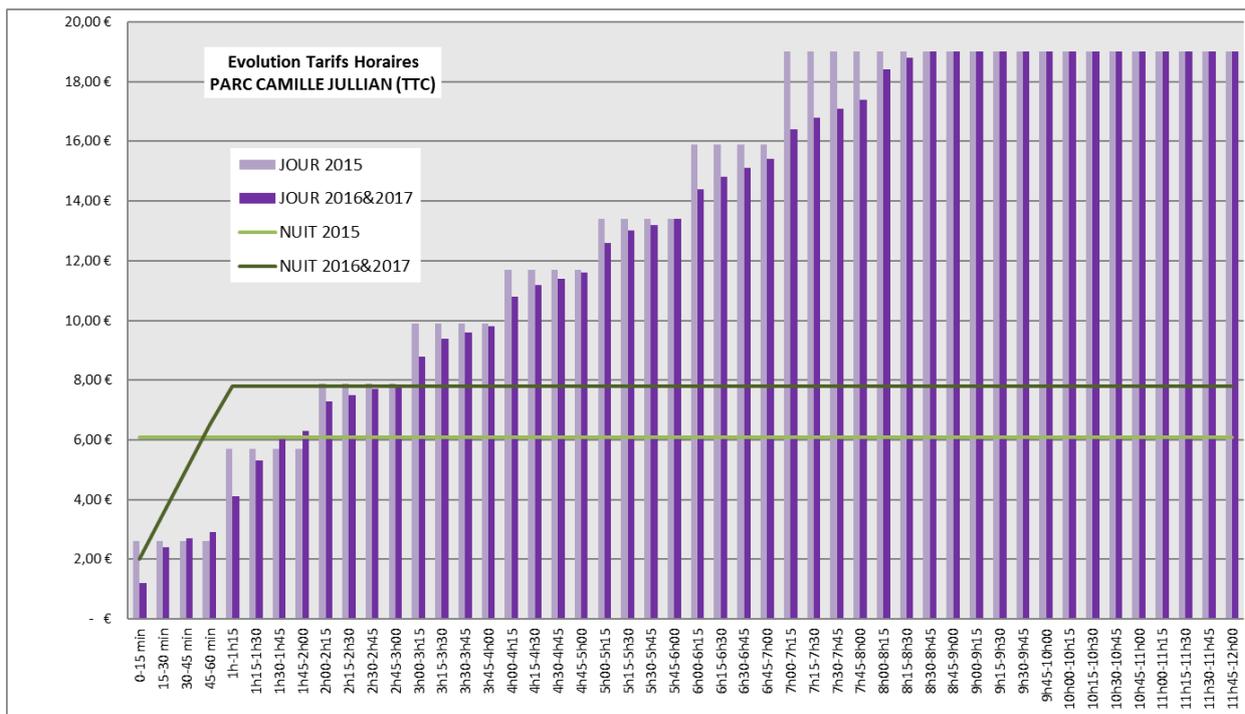
Les tarifs Horaires Jour 2017 identiques à ceux de 2016 sont compris entre de 1,20€ et 19,00 € selon la durée de stationnement. Cette évolution a donc conduit à une variation de -2,60 € à +0,60 € selon les pas par rapport à la tarification 2015. Elle permet de conserver une tarification en deçà de celle existante en 2015 (tarification avant mise en place de la tarification au quart d'heure) à l'exception de quatre pas situés dans la deuxième demi-heure des deux premières heures et un maintien des tarifs à compter de 8h30 de stationnement.

Cette tarification reste cohérente par rapport aux tarifs des parcs publics de la zone Hypercentre. Elle correspond cependant à la tranche supérieure des tarifs observés sur cette zone, compte tenu des tarifs appliqués sur les trois premières heures de stationnement, mais avec une fin de grille moins élevée (- 2,40 € pour une durée de 12 h).

CAMILLE JULLIAN Durée	Tarifs HORAIRES JOUR TTC					Evolution							
	2013	2014	2015	2016	2017	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016				
0-15 min	2,50 €	2,50 €	2,60 €	1,20 €	1,20 €	- €	0,00%	0,10 €	4,00%	- 1,40 €	-53,85%	- €	0,00%
15-30 min	2,50 €	2,50 €	2,60 €	2,40 €	2,40 €	- €	0,00%	0,10 €	4,00%	- 0,20 €	-7,69%	- €	0,00%
30-45 min	2,50 €	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,70 €	- €	0,00%	0,10 €	4,00%	0,10 €	3,85%	- €	0,00%
45-60 min	2,50 €	2,50 €	2,60 €	2,90 €	2,90 €	- €	0,00%	0,10 €	4,00%	0,30 €	11,54%	- €	0,00%
1h-1h15	5,30 €	5,50 €	5,70 €	4,10 €	4,10 €	0,20 €	3,77%	0,20 €	3,64%	- 1,60 €	-28,07%	- €	0,00%
1h15-1h30	5,30 €	5,50 €	5,70 €	5,30 €	5,30 €	0,20 €	3,77%	0,20 €	3,64%	- 0,40 €	-7,02%	- €	0,00%
1h30-1h45	5,30 €	5,50 €	5,70 €	6,10 €	6,10 €	0,20 €	3,77%	0,20 €	3,64%	0,40 €	7,02%	- €	0,00%
1h45-2h00	5,30 €	5,50 €	5,70 €	6,30 €	6,30 €	0,20 €	3,77%	0,20 €	3,64%	0,60 €	10,53%	- €	0,00%
2h00-2h15	7,50 €	7,80 €	7,90 €	7,30 €	7,30 €	0,30 €	4,00%	0,10 €	1,28%	- 0,60 €	-7,59%	- €	0,00%
2h15-2h30	7,50 €	7,80 €	7,90 €	7,50 €	7,50 €	0,30 €	4,00%	0,10 €	1,28%	- 0,40 €	-5,06%	- €	0,00%
2h30-2h45	7,50 €	7,80 €	7,90 €	7,70 €	7,70 €	0,30 €	4,00%	0,10 €	1,28%	- 0,20 €	-2,53%	- €	0,00%
2h45-3h00	7,50 €	7,80 €	7,90 €	7,80 €	7,80 €	0,30 €	4,00%	0,10 €	1,28%	- 0,10 €	-1,27%	- €	0,00%
3h00-3h15	9,50 €	9,80 €	9,90 €	8,80 €	8,80 €	0,30 €	3,16%	0,10 €	1,02%	- 1,10 €	-11,11%	- €	0,00%
3h15-3h30	9,50 €	9,80 €	9,90 €	9,40 €	9,40 €	0,30 €	3,16%	0,10 €	1,02%	- 0,50 €	-5,05%	- €	0,00%
3h30-3h45	9,50 €	9,80 €	9,90 €	9,60 €	9,60 €	0,30 €	3,16%	0,10 €	1,02%	- 0,30 €	-3,03%	- €	0,00%
3h45-4h00	9,50 €	9,80 €	9,90 €	9,80 €	9,80 €	0,30 €	3,16%	0,10 €	1,02%	- 0,10 €	-1,01%	- €	0,00%
4h00-4h15	11,30 €	11,60 €	11,70 €	10,80 €	10,80 €	0,30 €	2,65%	0,10 €	0,86%	- 0,90 €	-7,69%	- €	0,00%
4h15-4h30	11,30 €	11,60 €	11,70 €	11,20 €	11,20 €	0,30 €	2,65%	0,10 €	0,86%	- 0,50 €	-4,27%	- €	0,00%
4h30-4h45	11,30 €	11,60 €	11,70 €	11,40 €	11,40 €	0,30 €	2,65%	0,10 €	0,86%	- 0,30 €	-2,56%	- €	0,00%
4h45-5h00	11,30 €	11,60 €	11,70 €	11,60 €	11,60 €	0,30 €	2,65%	0,10 €	0,86%	- 0,10 €	-0,85%	- €	0,00%
5h00-5h15	13,00 €	13,30 €	13,40 €	12,60 €	12,60 €	0,30 €	2,31%	0,10 €	0,75%	- 0,80 €	-5,97%	- €	0,00%
5h15-5h30	13,00 €	13,30 €	13,40 €	13,00 €	13,00 €	0,30 €	2,31%	0,10 €	0,75%	- 0,40 €	-2,99%	- €	0,00%
5h30-5h45	13,00 €	13,30 €	13,40 €	13,20 €	13,20 €	0,30 €	2,31%	0,10 €	0,75%	- 0,20 €	-1,49%	- €	0,00%
5h45-6h00	13,00 €	13,30 €	13,40 €	13,40 €	13,40 €	0,30 €	2,31%	0,10 €	0,75%	- €	0,00%	- €	0,00%
6h00-6h15	15,50 €	15,80 €	15,90 €	14,40 €	14,40 €	0,30 €	1,94%	0,10 €	0,63%	- 1,50 €	-9,43%	- €	0,00%
6h15-6h30	15,50 €	15,80 €	15,90 €	14,80 €	14,80 €	0,30 €	1,94%	0,10 €	0,63%	- 1,10 €	-6,92%	- €	0,00%
6h30-6h45	15,50 €	15,80 €	15,90 €	15,10 €	15,10 €	0,30 €	1,94%	0,10 €	0,63%	- 0,80 €	-5,03%	- €	0,00%
6h45-7h00	15,50 €	15,80 €	15,90 €	15,40 €	15,40 €	0,30 €	1,94%	0,10 €	0,63%	- 0,50 €	-3,14%	- €	0,00%
7h00-7h15	18,50 €	18,50 €	19,00 €	16,40 €	16,40 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- 2,60 €	-13,68%	- €	0,00%
7h15-7h30	18,50 €	18,50 €	19,00 €	16,80 €	16,80 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- 2,20 €	-11,58%	- €	0,00%
7h30-7h45	18,50 €	18,50 €	19,00 €	17,10 €	17,10 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- 1,90 €	-10,00%	- €	0,00%
7h45-8h00	18,50 €	18,50 €	19,00 €	17,40 €	17,40 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- 1,60 €	-8,42%	- €	0,00%
8h00-8h15	18,50 €	18,50 €	19,00 €	18,40 €	18,40 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- 0,60 €	-3,16%	- €	0,00%
8h15-8h30	18,50 €	18,50 €	19,00 €	18,80 €	18,80 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- 0,20 €	-1,05%	- €	0,00%
8h30-8h45	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
8h45-9h00	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
9h00-9h15	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
9h15-9h30	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
9h30-9h45	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
9h45-10h00	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
10h00-10h15	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
10h15-10h30	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
10h30-10h45	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
10h45-11h00	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
11h00-11h15	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
11h15-11h30	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
11h30-11h45	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%
11h45-12h00	18,50 €	18,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	0,50 €	2,70%	- €	0,00%	- €	0,00%

Le forfait Nuit 2017, identique à celui de 2016 (7,80 €), a connu une progression plus importante en 2016 venue compenser l'augmentation contenue des tarifs JOUR, (+1,70 €) sur la valeur maximale du forfait mais a été intégré une application progressive sur les quatre premiers quarts d'heure.

Bien que n'ayant pas progressé sur 2017, il demeure le forfait le plus important observé sur les parcs publics de la zone Hypercentre et Centre (+ 1,70 € par rapport au second forfait le plus élevé observé).



2-2 - Abonnements

L'abonnement illimité (24h/24) est stable avec un montant mensuel de 155,00 € depuis le 1^{er} janvier 2015 et un tarif préférentiel pour les résidents inchangé depuis le 1^{er} janvier 2014 (120,00€ TTC)

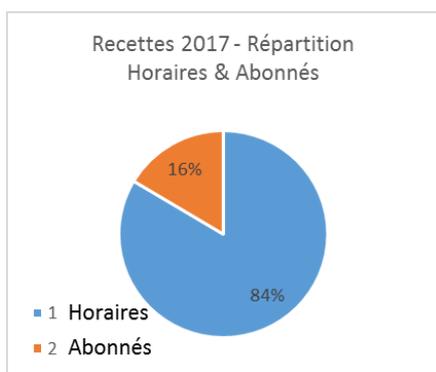
L'abonnement nuit n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2014 et s'élève 58,00 € mensuel.

En comparaison aux autres parcs publics de la zone hypercentre, la tarification globale proposée correspond à la tranche supérieure des tarifs pratiqués, avec une offre à destination des résidents moins attractive.

2-3 - Amodiations

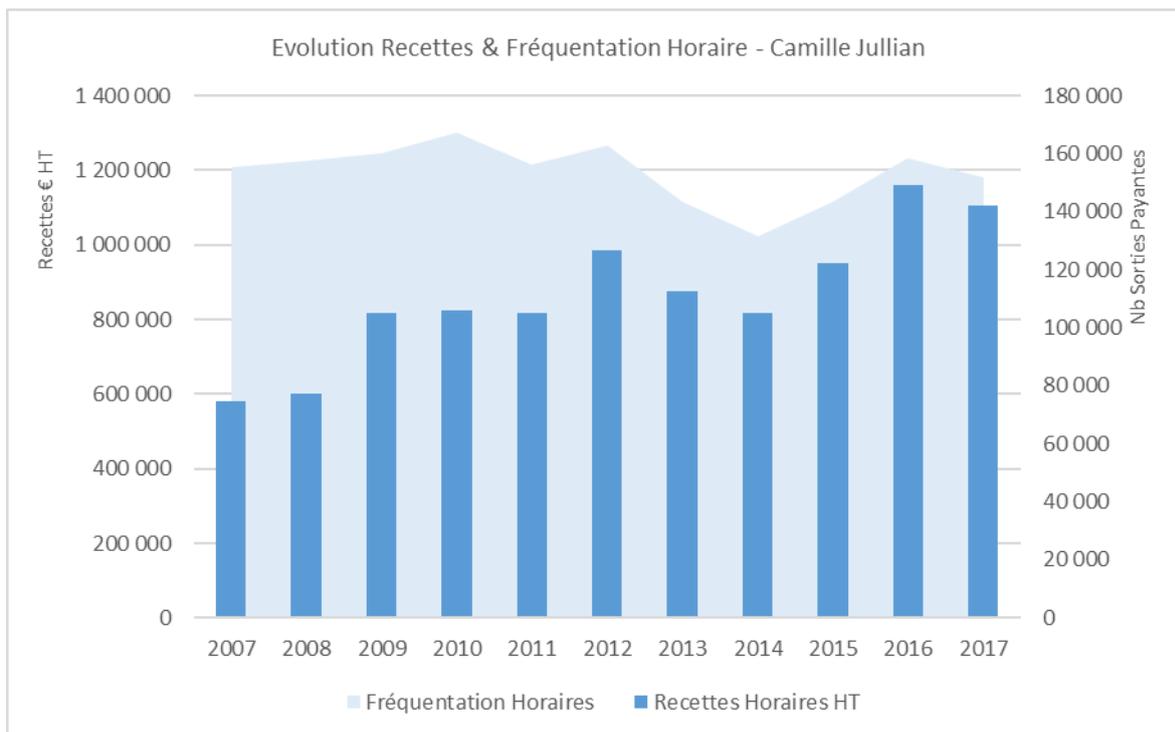
Les tarifs des amodiations sont déterminés au cas par cas.

3 - Fréquentation, occupation et recettes associées des parcs délégués⁷

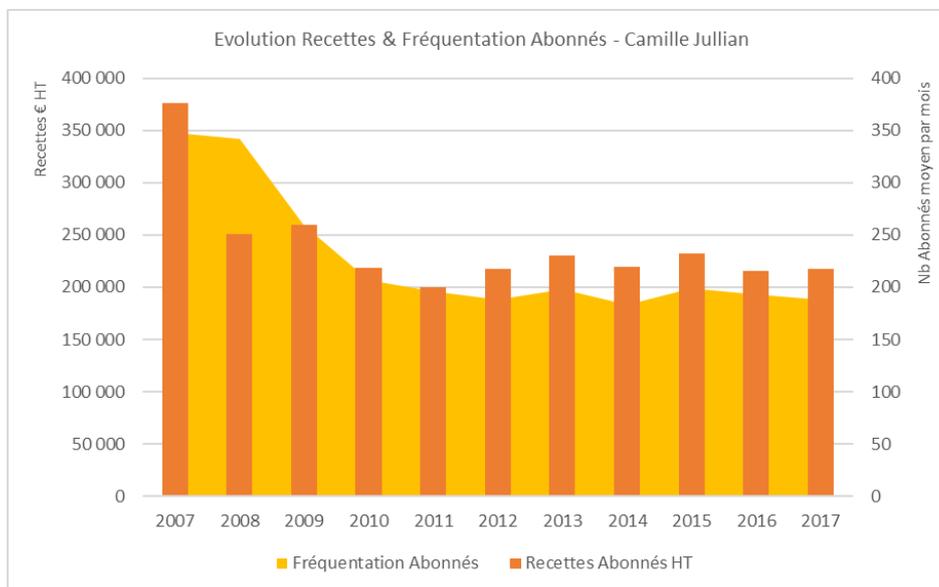


L'activité du parc est majoritairement portée par la fréquentation horaire, qui est globalement stable sur les 10 dernières années hors une diminution plus marquée entre 2013 et 2015 compte tenu de la fermeture de l'accès au parc depuis les quais, alors que la fréquentation Abonnés s'inscrit dans une tendance à la baisse sur la même période.

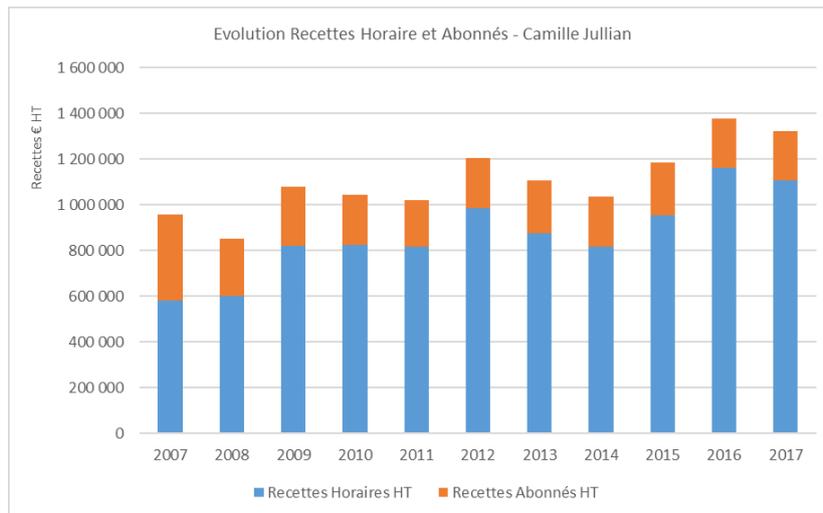
⁷ Au regard des tableaux annuels d'exploitation figurant dans les rapports annuels du délégataire



La fréquentation horaire 2017 est en recul (-4,2%) par rapport à 2016 avec une évolution contrastée sur l'année. Cette baisse peut s'expliquer notamment par la réalisation de travaux sur la voirie secteur Ferme de Richemont ayant impacté un des accès au parc Camille Jullian (Recul de la fréquentation de l'ordre de -20% sur le dernier trimestre 2017). Ceci entraîne une diminution des recettes horaires de -4,9% par rapport à 2016.



La fréquentation abonnés est en léger recul par rapport à 2016 (-2,8%), ce qui permet un maintien des recettes abonnés (+0,7% par rapport à 2016).



Après un regain d'activité enregistré après la baisse de fréquentation liée à la fermeture de l'accès du parc par les quais et accéléré en 2016 du fait de l'ouverture du centre commercial des Promenades Sainte Catherine, l'activité est à nouveau ralentie en 2017 (-4% par rapport à 2016).

Aucune amodiation n'est en vigueur sur ce parc.

III. ETAT, SECURITE ET QUALITE DU PARC DELEGUE ET DU SERVICE RENDU

1 - Contrôle qualité de Central Parcs

Six contrôles bimestriels auront été réalisés sur Camille Jullian durant cette année 2017, y compris le contrôle contradictoire qui a eu lieu le 28 mars. Ce dernier a permis de noter la bonne tenue globale du parc et des efforts réalisés en matière de propreté, tout en attirant l'attention d'Indigo park sur sa responsabilité en matière de sécurité (maintenance des portes coupe-feu et des BAES).

Les contrôles ont permis de montrer que certains points restent à améliorer :

- les peintures des escaliers et celles des niveaux -1 et -2 sont déjà assez dégradées.

- la vidéo surveillance repose sur seulement quatre caméras, même si le dispositif actuel est conforme au contrat du début des années 90. Le délégataire devrait améliorer ce point en 2018.

Le délégataire avait procédé, en 2016, à d'importants travaux d'amélioration des systèmes de péage, avec la mise en place du système Abacus Blue Line. A cette occasion, la sortie du parking Camille Jullian, restructurée en une piste unique, avait été équipée d'un double système de péageurs, pour plus de sécurité en cas de panne. Ces dispositifs intègrent la lecture automatisée des plaques minéralogiques, la généralisation des moyens de paiement, le paiement sans contact (le paiement sans contact est équipé de la solution Ingénico, qui équipe 168 sites Indigo), le lecteur QR code, et la gestion en temps réel des incidents d'exploitation.

Tous les systèmes sont centralisés en télégestion sur le PC Indigo situé sur le parking Grands hommes (ou, selon l'horaire, sur le Centre national de télé-opération d'Indigo, en région parisienne).

En 2017, le délégataire a porté son attention sur la maintenance des portes coupe-feu, sur la vérification des colonnes sèches.

2 - Réclamations Central parcs - Indigo pour Camille Jullian 2017

Sur le plan des réclamations, les usagers peuvent saisir le délégataire Indigo via le numéro azur national 810 26 3000 ou sur le site internet clients@vincipark.com

- **Adressées au délégataire numéro Azur 0810 26 3000**

En 2017, le numéro Azur d'Indigo, 810 26 3000, qui reçoit 24h/24 les appels pour des équipements situés dans la France entière, a **reçu 75 appels** concernant le parc Camille Jullian : ce nombre est à rapporter aux **151 839 entrées horaires de 2017**, et à une moyenne de 188 abonnés (soit un ratio de l'ordre de 4,86 pour 10 000). Le nombre d'appel a toutefois plus que doublé par rapport à 2016 où 30 appels avaient été comptabilisés. Les présences régulières de « sans domicile fixe » a du contribué à cette hausse.

- **Adressées au délégataire Cahier de doléances disponible sur site**

En 2017, 6 doléances ont été déposées sur site : 4 concernent la tarification

- **Adressées au délégant Bordeaux Métropole**

Enfin, s'agissant de Central parcs, le délégant métropolitain n'a pas reçu de réclamations pour l'année 2017.

IV. FINANCES DE LA DSP

1 - Vision budgétaire

Les flux financiers intervenant au titre de la DSP entre la société délégataire et la Métropole sont comptabilisés au budget principal. Les flux concernent la taxe foncière, la redevance d'exploitation, le remboursement de l'avance consentie au délégataire et la compensation pour pertes de recettes.

1-1 - Remboursement de la taxe foncière

La taxe foncière du parc Camille Jullian, dont s'acquitte Bordeaux Métropole, est remboursée par le délégataire qui a contractuellement la charge de tous les impôts et taxes relevant du propriétaire.

Au titre de l'année 2017, le remboursement titré par Bordeaux Métropole à l'encontre de la société Central Parcs et correspondant à taxe foncière effectivement acquittée s'élève à 31 120€.

1-2 - Redevance d'exploitation

En application du contrat de DSP, le délégataire verse :

- une redevance annuelle assise sur les recettes de stationnement du parc (composante recettes de toute nature égale 1% des recettes TTC et composante recettes abonnements de nuit égale aux recettes nettes de l'abonnement déduction faite des charges d'exploitation) ;
- une redevance annuelle sur la publicité correspondant à 5% du revenu net de la publicité ;
- une redevance annuelle pour contrôle correspondant à 1% de la recette brute annuelle HT du parc.

Au titre de l'exercice 2017, le montant global de ces redevances s'élève à 30 242,33 € HT.

1-3 - Remboursement de l'avance consentie au délégataire

En vertu du contrat de DSP, Bordeaux Métropole a versé au délégataire en début de contrat un montant de 1 326 306,45 € sous forme d'avance remboursable. Le remboursement est échelonné sur 15 annuités et a débuté en 2012.

En 2017, le délégataire a ainsi versé un montant de 208230 € correspondant à la 6^{ème} échéance du remboursement.

1-4 - Compensation pour perte de recettes

La construction d'un ensemble immobilier en superstructure du parc a nécessité la mobilisation de places de stationnement pour réaliser des travaux touchant au système de ventilation.

Une compensation annuelle pour pertes de recettes au titre des places supprimées, versée par Bordeaux Métropole au délégataire, a été définie par avenant n°4 en date du 29 novembre 1999.

Cette compensation, basée sur les recettes brutes annuelles ramenées au nombre de places supprimées, s'élève à 23 976,49 € au titre de l'exercice 2017.

2 - Analyse financière et économique de la société délégataire

Le contrat « Parc de stationnement Camille Jullian » à Bordeaux est un contrat de concession.

La réalisation et le financement de l'ensemble des travaux, à savoir, la construction, le renouvellement et la rénovation des immobilisations, les grosses réparations et l'entretien courant, sont à la charge du concessionnaire. A l'expiration normale de la concession, Bordeaux Métropole entrera en jouissance de la totalité des constructions édifiées, des installations et aménagements sans aucune indemnité à verser.

Pour mémoire, il est rappelé que des efforts ont été consentis par Bordeaux Métropole notamment avec la prise en charge de travaux par l'intermédiaire d'un prêt. Au cours de l'année 2007, le Groupe Chantiers Modernes, en tant que principal actionnaire, a recapitalisé les fonds propres et a apporté la garantie financière du groupe vis-à-vis du prêt consenti par Bordeaux Métropole, prévu dans l'avenant n°6 contractualisé en 2007.

2-1 - *PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2017*

Il s'agit de la présentation du compte de résultat correspondant aux comptes sociaux. Elle diffère de la présentation analytique du délégataire.

En préalable, il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes de la SARL Central Parcs (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation présenté dans le rapport d'activité 2017 ; les écarts suivants ont été relevés :

- 3 K€ au niveau du chiffre d'affaires,
- 60 K€ au niveau des charges directes,
- - 27 K€ au niveau des dotations

D'où un écart sur le résultat net après impôt de 36 K€ en plus en comptabilité analytique par rapport aux comptes sociaux.

Aucune explication n'a été apportée par le délégataire qui invoque dans sa réponse du 05/11/2018 le : « *changement d'actionariat survenu au 1er janvier 2018, et le fait que les comptes de la société ont été établis par l'ancien actionnaire Vinci Construction France, ce qui ne lui permettrait pas de procéder au rapprochement de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique de la DSP* ».

ETUDE DU COMPTE DE RESULTAT 2017 PARC ST PROJET/CAMILLE JULLIAN					
	2017	2016	2015	var en € 2017/2016	var en % 2017/2016
Produits Exploitation					
production vendue/CA	1 371 475	1 346 000	1 186 067	25 475	1,89%
reprises sur amort et prov			589		
autres produits					
Total Produits d'exploitation	1 371 475	1 346 000	1 186 656	25 475	1,89%
Charges d'exploitation					
autres achats et charges externes	872 144	848 332	849 691	23 812	2,81%
impôts taxes et versements	36 256	65 132	60 455	-28 876	-44,33%
dot amort sur immobilisations	18 288	11 611	12 694	6 677	57,51%
autres charges	108 092	97 336	64 843	10 756	11,05%
Total charges d'exploitation	1 034 780	1 022 411	987 683	12 369	1,21%
RESULTAT EXPLOITATION	336 695	323 589	198 973	13 106	4,1%
produits financiers	1 704	-	223	1 704	
charges financières	119 810	119 810	119 810	0	0,0%
RESULTAT FINANCIER	- 118 106	- 119 810	- 119 587	1 704	-1,4%
RESULTAT COURANT	218 589	203 779	79 386	14 810	7,3%
Produits Exceptionnels					
Autres produits except s/ opé de gestion	24 027	20 802	18 144	3 225	15,5%
Charges Exceptionnelles					
dotations except amort et prov	101 487	101 487	102 211	0	0,00%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 77 460	- 80 685	- 84 067	3 225	-4,00%
IS	47 042	9 915		37 127	374,45%
Total Produits	1 397 206	1 366 802	1 205 023	30 404	2,22%
Total Charges	1 303 119	1 253 623	1 209 704	49 496	3,95%
Résultat Net	94 087	113 179	- 4 681	-19 092	-16,87%
<i>Résultat net / Chiffre d'affaires</i>	<i>6,86%</i>	<i>8,41%</i>	<i>-0,39%</i>	<i>-1,55%</i>	<i>-18,41%</i>

Le chiffre d'affaires 2017 s'élève à 1 371 K€ et augmente de + 1,89 % par rapport à 2016, soit + 25 K€.

En €	2017	2016	2015	var en € 2017/2016	var en % 2017/2016
Recettes horaires	1 107 549	1 161 584	951 696	-54 035	-4,65%
Recettes abonnements	267 103	215 956	231 932	51 147	23,68%
Publicité	-	3 694	3 738	-3 694	-100,00%
Régularisation CA sur exercice antérieur	-	35 234	709	35 234	-100,00%
TOTAL Chiffre d'Affaires	1 374 652	1 346 000	1 186 657	28 652	2,13%
<i>Ecart</i>	<i>3 177</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>3 177</i>	

En fréquentation	2017	2016	2015	var en € 2017/2016	var en % 2017/2016
Fréquentation Horaires	151 839	158 546	143 346	-6 707	-4,23%
Fréquentation Abonnés	2 254	2 318	2 389	-64	-2,76%
	154 093	160 864	145 735	-6 771	-4,21%
	<i>-2,76%</i>	<i>-2,97%</i>	<i>8,34%</i>		

Globalement, le chiffre d'affaires est resté stable par rapport à l'année dernière. Les recettes horaires ont baissé de 54 k€ alors que les recettes abonnées ont augmenté de 51 k€. En 2016, il y a eu une régularisation de chiffre d'affaires qui ne s'est pas reproduite en 2017, de 35 k€.

Il faut noter que le chiffre d'affaires avait particulièrement augmenté l'année dernière (+ 13,4 %), de par :

- la fin des travaux de la rue de la ferme de Richemont (2014), l'un des accès au parc,
- et la mise en place d'un jalonnement dynamique (2015), rendu indispensable suite à la mise en place d'un contrôle d'accès au niveau de la rue de la Cour des aides (courant 2013).

L'ouverture de la « Promenade Sainte Catherine » intervenue début octobre 2015 a bénéficié à la fréquentation du parking en journée sur le dernier trimestre 2015 et sur l'année pleine pour 2016.

Ainsi, le niveau des recettes 2017 est supérieur aux recettes de 2012 ; quant à la fréquentation 2017, elle est comparable à celle de 2012 pour les abonnés mais inférieure pour la fréquentation horaire. 2012 est l'année de référence en termes de fréquentation.

Trois paramètres influent sur le chiffre d'affaires :

- les tarifs

Par délibération n°2016-779 du 18 décembre 2015 et par avenant n°8 en date du 28 décembre 2015, la grille tarifaire de référence ainsi que les modalités de révision des tarifs ont été actualisées afin de prendre en compte la mise en place de la tarification au quart d'heure imposée par la loi consommation n°2014-344 du 17 mars 2014.

Cette tarification au quart d'heure est applicable aux usagers à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les modifications des tarifs pour l'année 2016 se résument à :

- l'application de la tarification au quart d'heure pour les horaires jours,
- le passage du forfait nuit de 6,50 € en 2015 à 7,8 € en 2016
- une stabilité des tarifs pour les abonnements (résidents ou non résidents).

Pour les tarifs 2017, la délibération n°2016-761 du 16 décembre 2016 ne prévoit aucune augmentation de tarifs horaires et abonnés.

- la fréquentation

Baisse de la fréquentation horaire de - 4,23 % et baisse de la fréquentation des abonnés de - 2,76 % (dont la tendance sur les 10 dernières années était à la baisse).

- la durée moyenne de stationnement, qui vient influencer le niveau de recette horaire.

Enfin, le taux d'occupation moyen du parc augmente légèrement par rapport à l'année dernière (N-1), autour de 66 % (N-1 = 54 %).

Les **charges d'exploitation** augmentent de + 1,21 % en 2017 par rapport à 2016.

En €	2017	2016	2015	var en € 2017/2016	var en % 2017/2016
Sous traitance second œuvre	2 901		-	2 901	
Achat autres fournitures / matières		700	1 846	-700	-100,00%
Prestations Externes					
Redevance Crédit Bail Immobilier	454 042	440 817	427 978	13 225	3,00%
Locations immobilières	320 533	315 636	314 065	4 898	1,55%
Entretien	37 045	48 269	55 101	-11 224	-23,25%
Assurances	2 021	1 016	4 173	3 037	-298,85%
Honoraires	5 000	813	-	4 187	514,86%
Publicité	505			505	
Transport					
Services bancaires	11 495	13 454	17 812	-1 959	-14,56%
Divers	38 602	29 659	28 715	8 943	30,15%
Impôts et taxes	36 256	65 132	60 455	-28 876	-44,33%
Dotations d'exploitation	18 288	11 611	12 694	6 677	57,50%
Autres charges	108 092	97 336	64 843	10 757	11,05%
Total charges d'exploitation	1 034 781	1 022 411	987 683	12 370	1,21%

Les variations les plus significatives concernent :

- le loyer de crédit-bail qui augmente chaque année de 3 %, soit + 13 K€ pour 2017 (comme chaque année depuis que le contrat a été renégocié),

- le poste d'entretien baisse comme en 2016 : les principaux travaux de 2017 ont consisté en l'entretien des portes coupe-feu, la mise en pression des colonnes sèches, le remplacement d'une pompe de relevage et les travaux sur le jalonnement dynamique.

- les impôts et taxes ont diminué de 29 K€, soit -44% : cette baisse s'explique par celle de la Contribution Economique Territoriale (CET).

Pour 2017, les impôts et taxes se décomposent en 31 120 € en taxes foncières, 23 133 € en Contribution Économique Territoriale (CET) et -17 997 € en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Suite au changement d'actionnariat survenu au 1er janvier 2018, les comptes de la société ont été établis par l'ancien actionnaire VINCI CONSTRUCTION France, le nouvel actionnaire n'est pas en mesure d'expliquer cette variation de - 29 k€ entre 2017 et 2016.

La baisse semble provenir d'une régularisation sur la CVAE de -18 K€ en 2017 alors que la CVAE s'élevait à +12 k€ en 2016.

- les autres charges augmentent de 11 K€, comprenant notamment la part variable (en fonction du niveau de recettes) du contrat de prestations de services qui passe de 71 K€ en 2016 à 78 K€ en 2017.

Le crédit-bail constitue la charge d'exploitation la plus significative : 454 K€ pour 2017.

En €	2015	2016	2017
# 612 Redevance de crédit bail immobilier	427 978	440 817	454 042
% de hausse	3,00%	3,00%	3,00%
Total Charges Directes	911 362	960 039	956 139
Part du Crédit Bail / Total des charges directe	47%	46%	47%

En effet, la part des charges relatives au crédit-bail s'élève à 47 %, soit une part significative, qui laisse peu de marges de manœuvre pour le pilotage des charges d'exploitation.

L'autre poste le plus significatif concerne la redevance de prestations de services Vinci Park Services (part fixe et part variable) qui pèse 38 % dans le total des charges d'exploitation.

Les charges de personnel (incluses dans la redevance de prestations de services) s'élèvent à 225 K€ pour l'année 2017, soit 21,7 % des charges d'exploitation.

Au final, le **résultat d'exploitation** est en hausse et s'établit à 337 K€ à fin 2017.

Le **résultat financier** est devenu fortement déficitaire depuis 2012 car Central Parcs rembourse l'emprunt accordé par Bordeaux Métropole : les intérêts d'emprunt s'élèvent à 120 K€ par an durant 15 ans.

Le **résultat exceptionnel** se décompose de la façon suivante :

- 24 K€ de produits exceptionnels,
- 101,5 K€ de dotation exceptionnelle pour amortissement de caducité (cf. provision pour charges ci-dessous).

Enfin, le résultat net comptable après Impôt sur les Sociétés s'établit à 94 K€ en 2017 contre 113 K€ l'année précédente.

2-2 - PRESENTATION DU BILAN 2017

ETUDE DU BILAN 2017 en Euros					
	2017	2016	2015	var 2017/2016	var 2017/2016
	Net	Net	Net	en €	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Autres immo corporelles	127 488	145 777	10 144	-18 289	-12,55%
Autres immo financières	1 783 654	1 783 654	1 783 654	0	0,00%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 911 142	1 929 431	1 793 798	-18 289	-0,95%
ACTIF CIRCULANT					
Créances clients et comptes	80 663	79 443	117 902	1 220	1,54%
Autres créances	106 370	381 601	255 961	-275 231	-72,13%
Disponibilités	160 934	0	0	160 934	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	347 967	461 044	373 863	-113 077	-24,53%
TOTAL ACTIF	2 259 109	2 390 475	2 167 661	-131 366	-5,50%
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	9 814	9 814	9 814	0	0,00%
reserve légale	981	981	981	0	0,00%
Prime d'émission	739	739	739	0	0,00%
Report à nouveau	0	160 348	165 028	-160 348	-100,00%
Résultat de l'exercice	94 085	113 178	-4 680	-19 093	-16,87%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	105 619	285 060	171 882	-179 441	-62,95%
PROV RISQUES & CHARGES					
Provisions pour charges	870 266	768 779	667 291	101 487	13,20%
TOTAL PROVISIONS	870 266	768 779	667 291	101 487	13,20%
DETTES					
Emprunts et dettes auprès étab.crédit	795 786	930 763	995 347	-134 977	-14,50%
Emprunts et dettes fin divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 509	250 757	252 109	-167 248	-66,70%
Dettes fiscales et sociales	73 697	65 925	22 016	7 772	11,79%
Dettes sur immobilisations					
Autres dettes	330 230	89 190	59 015	241 040	270,25%
TOTAL DETTES	1 283 222	1 336 635	1 328 487	-53 413	-4,00%
TOTAL PASSIF	2 259 107	2 390 474	2 167 660	-131 367	-5,50%
	12%	24%	21%		
Concours bancaires					
Dettes et produits cstatés d'avance - 1 an	575 860	540 851	444 281	35 009	6,47%
Dettes et produits cstatés d'avance +1 an					

1) L'actif du bilan

Les immobilisations corporelles nettes diminuent de 18 K€ entre 2016 et 2017 ; en effet, aucun investissement n'a été fait en 2017.

L'actif immobilisé représente 85 % du total du bilan ; il est constitué essentiellement du dépôt de garantie versé dans le cadre du crédit-bail immobilier pour 1 784 K€ correspondant au montant à verser pour la levée de l'option du crédit-bail à l'issue du contrat : il se décompose en 1 326 K€ de fonds remboursables reçus de Bordeaux Métropole et le reste (457 K€) venant de fonds propres de la société.

En parallèle, le passif comprend 870 K€ d'amortissements de caducité basés sur l'autofinancement de ce dépôt de garantie (récupération des capitaux investis par le délégataire) :

- fonds apportés par la société = 457 K€ / 35 années du contrat = 13 067 € de dotation par an,
- prêt Bordeaux Métropole remboursable sur 15 ans à partir de 2012 et jusqu'au terme du contrat en 2026 = 1 326 K€ / 15 = 88 420 € de dotation par an.

A compter de 2012, les provisions pour charges (l'amortissement de caducité) sont dotées chaque année de 101 487 € (dotation exceptionnelle de caducité).

L'actif circulant, essentiellement constitué de créances de compte courant groupe et associés (en autres créances), diminue de - 113 K€ pour atteindre 347 K€ au 31/12/2017.

La trésorerie de la société Central Parcs, apparaît comme étant positive au niveau du bilan en regardant uniquement les comptes bancaires. Cependant, cette société a un compte courant négatif (- 8 K€) avec sa maison mère : cela signifie que Central Parcs détient une dette vis à vis de son groupe.

Pour information, voici l'évolution du compte courant groupe tout au long du contrat :

EN K€	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Compte courant financier	-8,4	301	190	496	443	401	177	66	293	-33	-130	-1238	-1238	-1184	-1403	-1537	-1432	-1311

Ce dernier a longtemps été déficitaire jusqu'à la recapitalisation de la société en 2007. A compter de 2009, ce compte courant est positif. Sa rémunération est fixée dans une convention de compte courant d'associés signée en janvier 2008 et modifiée par avenant en 2012.

Le tableau ci-dessous traduit les raisons de l'évolution de la trésorerie de 2017 par rapport à 2016.

Revue analytique de la trésorerie nette

	31/12/2016	31/12/2017	Var K€	Var %
Trésorerie (banque et Valeur Mobilière de Placement)	- 46 557	160 934	207 491	-446%
Compte Courant ou dette financière envers les actionnaires	301 015	8 418	- 309 433	-103%
Total	254 458	152 516	- 101 942	-40%

Explication de la variation de Trésorerie Nette	
Encours clients	1 220
Charges Constatées d'Avance - Produits Constatés d'Avances	
Débiteurs divers	- 275 231
Stocks	
Participation	
Acquisitions d'immobilisations	-
Cession d'immobilisations	-
Dettes fournisseurs	167 248
Personnel et organismes sociaux	
Etat	- 7 772
Impôt sur les Sociétés	
Créditeurs divers	- 241 040
Emprunts	134 977
Distribution de dividendes	- 94 085
Augmentation de capital	
Subvention investissement	
Capacité d'AutoFinancement de la période	213 860
Total	- 100 823
Variation réelle	- 101 942
Ecart	1 119

Calcul de la Capacité d'AutoFinancement (CAF) 2017	
Résultat net	94 085
+ Dotation aux Amortissements et Provisions	119 775
- Reprises des Provisions	-
- Produits de cession	
+ Valeur Nette Comptable d'éléments d'actifs cédés	
- Quote part de subvention	
CAF	213 860

€ --> NS : non recherché

Ainsi, la trésorerie (comprenant les comptes bancaires, les valeurs mobilières de placements et les comptes courant groupe) passe de 254 K€ en 2016 à 153 K€ en 2017, soit une baisse de - 102 K€.

2) Le passif du bilan

Pour mémoire et conformément à l'engagement des actionnaires, la société Central Parcs a fait l'objet en 2007 d'une recapitalisation de ses fonds propres par la société mère Chantiers Modernes. La structure du bilan s'est ainsi bien améliorée ; l'apurement du compte débiteur « report à nouveau » a permis au concessionnaire de retrouver une situation nette positive.

En €	2006	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Evolution des capitaux propres												
Capital social	7 626	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814
Réserve légale				981	981	981	981	981	981	981	981	981
Prime d'émission		739	739	739	739	739	739	739	739	739	739	739
Report à nouveau	-997 215		64 096	95 994	96 026	96 099	158 632	252 446	232 445	165 028	160 348	0
Résultat	87 705	64 096	32 880	103 128	61 411	62 532	93 814	-20 000	-67 417	-4 680	113 178	94 085
Capitaux propres (ou situation nette)	-901 884	74 649	107 529	210 656	168 971	170 165	263 980	243 980	176 562	171 882	285 060	105 619
Dividendes distribués				103 096	61 338	0	0	0	0	0	273 526	94 085
				Ok PV d'AG du 30/04/2010	Ok PV d'AG du 8/04/2011	Mis en report à nouveau	Ok décision de l'associé unique du 15/05/2017	Ok décision de l'associé unique du 02/05/2018				

Pour mémoire, en 2009 et 2010, les résultats dégagés étaient aussitôt remontés au groupe par l'intermédiaire de distribution de dividendes, alors que les capitaux propres venaient à peine d'être reconstitués. Il semblerait que le nouvel actionnaire reconduise cette pratique à partir de 2017.

L'exercice 2017 s'est soldé par un bénéfice de + 94 K€. Ce résultat a été intégralement distribué au nouvel associé unique : Indigo Infra.

L'endettement se répartit comme suit :

- Les dettes à court terme représentent 12 % des dettes d'exploitation en 2017 et sont en baisse par rapport à celles de 2016 qui représentaient 24% des dettes d'exploitation.
- un endettement financier qui s'élève à 796 K€ en 2017, en baisse de 88 K€ traduisant le remboursement du prêt de 1 326 K€ à Bordeaux Métropole.

[Pour mémoire, un prêt a été octroyé par Bordeaux Métropole au concessionnaire au début du contrat dont le remboursement a débuté à compter de 2012. L'annuité de remboursement est de 208 K€ par an, durant 15 ans et ce, jusqu'à la fin de la convention (2026)].

En résumé

Par contrat de concession en date du 14 juin 1988 conclue avec la ville de Bordeaux, la société des Grands Hommes a construit le parc des Grands Hommes dans l'hyper centre de Bordeaux et a la charge de son exploitation jusqu'en 2021. Le parc de stationnement des Grands Hommes ayant été transféré à la Métropole au 1^{er} janvier 2016, la substitution de Bordeaux Métropole en qualité de délégant a été actée à la même date.

La société délégataire en nom collectif, composée des sociétés SOCAE ATLANTIQUE et SOCAFIM SUD OUEST à la conclusion de la DSP, est depuis devenue filiale du groupe Vinci puis du groupe Indigo en 2015. En l'absence de moyens propres, les missions d'exploitation et de gestion du parc sont assurées par la filiale d'exploitation d'Indigo, le délégataire ayant adhéré au contrat-cadre de prestation de services du groupe.

Concernant l'exploitation du parc, la tarification a été révisée au 1^{er} janvier 2016 pour prendre en compte un passage de la tarification horaire au ¼ d'heure et n'a pas évolué sur 2017. Les tarifs qui sont globalement inférieurs ou identiques à ceux pratiqués avant réforme à l'exception du forfait nuit, sont bien positionnés sur le secteur hypercentre (tranche médiane pour les tarifs horaire jour et abonnements et tranche inférieure pour le forfait nuit).

Au regard du rapport d'exploitation, l'activité du parc, principalement portée par l'horaire, affiche un repli toutefois modéré de la fréquentation horaire payante par rapport à 2016 (-3,5%). Compte tenu cependant de la progression simultanée de la fréquentation abonnés, la croissance des recettes globales observée sur les 10 dernières années n'est que légèrement freinée (-0.9% par rapport à 2016).

Concernant le service rendu et l'état des parcs, le contrôle qualité démontre une bonne tenue globale même si des améliorations restent à apporter (surveillance et qualité de l'air ambiant, fermeture et étanchéité des portes piétonnes coupe-feu et maintenance des volets de compartimentage). Plus spécifiquement sur le dispositif sécurité, le schéma directeur sécurité n'a pas été établi mais des avancées ont été faites concernant la gestion coordonnée de la sécurité au niveau de l'ensemble immobilier (galerie marchande et parking) avec notamment la décision de nommer un même responsable unique sécurité pour les deux établissements recevant du public.

Concernant l'économie de la DSP et la situation financière de la société délégataire, le chiffre d'affaires de l'année 2017 s'élève à 1 793 K€ et diminue de - 0,6 % en raison d'un ticket moyen horaire en hausse (+8,47%) mais de la diminution de la fréquentation horaire (- 6,85 %).

Les charges d'exploitation diminuent de - 5,3 % grâce à la baisse des frais de personnel liée à une modification d'organisation.

Pour mémoire et conformément au contrat, le délégataire ne verse plus de redevance variable à la Ville, puis Bordeaux Métropole, depuis 2005. L'avenant n°11 signé le 27 décembre 2017, prévoit la mise en place d'une nouvelle redevance annuelle d'occupation du domaine public qui se décomposerait en une partie fixe et une partie variable, applicable à compter de 2018 et jusqu'à la fin du contrat.

Le résultat net de l'exercice 2017 de la SNC du parc des Grands hommes se solde par un bénéfice de 937 K€, distribué en intégralité aux associés.

I. CADRE D'INTERVENTION

1 - Environnement contractuel

Par convention en date du 14 juin 1988, la ville de Bordeaux a confié à la société à responsabilité limitée des Grands Hommes la construction et l'exploitation du parc des Grands Hommes pour une durée de 33 ans à compter du 1^{er} jour de démolition. Dans le cadre de la loi MAPTAM, cette dernière affirmant la compétence de la Métropole en matière de parcs de stationnement, et compte tenu de la dé-corrélation entre le parc et le marché public des Grands Hommes, le parc des Grands Hommes ainsi que la concession qui y est attachée ont été transférés à Bordeaux Métropole par délibérations concordantes de 2015 à compter du 1^{er} janvier 2016.

De type concessive, cette convention met à la charge du délégataire et à ses risques et périls la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux de construction, renouvellement, réparation et entretien ainsi que de l'ensemble des activités liées à l'exploitation.

En contrepartie, le délégataire se rémunère par la perception de la totalité des recettes d'exploitation pendant toute la durée du contrat.

Depuis sa conclusion et au 31 décembre 2017, ce contrat a fait l'objet de modifications par voie d'avenant.

- Avenants n°1 & 2 à la convention et n°1 à 3 au cahier des charges en date du 21 septembre 1990 modifiant la durée des amodiations et définissant les conditions de réalisation et de reprise de places supplémentaires et de locaux d'archives.
- Avenant n°4 au cahier des charges en date du 13 septembre 1991 précisant le calcul d'actualisation des tarifs.
- Avenant n°5 au cahier des charges modifiant la date d'entrée du parc dans le patrimoine du délégant aux termes du crédit bail souscrit par le délégataire.
- Avenant n°6 se rapportant à l'annexe 7 en date du 23 juin 1993 précisant que l'annexe 7 se rapporte aux recettes de stationnement horaire.
- Avenant n°7 se rapportant à l'annexe 11 en date du 7 décembre 1994 actant le principe de gratuité pour la première demie- heure de stationnement.
- Avenant n°8 prenant en compte la modification d'un indice de la formule d'actualisation des tarifs.
- Avenant n°9 en date du 28 décembre 2015 actant la substitution de Bordeaux Métropole au titre de délégant au 1^{er} janvier 2016.
- Avenant n°10 en date du 14 décembre 2015 portant mise en œuvre de la tarification au quart d'heure au 1^{er} janvier 2016 et modification des indices de référence de la formule d'actualisation des tarifs.
- Avenant n°11 en date du 27 décembre 2017 relatif à la mise en place d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public répondant aux prescriptions du code général de la propriété des personnes publiques.

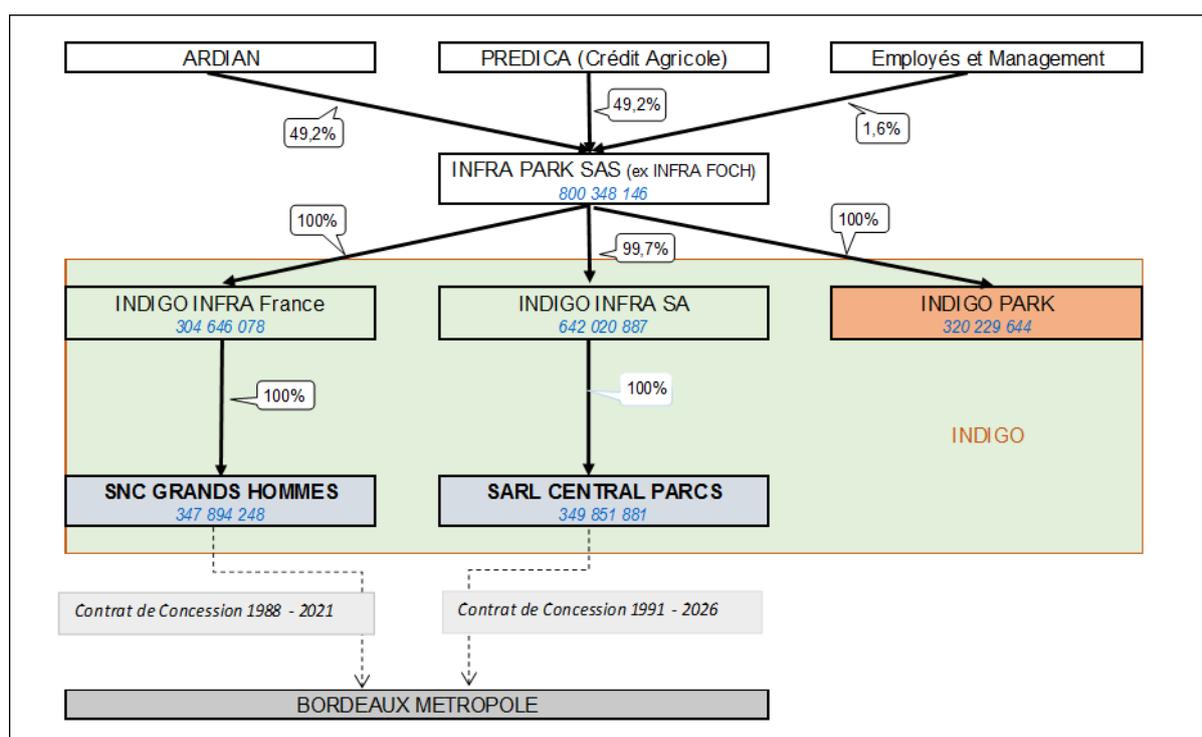
2 - Déléataire, actionariat et schéma organisationnel

La société des Grands Hommes est une société en nom collectif constituée pour cette délégation et ayant comme unique objet la réalisation du service public délégué.

A l'origine composée des sociétés SOCAE ATLANTIQUE et SOCAFIM SUD OUEST, la société a été par la suite cédée à la filière exploitation du groupe Vinci appartenant aujourd'hui au groupe Infra Park/Indigo et dénommée Indigo Infra France.

La société des Grands Hommes n'ayant pas de moyens propres, la réalisation des missions d'exploitation et de gestion est assurée par le biais d'une adhésion au contrat cadre de prestation de services existant avec la filiale d'exploitation Indigo Park. Ainsi, localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par une personne assistée de 3 agents, sous le contrôle d'un responsable de district et sous la supervision du Directeur de secteur et du Directeur régional. En outre, l'équipe du parc bénéficie des compétences et de l'assistance des moyens déployés par son groupe d'appartenance, Indigo, à Bordeaux. Les services fonctionnels du siège, basés à La Défense, assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de la délégation.

L'exercice 2017 s'inscrit donc dans la poursuite du schéma actionnarial et contractuel existant pour la société des Grands Hommes :



II. ACTIVITES DU PARC

1 - Caractéristiques du parc en délégation

Le parc des Grands Hommes est situé dans l'hyper centre de la ville centre de la Métropole et est partie d'un ensemble immobilier regroupant un parc de stationnement souterrain en hélice et des commerces en superstructure, lequel est géré par l'Association Syndicale Libre dénommée Association syndicale du marché des Grands Hommes.

Par ailleurs, le parc comporte une partie privée de 44 emplacements de stationnement située au dernier niveau qui est exclue de la concession.

CAPACITE DU PARC	410 Places publiques pour véhicules légers
OUVERTURE	24H/24 – 7J/7
GARDIENNAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Horaires de présence du personnel : 10h/17h30 • Télé-opération à distance hors présence de personnel
ACCESSIBILITE HANDICAPES	10 places pour personnes à mobilité réduite Déclaration d'accessibilité déposée le 30 septembre 2015
ACCESSIBILITE VOITURES ELECTRIQUES	0 Emplacements avec bornes de recharge
ACCESSIBILITE DES DEUX ROUES	Pas d'accessibilité deux roues sur ce parc

2 - Tarifs

La typologie des tarifs applicables aux usagers, définie par le contrat, se décompose comme suit :

- Locations horaires ;
- Abonnement mensuel.

Par ailleurs, des tarifs de référence correspondants sont fixés contractuellement et servent de base pour revaloriser les tarifs applicables aux usagers, au maximum une fois par an, au regard d'un coefficient d'actualisation et sous réserve de la validation de la Métropole, compétente en matière de fixation des tarifs relevant du service public délégué.

Au 1^{er} janvier 2016, la grille tarifaire horaire applicable aux usagers, non revalorisée depuis 2011, a évolué afin de prendre en compte une tarification au quart d'heure.

Ainsi les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 et effectifs sur l'exercice 2017 sont les suivants :

2-1 - *Tarifs Horaires*

Les tarifs Horaires ont connu une modification majeure au 1^{er} janvier 2016 avec la mise en place de la tarification au quart d'heure.

Les négociations menées pour introduire cette évolution imposée par la loi ont permis de limiter les hausses de tarifs pour les usagers des parcs tout en préservant l'économie du contrat de délégation de service public.

La tarification retenue au 1^{er} janvier 2016 a conduit à une augmentation plus progressive de la grille jour avec une baisse ou un maintien de la majorité des pas (seulement 5 pas sont en augmentation par rapport à la tarification antérieure), une réévaluation à la hausse du forfait nuit avec mise en place d'une application progressive sur la première heure.

Les tarifs Horaires Jour 2017 identiques à ceux de 2016 sont compris entre 0,60 € et 19,00 € selon la durée de stationnement. Cette évolution a donc conduit à une variation de -1,60 € à +0,60 € selon les pas par rapport à la tarification 2015. Elle permet de conserver une tarification en deçà de celle existante en 2015 (tarification avant mise en place de la tarification au quart d'heure) à l'exception de

trois pas sur la première heure et de deux pas sur la deuxième heure et un maintien des tarifs à compter de 10h30 de stationnement.

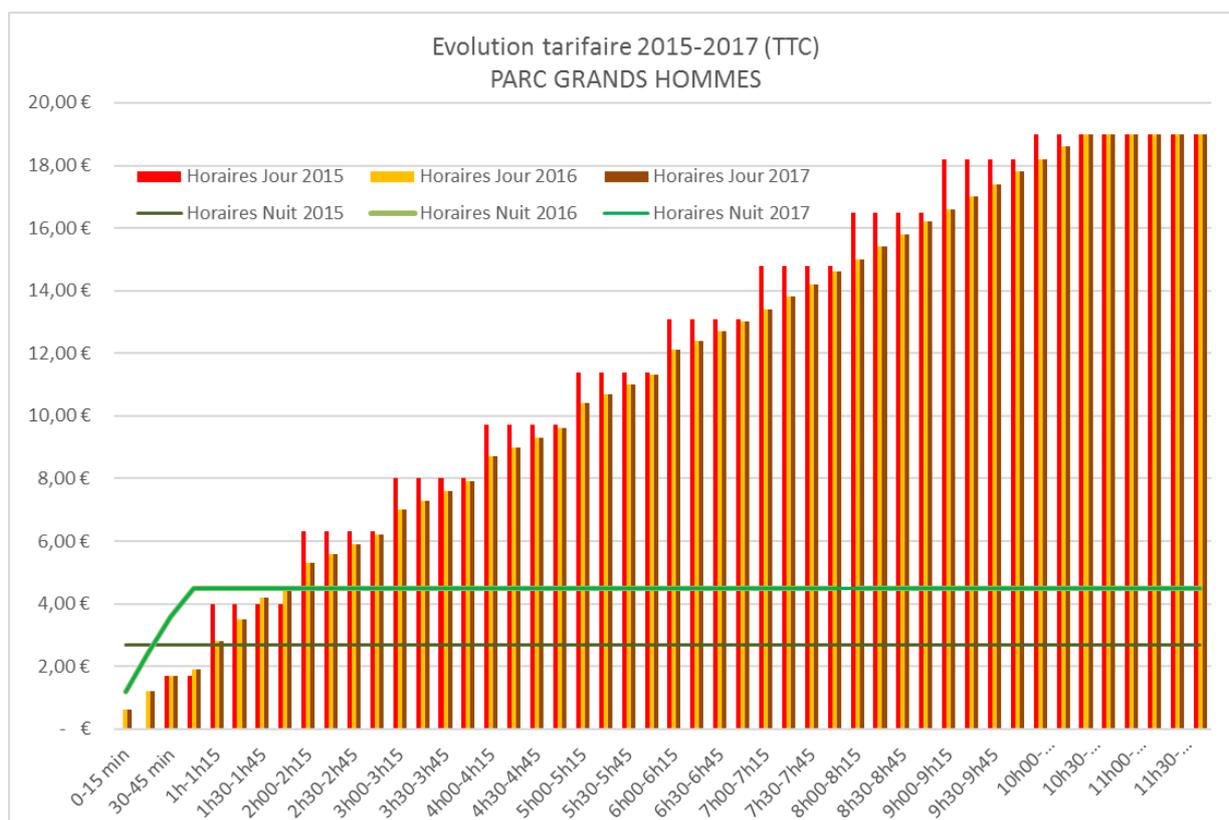
Cette tarification reste cohérente par rapport aux tarifs des parcs publics de la zone Hypercentre. Elle correspond à la tranche médiane des tarifs observés sur cette zone.

GRANDS HOMMES Durée	Tarifs HORAIRES JOUR TTC			Evolution Tarifs Grands Hommes			
	2015	2016	2017	2016/2015		2017/2016	
0-15 min	- €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	#DIV/0!	- €	0,00%
15-30 min	- €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	#DIV/0!	- €	0,00%
30-45 min	1,70 €	1,70 €	1,70 €	- €	0,00%	- €	0,00%
45-60 min	1,70 €	1,90 €	1,90 €	0,20 €	11,76%	- €	0,00%
1h-1h15	4,00 €	2,80 €	2,80 €	- 1,20 €	-30,00%	- €	0,00%
1h15-1h30	4,00 €	3,50 €	3,50 €	- 0,50 €	-12,50%	- €	0,00%
1h30-1h45	4,00 €	4,20 €	4,20 €	0,20 €	5,00%	- €	0,00%
1h45-2h00	4,00 €	4,40 €	4,40 €	0,40 €	10,00%	- €	0,00%
2h00-2h15	6,30 €	5,30 €	5,30 €	- 1,00 €	-15,87%	- €	0,00%
2h15-2h30	6,30 €	5,60 €	5,60 €	- 0,70 €	-11,11%	- €	0,00%
2h30-2h45	6,30 €	5,90 €	5,90 €	- 0,40 €	-6,35%	- €	0,00%
2h45-3h00	6,30 €	6,20 €	6,20 €	- 0,10 €	-1,59%	- €	0,00%
3h00-3h15	8,00 €	7,00 €	7,00 €	- 1,00 €	-12,50%	- €	0,00%
3h15-3h30	8,00 €	7,30 €	7,30 €	- 0,70 €	-8,75%	- €	0,00%
3h30-3h45	8,00 €	7,60 €	7,60 €	- 0,40 €	-5,00%	- €	0,00%
3h45-4h00	8,00 €	7,90 €	7,90 €	- 0,10 €	-1,25%	- €	0,00%
4h00-4h15	9,70 €	8,70 €	8,70 €	- 1,00 €	-10,31%	- €	0,00%
4h15-4h30	9,70 €	9,00 €	9,00 €	- 0,70 €	-7,22%	- €	0,00%
4h30-4h45	9,70 €	9,30 €	9,30 €	- 0,40 €	-4,12%	- €	0,00%
4h45-5h00	9,70 €	9,60 €	9,60 €	- 0,10 €	-1,03%	- €	0,00%
5h00-5h15	11,40 €	10,40 €	10,40 €	- 1,00 €	-8,77%	- €	0,00%
5h15-5h30	11,40 €	10,70 €	10,70 €	- 0,70 €	-6,14%	- €	0,00%
5h30-5h45	11,40 €	11,00 €	11,00 €	- 0,40 €	-3,51%	- €	0,00%
5h45-6h00	11,40 €	11,30 €	11,30 €	- 0,10 €	-0,88%	- €	0,00%
6h00-6h15	13,10 €	12,10 €	12,10 €	- 1,00 €	-7,63%	- €	0,00%
6h15-6h30	13,10 €	12,40 €	12,40 €	- 0,70 €	-5,34%	- €	0,00%
6h30-6h45	13,10 €	12,70 €	12,70 €	- 0,40 €	-3,05%	- €	0,00%
6h45-7h00	13,10 €	13,00 €	13,00 €	- 0,10 €	-0,76%	- €	0,00%
7h00-7h15	14,80 €	13,40 €	13,40 €	- 1,40 €	-9,46%	- €	0,00%
7h15-7h30	14,80 €	13,80 €	13,80 €	- 1,00 €	-6,76%	- €	0,00%
7h30-7h45	14,80 €	14,20 €	14,20 €	- 0,60 €	-4,05%	- €	0,00%
7h45-8h00	14,80 €	14,60 €	14,60 €	- 0,20 €	-1,35%	- €	0,00%
8h00-8h15	16,50 €	15,00 €	15,00 €	- 1,50 €	-9,09%	- €	0,00%
8h15-8h30	16,50 €	15,40 €	15,40 €	- 1,10 €	-6,67%	- €	0,00%
8h30-8h45	16,50 €	15,80 €	15,80 €	- 0,70 €	-4,24%	- €	0,00%
8h45-9h00	16,50 €	16,20 €	16,20 €	- 0,30 €	-1,82%	- €	0,00%
9h00-9h15	18,20 €	16,60 €	16,60 €	- 1,60 €	-8,79%	- €	0,00%
9h15-9h30	18,20 €	17,00 €	17,00 €	- 1,20 €	-6,59%	- €	0,00%
9h30-9h45	18,20 €	17,40 €	17,40 €	- 0,80 €	-4,40%	- €	0,00%
9h45-10h00	18,20 €	17,80 €	17,80 €	- 0,40 €	-2,20%	- €	0,00%
10h00-10h15	19,00 €	18,20 €	18,20 €	- 0,80 €	-4,21%	- €	0,00%
10h15-10h30	19,00 €	18,60 €	18,60 €	- 0,40 €	-2,11%	- €	0,00%
10h30-10h45	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
10h45-11h00	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
11h00-11h15	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
11h15-11h30	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
11h30-11h45	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
11h45-12h00	19,00 €	19,00 €	19,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%

Le forfait Nuit 2017, identique à celui de 2016 (4,50 €), a connu une progression plus importante en 2016 venue compenser l'augmentation contenue des tarifs JOUR, (+1,80 €) sur la valeur maximale du forfait mais a été intégrée une application progressive sur les quatres premiers quart d'heure.

Malgré cette progression, il demeure le forfait le plus attractif des zones Hypercentre et Centre (-0,50 € par rapport au second forfait le plus bas).

Grands Hommes Durée	Tarifs HORAIRES NUIT TTC			Evolution			
	2015	2016	2017	2016/2015		2017/2016	
0-15 min	2,70 €	1,20 €	1,20 €	- 1,50 €	-55,56%	- €	0,00%
15-30 min	2,70 €	2,40 €	2,40 €	- 0,30 €	-11,11%	- €	0,00%
30-45 min	2,70 €	3,60 €	3,60 €	0,90 €	33,33%	- €	0,00%
45-60 min	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
1h-1h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
1h15-1h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
1h30-1h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
1h45-2h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
2h00-2h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
2h15-2h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
2h30-2h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
2h45-3h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
3h00-3h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
3h15-3h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
3h30-3h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
3h45-4h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
4h00-4h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
4h15-4h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
4h30-4h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
4h45-5h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
5h00-5h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
5h15-5h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
5h30-5h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
5h45-6h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
6h00-6h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
6h15-6h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
6h30-6h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
6h45-7h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
7h00-7h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
7h15-7h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
7h30-7h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
7h45-8h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
8h00-8h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
8h15-8h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
8h30-8h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
8h45-9h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
9h00-9h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
9h15-9h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
9h30-9h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
9h45-10h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
10h00-10h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
10h15-10h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
10h30-10h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
10h45-11h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
11h00-11h15	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
11h15-11h30	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
11h30-11h45	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%
11h45-12h00	2,70 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	66,67%	- €	0,00%



2-2 - Abonnements

L'abonnement illimité (24h/24) trimestriel est stable (montant mensuel de 117,33 €) depuis le 1^{er} janvier 2011. Il n'offre cependant pas de tarif préférentiel pour les résidents.

L'abonnement nuit n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2011 et s'élève 51,00 € mensuel.

Il n'est cependant pas prévu au contrat de tarifs préférentiels pour les résidents.

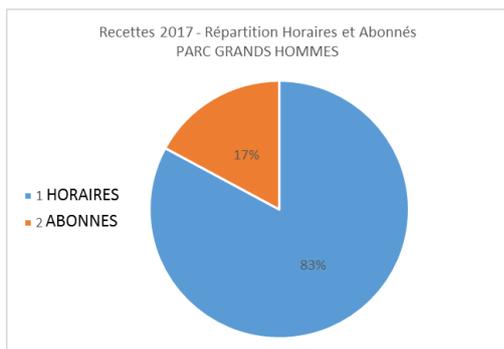
En comparaison aux autres parcs publics de la zone hypercentre, la tarification globale proposée correspond à la tranche médiane des tarifs pratiqués, avec cependant une offre à destination des résidents sur l'abonnement illimité moins attractive compte tenu de l'absence de tarifs préférentiels.

2-3 - Amodiations

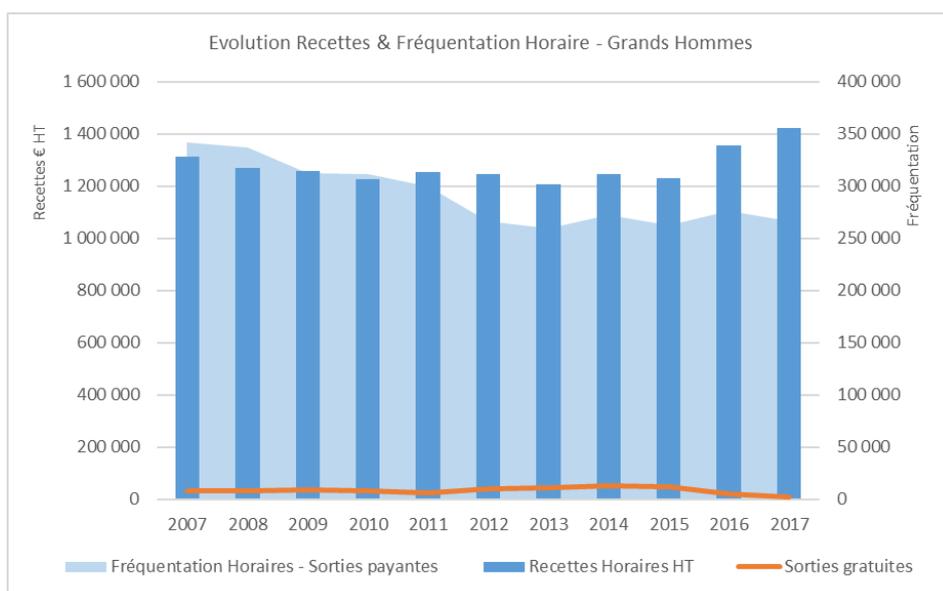
Les tarifs des amodiations sont déterminés au cas par cas par le délégataire.

3 - Fréquentation, occupation et recettes associées des parcs délégués⁸

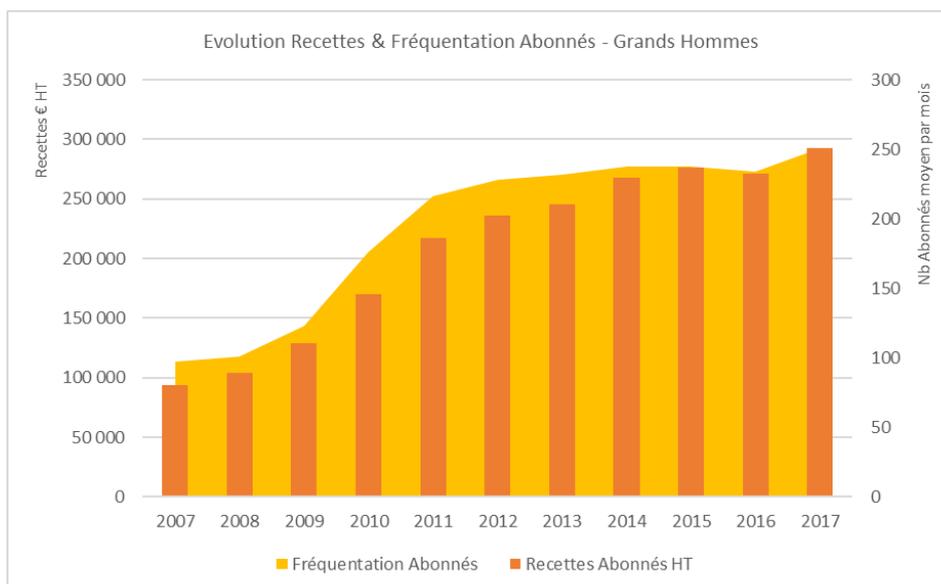
⁸ Au regard des tableaux annuels d'exploitation figurant dans les rapports annuels du délégataire



L'activité du parc est majoritairement portée par la fréquentation horaire, qui affiche une tendance à la baisse sur les 10 dernières années, alors que la fréquentation Abonnés connaît une forte augmentation sur la même période, particulièrement entre 2007 et 2011

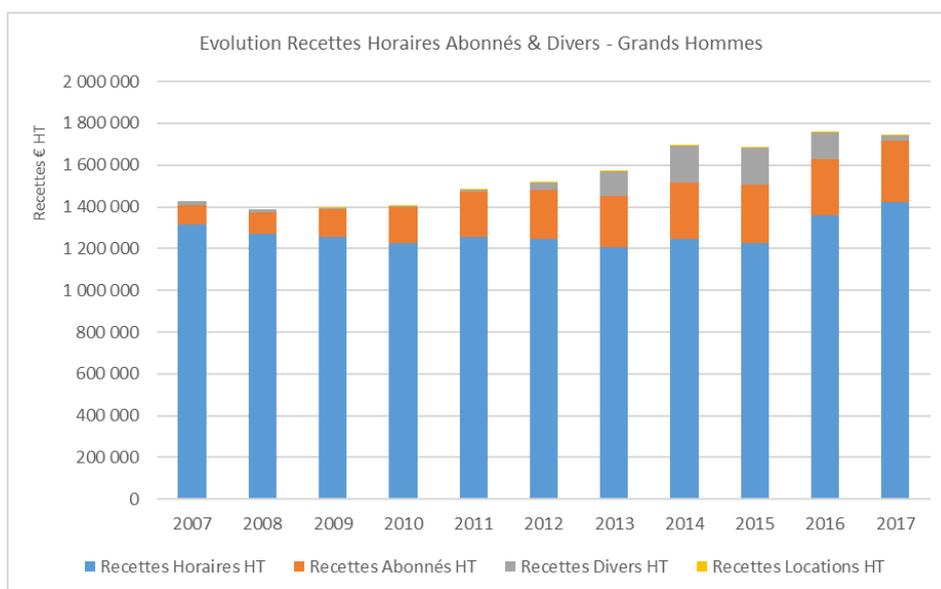


La fréquentation horaire 2017 est en recul (-3,5%) par rapport à 2016 alors même que les forfaits prépayés sont intégrés à la fréquentation horaire depuis 2017. Les recettes horaires continuent néanmoins de progresser (+4,8%) par rapport à 2016, mais cette hausse doit être minimisée compte tenu du transfert des recettes des forfaits prépayés auparavant comptabilisés en recettes diverses (-79,9% sur les recettes diverses par rapport à 2017).



La fréquentation abonnés continue sa progression (+7,5%) par rapport à 2016, ce qui permet une évolution à la hausse des recettes abonnés (+8,1% par rapport à 2016) après un léger recul en 2016.

Le parc est également ouvert aux amodiations dans la limite contractuelle de 50 places. Au 31 décembre 2017, 39 amodiations sont en cours sur ce parc, soit une amodiation nouvelle par rapport à 2016. Le nombre d'amodiations reste donc stable sur les 10 dernières années (36 amodiations en 2007 à 39 amodiations en 2017).



Compte tenu de ces éléments, les recettes globales du parc sont en très léger recul par rapport à 2016 (-0,9%).

III. ETAT, SECURITE ET QUALITE DU PARC DELEGUE ET DU SERVICE RENDU

1 - Sécurité du parc des Grands Hommes

Le parc des Grands Hommes dispose d'équipements sécurité propres gérés par le délégataire responsable de la sécurité du parking. Néanmoins, compte tenu de la situation du parc, partie d'un ensemble immobilier complexe avec deux établissements distincts ouverts au public, il a été identifié suite au transfert de propriété du parc des enjeux en termes de coordination de la sécurité au niveau de l'ensemble immobilier dans sa globalité.

Compte tenu des imbrications entre les différents volumes, une redéfinition et une clarification de la gestion coordonnée des interfaces et de la sécurité a été recherchée entre les deux acteurs principaux concernés :

- Le délégataire Indigo park, pour la partie parking, responsable de la sécurité du parking ;
- Le gestionnaire de l'ASL, pour les locaux à usage commun de l'ensemble immobilier et responsable de la sécurité de la galerie marchande.

Ce travail a été mené en concertation avec le service prévention sécurité de la ville de Bordeaux et le service départemental d'incendie et de secours. Il a contribué à :

- La clarification des limites de responsabilités (sécurité, gestion) au niveau des interfaces (ascenseurs, escaliers et cages, portes coupe-feu, réseaux d'évacuation transitant par le parking...) compte tenu de la division en volumes existante, entre le délégataire et l'ASL ;
- La vérification du maintien ou du développement d'équipements pour conforter le dispositif sécurité de l'ensemble immobilier et/ou de chaque établissement et notamment un report

d'alarme adapté (parking vers galerie, galerie vers parking), l'asservissement des ascenseurs sur les groupes électrogènes, la présence de clapets coupe-feu sur les réseaux...

- La décision de redéfinir une procédure de coordination des dispositifs sécurité et de contrôle à l'échelle de l'ensemble immobilier et non plus au niveau de chaque établissement avec notamment la nomination d'un Responsable Unique Sécurité au niveau de l'ensemble immobilier.

Les différentes adaptations identifiées et découlant de ce travail ont été pour la plupart prises en compte par le délégataire ou l'ASL sur 2018.

2 - Contrôle qualité du parking des Grands hommes en 2017

Depuis janvier 2017, ce parking est visité à un rythme bimestriel, comme c'est le cas pour tous les ouvrages de la Métropole gérés en DSP. Un contrôle contradictoire a été mené le 6 décembre 2017.

Si la prestation offerte par le délégataire est d'un bon niveau global, les contrôles qualité de Bordeaux Métropole ont pointé des améliorations à apporter, en particulier sur :

- la surveillance de la qualité de l'air ambiant (centrale CO-NO),
- la fermeture et l'étanchéité des portes piétonnes coupe-feu,
- la régularité de la maintenance des volets roulants de compartimentage.

Le délégataire a souhaité prendre en compte les remarques du délégant et recherché des solutions sur ces points. Ainsi, la centrale de surveillance de l'air a été changée début 2018, une maintenance des fermetures de compartimentage et des portes des escaliers donnant dans le parking a été réalisée (avant la programmation du changement des portes sur 2019).

3 - Réclamations SNC des Grands Hommes - Indigo pour le parc des Grands hommes en 2017

Sur le plan des réclamations, les usagers peuvent saisir l'exploitant via le numéro azur national 810 26 3000 ou sur le site internet clients@vincipark.com

• **Adressées au délégataire numéro Azur 0810 26 3000**

En 2017, le numéro Azur d'Indigo, 810 26 3000, qui reçoit 24h/24 les appels pour des équipements situés dans la France entière, a reçu 99 appels (38 en 2016) concernant Indigo Grands hommes : ce nombre est à rapporter aux 266 601 entrées horaires de 2017, et à une moyenne de 251 abonnés (soit un ratio de l'ordre de 1,26 pour 10 000).

• **Adressées au délégataire Cahier de doléances disponible sur site**

En 2017, 6 doléances ont été déposées sur site : 5 concernent la tarification et 1 concerne un sinistre.

IV. FINANCES DE LA DSP

1 - Vision budgétaire

Les flux financiers intervenant au titre de la DSP entre la société délégataire et la Métropole sont comptabilisés au budget principal. Les flux concernent la redevance d'exploitation et le remboursement des charges appelées par l'ASL de l'ensemble immobilier des Grands Hommes.

Concernant la taxe foncière, le délégataire s'en acquitte directement auprès de l'administration fiscale.

1-1 - Redevance d'exploitation

Par avenant n°11 en date du 27 décembre 2017, Bordeaux Métropole et son délégataire ont convenu de la mise en place d'une nouvelle redevance pour occupation du domaine public tenant compte de

la valeur du parc de stationnement et des revenus générés par l'exploitation de nature à répondre aux prescriptions des articles L2125-1 et L2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette redevance annuelle, effective à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'aux termes de la concession, se décompose en une partie fixe fonction de la valeur locative cadastrale du parc arrêtée à 200 000 € HT non révisable et d'une partie variable assise sur le chiffre d'affaires du parc (8% en 2018, 9% en 2019 et 10% à compter de 2020).

Dans l'attente de son application, les anciennes dispositions contractuelles continuent à s'appliquer. Ainsi, au titre de l'exercice 2017, le délégataire a versé un montant de 152,45 € HT au titre de la redevance pour occupation du domaine public.

1-2 - Remboursement des charges appelées par l'ASL de l'ensemble immobilier des Grands Hommes

Le parc de stationnement étant partie d'un ensemble immobilier administré par une association syndicale libre, Bordeaux Métropole s'acquitte auprès de cette dernière des appels de charges relatifs aux dépenses générales ou de travaux, réparties entre les volumes selon différentes clés de répartition.

Cette quote-part de charges communes affectée aux volumes du parking et définie sur la base du budget prévisionnel de l'ASL est remboursée par le délégataire qui en a contractuellement la charge.

Au titre de l'exercice 2017, le montant global des appels de charges effectivement réglé par Bordeaux Métropole et titré auprès du délégataire à titre de remboursement s'est élevé à 85 747,86 € TTC.

Suivant reddition des comptes 2017 de l'ASL, qui met en perspective le réalisé par rapport au prévisionnel, un montant de 26 269 € TTC doit être reversé par l'ASL à Bordeaux Métropole. En conséquence, ce montant sera remboursé au délégataire suivant réception.

2 - Analyse financière et économique de la société délégataire

Conformément à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, le délégataire a l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est établie la présente analyse.

2-1 - Présentation du compte de résultat synthétique 2017

En €	2015	2016	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 712 841	1 804 391	1 793 288
Chiffres d'affaires	1 712 520	1 804 126	1 793 102
Subventions d'exploitation	0	0	0
Autres produits	321	265	186
CHARGES D'EXPLOITATION	895 680	878 657	854 798
Achats non stockés	0	0	0
Charges externes	564 312	527 235	492 790
Impôts et taxes	90 143	95 113	40 662
Redevances aux collectivités locales			
Rémunération du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et provisions	238 695	247 826	254 151
Autres charges	2 530	8 483	67 195
RESULTAT D'EXPLOITATION	817 161	925 734	938 490
Produits financiers	104	55	0
Charges financières	4 583	1 052	1 008
RESULTAT FINANCIER	-4 479	-997	-1 008
RCAI	812 682	924 737	937 482
Produits exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	4 842	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-4 842	0
Participation des salariés	0	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0
RESULTAT NET	812 682	919 895	937 482

Source : Liasse fiscale ou comptes sociaux

1) Chiffre d'affaires

L'évolution de la fréquentation

	2017	2016	2015	Variation %
Nbre de sorties horaires payantes	266 601	276 129	262 770	-3,45%
Nbre de sorties horaires gratuites	9 497	20 275	49 334	-53,16%
Nbre de sorties horaires	276 098	296 404	312 104	-6,85%
Nbre d'abonnés	3 014	2 804	2 853	7,49%
Nombre d'amodiations	390	441	455	-11,56%
CA TTC Horaire	1 705 736	1 628 000	1 473 585	4,77%
CA TTC Abonnés	351 663	325 366	331 653	8,08%
CA TTC Locations	6 000	6 000	6 000	0,00%
CA TTC Divers	31 104	154 925	212 702	-79,92%
Ticket moyen annuel	6,4 € TTC	5,9 € TTC	5,6 € TTC	8,47%

La fréquentation est globalement en baisse de -6,85% entre 2016 et 2017. Cela s'explique par :

- une fréquentation horaire payante en baisse de 3,45 % par rapport à 2016 (266 601 visiteurs en 2017 contre 276 129 sur 2016) ;
- une baisse très significative du nombre de visiteurs ayant bénéficié d'une gratuité horaire (9 497 visiteurs en 2017 contre 20 275 sur 2016). L'explication apportée par le délégataire est la suivante : *la baisse des sorties gratuites correspond à une modification, en cours d'année, du mode de traitement des forfaits hôtels. Précédemment, un client bénéficiant d'un forfait hôtel était considéré dans nos systèmes comme une sortie gratuite, car le client avait prépayé. Avec la mise en place de « chèques de transformation », les clients des hôtels payent désormais directement en caisse automatique.*

On aurait pu donc s'attendre à une augmentation des sorties payantes.

Le ticket moyen horaire s'élève à 6,4 euros TTC en 2017, soit une augmentation de 8,47 % par rapport à 2016.

Sur l'année, le nombre d'abonnements facturés est en hausse : 3 014 abonnés en 2017 contre 2 804 en 2016.

Les recettes collectées en 2017

Selon les données statistiques (fournies en annexe 1 au rapport du délégataire), l'exploitation du stationnement payant a généré une recette globale collectée de 2 095 K€ TTC en 2017, en légère baisse de - 0,90 % par rapport à l'exercice 2016 (2 114 K€ TTC).

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

En € TTC	2017	2016	2015	Variations en K€	Variations en % 2017/2016
				0	
Chiffre d'affaires horaire	1 705 736	1 628 000	1 473 585	77 736	4,8%
Chiffre d'affaires abonnés	351 663	325 366	331 653	26 297	8,1%
Chiffre d'affaires divers	37 104	160 925	218 702	-123 821	-76,9%
				0	
Total recettes (chiffre d'affaires TTC)	2 094 503	2 114 291	2 023 940	-19 788	-0,9%

La baisse de 0,9 % de la recette globale collectée en 2017 résulte principalement de la combinaison des 3 effets suivants :

- Un chiffre d'affaires horaire en hausse de 4,8 %, avec une baisse de 3,45 % du nombre de sorties horaires payantes sur 2017 et une hausse du ticket moyen horaire (+ 8,45 %) ;
- Un chiffre d'affaires abonnés en hausse de + 8,1 %, avec une hausse de + 7,49 % du nombre d'abonnements facturés sur 2017 ;
- Un chiffre d'affaires « divers » en baisse de 76,9 %. Sont principalement enregistrés dans cette catégorie de recettes diverses :
 - le tarif « nuit », qui continue de séduire une clientèle désireuse de passer sa soirée en centre-ville ;
 - des tarifs préférentiels, tels que ceux mis en œuvre dès août 2012 avec les principaux hôtels de centre-ville et ayant remporté un grand succès auprès des hôteliers et de leurs clients sur l'année 2017 ;
 - le « paiement par carte à décompte rechargeable », mis en place pour satisfaire la demande des clients les plus fidèles et leur permettant de rentrer et sortir sans passer par les caisses automatiques.

Contrairement à la présentation qui en est faite dans les données statistiques, les recettes diverses sont majoritairement comptabilisées en « chiffre d'affaires horaire » dans le compte de résultat de la délégation de service public présenté ci-après, de sorte que le chiffre d'affaires horaire y apparaît en hausse de 4,8 % et le « chiffre d'affaires annexe » en baisse de 76,9 %, soit en réunissant les deux une baisse du chiffre d'affaires ramenée à - 2,58%, baisse cohérente avec celle des comptes de la délégation (- 2,2 %).

Les comptes de la délégation

Nota : contrairement aux données statistiques communiquées ci-avant le compte de résultat présente classiquement des recettes hors taxes.

En K€ HT	2017	2016	2015	Variations en K€	Variations en % 2017/2016
Chiffre d'affaires horaire	1 434	1 466	1 398	-32	-2,2%
Chiffre d'affaires abonnés	295	269	274	26	9,6%
Chiffre d'affaires annexe	56	58	54	-2	-3,0%
Total chiffre d'affaires	1 785	1 793	1 725	-8	-0,4%
Autres Produits	8	11	9	-3	-29,7%
Total produits d'exploitation	1 793	1 804	1 735	-11	-0,6%
Frais de personnel	-176	-226	-267	51	-22,4%
Entretien - Maintenance	-30	-30	-28	0	0,6%
Fluides	-35	-36	-35	1	-2,9%
Frais de télécommunication	-5	-4	-5	-1	16,8%
Location matériel d'exploitation	-1	0	0	-1	1152,6%
Frais administratifs et commerciaux	-15	-11	-14	-5	43,2%
Assurances	-12	-12	-13	-1	5,2%
Charges de copropriété	-52	-37	-34	-15	39,3%
Redevances aux concédants	0	0	0	0	40,2%
Impôts & taxes	-109	-110	-103	1	-0,9%
Charges courantes et de gros entretien	-11	-11	-2	0	-3,3%
Frais généraux siège et région (9% du CA)	-160	-162	-152	2	-1,5%
Total charges d'exploitation	-605	-639	-652	34	-5,3%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	1 188	1 165	1 083	23	2,0%
Amortissements et provisions d'exploitation	-249	-250	-245	1	-0,5%
Résultat d'exploitation (EBIT)	939	915	838	24	2,6%
Frais financiers	-57	-68	-87	11	-15,9%
Résultat Net avant impôt du Parc des GH	882	847	751	35	4,1%

Source : Rapport annuel - Comptes de la délégation

Après avoir analysé les produits d'exploitation de la délégation qui s'élèvent à 1 793 K€, les charges d'exploitation vont être passées en revue afin de mettre en évidence les principaux postes et principales variations.

2) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 605 K€ et diminuent de 5,3 % par rapport à 2016.

Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des frais de personnel de – 51 K€ (soit – 22,4 %) :

D'après le délégataire, la baisse des charges de personnels correspondrait à une mutualisation accrue de son organisation : *suite à la création d'une base locale d'intervention et d'un centre local de télé-opération sur Bordeaux, l'ensemble de notre personnel est dorénavant mobile sur l'ensemble de nos parcs de stationnement.*

Par ailleurs, suite à l'ouverture d'un nouveau parking à Bordeaux (Gare de Bordeaux), notre management local (Responsable de sites, Responsable de district, Directeur de secteur) est maintenant réparti financièrement sur davantage de sites.

Ces charges d'exploitation se répartissent en 3 catégories :

1/ Les charges directes

Il s'agit des charges directement affectables au contrat et à l'ouvrage, soit le personnel, les frais d'entretien, de maintenance et de réparation, l'énergie, le fonctionnement administratif et commercial, les impôts et taxes et les charges de gros entretien.

2/ Les charges calculées

Il s'agit de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement.

En l'espèce, la construction du parc a été financée par contrat de crédit-bail, qui s'est terminé en 2004 ; dès lors, le prix payé lors de la levée d'option fait l'objet d'un amortissement dans les comptes de la délégation et ce, jusqu'à la fin du contrat.

3/ Les charges indirectes

Il s'agit des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats et mutualisés au sein de sociétés prestataires du même groupe. La répartition de ces frais est formalisée dans un contrat-cadre de prestation de services.

Il s'agit :

- des frais de structure ou frais généraux siège et région⁹ dont la clé de répartition repose sur le chiffre d'affaires de chaque filiale (8,95 % du chiffre d'affaires),
- des polices d'assurances (même clé de répartition : le chiffre d'affaires),
- des charges financières qui représentent le coût de financement : un pourcentage de 5,5 % de la valeur non amortie ; ce taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe Indigo.

Ces frais financiers figurent dans les comptes de la délégation mais ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux de la SNC du Parc des Grands hommes.

Pour mémoire : pas d'imposition à l'Impôt sur les sociétés (IS) au niveau de la SNC car cet impôt est à la charge de l'associé (en l'espèce, Indigo Infra France).

Compte-tenu de la légère baisse des produits d'exploitation (- 0,6 %) et de la baisse des charges d'exploitation autres que les charges calculées (- 5,3 %), l'Excédent Brut d'Exploitation s'améliore de 2 % entre 2016 à 2017.

Pour mémoire et conformément aux termes du traité de concession du 14 juin 1988, le délégataire ne verse plus de redevance variable à la Ville depuis 2005, mais continue de payer la redevance annuelle pour occupation du domaine public (152 euros HT) durant toute la durée de la concession (33 ans).

Compte tenu des résultats d'exploitation et de la rentabilité observés sur cette concession, les dispositions contractuelles en vigueur ne sont pas de nature à répondre aux prescriptions des articles L.2125-1 et 2125-3 du Code général de la propriété de la personne publique.

Bordeaux Métropole et la société concessionnaire se sont concertées pour mettre en place une nouvelle redevance.

Les mesures proposées portent sur la mise en place d'une nouvelle redevance annuelle d'occupation du domaine public, qui se décompose en :

- une partie fixe de 200 K€ HT par an,

⁹ Conformément à la note financière jointe en annexe au compte rendu financier du délégataire, les frais de structure couvrent les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe Indigo répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales. Ainsi, concernant l'exercice 2017, l'affectation des frais de structure correspond à 8.95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public. Ces frais de structure sont répartis sur la ligne frais de pilotage et d'encadrement région (2.2%) et sur la ligne frais généraux siège (6.75%). Par ailleurs, la ligne frais généraux siège comprend également une redevance liée à la plateforme digitale (site internet et application mobile) de 0.1% du CA prévisionnel.

- une partie variable évolutive sur les dernières années du contrat (8 % à 10 % du chiffre d'affaires).

Cette redevance s'applique à compter de 2018.

2-2 - Présentation du bilan 2017

En €	2015	2016	2017
ACTIF	1 396 753	1 217 564	1 116 428
Immobilisations Incorporelles (Net)	1 253 852	1 054 001	836 433
Immobilisations Corporelles (Net)	0		0
Immobilisations financières (Net)	0		0
Actif immobilisé	1 253 852	1 054 001	836 433
Stocks	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0
Créances clients	51 177	53 537	58 297
Autres créances	34 352	63 222	155 930
Valeurs Mobilières de Placements	0	0	0
Disponibilités	57 372	46 804	65 768
Charges constatées d'avance			0
Actif circulant	142 901	163 563	279 995
Charges à répartir			
PASSIF	1 396 754	1 217 563	1 116 427
Capital	7 625	7 625	7 625
Réserve légale			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	812 681	919 893	937 482
Capitaux propres	820 306	927 518	945 107
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Dettes financières	0	0	0
Dettes d'exploitation	557 264	259 334	132 517
Produits constatés d'avance	19 184	30 710	38 803
Total dettes	576 448	290 045	171 320

L'actif du bilan au 31 décembre 2017 s'élève à 1 116 K€ dont 836 K€ d'actif immobilisé.

L'actif immobilisé est essentiellement constitué du montant payé lors la levée d'option (montant net au 31/12/2017 de 512 K€), activée au terme du contrat de crédit-bail (2004) qui a financé la construction du parc. Cette levée d'option est amortie jusqu'à la fin du contrat de concession.

Le solde de l'actif immobilisé (324 K€) concerne les matériels et outillages ainsi que des agencements, des aménagements et installations, qualifiés de biens de retour renouvelables.

L'actif circulant se compose essentiellement de créances clients (58 K€), d'autres créances pour 156 K€ et 66 K€ de disponibilités (trésorerie).

Le passif du bilan, du même montant que l'actif se compose des capitaux propres à hauteur de 945 K€ au 31/12/2017 et des dettes d'exploitation pour 171 K€.

D'après le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 février 2018, la SNC du Parc des Grands hommes a décidé d'affecter le bénéfice de 937 482 € au crédit du compte courant de chacun des associés (distribution de dividendes : 928 K€ pour Indigo Infra France et 9 K€ à l'associé SOGARAM).

Les dettes d'exploitation (133 K€) correspondent essentiellement aux dettes fournisseurs et comptes rattachés (62 K€), à la taxe sur le chiffre d'affaires et à la TVA collectée (41 K€) et aux factures non parvenues sur immobilisations.

En €	2015	2016	2017
FRNG	-433 546	-126 483	108 674
BFR	-490 919	-173 286	42 907
Variation du BFR	548 186	317 633	216 193
Trésorerie	57 373	46 803	65 767

Enfin, la structure financière de la société est satisfaisante puisqu'elle présente :

- un Fonds de Roulement Net Global de 109 K€, (capitaux propres et emprunt LT – actif immobilisé) qui tend à diminuer plus on se rapproche du terme du contrat (car de moins en moins d'investissements et distribution immédiate des résultats dégagés annuellement).
- un Besoin en Fonds de Roulement inférieur au Fonds de Roulement, à hauteur de (43 K€),
- d'où une trésorerie de 66 K€.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIETE DES GRANDS GARAGES PARKINGS DE BORDEAUX (2013 – 31/03/2017)

En résumé

Par contrat d'affermage en date 15 mars 2013 conclue avec la ville de Bordeaux, la société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux a la charge de l'exploitation des sites de stationnement de proximité Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine. Ces parcs de stationnement ayant été transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2016, la substitution de Bordeaux Métropole en qualité de délégant a été acté à la même date.

La société délégataire est une société d'économie mixte, composée principalement de Bordeaux Métropole (suite à l'acquisition des actions détenues par la ville de Bordeaux) et de la société Bordeaux Métropole Aménagement. Postérieurement au terme du contrat de DSP, Bordeaux Métropole s'est désengagée de la société. Ceci a donné lieu à une réduction de capital opérée en 2018.

Concernant l'exploitation du parc, la tarification a été révisée au 1er janvier 2016 pour prendre en compte un passage de la tarification horaire au ¼ d'heure et n'a pas évolué sur 2017. Les tarifs correspondent à la tranche inférieure des tarifs observés sur la zone Hypercentre.

L'activité de la DSP est marquée par la fin du contrat intervenu au 31 mars 2017.

Elle affiche un repli sur la période prise en considération (1er trimestre 2017) compte tenu des travaux alors en cours sur le parc Victor Hugo et ses abords.

En effet, des travaux, identifiés dans le cadre de l'avenant n°3 en date du 30 mars 2015, ont été conduits principalement sur le site de Victor Hugo de cette date à la fin du contrat par le délégataire mais également par le délégant. Ils ont porté sur l'étanchéité et le renforcement de la structure à la tenue au feu.

Concernant l'économie de la DSP et la situation financière de la société délégataire, et sur la période correspondant aux 3 derniers mois d'activité de la SGGPB sur 2017 :

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 s'élève à 345 k€ et diminue de 39 % en raison d'importants travaux sur Victor Hugo.

Les charges d'exploitation ont quant à elles fortement augmenté du fait de travaux sur Victor Hugo ; ces charges ont été compensées par une provision pour gros travaux constituée à cet effet.

La redevance (fixe et variable) 2017 versée à Bordeaux Métropole, s'est élevée à 254 k€.

Le résultat de la DSP avant impôt au titre de l'année 2017 est de - 126 k€, contre 14 k€ en 2016.

I. CADRE D'INTERVENTION

1 - Environnement contractuel

Par convention en date du 15 mars 2013, la ville de Bordeaux a confié à la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux l'exploitation des parcs Allées de Chartres, Victor Hugo et Alsace Lorraine pour une durée de 3 ans par la suite prolongée à 4 ans. Dans le cadre de la loi MAPTAM, cette dernière affirmant la compétence de la Métropole en matière de parcs de stationnement, et compte tenu de la dé-corrélation entre ces parcs et les équipements municipaux, ces parcs ainsi que la délégation qui y est attachée ont été transférés à Bordeaux Métropole par délibérations concordantes de 2015 à compter du 1^{er} janvier 2016.

De type affermage, cette convention met à la charge du délégataire et à ses risques et périls l'ensemble des activités liées à l'exploitation en ce compris l'ensemble des travaux ne relevant pas du gros œuvre.

En contrepartie, le délégataire se rémunère par la perception de la totalité des recettes d'exploitation pendant toute la durée du contrat.

Depuis sa conclusion et au 31 mars 2017 (fin de la DSP), ce contrat a fait l'objet de modifications par voie d'avenant.

- Avenants n°1 en date du 16 novembre 2015 actant la substitution de Bordeaux Métropole au titre de délégant à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Avenant n°2 en date du 14 décembre 2015 modifiant la grille tarifaire horaire des parcs Allées de Chartres et Victor Hugo au 1^{er} janvier 2016 afin de prendre en compte le passage des tarifs au quart d'heure.
- Avenant n°3 en date du 30 mars 2015 actant la prolongation d'un an du contrat d'affermage et identifiant les travaux à réaliser avant ce terme.

Par ailleurs, l'organisation de la fin de contrat a fait l'objet d'un protocole tripartite entre Bordeaux Métropole, le délégataire et l'exploitant entrant en date du 31 mars 2017.

2 - Délégataire, actionariat et schéma organisationnel

La société des Grands Garages Parking de Bordeaux est une société d'économie mixte.

Suivant le transfert des parkings gérés par elle à Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux a cédé à cette dernière l'ensemble des actions de la société qu'elle détenait. A compter de cette cession actée par délibération n°2016-127 du 25 mars 2016 et au 31 décembre 2017, la composition de SGGPB était la suivante :

- Bordeaux Métropole (65,14%),
- Société Bordeaux Métropole Aménagement (27,35%),
- Divers actionnaires privés (7,51%).

La société disposant de moyens propres, l'exploitation du parc, hors travaux objet de marché, a été assurée durant toute la durée du contrat par le personnel de la société.

Par délibération du 27 janvier 2017, il a été arrêté le principe d'une reprise en régie des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et Allées de Chartres, situés sur la commune de Bordeaux, à l'échéance du contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} avril 2017, par la régie Parcub Bordeaux Métropole. Conformément à ce que prévoyait cette délibération, les modalités et conditions de reprise

et d'exploitation des parcs concernés ont été prévues dans le cadre d'un protocole tripartite de fin de contrat d'affermage entre le délégataire sortant, Bordeaux Métropole et la régie Parcub ainsi que l'affectation des parcs à la régie tous deux objets de la délibération n°2017-124 du 17 mars 2017.

Ainsi, aux termes du contrat d'affermage, et tel que prévu au protocole tripartite sus-mentionné, le personnel de la société affecté à l'exploitation des parcs délégués a été repris au 1^{er} avril 2017 par l'exploitant entrant, à savoir la régie Parcub Bordeaux Métropole. Cette reprise a porté sur l'effectif suivant :

- 4 employés agents d'exploitation de stationnement ;
- 2 agents de maîtrise d'exploitation agent exploitation ;
- 1 agent de maîtrise assistant de direction ;
- 1 cadre responsable d'exploitation.

Par ailleurs, compte tenu du terme de la convention d'affermage et du fait que Bordeaux Métropole dispose d'un outil propre pour mettre en œuvre sa politique de stationnement (la régie Parcub), Bordeaux Métropole, par délibération n°2017-693 du 24 novembre 2017, a décidé de se désengager de la société. L'actionnaire BMA a décidé de reprendre la société dans le cadre de la réalisation de ses opérations d'aménagement.

La cession des actions de Bordeaux Métropole par voie de réduction de capital a été réalisée sur l'exercice 2018 pour un montant de 797k€. Par suite, le conseil d'administration de la SAEMML du 20 juin 2018 a constaté la fin du mandat des administrateurs de Bordeaux Métropole et de ses représentants permanents d'une part, et le caractère définitif de la réduction de capital d'autre part.

II. ACTIVITES DU PARC

1 - Caractéristiques des parcs en délégation

Les parcs délégués sont situés dans l'hyper centre de la ville centre de la Métropole :

- Le parc Allées de Chartres est un parc de surface en enclos, classé Installation Ouverte au Public. Il est ouvert aux abonnés et aux horaires.
- Le parc Victor Hugo, classé Etablissement Recevant du Public, est un parc en ouvrage en élévation comportant par ailleurs un niveau en sous sol. Il est ouvert à la clientèle horaires et abonnés. Il est partie d'un ensemble immobilier complexe regroupant un parc de stationnement, un palais des sports et une ancienne halle de marché public transformée en salle de sports ainsi que divers locaux publics.
- Le parc Alsace Lorraine est un parc souterrain ouvert aux seuls abonnés. Il est également partie d'un ensemble immobilier regroupant un parking et une résidence pour personnes âgées (CCAS de la ville de Bordeaux – Logévie).

	ALLEES DE CHARTRES (2005)	VICTOR HUGO (1959)	ALSACE LORRAINE
CAPACITE DU PARC	395 places pour véhicules légers 12 places pour autocars	712 places pour véhicules légers réparties sur 7 niveaux	128 places pour véhicules légers répartis sur 5 niveaux
OUVERTURE	24H/24 – 7J/7	24H/24 – 7J/7	24H/24 – 7J/7
GARDIENNAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Horaires de présence du personnel : 7h/19h • Télé-opération à distance hors présence de personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • 24h/24h 	<ul style="list-style-type: none"> • Télé opération à distance centralisée sur le parc Victor Hugo
ACCESSIBILITE HANDICAPES	4 places pour personnes à mobilité réduite Mise à niveau en cours pour atteinte seuil règlementaire de 2%	14 places pour personnes à mobilité réduite	Garage non ERP. Pas d'accessibilité requise.
ACCESSIBILITE VOITURES ELECTRIQUES	2 Emplacements avec bornes de recharge	4 emplacements avec bornes de recharge	Aucun emplacement
ACCESSIBILITE DES DEUX ROUES	Non prévu	21 places deux-roues motorisés 40 places vélos	Non accessible

2 - Tarifs

La typologie des tarifs applicables aux usagers, définie par le contrat, se décompose comme suit :

- Tarifs horaires pour les parcs Victor Hugo et Allées de Chartres ;
- Forfait stationnement pour le parc Allées de Chartres concernant les cars de tourisme ;
- Abonnements permanents 24h/24 pour l'ensemble des parcs ;
- Abonnements préférentiels 24h/24 pour les résidents, étudiants et personnes à mobilité réduite pour les parcs Victor Hugo et Allée de Chartres
- Abonnement permanent 24h/24 pour les deux roues motorisées et accès vélos sur le parc Victor Hugo.

Le contrat prévoyait la possibilité d'une réévaluation des tarifs sous réserve de l'accord du délégant mais cette disposition n'a pas été mise en œuvre par le délégataire sur toute la durée du contrat.

Cependant, au 1^{er} janvier 2016, la grille tarifaire horaire applicable aux usagers a évolué afin de prendre en compte une tarification au quart d'heure.

Ainsi les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 et effectifs sur l'exercice 2017 sont les suivants :

2-1 - Tarifs Horaires

Les tarifs Horaires ont connu une modification majeure au 1^{er} janvier 2016 avec la mise en place de la tarification au quart d'heure.

La tarification retenue au 1^{er} janvier 2016 a conduit à une augmentation plus progressive de la grille jour avec une baisse ou un maintien de la majorité des pas (seulement 4 pas sont en augmentation par rapport à la tarification antérieure), une réévaluation à la hausse du forfait nuit.

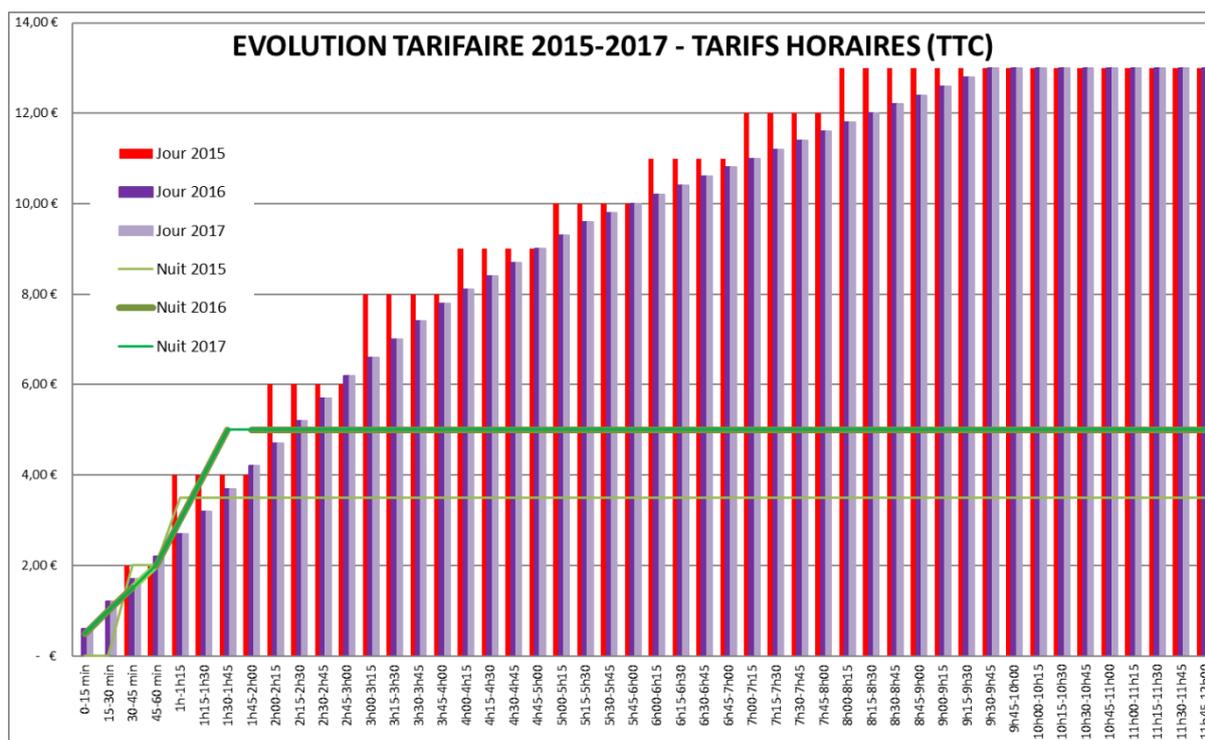
Les tarifs Horaires Jour 2017 identiques à ceux de 2016 sont compris entre de 0,60 € et 13,00€ selon la durée de stationnement. Cette évolution a donc conduit à une variation de -1,40 € à +1,20 € selon les pas par rapport à la tarification 2015. Elle permet de conserver une tarification en deçà de celle existante en 2015 (tarification avant mise en place de la tarification au quart d'heure) à l'exception de cinq pas sur les trois premières heures et un maintien des tarifs à compter de 9h30 de stationnement.

Le forfait Nuit 2017, identique à celui de 2016 (5,50 €), a connu une progression plus importante en 2016 venue compenser l'augmentation contenue des tarifs JOUR, (+1,50 €) sur la valeur maximale du forfait.

La tarification Horaires jour et nuit se situe dans la tranche inférieure des tarifs observés sur la zone Hypercentre.

ALLEES DE CHARTRES - VICTOR HUGO	Tarifs JOUR TTC			Evolution Tarifaire n/n-1			
	Durée	2015	2016	2017	2016/2015	2017/2016	
0-15 min	- €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	#DIV/0!	- € 0,00%
15-30 min	- €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	#DIV/0!	- € 0,00%
30-45 min	2,00 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €	- 0,30 €	-15,00%	- € 0,00%
45-60 min	2,00 €	2,20 €	2,20 €	2,20 €	0,20 €	10,00%	- € 0,00%
1h-1h15	4,00 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	- 1,30 €	-32,50%	- € 0,00%
1h15-1h30	4,00 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	- 0,80 €	-20,00%	- € 0,00%
1h30-1h45	4,00 €	3,70 €	3,70 €	3,70 €	- 0,30 €	-7,50%	- € 0,00%
1h45-2h00	4,00 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	0,20 €	5,00%	- € 0,00%
2h00-2h15	6,00 €	4,70 €	4,70 €	4,70 €	- 1,30 €	-21,67%	- € 0,00%
2h15-2h30	6,00 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	- 0,80 €	-13,33%	- € 0,00%
2h30-2h45	6,00 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €	- 0,30 €	-5,00%	- € 0,00%
2h45-3h00	6,00 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €	0,20 €	3,33%	- € 0,00%
3h00-3h15	8,00 €	6,60 €	6,60 €	6,60 €	- 1,40 €	-17,50%	- € 0,00%
3h15-3h30	8,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	- 1,00 €	-12,50%	- € 0,00%
3h30-3h45	8,00 €	7,40 €	7,40 €	7,40 €	- 0,60 €	-7,50%	- € 0,00%
3h45-4h00	8,00 €	7,80 €	7,80 €	7,80 €	- 0,20 €	-2,50%	- € 0,00%
4h00-4h15	9,00 €	8,10 €	8,10 €	8,10 €	- 0,90 €	-10,00%	- € 0,00%
4h15-4h30	9,00 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €	- 0,60 €	-6,67%	- € 0,00%
4h30-4h45	9,00 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	- 0,30 €	-3,33%	- € 0,00%
4h45-5h00	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
5h00-5h15	10,00 €	9,30 €	9,30 €	9,30 €	- 0,70 €	-7,00%	- € 0,00%
5h15-5h30	10,00 €	9,60 €	9,60 €	9,60 €	- 0,40 €	-4,00%	- € 0,00%
5h30-5h45	10,00 €	9,80 €	9,80 €	9,80 €	- 0,20 €	-2,00%	- € 0,00%
5h45-6h00	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
6h00-6h15	11,00 €	10,20 €	10,20 €	10,20 €	- 0,80 €	-7,27%	- € 0,00%
6h15-6h30	11,00 €	10,40 €	10,40 €	10,40 €	- 0,60 €	-5,45%	- € 0,00%
6h30-6h45	11,00 €	10,60 €	10,60 €	10,60 €	- 0,40 €	-3,64%	- € 0,00%
6h45-7h00	11,00 €	10,80 €	10,80 €	10,80 €	- 0,20 €	-1,82%	- € 0,00%
7h00-7h15	12,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	- 1,00 €	-8,33%	- € 0,00%
7h15-7h30	12,00 €	11,20 €	11,20 €	11,20 €	- 0,80 €	-6,67%	- € 0,00%
7h30-7h45	12,00 €	11,40 €	11,40 €	11,40 €	- 0,60 €	-5,00%	- € 0,00%
7h45-8h00	12,00 €	11,60 €	11,60 €	11,60 €	- 0,40 €	-3,33%	- € 0,00%
8h00-8h15	13,00 €	11,80 €	11,80 €	11,80 €	- 1,20 €	-9,23%	- € 0,00%
8h15-8h30	13,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	- 1,00 €	-7,69%	- € 0,00%
8h30-8h45	13,00 €	12,20 €	12,20 €	12,20 €	- 0,80 €	-6,15%	- € 0,00%
8h45-9h00	13,00 €	12,40 €	12,40 €	12,40 €	- 0,60 €	-4,62%	- € 0,00%
9h00-9h15	13,00 €	12,60 €	12,60 €	12,60 €	- 0,40 €	-3,08%	- € 0,00%
9h15-9h30	13,00 €	12,80 €	12,80 €	12,80 €	- 0,20 €	-1,54%	- € 0,00%
9h30-9h45	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
9h45-10h00	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
10h00-10h15	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
10h15-10h30	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
10h30-10h45	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
10h45-11h00	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
11h00-11h15	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
11h15-11h30	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
11h30-11h45	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%
11h45-12h00	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	- €	0,00%	- € 0,00%

ALLEES DE CHARTRES - VICTOR HUGO	FORFAIT NUIT TTC			Evolution Tarifaire n/n-1			
	Durée	2015	2016	2017	2016/2015	2017/2016	
0-15 min	- €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	#DIV/0!	- €	0,00%
15-30 min	- €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	#DIV/0!	- €	0,00%
30-45 min	2,00 €	1,50 €	1,50 €	- 0,50 €	-25,00%	- €	0,00%
45-60 min	2,00 €	2,00 €	2,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
1h-1h15	3,50 €	3,00 €	3,00 €	- 0,50 €	-14,29%	- €	0,00%
1h15-1h30	3,50 €	4,00 €	4,00 €	0,50 €	14,29%	- €	0,00%
1h30-1h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
1h45-2h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
2h00-2h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
2h15-2h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
2h30-2h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
2h45-3h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
3h00-3h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
3h15-3h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
3h30-3h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
3h45-4h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
4h00-4h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
4h15-4h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
4h30-4h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
4h45-5h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
5h00-5h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
5h15-5h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
5h30-5h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
5h45-6h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
6h00-6h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
6h15-6h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
6h30-6h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
6h45-7h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
7h00-7h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
7h15-7h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
7h30-7h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
7h45-8h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
8h00-8h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
8h15-8h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
8h30-8h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
8h45-9h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
9h00-9h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
9h15-9h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
9h30-9h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
9h45-10h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
10h00-10h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
10h15-10h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
10h30-10h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
10h45-11h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
11h00-11h15	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
11h15-11h30	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
11h30-11h45	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%
11h45-12h00	3,50 €	5,00 €	5,00 €	1,50 €	42,86%	- €	0,00%



Hors cette tarification horaire jour et nuit, les autres tarifs n'ont pas évolué durant le contrat.

2-2 - Forfaits cars de tourisme

TARIFS CARS DE TOURISME - PARC ALLEES DE CHARTRES

		FORFAITS
Durée de stationnement		Prix TTC
Matin (8h-13h)		10
Après-midi (13h-19h)		10
Soirée (19h-2h)		15
Journée (8h-19h)		15
Nuit (19h-8h)		20
24h (8h-8h)		25

2-3 - Abonnements

Tranches horaires PARCS Catégorie usagers	<u>ABONNEMENT ILLIMITE</u> 24h/24h VICTOR HUGO		<u>ABONNEMENT ILLIMITE</u> 24h/24h ALLEES DE CHARTRES		<u>ABONNEMENT ILLIMITE</u> 24h/24h ALSACE LORRAINE	
	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS
Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽¹⁾		Prix TTC ⁽¹⁾		Prix TTC ⁽¹⁾	
Mensuelle	68,00 €	80,00 €	50,00 €	85,00 €	85,00 €	SO
Mensuelle (sous-sol)	85,00 €					

Tranches horaires PARCS Catégorie usagers	<u>ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS</u> 24h/24h VICTOR HUGO		<u>ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS</u> 24h/24h ALLEES DE CHARTRES		<u>ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS</u> 24h/24h ALSACE LORRAINE	
	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS
Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽¹⁾		Prix TTC ⁽¹⁾		Prix TTC ⁽¹⁾	
Mensuelle	30,00 €		SO		SO	

Abonnements spéciaux:

Tranches horaires PARCS Catégorie usagers	<u>ABONNEMENT ETUDIANTS</u> 24h/24h VICTOR HUGO		<u>ABONNEMENT ETUDIANTS</u> 24h/24h ALLEES DE CHARTRES		<u>ABONNEMENT ETUDIANTS</u> 24h/24h ALSACE LORRAINE	
	ETUDIANTS		ETUDIANTS		ETUDIANTS	
Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽²⁾					
Mensuelle	70,00 €		50,00 €		SO	

Tranches horaires PARCS Catégorie usagers	<u>ABONNEMENT PMR</u> 24h/24h VICTOR HUGO		<u>ABONNEMENT PMR</u> 24h/24h ALLES DE CHARTRES		<u>ABONNEMENT PMR</u> 24h/24h ALSACE LORRAINE	
	PMR					
Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽¹⁾		Prix TTC ⁽¹⁾		Prix TTC ⁽¹⁾	
Mensuelle	68,00 €		50,00 €		SO	

3 - Fréquentation, occupation et recettes associées des parcs délégués¹⁰

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2017, l'activité de la DSP parc est majoritairement portée par le parc Allée de Chartres, la fréquentation du parc Victor Hugo étant ralentie compte tenu des travaux réalisés sur le parc et aux abords du parc.

<u>1/01/2017 au 31/03/2017</u>	HORAIRE		ABONNES	
PARCS	Fréquentation	Recettes € HT	Fréquentation (moyenne mois)	Recettes € HT
Allées de Chartres	24 237	130 362 €	378	74 485 €
Victor Hugo	6 650	30 423 €	468	89 291 €
Alsace Lorraine	0	0 €	93	19 974 €

¹⁰ Au regard des tableaux annuels d'exploitation figurant dans les rapports annuels du délégataire

III. ETAT, SECURITE ET QUALITE DU PARC DELEGUE ET DU SERVICE RENDU

1 - Travaux réalisés dans le cadre de la fin de contrat

A l'occasion du transfert de compétence à Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2016, il a été procédé à plusieurs visites contradictoires d'état des lieux, et à un audit technique avec le bureau d'étude Verdi, de façon à évaluer les travaux à réaliser sur chaque site afférant à la DSP Société des grands garages parkings de Bordeaux.

Suite aux différents audits, et pour des raisons ayant trait à l'historique des contrats successifs et à la durée réduite de la convention, délégataire et délégant ont été conduits à assurer la maîtrise d'ouvrage de certains travaux spécifiques jusqu'à la remise en gestion à Parcub Bordeaux Métropole au 1^{er} avril 2017.

• **Travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'exploitant SGGPB**

La dernière commission de sécurité réalisée en 2015, antérieurement au transfert de DSP, ayant émis un avis défavorable, les gestionnaires du contrat avaient acté la fermeture du sous-sol du parking Victor Hugo dans l'attente de travaux de mise aux normes (désenfumage et système de sécurité incendie).

En 2016, SGGPB a missionné le bureau d'étude Betem, par le biais d'un marché de travaux de près de 1,3 millions d'euros HT pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurité et de mise aux normes de ce parking, et sous certification du bureau de contrôle Socotec.

Dans ce cadre, Betem était également chargé par SGGPB de procéder, d'une part, à une étude de structure de l'ensemble des niveaux du parking, d'autre part, à la mise au point de l'agenda d'accessibilité (Ad'Ap) en application de la loi Handicap de 2005, sur les trois sites.

Ces travaux n'ont pu être tous achevés avant le 31 mars 2017, nouveau terme du contrat d'affermage, après sa prolongation maximale d'un an par délibération du Conseil de Métropole datée du 25 mars 2016. Au 1^{er} avril 2017, les trois ouvrages ont été remis en gestion à Parcub Bordeaux Métropole, qui reprend les obligations antérieures du délégataire SGGPB. Un protocole tripartite entre SGGPB, Bordeaux Métropole et Parcub Bordeaux Métropole a été signé afin de gérer la fin du contrat et garantir la continuité du service public.

• **Travaux sous maîtrise d'ouvrage du délégant**

Lorsque le contrat de DSP a été transféré à Bordeaux Métropole, au 1^{er} janvier 2016, certains investissements sur les ouvrages lui sont échus de plein droit, tel que prescrit dans le contrat d'affermage liant antérieurement la Ville de Bordeaux et SGGPB. La Métropole a donc assuré le financement des travaux de structure qui incombent au délégant sur Victor Hugo (étanchéité toiture, renforcement structure...) pour un montant total de 1,5 millions d'euros HT.

Dans ce cadre, la Direction des infrastructures et des déplacements a bénéficié de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et des marchés de la Direction des bâtiments (DB). La DB a assuré la conduite d'opération des projets suivants, en s'appuyant sur ses ressources propres.

• **Travaux réalisés**

Concernant le parc Victor Hugo, les travaux suivants ont été réalisés :

- Sous maîtrise d'œuvre d'Egis, reprise du complexe d'étanchéité de la toiture terrasse circulaire, avec les entreprises BTPS (étanchéité), Pépériot (asphalte) et Gallego (avaloirs d'eaux pluviales) pour un montant de 1,130 millions d'euros HT.

- Sous maîtrise d'œuvre de la DB (avec assistance du bureau d'étude Vivalto), renforcement de structure des poteaux du niveau 1, dont le degré coupe-feu a été porté à 90 minutes (CF1h30) pour faire suite aux conclusions de l'étude de structure menée par Betem pour SGGPB. Ces travaux, d'un montant global de 208k€ HT, ont été confiés à SPIE Batignolles (Maçonnerie), et ont nécessité l'intervention de Gallego (dévoisement du réseau d'eaux pluviales) et de Medina (adaptation de la serrurerie).
- Sous maîtrise d'œuvre de la DB, désamiantage pour un montant de 74k€ HT.

A noter que, suite à ces travaux, Bordeaux Métropole a relevé des défauts au niveau des asphaltes de la terrasse, qui sont apparus une fois actée la réception des travaux avec la société Pépériot. Une procédure a donc été diligentée pour définition des responsabilités et remise en état.

Concernant les parcs Alsace Lorraine et Victor Hugo, un audit de structure et programmation de travaux complémentaires, dans le cadre d'un marché d'étude de la société Verdi, a été réalisé pour un montant de 22 k€ HT et remis à Parcub pour que la Régie ait connaissance des interventions restant à réaliser.

- **Travaux pris en charge par la régie après le 1^{er} avril 2017**

Au terme des différents audits menés dans le cadre du transfert de ces équipements, il a été établi que Parcub Bordeaux Métropole prendrait en charge les travaux suivants :

- Sur Victor Hugo, achèvement de l'isolation coupe-feu (flocage et menuiseries) non traitée par SGGPB (non identifiée dans le programme initial), sous certaines rampes, et surtout par rapport aux volumes tiers (nouveau gymnase côté cours Victor Hugo, et logement de gardien du Palais des sports au niveau 2 du parking).
- Sur Alsace Lorraine, reprise des aciers et flocages des poteaux du niveau inférieur ; en attendant que le degré coupe-feu soit rétabli, la Régie a prévu de neutraliser les places du sous niveau -5.
- Sur les trois parcs, changement des systèmes de péage.

2 - Contrôle qualité des parcs gérés par la SGGPB

Les trois sites ont fait l'objet d'états des lieux spécifiques au 1^{er} trimestre 2017, pour être remis en gestion à Parcub Bordeaux Métropole au 1^{er} avril 2017. Ils ont donc alors été intégrés au plan qualité de la régie.

3 - Réclamations SGGPB sur le premier trimestre 2017

Sur le plan des réclamations, les usagers ont la possibilité d'enregistrer leurs remarques à l'accueil des parkings ou bien en contactant le délégant.

- **Enregistrées par le délégataire SGGPB**

Pour le 1^{er} trimestre 2017, 4 incidents ont fait l'objet d'un signalement sur le parking Victor Hugo, 1 sur Alsace Lorraine et 5 sur Allées de Chartres, souvent suite à des problèmes de péages, les appareils étant finalement changés début 2018.

- **Adressées au délégant**

Concernant la convention SGGPB, le délégant n'a pas reçu de réclamation pour la période.

IV. FINANCES DE LA DSP

1 - Vision budgétaire

Les flux financiers intervenant au titre de la DSP entre la société délégataire et la Métropole sont comptabilisés au budget principal. Les flux concernent la redevance d'exploitation et le remboursement de la taxe foncière et, spécifiquement pour la fin de la DSP, le remboursement de la caution.

1-1 - *Redevance d'exploitation*

En application du contrat d'affermage conclu, le délégataire verse annuellement deux types de redevance :

- une redevance fixe pour occupation du domaine public de 1 000 € ;
- une redevance d'exploitation composée d'une part fixe et d'une part variable assise sur le chiffre d'affaires des parcs.

Ainsi, au titre de l'exercice 2017, le délégataire a versé un montant de 253 642,67 € HT au titre des redevances décomposé comme suit :

REDEVANCE 2017						
TOTAL REDEVANCES D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION - décompte 2017						
Période du 1/01 au 31/03/2017 ⁽¹⁾						253 642,67 €
RODP						250,00 €
Redevance d'exploitation						253 392,67 €
Total décompte 2017						253 642,67 €
<small>(1) Le contrat de DSP est arrivé à échéance le 31/03/2017 - Avenant n°3</small>						
DETAIL PAR REDEVANCE:						
REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC						
<small>(Fondement: Article 16.1 du contrat d'affermage: 1000€ HT/an soumise à TVA)</small>						
Périodes prises en compte	Base annuelle (HT)	Base période (prorata aux 12èmes)				Total (HT)
du 1/01 au 31/03/2017 ⁽¹⁾	1 000,00 €	250,00 €				250,00 €
Total 2017	1 000,00 €	250,00 €				250,00 €
REDEVANCE ANNUELLE D'EXPLOITATION						
<small>(Fondement: Article 16.2 du contrat d'affermage: part fixe de 1million d'euros et part variable assise sur le chiffre d'affaires des parcs - soumise à TVA)</small>						
PART FIXE						
Périodes prises en compte	Base annuelle (HT)	Base période (prorata aux 12èmes)				Total (HT)
du 1/01 au 31/03/2017 ⁽¹⁾	1 000 000,00 €	250 000,00 €				250 000,00 €
Parc Victor Hugo	510 000,00 €	127 500,00 €				127 500,00 €
Parc Allées de Chartres	470 000,00 €	117 500,00 €				117 500,00 €
Parc Alsace Lorraine	20 000,00 €	5 000,00 €				5 000,00 €
Total Part Fixe	1 000 000,00 €	250 000,00 €				250 000,00 €
PART VARIABLE						
Périodes prises en compte	Base annuelle (HT)	Base période (prorata aux 12èmes)	CA HT parc	Part concernée	Coef	Total (HT)
<small>Fonction du CA HT, part des recettes supérieure à:</small>						
du 1/01 au 31/03/2017 ⁽¹⁾						
Victor Hugo	1 200 000 €	300 000,00 €	119 714,17 €	- €		
jusqu'à	1 250 000 €	312 500,00 €		- €	70%	- €
jusqu'à	1 300 000 €	325 000,00 €		- €	80%	- €
supérieur à	1 300 000 €	325 000,00 €		- €	90%	- €
Total Parc Victor Hugo						- €
Allées de Chartres Bristol	800 000 €	200 000,00 €	204 846,67 €	4 846,67 €		
jusqu'à	850 000 €	212 500,00 €		4 846,67 €	70%	3 392,67 €
jusqu'à	900 000 €	225 000,00 €		- €	80%	0,00 €
supérieur à	900 000 €	225 000,00 €		- €	90%	0,00 €
Total Parc Allées de Chartres						3 392,67 €
Total Part variable						3 392,67 €
TOTAL REDEVANCE D'EXPLOITATION						253 392,67 €
Parc Victor Hugo						127 500,00 €
Parc Allées de Chartres						120 892,67 €
Parc Alsace Lorraine						5 000,00 €

1-2 - *Remboursement de la taxe foncière*

Le délégataire ayant contractuellement la charge de tous les impôts et taxes liés à l'exploitation des sites de stationnements et liés à la propriété des immeubles exploités, il rembourse à Bordeaux Métropole la taxe foncière acquittée par elle et correspondant aux sites délégués.

Au titre de l'exercice 2017, le délégataire a versé un montant de 16 799,75 € correspondant aux taxes foncières des parcs délégués ramené au prorata de la période exploitée (1^{er} trimestre 2017).

1-3 - Remboursement de la caution

A la conclusion du contrat et aux fins de garantir la bonne exécution des obligations mises à sa charge, le délégataire a versé la somme de 175 000 € en cautionnement à la ville de Bordeaux. Cette somme a été transférée à Bordeaux Métropole lors du transfert de propriété des parcs et des contrats y afférents.

Comme prévu au contrat et compte tenu de l'établissement du solde définitif des comptes de la délégation, Bordeaux Métropole a versé au délégataire sortant la somme de 175 000 € correspondant au remboursement de la caution versée en début de délégation.

2 - Analyse financière et économique de la société délégataire

Conformément à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, le délégataire a l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur lequel se fonde la présente analyse.

Cette analyse porte sur l'année 2017, d'une durée de 3 mois, conformément au contrat de DSP.

Pour comparer des choses comparables l'exercice 2016 a été ramené à 3 mois (règle des 3/12).

Présentation du compte de résultat synthétique 2017 de la DSP SGGPB :

En € HT	2014	2015	2016	2016 ramené sur 3 mois	2017 3 mois	Δ 2016 (ramené à 3 mois) - 2017 (3 mois), en %
Recettes Victor Hugo	1 453 126	1 523 572	1 328 981	332 245	119 714	-63,97%
Recettes Alsace Lorraine	101 391	99 132	88 167	22 042	19 974	-9,38%
Recettes Chartres	973 577	980 340	851 645	212 911	204 847	-3,79%
Total recettes des 3 parcs	2 528 094	2 603 044	2 268 793	567 198	344 535	-39,26%
Total transfert de charges des 3 parcs	0	0	2 584	646	0	-100,00%
Charges d'exploitation Victor Hugo	569 651	610 028	1 288 570	322 143	763 390	136,97%
Charges d'exploitation Alsace Lorraine	85 457	76 119	87 464	21 866	18 881	-13,65%
Charges d'exploitation Chartres	193 746	196 351	196 852	49 213	46 392	-5,73%
Total charges d'exploitation des 3 parcs	848 854	882 498	1 572 886	393 222	828 663	110,74%
Dotation aux provisions pour renouvellement immos V. Hugo	72 000	72 000	199 780	49 945	0	-100,00%
Dotation aux provisions pour renouvellement immos A. Lorrain	4 000	4 000	1 000	250	0	-100,00%
Dotation aux provisions pour renouvellement immos Chartres	72 000	72 000	18 000	4 500	0	-100,00%
Total dotat° aux provisions renouvellement immos	148 000	148 000	218 780	54 695	0	-100,00%
Reprise de provisions gros travaux sur Victor Hugo	10 026	4 892	662 135	165 534	612 050	269,74%
Redevance Victor Hugo	723 205	786 215	611 084	152 771	127 500	-16,54%
Redevance Alsace Lorraine	21 000	21 000	21 000	5 250	5 250	0,00%
Redevance Chartres	610 360	617 306	506 316	126 579	120 893	-4,49%
Total redevances versées à la Ville	1 354 565	1 424 521	1 138 400	284 600	253 643	-10,88%
<i>Dont redevance fixe</i>	<i>1 001 000</i>	<i>1 001 000</i>	<i>1 001 002</i>	<i>250 251</i>	<i>250 250</i>	<i>0,00%</i>
<i>Dont redevance variable</i>	<i>353 565</i>	<i>423 521</i>	<i>137 398</i>	<i>34 350</i>	<i>3 393</i>	<i>-90,12%</i>
Total produits exceptionnels des 3 parcs	0	0	10 277	2 569	0	
Résultat avant IS Victor Hugo	98 296	60 221	-101 012	-25 253	-159 126	530,13%
Résultat avant IS Alsace Lorraine	-9 066	-1 987	-21 297	-5 324	-4 157	-21,92%
Résultat avant IS Chartres	97 471	94 683	136 032	34 008	37 562	10,45%
Total résultat avant IS des 3 parcs	186 701	152 917	13 723	3 431	-125 721	

Les recettes issues des 3 parkings sont en baisse de - 39,26 % (345 k€ en 2016 contre 567 k€ en 2016 ramené sur 3 mois) :

- 63,4 % sur Victor Hugo (en raison de la poursuite d'importants travaux de mise en sécurité incendie).
- 9,38 % sur Alsace Lorraine, (en raison de la neutralisation de certaines places et de travaux d'amélioration de sécurité incendie, de l'éclairage et de l'ascenseur).
- 3,79 % sur les Allées de Chartres (le contingentement du nombre d'abonnés entraîne une stagnation du chiffre d'affaires abonnés).

Ces recettes regroupent essentiellement 2 segments d'activités, dont les évolutions sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » (53 % du chiffre d'affaires total).
Ce dernier est en baisse maîtrisée de 5,24 % entre 2016 (ramené sur 3 mois) et 2017 (3 mois), du fait de la mise en place d'une liste d'attente pour les abonnements, en raison de la baisse de la capacité d'accueil du parc Victor Hugo, mais également sur le parc Allées de Chartres et le garage Alsace Lorraine.
- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » (47 % du chiffre d'affaires total).
Celui-ci diminue fortement compte tenu des travaux importants limitant l'accessibilité du parc Victor Hugo.

Parmi les charges associées à la DSP, on notera :

- des charges d'exploitation en très forte augmentation (829 k€ en 2017 contre 220 k€ en 2015 ramené sur 3 mois). Ces charges incluent notamment la réalisation de nombreux travaux sur le parking Victor Hugo pour un montant de 660 k€.

Conformément à l'article 3.5 et l'annexe 1 de l'avenant n°3, les travaux à la charge du Fermier ont été financés par la provision pour gros travaux restante au 31 décembre 2016 et sur le résultat de la délégation.

Par exception, ces travaux, de par leur nature de charges d'exploitation, ne donnent pas lieu à amortissement.

Récapitulatif des travaux Victor Hugo :

Intitulé des travaux	Travaux Prévus (Annexe 1 Avenant 3)	Travaux Réalisés
	Travaux à la charge du fermier 2016-2017	2016-2017
Renouvellement des installations électriques, courants forts et courants faibles	160 000 €	727 843 €
Protection contre l'incendie des structures - Flocage	1 040 000 €	513 606 €
Etudes / Contrôles	44 000 €	70 216 €
Gros entretien (Reprises gardres corps, portes CF, ...)		44 865 €
TOTAL	1 244 000 €	1 356 530 €
		Dont 660 k€ sur 2017
	Soit + 112 530 € (+9%)	

- Notons que le montant de redevance (fixe et variable) versée à Bordeaux Métropole dans le cadre de la DSP (254 k€ en 2017 (3 mois) contre 1 138 k€/4 = 284 k€ en 2016 (ramené sur 3 mois)), a diminué en raison de la baisse d'activité sur Victor Hugo causée par les travaux.
- L'année 2017 est également marquée par une reprise de provisions pour le solde afin de financer le montant des travaux sur 2017.

Le solde des travaux à financer, a été prélevé sur le résultat de l'exercice, qui se trouvant être négatif, a été imputé sur le report à nouveau, constitué par les résultats des exercices précédents.

En €	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Provision Renouvellement immobilisations	0			0
Provision pour grosses réparations et gros travaux	634 787		634 787	0
TOTAL PROVISION POUR CHARGES	634 787	0	634 787	0
		# 681	# 781	

Il ressort de ces principaux éléments un résultat de la DSP avant impôts de - 126 k€ en 2017, contre 14 k€ en 2016.

En résumé

La Régie Parcup a été créée par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004 du Conseil de Bordeaux Métropole et est administrée par un conseil d'administration composée de conseillers métropolitains.

Le champ d'intervention de la régie, déterminé par ses statuts révisés au 10 avril 2015, porte sur les services de stationnement et de fourrière.

Concernant le service industriel et commercial de stationnement, les parcs de stationnement gérés par la Régie sont majoritairement des parcs appartenant à la Métropole et qui lui ont été confiés à sa création. Cependant, le patrimoine public géré par la Régie connaît une expansion récente, du fait notamment de l'ouverture des premiers projets de construction sous maîtrise d'ouvrage propre ou déléguée Parcup (Paludate Saint Jean, Bègles les Sécheries, Floirac Arena et Beaujon). Tout parc confondu, en ce compris les parcs qui ne sont pas de compétence métropolitaine, au 31 décembre 2017, Parcup gérait 28 parkings représentant une capacité de 12 205 places. 7 nouveaux parkings ont intégré le périmètre de Parcup sur l'exercice 2017 : le parking Paludate Saint Jean, Victor Hugo, Allées de Chartres, Alsace Lorraine, UGC Talence, Mégarama et Rue de Bègles à Bordeaux. Par ailleurs, des projets ont été menés et ont avancés sur 2017, notamment Grand Parc et parking de l'Aréna.

L'activité des parcs publics gérés par Parcup au 31/12/2017 connaît une progression tant du point de vue de la fréquentation que des recettes et qu'il s'agisse des données horaires ou abonnés par rapport à 2016, et alors même que la réévaluation des tarifs a été modérée (uniquement les abonnements). Cette situation doit néanmoins être nuancée compte tenu de l'ouverture récente de certains parcs.

Le chiffre d'affaires 2017 atteint 17 911 K€ et progresse de 21.5 % grâce notamment à l'intégration dans le périmètre de Parcup des parkings sus cités. Le chiffre d'affaires est également constitué de refacturations du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) stationnement vers le Service Public Administratif (SPA) de la fourrière afin de constater l'utilisation de 3 parkings de stationnement pour les besoins de l'activité fourrière ainsi que la mutualisation d'une partie du personnel.

La section de fonctionnement dégage un résultat positif de 1 988 K€ avec un excédent de fonctionnement reporté de 5 744 K€. Quant à la section d'investissement, le résultat de l'année 2017 s'établit à - 3 500 K€ avec un excédent d'investissement reporté de 7 957 K€.

Par sa capacité d'autofinancement, Parcup tend à assurer la couverture de ses dotations aux amortissements. Le niveau de trésorerie s'établit à plus de 18,8 M€ au 31 décembre 2017.

La capacité de la Régie à investir doit être exploitée, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Concernant le service administratif de la fourrière, la gestion a été transférée à Parcup depuis le 1er janvier 2011, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010. Une comptabilité spécifique est tenue pour le SPA-Fourrière, en application de l'instruction M14, alors que le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) des Stationnements suit la M4.

Globalement, l'année 2017 a été marquée par la régularisation des écritures concernant l'avance remboursable octroyée à la fourrière lors de la création de la régie en 2011 et les remboursements effectués par Parcup fourrière ayant engendré un résultat de la section d'exploitation de 382 K€ et un résultat de la section d'investissement de - 377 K€.

I. CADRE D'INTERVENTION

1 - Environnement statutaire

La Communauté Urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015, a décidé, par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, de mettre en place une régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement. La régie « PARCUB », qui est dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, « assure la mission d'exploitation de l'ensemble des parcs de stationnement public de Bordeaux Métropole à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public » (article 1er des statuts de Parclub).

Depuis le 1er janvier 2011, la gestion de la fourrière (Service Public Administratif) a été transférée à Parclub, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010.

Parclub est donc devenu un établissement public à double visage, exerçant une activité industrielle et commerciale de stationnement (SPIC) ainsi qu'une activité de gestion du service public administratif de la fourrière (SPA).

Les statuts en vigueur de la Régie, adoptés par délibération n°2015/0119 du conseil de la Métropole du 10 avril 2015, déterminent le champ d'intervention de la régie :

- En matière de stationnement, l'exploitation, la construction, l'acquisition de parcs de stationnement ou parcs relais ; la création ou la gestion d'espaces de stationnement pour les deux roues ; toutes activités annexes se rapportant au stationnement et toutes prestations intellectuelles touchant au stationnement.
- En matière de fourrière, l'exploitation du service public de Bordeaux Métropole.

Dans ce cadre, le service de stationnement de la Régie est constitué :

- De parcs propriétés de la Métropole confiés à la Régie par mise en affectation ou convention de gestion ;
- De parcs propriété de la Régie ;
- De parcs concédés ou confiés à la Régie.

2 - Composition et schéma organisationnel

La régie Parclub est un établissement public à personnalité morale et autonomie financière rattachée à la Métropole.

Elle est administrée par un Conseil d'administration de 11 membres désignés par le Conseil de la Métropole et choisis en son sein, son Président et un directeur.

Dotée de moyens propres, elle assure l'ensemble des missions nécessaires à l'exploitation des parcs de stationnement, à l'exception des travaux objet de marchés.

S'agissant des parcs propriétés de la Métropole dont elle assure la gestion, de manière générale, elle est responsable tant de l'exploitation que de l'entretien, de la réparation et du renouvellement des équipements.

Elle perçoit l'ensemble des recettes issues de l'exploitation des parcs et en fixe les tarifs.

II. ACTIVITES DE LA REGIE

1 - Caractéristiques des parcs publics gérés par la régie Parcub

	Nom usuel du parc	Adresses
METROPOLE	SIEGE SOCIAL	9 Terrasse Front du Médoc - 33000 BORDEAUX
PARCS METROPOLE	GAMBETTA	rue Edmond Michelet - 33000 BORDEAUX (17)
	GAMBETTA VELOS	rue Edmond Michelet - 33000 BORDEAUX
	PEY BERLAND	Place Pey-Berland - 33000 BORDEAUX (17 rue du père Louis de Jabrun)
	REPUBLIQUE	Place de la République - 33000 BORDEAUX
	CCM	Rue Révérend-Père Dieuzayde et Rue Claude Bonnier - 33000 BORDEAUX
	LHOTE	Rue Lhôte - 33000 BORDEAUX (5)
	FRONT DU MEDOC	Rue Robert Lateulade (parc public) et rue Claude Bonnier (parc privé) 33000 BORDEAUX (Terrasse Front du Médoc)
	CITE MONDIALE	20 Quai des Chartrons - 33000 BORDEAUX
	VICTOIRE	Place de la Victoire - 33000 BORDEAUX
	HUIT MAI 1945	Rue Jean Fleuret et Cours du Maréchal Juin - 33000 BORDEAUX (9 terrasse du mai 45)
	PORTE DE BORDEAUX	48 rue du Général Larminat - 33000 BORDEAUX
	BERGONIE	Cours de l'Argonne - 33000 BORDEAUX
	PESSAC	Rue des Poilus - 33600 PESSAC (16)
	MERIGNAC	Place Charles de Gaulle - 33700 MERIGNAC (19)
	BARRIERE DU MEDOC	Avenue de la Libération - 33110 LE BOUSCAT (43)
	VICTOR HUGO	Cours victor Hugo à Bordeaux REPRISE 1ER AVRIL 2017
	ALSACE LORRAINE	Cours Alsace Lorraine à Bordeaux REPRISE 1ER AVRIL 2017
	BEAUJON	angle rues Nicolas Beaujon et Croix de Seguey - 33000 BORDEAUX - OUVERTURE NOVEMBRE 2016
	ALLEE DE CHARTRES	Allée de Chartres à Bordeaux REPRISE 1ER AVRIL 2017
	CROIX DE SEGUEY	Rue Croix de Seguey - 33000 BORDEAUX
IDDAC	44 rue Laharpe - 33110 le bouscat OUVERTURE NOVEMBRE 2016	
PARCS PARCUB	BEGLES SECHERIES	7 allée des Francs - 33130 BEGLES - OUVERTURE FEVRIER 2016
	CHÂTEAU DESCAS	Quai de Paludate - 33000 BORDEAUX
	GARE SAINT JEAN	Gare Saint Jean - 33000 BORDEAUX
	BONNAC	Bonnac - 33000 BORDEAUX
	PALUDATE SAINT JEAN	1 passage des arts - OUVERTURE MARS 2017
	QUAI DE FLOIRAC	ZAC des Quais - Avenue Alfonséa - 33270 FLOIRAC - Livraison prévue FIN 2017/DEBUT 2018
	GRAND PARC	livraison prévue mi 2019
	MARIE BRIZARD	Livraison prévue 2ème trimestre 2019

La majorité des parkings publics gérés par Parcub appartiennent au patrimoine de la Métropole et sont situés sur la ville centre de la Métropole.

Après une période de stabilité, la croissance du patrimoine public géré par Parcub a été importante sur les deux dernières années :

- 2016 *Parkings métropolitains Beaujon et IDDAC ;
*Parking de la Régie Bègles Sécherries.
- 2017 : *Parkings métropolitains Alsace Lorraine, Victor Hugo et Allée de Chartres
*Parking de la Régie Paludate Saint Jean.

Le parking Allées de Chartres dispose d'emplacements pour les cars de tourisme et, depuis 2016 ,le parking Descas pour les cars de lignes inter-urbaines (dits Macron).

PARCS GESTION PARCUB	Commune	Mise en Service	Type parc	Nbre de niveaux	Total places VL	Dont places PMR	Dont places VL électrique	Places 2 roues à moteur	Total places vélo
Gambetta	BORDEAUX	1981	Enterré	3	480	10	4	27	98
Pey Berland/St Christoly	BORDEAUX	1984	Enterré	3	660	20	4	30	30
République	BORDEAUX	1980	Enterré	3	412	8	3	0	0
Cité mondiale	BORDEAUX	1992	Enterré	4	849	15	4	0	0
Front du Médoc	BORDEAUX	1977	Silo	3	1059	12	8	57	69
Victoire	BORDEAUX	1984	Enterré	3	473	9	2	10	60
Centre commercial Mériadeck	BORDEAUX	1980	Mixte	5	1285	32	4	38	32
Bonnac	BORDEAUX	2009	Enterré	1	174	4	2	0	6
Lhote	BORDEAUX	2004	Silo	4	111	3	1	4	48
Saint Jean	BORDEAUX	1990	Enterré	4	542	12	10	0	0
Huit mai 45	BORDEAUX	1979	Silo	3	696	10	4	26	40
Porte de Bordeaux	BORDEAUX	1992	Enterré	4	724	6	6	0	56
Bergonié	BORDEAUX	2002	Enterré	1	66	0	0	0	0
Croix de Seguey	BORDEAUX	2003	Surface	1	51	2	0	0	0
Barrière du Médoc	LE BOUSCAT	1974	Enterré	2	138	3	0	0	0
Mérignac Charles de Gaulle	MERIGNAC	1985	Enterré	3	289	6	3	14	32
Pessac Centre	PESSAC	1985	Enterré	3	345	6	6	10	28
Descas	BORDEAUX	2014	Enclos	1	158	4	0	0	0
Bègles Sècheries	BEGLES	2016	Silo	3	405	8	8	6	32
Beaujon	BORDEAUX	2016	Silo	3	92	2	2	0	20
Iddac	LE BOUSCAT	2016	Surface	1	82	2	0	0	0
Victor Hugo	BORDEAUX	1978	Silo	7	712	5	4	21	40
Alsace Lorraine	BORDEAUX	1983	Enterré	5	128	0	0	0	0
Allées de Chartres	BORDEAUX	2005	Surface	1	395	4	2	0	0

Le patrimoine a été globalement déclaré accessible en dehors des ascenseurs qui nécessitaient de lourds travaux sur les parcs anciens. Front du Médoc, République, Saint Jean, Mériadeck ont été réalisés en 2018. 8 mai 1945 et Victor Hugo font l'objet de programmation sur 2019.

2 - Tarifs

La régie Parcub, établissement public à personnalité morale et autonomie financière, est compétente en matière de fixation des tarifs, qu'il s'agisse de ses propres parcs, des parcs mis en affectation ou confiés par convention de gestion par Bordeaux Métropole.

2-1 - Tarifs Horaires

Les tarifs Horaires, globalement stables depuis 2012, ont connu une modification majeure au 1^{er} janvier 2016 avec la mise en place de la tarification au quart d'heure, qui n'a cependant pas été pénalisante pour la majorité des usagers. Ceux-ci n'ont pas été réévalués pour 2017.

Les principaux tarifs horaires sont les suivants :

GRILLE TARIFAIRE POUR 2016 (EUROS TTC)
Parcs PARCUB

TARIFS USAGERS HORAIRES (au 1er janvier 2016)

HYPERCENTRE - CENTRE <i>Tranches horaires</i>	TARIF JOUR <i>De 7h00 à 20h00</i> FRONT DE MEDOC - GAMBETTA - REPUBLIQUE - PEY BERLAND - CITE MONDIALE - VICTOIRE MERIADECK (HORS H. OUVERTURE CENTRE COMMERCIAL)	TARIF JOUR <i>De 7h00 à 20h00</i> 8 MAI 45 - PORTE DE BORDEAUX	FORFAIT NUIT <i>De 20h00 à 7h00</i> HYPERCENTRE - CENTRE
	PARCS		

Durée de stationnement ⁽¹⁾	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾
	De	à	Valeur	(Valeurs pas cumulées)	De	à	Valeur	(Valeurs pas cumulées)	De	à	Valeur	(Valeurs pas cumulées)
De 0 min à 15 min	0	15	0,60 €	0,60 €	0	15	0,60 €	0,60 €	0	15	1,50 €	1,50 €
De 15 min à 30 min	15	30	0,60 €	1,20 €	15	30	0,60 €	1,20 €	15	30	1,50 €	3,00 €
De 30 min à 45 min	30	45	0,60 €	1,80 €	30	45	0,40 €	1,60 €	30	45	0,50 €	3,50 €
De 45 min à 60 min	45	60	0,60 €	2,40 €	45	60	0,40 €	2,00 €	45	60	0,50 €	4,00 €
De 1h00 à 1h15	60	75	0,80 €	3,20 €	60	75	0,90 €	2,90 €	60	75	0,50 €	4,50 €
De 1h15 à 1h30	75	90	0,80 €	4,00 €	75	90	0,40 €	3,30 €	75	90	0,50 €	5,00 €
De 1h30 à 1h45	90	105	0,80 €	4,80 €	90	105	0,40 €	3,70 €	90	105	- €	5,00 €
De 1h45 à 2h00	105	120	0,40 €	5,20 €	105	120	0,40 €	4,10 €	105	120	- €	5,00 €
De 2h00 à 2h15	120	135	0,60 €	5,80 €	120	135	0,40 €	4,50 €	120	135	- €	5,00 €
De 2h15 à 2h30	135	150	0,50 €	6,30 €	135	150	0,40 €	4,90 €	135	150	- €	5,00 €
De 2h30 à 2h45	150	165	0,50 €	6,80 €	150	165	0,40 €	5,30 €	150	165	- €	5,00 €
De 2h45 à 3h00	165	180	0,50 €	7,30 €	165	180	0,40 €	5,70 €	165	180	- €	5,00 €
De 3h00 à 3h15	180	195	0,50 €	7,80 €	180	195	0,40 €	6,10 €	180	195	- €	5,00 €
De 3h15 à 3h30	195	210	0,50 €	8,30 €	195	210	0,40 €	6,50 €	195	210	- €	5,00 €
De 3h30 à 3h45	210	225	0,50 €	8,80 €	210	225	0,40 €	6,90 €	210	225	- €	5,00 €
De 3h45 à 4h00	225	240	0,50 €	9,30 €	225	240	0,40 €	7,30 €	225	240	- €	5,00 €
De 4h00 à 4h15	240	255	0,50 €	9,80 €	240	255	0,40 €	7,70 €	240	255	- €	5,00 €
De 4h15 à 4h30	255	270	0,50 €	10,30 €	255	270	0,40 €	8,10 €	255	270	- €	5,00 €
De 4h30 à 4h45	270	285	0,50 €	10,80 €	270	285	0,40 €	8,50 €	270	285	- €	5,00 €
De 4h45 à 5h00	285	300	0,50 €	11,30 €	285	300	0,40 €	8,90 €	285	300	- €	5,00 €
De 5h00 à 5h15	300	315	0,50 €	11,80 €	300	315	0,40 €	9,30 €	300	315	- €	5,00 €
De 5h15 à 5h30	315	330	0,50 €	12,30 €	315	330	0,40 €	9,70 €	315	330	- €	5,00 €
De 5h30 à 5h45	330	345	0,50 €	12,80 €	330	345	0,40 €	10,10 €	330	345	- €	5,00 €
De 5h45 à 6h00	345	360	0,50 €	13,30 €	345	360	0,40 €	10,50 €	345	360	- €	5,00 €
De 6h00 à 6h15	360	375	0,50 €	13,80 €	360	375	0,40 €	10,90 €	360	375	- €	5,00 €
De 6h15 à 6h30	375	390	0,50 €	14,30 €	375	390	0,40 €	11,30 €	375	390	- €	5,00 €
De 6h30 à 6h45	390	405	0,50 €	14,80 €	390	405	0,40 €	11,70 €	390	405	- €	5,00 €
De 6h45 à 7h00	405	420	0,50 €	15,30 €	405	420	0,40 €	12,10 €	405	420	- €	5,00 €
De 7h00 à 7h15	420	435	0,50 €	15,80 €	420	435	0,40 €	12,50 €	420	435	- €	5,00 €
De 7h15 à 7h30	435	450	0,50 €	16,30 €	435	450	0,40 €	12,90 €	435	450	- €	5,00 €
De 7h30 à 7h45	450	465	0,50 €	16,80 €	450	465	0,40 €	13,30 €	450	465	- €	5,00 €
De 7h45 à 8h00	465	480	0,50 €	17,30 €	465	480	0,40 €	13,70 €	465	480	- €	5,00 €
De 8h00 à 8h15	480	495	0,50 €	17,80 €	480	495	0,40 €	14,10 €	480	495	- €	5,00 €
De 8h15 à 8h30	495	510	0,50 €	18,30 €	495	510	0,40 €	14,50 €	495	510	- €	5,00 €
De 8h30 à 8h45	510	525	0,50 €	18,80 €	510	525	0,40 €	14,90 €	510	525	- €	5,00 €
De 8h45 à 9h00	525	540	0,20 €	19,00 €	525	540	0,40 €	15,30 €	525	540	- €	5,00 €
De 9h00 à 9h15	540	555	- €	19,00 €	540	555	0,40 €	15,70 €	540	555	- €	5,00 €
De 9h15 à 9h30	555	570	- €	19,00 €	555	570	0,40 €	16,10 €	555	570	- €	5,00 €
De 9h30 à 9h45	570	585	- €	19,00 €	570	585	0,40 €	16,50 €	570	585	- €	5,00 €
De 9h45 à 10h00	585	600	- €	19,00 €	585	600	0,40 €	16,90 €	585	600	- €	5,00 €
De 10h00 à 10h15	600	615	- €	19,00 €	600	615	0,40 €	17,30 €	600	615	- €	5,00 €
De 10h15 à 10h30	615	630	- €	19,00 €	615	630	0,40 €	17,70 €	615	630	- €	5,00 €
De 10h30 à 10h45	630	645	- €	19,00 €	630	645	0,30 €	18,00 €	630	645	- €	5,00 €
De 10h45 à 11h00	645	660	- €	19,00 €	645	660	- €	18,00 €	645	660	- €	5,00 €
De 11h00 à 11h15	660	675	- €	19,00 €	660	675	- €	18,00 €				
De 11h15 à 11h30	675	690	- €	19,00 €	675	690	- €	18,00 €				
De 11h30 à 11h45	690	705	- €	19,00 €	690	705	- €	18,00 €				
De 11h45 à 12h00	705	720	- €	19,00 €	705	720	- €	18,00 €				
De 12h00 à 12h15	720	735	- €	19,00 €	720	735	- €	18,00 €				
De 12h15 à 12h30	735	750	- €	19,00 €	735	750	- €	18,00 €				
De 12h30 à 12h45	750	765	- €	19,00 €	750	765	- €	18,00 €				
De 12h45 à 13h00	765	780	- €	19,00 €	765	780	- €	18,00 €				
PLAFOND 24h				19,00 €				18,00 €				

PERIPHERIE

Tranches horaires

PARCS

TARIF JOUR De 7h00 à 20h00 PESSAC CENTRE - MERIGNAC CENTRE		
--	--	--

TARIF JOUR De 7h00 à 19h00 LE BOUSCAT - BEGLES LES SECHERIES		
--	--	--

FORFAIT NUIT De 19h00 à 7h00 PERIPHERIE		
---	--	--

Durée de stationnement ⁽¹⁾	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾
	De	à	Valeur	(Valeurs pas cumulées)	De	à	Valeur	(Valeurs pas cumulées)	De	à	Valeur	(Valeurs pas cumulées)
De 0 min à 15 min	0	15	- €	- €	0	15	0,40 €	0,40 €	0	15	1,00 €	1,00 €
De 15 min à 30 min	15	30	- €	- €	15	30	0,30 €	0,70 €	15	30	1,00 €	2,00 €
De 30 min à 45 min	30	45	- €	- €	30	45	0,30 €	1,00 €	30	45	1,00 €	3,00 €
De 45 min à 60 min	45	60	- €	- €	45	60	0,30 €	1,30 €	45	60	- €	3,00 €
De 1h00 à 1h15	60	75	1,50 €	1,50 €	60	75	0,30 €	1,60 €	60	75	- €	3,00 €
De 1h15 à 1h30	75	90	0,50 €	2,00 €	75	90	0,30 €	1,90 €	75	90	- €	3,00 €
De 1h30 à 1h45	90	105	0,50 €	2,50 €	90	105	0,30 €	2,20 €	90	105	- €	3,00 €
De 1h45 à 2h00	105	120	0,50 €	3,00 €	105	120	0,30 €	2,50 €	105	120	- €	3,00 €
De 2h00 à 2h15	120	135	0,50 €	3,50 €	120	135	0,30 €	2,80 €	120	135	- €	3,00 €
De 2h15 à 2h30	135	150	0,50 €	4,00 €	135	150	0,30 €	3,10 €	135	150	- €	3,00 €
De 2h30 à 2h45	150	165	0,50 €	4,50 €	150	165	0,30 €	3,40 €	150	165	- €	3,00 €
De 2h45 à 3h00	165	180	0,50 €	5,00 €	165	180	0,30 €	3,70 €	165	180	- €	3,00 €
De 3h00 à 3h15	180	195	0,50 €	5,50 €	180	195	0,30 €	4,00 €	180	195	- €	3,00 €
De 3h15 à 3h30	195	210	0,50 €	6,00 €	195	210	0,30 €	4,30 €	195	210	- €	3,00 €
De 3h30 à 3h45	210	225	0,50 €	6,50 €	210	225	0,30 €	4,60 €	210	225	- €	3,00 €
De 3h45 à 4h00	225	240	0,50 €	7,00 €	225	240	0,30 €	4,90 €	225	240	- €	3,00 €
De 4h00 à 4h15	240	255	0,50 €	7,50 €	240	255	0,30 €	5,20 €	240	255	- €	3,00 €
De 4h15 à 4h30	255	270	0,50 €	8,00 €	255	270	0,30 €	5,50 €	255	270	- €	3,00 €
De 4h30 à 4h45	270	285	- €	8,00 €	270	285	0,30 €	5,80 €	270	285	- €	3,00 €
De 4h45 à 5h00	285	300	- €	8,00 €	285	300	0,30 €	6,10 €	285	300	- €	3,00 €
De 5h00 à 5h15	300	315	- €	8,00 €	300	315	0,30 €	6,40 €	300	315	- €	3,00 €
De 5h15 à 5h30	315	330	- €	8,00 €	315	330	0,30 €	6,70 €	315	330	- €	3,00 €
De 5h30 à 5h45	330	345	- €	8,00 €	330	345	0,30 €	7,00 €	330	345	- €	3,00 €
De 5h45 à 6h00	345	360	- €	8,00 €	345	360	0,30 €	7,30 €	345	360	- €	3,00 €
De 6h00 à 6h15	360	375	- €	8,00 €	360	375	0,30 €	7,60 €	360	375	- €	3,00 €
De 6h15 à 6h30	375	390	- €	8,00 €	375	390	0,30 €	7,90 €	375	390	- €	3,00 €
De 6h30 à 6h45	390	405	- €	8,00 €	390	405	0,10 €	8,00 €	390	405	- €	3,00 €
De 6h45 à 7h00	405	420	- €	8,00 €	405	420	- €	8,00 €	405	420	- €	3,00 €
De 7h00 à 7h15	420	435	- €	8,00 €	420	435	- €	8,00 €	420	435	- €	3,00 €
De 7h15 à 7h30	435	450	- €	8,00 €	435	450	- €	8,00 €	435	450	- €	3,00 €
De 7h30 à 7h45	450	465	- €	8,00 €	450	465	- €	8,00 €	450	465	- €	3,00 €
De 7h45 à 8h00	465	480	- €	8,00 €	465	480	- €	8,00 €	465	480	- €	3,00 €
De 8h00 à 8h15	480	495	- €	8,00 €	480	495	- €	8,00 €	480	495	- €	3,00 €
De 8h15 à 8h30	495	510	- €	8,00 €	495	510	- €	8,00 €	495	510	- €	3,00 €
De 8h30 à 8h45	510	525	- €	8,00 €	510	525	- €	8,00 €	510	525	- €	3,00 €
De 8h45 à 9h00	525	540	- €	8,00 €	525	540	- €	8,00 €	525	540	- €	3,00 €
De 9h00 à 9h15	540	555	- €	8,00 €	540	555	- €	8,00 €	540	555	- €	3,00 €
De 9h15 à 9h30	555	570	- €	8,00 €	555	570	- €	8,00 €	555	570	- €	3,00 €
De 9h30 à 9h45	570	585	- €	8,00 €	570	585	- €	8,00 €	570	585	- €	3,00 €
De 9h45 à 10h00	585	600	- €	8,00 €	585	600	- €	8,00 €	585	600	- €	3,00 €
De 10h00 à 10h15	600	615	- €	8,00 €	600	615	- €	8,00 €	600	615	- €	3,00 €
De 10h15 à 10h30	615	630	- €	8,00 €	615	630	- €	8,00 €	615	630	- €	3,00 €
De 10h30 à 10h45	630	645	- €	8,00 €	630	645	- €	8,00 €	630	645	- €	3,00 €
De 10h45 à 11h00	645	660	- €	8,00 €	645	660	- €	8,00 €	645	660	- €	3,00 €
De 11h00 à 11h15	660	675	- €	8,00 €	660	675	- €	8,00 €	660	675	- €	3,00 €
De 11h15 à 11h30	675	690	- €	8,00 €	675	690	- €	8,00 €	675	690	- €	3,00 €
De 11h30 à 11h45	690	705	- €	8,00 €	690	705	- €	8,00 €	690	705	- €	3,00 €
De 11h45 à 12h00	705	720	- €	8,00 €	705	720	- €	8,00 €	705	720	- €	3,00 €
PLAFOND 24h				8,00 €				8,00 €				

SPECIFIQUES

Tranches horaires

PARCS**TARIF JOUR**

Heures d'ouverture du centre commercial

CENTRE COMMERCIAL MERIADECK

Durée de stationnement ⁽¹⁾	Pas (15 min)			Prix TTC ⁽²⁾ <i>(Valeurs pas cumulées)</i>
	De	à	Valeur	
De 0 min à 15 min	0	15	- €	- €
De 15 min à 30 min	15	30	- €	- €
De 30 min à 45 min	30	45	- €	- €
De 45 min à 60 min	45	60	- €	- €
De 1h00 à 1h15	60	75	- €	- €
De 1h15 à 1h30	75	90	- €	- €
De 1h30 à 1h45	90	105	2,40 €	2,40 €
De 1h45 à 2h00	105	120	0,20 €	2,60 €
De 2h00 à 2h15	120	135	2,00 €	4,60 €
De 2h15 à 2h30	135	150	0,20 €	4,80 €
De 2h30 à 2h45	150	165	0,20 €	5,00 €
De 2h45 à 3h00	165	180	0,20 €	5,20 €
De 3h00 à 3h15	180	195	1,80 €	7,00 €
De 3h15 à 3h30	195	210	0,20 €	7,20 €
De 3h30 à 3h45	210	225	0,20 €	7,40 €
De 3h45 à 4h00	225	240	0,20 €	7,60 €
De 4h00 à 4h15	240	255	0,20 €	7,80 €
De 4h15 à 4h30	255	270	0,50 €	8,30 €
De 4h30 à 4h45	270	285	0,50 €	8,80 €
De 4h45 à 5h00	285	300	0,50 €	9,30 €
De 5h00 à 5h15	300	315	0,50 €	9,80 €
De 5h15 à 5h30	315	330	0,50 €	10,30 €
De 5h30 à 5h45	330	345	0,50 €	10,80 €
De 5h45 à 6h00	345	360	0,50 €	11,30 €
De 6h00 à 6h15	360	375	0,50 €	11,80 €
De 6h15 à 6h30	375	390	0,50 €	12,30 €
De 6h30 à 6h45	390	405	0,50 €	12,80 €
De 6h45 à 7h00	405	420	0,50 €	13,30 €
De 7h00 à 7h15	420	435	0,50 €	13,80 €
De 7h15 à 7h30	435	450	0,50 €	14,30 €
De 7h30 à 7h45	450	465	0,50 €	14,80 €
De 7h45 à 8h00	465	480	0,50 €	15,30 €
De 8h00 à 8h15	480	495	0,50 €	15,80 €
De 8h15 à 8h30	495	510	0,50 €	16,30 €
De 8h30 à 8h45	510	525	0,50 €	16,80 €
De 8h45 à 9h00	525	540	0,50 €	17,30 €
De 9h00 à 9h15	540	555	0,50 €	17,80 €
De 9h15 à 9h30	555	570	0,50 €	18,30 €
De 9h30 à 9h45	570	585	0,70 €	19,00 €
De 9h45 à 10h00	585	600	- €	19,00 €
De 10h00 à 10h15	600	615	- €	19,00 €
De 10h15 à 10h30	615	630	- €	19,00 €
De 10h30 à 10h45	630	645	- €	19,00 €
De 10h45 à 11h00	645	660	- €	19,00 €
De 11h00 à 11h15	660	675	- €	19,00 €
De 11h15 à 11h30	675	690	- €	19,00 €
De 11h30 à 11h45	690	705	- €	19,00 €
De 11h45 à 12h00	705	720	- €	19,00 €
De 12h00 à 12h15	720	735	- €	19,00 €
De 12h15 à 12h30	735	750	- €	19,00 €
De 12h30 à 12h45	750	765	- €	19,00 €
De 12h45 à 13h00	765	780	- €	19,00 €
PLAFOND 24h				19,00 €

2-2 - Abonnements

Les tarifs abonnements connaissent des hausses limitées. Les abonnements 24h/24 non résidents n'ont pas évolué sur 2017 alors que les abonnements résidents subissent une légère progression (de +0,68% à +2,74%)

Les principaux tarifs abonnements sont les suivants :

	Hypercentre ¹¹	Centre	Périphérie
Abonnement 24h/24 non résidents	121,09 € TTC	96,04 € TTC	60,55 € TTC
Abonnement 24h/24 résidents	75,00 € TTC	61,00 € TTC	40,60 € TTC

3 - Fréquentation, occupation et recettes associées des parcs exploités¹²

L'activité horaire des parcs publics gérés au 31 décembre 2017 par Parcub est en légère progression par rapport à 2016 (augmentation de la fréquentation en nombre d'entrées de 2,22%). Néanmoins cette progression doit être relativisée compte tenu de l'ouverture ou de la reprise de nouveaux parcs ainsi que des travaux menés sur la fin de l'année 2016 et sur 2017 (IDDAC, Beaujon, Paludate Saint Jean, Victor Hugo, Allée de Chartres). Ainsi, à parc constant, l'activité horaire serait en léger repli (-0,6%).

L'activité abonnements des parcs publics gérés au 31/12/2017 par Parcub est en progression par rapport à 2016 tant du point de vue des abonnements résidents que des abonnements non résidents (augmentation de la fréquentation globale de 5,75%). L'augmentation récente du nombre de parcs gérés par Parcub participe également et en partie à cette progression.

Compte tenu de ces éléments, les recettes globales Horaires et Abonnés des parcs publics gérés par Parcub au 31/12/2017 sont en augmentation (+7,91% par rapport à 2016)

[NB. Les recettes des parcs prises en compte portent sur la totalité des exercices 2016 et 2017 indépendamment de la date de prise de gestion de ces parcs par Parcub.]

¹¹ Les parcs Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire ont été intégrés au secteur hypercentre en 2009 et 2011. Leurs tarifs subissent donc un rattrapage mais n'ont pas encore atteint le montant hypercentre

¹² Au regard des tableaux annuels d'exploitation figurant dans les rapports annuels du délégataire

	Entrées horaire 2016	Entrées horaire 2017	écart nb 2017 / 2016	écart % 2017 / 2016
Centre commercial MERIADECK	1 056 505	1 021 516	-34 989	-3,3%
Front du Médoc	28 222	35 979	+7 757	+27,5%
Huit mai 45	48 935	51 777	+2 842	+5,8%
Gambetta	168 475	169 552	+1 077	+0,6%
Pey Berland/St Christoly	281 822	293 986	+12 164	+4,3%
République	74 002	84 317	+10 315	+13,9%
Victoire	130 472	123 664	-6 808	-5,2%
Victor Hugo	197 108	205 636	+8 528	+4,3%
Allées de Chartres	110 882	117 052	+6 170	+5,6%
Cité mondiale	76 320	71 545	-4 775	-6,3%
Porte de Bordeaux	33 089	46 296	+13 207	+39,9%
Gare Saint-Jean	305 900	306 541	+641	+0,2%
Descas	48 233	58 626	+10 393	+21,5%
Paludate Saint-Jean	0	28 411	+28 411	
Mérignac centre	29 069	34 716	+5 647	+19,4%
Pessac centre	40 713	40 663	-50	-0,1%
Le Bouscat barrière du Médoc (ligne D)	65 047	49 378	-15 669	-24,1%
Iddac (ligne D)	635	13 235	+12 600	+1984,3%
Beaujon (ligne D)	240	2 602	+2 362	+984,2%
	2 695 669	2 755 492	59 823	2,22%

	Nombre de places	résident 2016	résident 2017	écart 2017 - 2016	% 2017 / à 2016	non résident 2016	non résident 2017	écart 2017 - 2016	% 2017 / à 2016	total abonné 2016	total abonné 2017	écart 2017 - 2016	% 2017 / à 2016
Centre commercial MERIADECK	1285	97	115	+18	+18,6%	328	378	+50	+15,2%	425	493	+68	+16,0%
Front du Médoc	1059	181	180	-1	-0,6%	564	520	-44	-7,8%	745	700	-45	-6,0%
Huit mai 45	696	124	114	-10	-8,1%	472	459	-13	-2,8%	596	573	-23	-3,9%
Gambetta	480	154	131	-23	-14,9%	390	376	-14	-3,6%	544	507	-37	-6,8%
Pey Berland/St Christoly	660	333	337	+4	+1,2%	215	243	+28	+13,0%	548	580	+32	+5,8%
République	412	154	181	+27	+17,5%	449	448	-1	-0,2%	603	629	+26	+4,3%
Victoire	473	180	184	+4	+2,2%	265	282	+17	+6,4%	445	466	+21	+4,7%
Victor Hugo	712	180	175	-5	-2,8%	361	289	-72	-19,9%	541	464	-77	-14,2%
Allées de Chartres	395	76	73	-3	-3,9%	320	328	+8	+2,5%	396	401	+5	+1,3%
Cité mondiale	849	310	333	+23	+7,4%	431	456	+25	+5,8%	741	789	+48	+6,5%
Porte de Bordeaux	724	51	48	-3	-5,9%	243	406	+163	+67,1%	294	454	+160	+54,4%
Bergonié	66	46	41	-5	-10,9%	4	4	+0	+0,0%	50	45	-5	-10,0%
Alsace Lorraine	128	104	73	-31	-29,8%	0	23	+23		104	96	-8	-7,7%
Bonnac	174	21	21	+0	+0,0%	144	141	-3	-2,1%	165	162	-3	-1,8%
Croix de Seguey	51	48	49	+1	+2,1%	0	0	+0		48	49	+1	+2,1%
Lhote	111	114	112	-2	-1,8%	0	0	+0		113	112	-1	-0,9%
Gare Saint-Jean	542	0	0	+0		74	55	-19	-25,7%	74	55	-19	-25,7%
Descas	158	46	40	-6	-13,0%	4	4	+0	+0,0%	50	44	-6	-12,0%
Paludate Saint-Jean	566	0	1	+1		0	203	+203		0	204	+204	
Mérignac centre	289	23	20	-3	-13,0%	57	53	-4	-7,0%	80	73	-7	-8,8%
Pessac centre	345	51	48	-3	-5,9%	243	211	-32	-13,2%	294	259	-35	-11,9%
Le Bouscat barrière du Médoc (ligne D)	138	50	47	-3	-6,0%	81	80	-1	-1,2%	131	127	-4	-3,1%
Iddac (ligne D)	82	3	40	+37	+1233,3%	0	0	+0		3	40	+37	+1233,3%
Beaujon (ligne D)	92	4	62	+58	+1450,0%	0	12	+12		4	74	+70	+1750,0%
		2 350	2 425	75	3,19%	4 645	4 971	326	7,02%	6 994	7 396	402	5,75%

PARCS PUBLICS GERES PAR PARCUB au 31/12/2017		RECETTES PARCS 2016	RECETTES PARCS 2017	Variation n/n-1	Variation n/n-1 %
METROPOLE	GAMBETTA	1 768 659,00 €	1 748 990,00 €	- 19 669,00 €	-1,11%
	PEY BERLAND	2 118 532,00 €	2 211 071,00 €	92 539,00 €	4,37%
	REPUBLIQUE	938 331,00 €	1 024 527,00 €	86 196,00 €	9,19%
	CCM	2 356 113,00 €	2 447 591,00 €	91 478,00 €	3,88%
	LHOTE	84 749,00 €	85 337,00 €	588,00 €	0,69%
	FRONT DU MEDOC	931 698,00 €	996 047,00 €	64 349,00 €	6,91%
	CITE MONDIALE	1 254 320,00 €	1 279 974,00 €	25 654,00 €	2,05%
	VICTOIRE	1 060 518,00 €	1 079 628,00 €	19 110,00 €	1,80%
	HUIT MAI 1945	709 117,00 €	727 411,00 €	18 294,00 €	2,58%
	PORTE DE BORDEAUX	471 554,00 €	544 955,00 €	73 401,00 €	15,57%
	BERGONIE	31 594,00 €	29 516,00 €	- 2 078,00 €	-6,58%
	PESSAC	221 328,00 €	202 918,00 €	- 18 410,00 €	-8,32%
	MERIGNAC	125 345,00 €	128 254,00 €	2 909,00 €	2,32%
	BARRIERE DU MEDOC	145 308,00 €	126 897,00 €	- 18 411,00 €	-12,67%
	VICTOR HUGO	1 328 981,67 €	1 633 924,00 €	304 942,33 €	22,95%
	ALSACE LORRAINE	88 166,67 €	79 045,00 €	- 9 121,67 €	-10,35%
	BEAUJON	5 450,00 €	71 411,00 €	65 961,00 €	1210,29%
	ALLEE DE CHARTRES	851 645,83 €	434 408,00 €	- 417 237,83 €	-48,99%
	CROIX DE SEGUEY	34 437,00 €	35 998,00 €	1 561,00 €	4,53%
	IDDAC	7 685,00 €	44 562,00 €	36 877,00 €	479,86%
SOUS TOTAL PARCS METROPOLE		14 533 532,17 €	14 932 464,00 €	398 931,83 €	2,74%
sans parcs SGGPB		12 264 738,00 €	12 785 087,00 €	520 349,00 €	4,24%
PARCS PARCUB	BEGLES SECHERIES	782,00 €	342 268,00 €	341 486,00 €	43668,29%
	CHÂTEAU DESCAS	150 720,00 €	235 654,00 €	84 934,00 €	56,35%
	GARE SAINT JEAN	2 494 792,00 €	2 617 693,00 €	122 901,00 €	4,93%
	BONNAC	0,00 €	0,00 €	Recettes intégrées à Gambetta	
	PALUDATE SAINT JEAN	0,00 €	410 812,00 €	410 812,00 €	#DIV/0!
	SOUS TOTAL PARC PARCUB (EXPLOITES)		2 646 294,00 €	3 606 427,00 €	960 133,00 €
TOTAL PARC		17 179 826,17 €	18 538 891,00 €	1 359 064,83 €	7,91%
sans parcs SGGPB		14 911 032,00 €	16 391 514,00 €	1 480 482,00 €	9,93%

Données issues des Rapports Mensuels d'Exploitation.

III. ETAT, SECURITE ET QUALITE DES PARCS GERES ET DU SERVICE RENDU

1 - Principaux travaux réalisés

Sur 2017, l'activité de Parcub a été marquée par la reprise du patrimoine de la SGGPB et la poursuite des travaux de mise aux normes de Victor Hugo (clôture des flocages, portes coupe-feux sur les interfaces gymnase et cage d'escalier, changement de système de péage...) et la programmation des travaux supplémentaires (Ad'ap, reprise des peintures, réfection salle de contrôle, reprise des gardes corps...). Un avis favorable de la commission de sécurité a été obtenu en novembre 2018 également pour la réouverture du sous-sol suite aux travaux de désenfumage et des issues de secours.

Malgré les contraintes techniques, le parking des quais de Floirac de près de 1 000 places a été livré dans les délais pour l'ouverture de la salle Arena et sans surcoût de construction notable.

Les études pour la construction d'un parking en ouvrage au Grand Parc ont permis de lancer les travaux fin 2017 et de mettre en service en parallèle un parking « provisoire » avec contrôle d'accès sur les espaces de stationnement des résidences d'Aquitanis.

La réfection du siège de Parcub a été engagée en 2017 pour permettre un meilleur accueil des usagers et répondre aux besoins supplémentaires du personnel.

D'importants travaux de reprise d'étanchéité sur le toit terrasse du parking Mériadeck ont été clôturés.

Enfin, la rénovation des éclairages par des leds se poursuit pour réduire les consommations électriques et améliorer le confort des usagers.

2 - Contrôle qualité des parcs gérés par la régie

Dans le cadre de l'harmonisation de la démarche qualité à tous les exploitants du stationnement de Bordeaux Métropole, le système de double contrôle est en service chez Parcub Bordeaux Métropole depuis 2012.

Les responsables de parkings de la régie procèdent donc tout d'abord à des autocontrôles mensuels basés sur les 15 indicateurs de base classés en 5 thèmes (management de la qualité, services aux usagers, entretien des parcs, maintenance des équipements, protection et prévention). Les résultats sont adressés au même rythme à la Direction des infrastructures et des déplacements, accompagnés de remarques éventuelles sur les statistiques présentées.

Les contrôles aléatoires de Bordeaux Métropole sont également menés sur ces parkings, sur un rythme semestriel, chaque site étant donc visité deux fois par an. Même si l'intégralité des points soulignés lors des contrôles n'a pu être traité par la Régie, Parcub Bordeaux Métropole a fourni un bilan de fin d'année des mesures correctives apportées sur ceux qui concernaient la sécurité incendie.

Ces thématiques sont d'actualité. La part du plastique ayant sensiblement augmenté dans la construction des automobiles, le risque que représente un départ de feu s'est accru. Un sinistre a ainsi embrasé le niveau 2A du parking Mériadeck en décembre 2017, entraînant la neutralisation de nombreuses places durant plusieurs mois.

La Régie a également avancé sur la mise en œuvre des Agendas de mise en accessibilité (Ad'ap) consécutifs à la loi Handicap du 11 février 2005. Concernant le poste stratégique des créations d'ascenseurs, qui constituent les investissements les plus conséquents, l'année 2017 a permis à la régie d'acter les travaux sur Front du Médoc et sur République. Ceux destinés à équiper le parc 8 mai 45 en débouché sur la dalle Mériadeck, nécessitent une mise au point plus longue.

3 - Réclamations sur les parcs gérés par la Régie sur le premier trimestre 2017

Tous les usagers de Parcub Bordeaux Métropole peuvent déposer une réclamation soit :

-via le numéro du standard de la régie, 05 56 99 50 00,

-soit sur l'adresse internet contact@parcub.com .

-soit en s'adressant directement aux agents postés en salle de contrôle, qui sont tous habilités à enregistrer une réclamation dans le système de Gestion électronique des documents (GED)

La Régie s'est engagée à répondre dans un délai maximum de six jours.

• **Adressées à la Régie**

Avec près de 10 690 places ouvertes au stationnement exploitées par la régie en 2017 (dont 268 sont éligibles en P+R pour les titulaires d'un abonnement de transport en commun TBM) Parcub Bordeaux Métropole a accueilli 2 654 900 usagers horaires et comptabilisait une moyenne de 7790 abonnés.

Comme le montre le tableau joint, le total des réclamations est de 216 en 2017 pour 214 en 2016. Concernant les remarques pour insatisfaction, il en a été relevé 159 en 2017, soit un niveau comparable aux 154 de 2016. Ce nombre est faible, ramené au niveau de l'activité globale, avec un quota de moins de 0,6 pour 10 000 entrées : ceci constitue une légère baisse de 5% par rapport à 2016 (0,63 pour 10 000), l'activité ayant augmenté en valeur absolue en 2017, du fait de l'ouverture des nouveaux sites par la régie.

Sont également prises en compte les remarques relatives aux difficultés rencontrées sur les trois parkings « mixtes », pour un total de 268 places fonctionnant en « parc-relais»: la mise en place d'un

système de traitement automatisé, fin 2018, permettra à terme d'automatiser l'accès des usagers présents en parc-relais.

Parcub	Insatisfactions							Total par mois	Anomalies							Total par mois	2017
	Code :	1	2	3	4	5	6		7	1	2	3	4	5	6		
Janvier					3		9	12	2		2				3	7	19
Février					2		17	19			1				2	3	22
Mars					1		6	7			1			1	3	5	12
Avril					4		10	14							1	1	15
Mai							6	6			1		1	1	2	5	11
Juin					2		1	3	2		1		1		1	5	8
Juillet					3		8	11	1		1			2	3	7	18
Août							3	3			2			1	5	8	11
Septembre							7	7	1		2			1	2	6	13
Octobre					2		11	13			2			1	1	4	17
Novembre					3		22	25	2							2	27
Décembre					12		27	39	1						3	4	43
total 2017	0	0	0	0	32	0	127	159	9	0	13	0	2	7	26	57	216

Légende	Code	Insatisfactions	Code	Anomalies
		1	Qualité d'ambiance	1
	2	Qualité personnel	2	Vol de véhicule – agressions
	3	Fonction équipement	3	Retombée barrière, porte garage
	4	Signalétique	4	Nuisances diverses chantiers
	5	Péage caisse ou CB	5	Infiltrations plafonds
	6	Pb sur facture abonnés	6	Chutes piétons, sols glissant
	7	Divers : tarifs, accès, surface...	7	Divers

- **Adressées à la Métropole**

Concernant Parcub Bordeaux Métropole, en 2017, 1 usager a adressé un courrier à Bordeaux Métropole : il s'agit d'une réclamation de la société Aquitours, mais qui concernait en fait le domaine public de voirie, et qui a été traitée par le gestionnaire compétent.

IV. FINANCES DE LA REGIE PARCUB

1 - Vision budgétaire

Les flux financiers intervenant entre la Régie Parcub Bordeaux Métropole et la Métropole sont comptabilisés au budget principal. Les flux concernent le remboursement de la taxe foncière et la subvention exceptionnelle d'investissement pour la réalisation du parc de la grande salle de spectacle de Floirac.

1-1 - Remboursement de la taxe foncière

S'agissant des parcs appartenant à Bordeaux Métropole et mis en affectation ou confiés en exploitation à la Régie, Parcub rembourse à la Métropole les taxes foncières dont elle s'est acquittée.

Au titre de l'exercice 2017, la régie Parcube a versé un montant de 1 020 620,25€ en remboursement de la taxe foncière 2017.

1-2 - Subvention exceptionnelle d'investissement pour la réalisation du parc de la grande salle de spectacle de Floirac

Par délibération n°2014/759 du 19 décembre 2014, le conseil de la Métropole a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle d'investissement pour la réalisation du parc de la grande salle de spectacle de Floirac afin de ne pas obérer l'équilibre du compte d'exploitation attendu.

Tel que repris dans la convention du 2 février 2015, le montant global de cette subvention est arrêté à 83,45% du coût de construction estimé.

Ainsi, un montant de 8 940 736,40 € a été versé à la Régie Parcube pour les travaux réalisés jusqu'au 31 décembre 2017, dont 8 365 498,51 € au titre de l'exercice 2017.

		Enveloppe estimée 13 067 000,00 €		Enveloppe estimée 10 904 457,00 €			
ACOMPTE		MONTANT TRAVAUX REALISES		SUBVENTION			
n°	Période	au	HT	%	Montant	Acomptes ant	Montant dû
1	TRIM3 2016	30/09/2016	363 606,60 €	83,45%	303 429,71 €	- €	303 429,71 €
2	TRIM4 2016	31/12/2016	689 320,42 €	83,45%	575 237,89 €	303 429,71 €	271 808,18 €
SOUS TOTAL 2016							575 237,89 €
3	TRIM1 2017	31/03/2017	2 227 664,94 €	83,45%	1 858 986,39 €	575 237,89 €	1 283 748,50 €
4	TRIM2 2017	30/06/2017	4 165 282,28 €	83,45%	3 475 928,06 €	1 858 986,39 €	1 616 941,67 €
5	TRIM3 2017	30/09/2017	7 889 025,58 €	83,45%	6 583 391,85 €	3 475 928,06 €	3 107 463,78 €
6	TRIM4 2017	31/12/2017	10 713 884,24 €	83,45%	8 940 736,40 €	6 583 391,85 €	2 357 344,55 €
SOUS TOTAL 2017							8 365 498,51 €

2 - Analyse financière et économique de la régie

2-1 - Préambule

Au 31 décembre 2017, Parcube gère 28 parkings représentant une capacité de 12 205 places.

Depuis sa création, Parcube a accru son activité en cohérence avec l'élargissement de son objet social :

- acquisition du 1er niveau **du parking Bonnac** en octobre 2009,
- prise en charge de la **gestion de la fourrière** automobile sur La Cub à compter de janvier 2011,
- signature d'une convention de partenariat PARCUB/AQUITANIS fin 2012, pour la construction par Parcube, sur fonds propres, du **parking Bègles Sécheries** (406 places). Ce parc a été mis en **exploitation le 22 février 2016**, il s'agit de la première opération réalisée par PARCUB en maîtrise d'ouvrage,
- des mandats ont été confiés à la régie pour la construction de parkings. Sur 3 mandats signés, seul le **parking Beaujon** s'est concrétisé, il a été livré **fin novembre 2016**,
- convention en décembre 2013 pour la gestion du parking de surface provisoire quai **Deschamps** sur emprise foncière de l'EPA Bordeaux Euratlantique, dont **l'exploitation a pris fin le 15 octobre 2016**,
- convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique relative à la construction de 3 parkings publics. Le **parking Paludate St Jean** a été mis en exploitation le **1^{er} mars 2017**.
- convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique relative pour la gestion du **parking château Descas** pour une capacité de 220 places,
- convention PARCUB / BORDEAUX METROPOLE pour la construction et l'exploitation du **parking ARENA de 960 places** attenant à la Grande Salle de Spectacle. **Ce parking a été mis en service le 24 janvier 2018**,

- réalisation du **parking transitoire de surface IDDAC** situé sur la commune du Bouscat **mis en exploitation en novembre 2016**,
- Réalisation du **parking Grand Parc** d'une capacité d'environ 355 places, livraison prévue courant premier semestre 2019,
- décision d'acquisition de 115 places sur le **parking Marie Brizard** pour restituer des places de surface dans le cadre de la ligne D du tramway,
- Suite à la délibération de Bordeaux Métropole, PARCUB a repris l'exploitation des 3 parkings gérés par la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (SGGPB). Il s'agit des **parkings Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace-Lorraine**.

A noter : 7 nouveaux parkings ont, sur l'exercice 2017, intégré le périmètre de PARCUB : parking Paludate St Jean, Victor Hugo, Allées de Chartres, Alsace Lorraine, UGC Talence, Mégarama et Rue de Bègles.

2-2 - Le Service Public Industriel et Commercial : le stationnement

1) Le compte de résultat de la régie Parcup : l'exploitation de l'activité stationnement

Comparatif compte de résultat						
En K€	2014	2015	2016	2017	En K€	En %
Produits courants non financiers	15 486	15 394	16 093	20 461	4 368	27,14%
Impôts et taxes reçues	0	0	0	0	0	0,00%
Dotations et subventions reçues	0	0	0	0	0	0,00%
Produits de services	13 810	14 048	14 742	17 911	3 169	21,50%
Autres produits	1 676	1 346	1 351	2 550	1 199	88,74%
Transferts de charges	0	0	0	0	0	0,00%
					0	
Charges courantes non financières	14 228	15 653	14 996	18 248	3 252	21,69%
Traitements, salaires, charges sociales	5 932	6 493	6 229	6 426	197	3,16%
Achats et charges externes	3 544	3 286	3 630	5 049	1 419	39,08%
Dotations aux amortissements et provisions	3 437	4 192	3 718	4 994	1 276	34,31%
Autres charges	1 316	1 682	1 419	1 780	361	25,43%
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 258	-259	1 097	2 213	1 116	101,74%
Produits courants financiers	11	5	14	0	-14	-100,00%
Charges courantes financières	0	0	0	0	0	0,00%
RESULTAT COURANT FINANCIER	11	5	14	0	-14	-100,00%
RESULTAT COURANT	1 269	-254	1 111	2 213	1 102	99,20%
Produits exceptionnels	762	642	579	571	-8	-1,45%
Charges exceptionnels	21	68	374	652	278	74,24%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	741	574	205	-81	-286	-139,53%
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	675	0	0	144	144	
Résultat Net	1 335	321	1 316	1 988	672	51,10%

Le chiffre d'affaires 2017 (produits de services) de Parcup augmente de 21.5 % en passant de 14 472 K€ en 2016 à 17 911 K€ en 2017.

En €	2015	2016	2017	Var en €	Var en %
Décomposition du chiffre d'affaires :	14 048 207	14 742 095	17 911 342	3 169 247	21,50%
* Abonnés	5 454 662	5 753 067	7 125 451	1 372 384	23,85%
* Horaires	7 996 233	8 552 629	10 229 972	1 677 343	19,61%
* Refacturation de charges à la fourrière	384 939	417 918	555 919	138 001	33,02%
* Remboursement de charges trentenaires	179 230	12 536		-12 536	-100,00%
* Remboursement formation	33 143	5 946		-5 946	-100,00%
= Produits de services	14 048 207	14 742 095	17 911 342	3 169 246	21,50%

Les recettes horaires augmentent de 19.61% par rapport à 2016 et s'expliquent principalement par l'augmentation du nombre de parkings mis en service sur l'exercice :

- La progression en 2017 tient largement à l'intégration des parkings Victor Hugo et Allées de Chartres à compter du 1^{er} avril 2017, l'impact sur l'activité de Parcup pour les 9 mois d'exploitation est de l'ordre de 1,3 M€.
- Le parking Paludate St Jean ouvert depuis mars 2017 a enregistré 28 410 entrées horaires en 2017 ce qui est supérieur aux simulations réalisées sur la base d'hypothèses prudentielles qui prévoyait 24 K€ de chiffre d'affaires sur les premiers mois d'exploitation alors que l'impact sur l'activité de Parcup atteint 147 K€ pour 2017.
- Les autres parkings mis en exploitation dans le courant de l'année 2017 (Descas avec l'exploitation de 73 nouvelles places de stationnement depuis janvier 2017) ou pris en compte en année pleine sur 2017 (IDDAC, Sécheries, Beaujon) ont participé à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Si l'on ne tient pas compte de ces nouveaux parkings, l'activité s'établit en recul de 0.6%. Cette baisse s'explique par un mauvais 4^{ème} trimestre alors que l'activité sur les 3 premiers trimestres 2017 avait significativement progressé par rapport à 2016. De manière générale, il est constaté une modification des comportements par rapport au stationnement puisque depuis le 4^{ème} trimestre 2017, la baisse de la fréquentation des parcs de stationnement se confirme.

Les recettes abonnés augmentent de 23.85% alors même que les tarifs des abonnements n'ont pas été réévalués.

Au 1^{er} janvier 2018, PARCUB comptabilisait 7 790 abonnés toutes catégories confondues et tous parcs confondus hors parking rue de Bègles à Bordeaux.

Cette progression s'explique principalement par la mise en service et la montée en puissance de nouveaux parkings.

Le nombre d'abonnements souscrits sur les parkings ouverts récemment (Bègles Les Sècheries, Beaujon, Descas, IDDAC, Paludate St Jean et les 3 parkings issus de SGGPB) était de 390 au 1^{er} janvier 2017 et de 1 198 au 1^{er} janvier 2018.

Ce chiffre de 1 198 s'explique essentiellement par :

- La reprise au 1^{er} avril 2017 de 3 parkings antérieurement gérés par SGGPB. Au 1^{er} janvier 2018, ces 3 parkings comptabilisaient 881 abonnements,
- La mise en exploitation du parking Paludate St Jean à compter du 1^{er} mars 2017 qui comptabilisait 290 abonnements au 1^{er} janvier 2018,
- La montée en puissance du parking Bègles Les Sècheries totalisant 312 abonnements au 1^{er} janvier 2018 par rapport à 244 au 1^{er} janvier 2017.

A noter l'existence de recettes de refacturations de charges au service public administratif de la fourrière : pour 2017 le montant de refacturation atteint 556 K€ soit une augmentation de 138 K€ par rapport à 2016 (418 K€), le détail de cette refacturation est analysé au niveau du Service Public Administratif de la Fourrière.

Les **autres produits** sont en augmentation de 88.74% en passant de 1 351 K€ en 2016 à 2 550 K€ en 2017. Ces autres produits sont essentiellement constitués des reprises sur dépréciations et provisions (1 285 K€) et de la redevance perçue au titre de « l'heure trente de gratuité » sur le parc Mériadeck (881 K€ en augmentation de 51 K€ par rapport à 2016), des panneaux publicitaires et des contributions des sociétés de transport par bus sur le parking Descas.

Ainsi, **les produits courants d'exploitation** augmentent globalement de 4 368 K€ (soit + 27.14%) entre 2016 et 2017.

Concernant les **charges courantes non financières**, elles augmentent de 3 252 K€ soit + 21.69 %. Cette variation s'explique par :

Les charges de personnel de la régie augmentent de 197 K€ soit + 3,16 %.

Cette hausse est à mettre en perspective avec le niveau d'activité qui a également augmenté sur l'exercice. Cette augmentation est en partie liée à l'intégration des effectifs de SGGPB à compter du 1^{er} avril 2017 (augmentation de 10 ETP intérim inclus).

Les achats et charges externes augmentent quant à eux de 1 419 K€, soit + 39.08 % entre 2016 et 2017.

Cette hausse s'explique principalement par l'effet cumulé des variations suivantes :

L'augmentation du poste Maintenance automatisme et informatique de 144 K€ (2 nouveaux marchés équipements électriques haute et basse tension et groupes électrogènes), du poste entretien et grosses réparations pour 1 115 K€ et qui correspond à la réfection de l'étanchéité du parc Centre Commercial Mériadeck (CCM : 602 K€) et la mise aux normes ADAPT (450 K€).

De plus, une augmentation du poste intérimaire de 181 K€ est à souligner, celle-ci s'explique principalement par l'incendie du parking CCM en fin d'année 2017 et le remplacement des arrêts longue maladie qui ont généré des remboursements d'indemnités journalières (Cf. charges de personnel) pour atténuation de charges de 376 K€.

La baisse du poste assurances diverses pour -134 K€ s'explique par l'absence de paiement pour les nouvelles opérations en 2017, ces charges ayant été contractées en 2016.

Les variations des postes d'entretien et de maintenance comprennent les grosses réparations et sont à mettre en regard des variations du compte 781 « reprise de provision pour grosses réparations ». En effet, leur variation n'a pas de réel impact sur le résultat de la régie puisque les années nécessitant de lourdes charges d'entretien et réparation, le niveau de reprise de provisions est également important afin de compenser l'augmentation de ces charges.

Les autres charges, qui sont plus précisément les impôts et taxes, passent de 1 419 K€ en 2016 à 1 780 K€ en 2017. Ceci représente une hausse de 361 K€ (+ 25.43%) s'expliquant par l'augmentation de la taxe foncière de 160 K€ en lien avec l'augmentation du périmètre, et par l'augmentation de la Contribution Economique Territoriale (CET) de 180 K€.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 3 718 K€ en 2016 à 4 994 K€ en 2017, soit une hausse de 1 276 K€ (+ 34.31 %). Cette augmentation se décompose en + 340 K€ de dotations aux amortissements (1) et 240 K€ de dotation aux provisions pour grosses réparations (2) et de 695 K€ de dotations pour dépréciation d'actifs (provisions demandées par la Chambre Régionale des Comptes suite à la mission de contrôle de 2015).

(1) : Le niveau des dotations aux amortissements s'élève à 3 808 K€ pour 2017.

Calcul Taux d'Obsolésence			
En €	2015	2016	2017
Comptes 28 - Cumul des amortissements	91 365 958	94 824 553	98 626 349
Valeur Brute des Immobilisations	169 157 615	176 583 151	189 924 303
Taux d'obsolésence	54,01%	53,70%	51,93%

Le taux d'obsolésence des immobilisations atteint 51.93 % ce qui signifie qu'en moyenne les parcs de stationnements gérés par Parcube, sont amortis pour plus de la moitié.

(2) : La provision pour grosses réparations s'établit à 692 K€ au 31/12/2017, niveau inférieur à 2016, en prévision d'importants travaux de mise en conformité au titre de l'accessibilité des ERP aux personnes à mobilité réduite.

Au cours des dernières années, la provision pour grosses réparations évolue de la façon suivante :

PROVISIONS POUR RISQUE ET GROSSES REPARATIONS					
En K€	Transferts activité à Parcube	2014	2015	2016	2017
PROVISIONS POUR RISQUE GROSSES REPAR	889	805	1 417	1 486	1 388
+ Dotation pour grosses réparations		136	784	250	490
- Reprise pour grosses réparations		-441	-172	-180	-1 285
+Dotations pour dépréciation d'actifs					696
Variation nette Dotation/Reprise		-305	612	70	-795

Comme le mentionne le tableau ci-dessus, le niveau des dotations et des reprises de la provision pour grosses réparations (PGR) peut varier de façon significative d'une année à l'autre et ainsi impacter mécaniquement le résultat dégagé par la régie.

En l'espèce, les écritures relatives à la PGR ont amélioré le résultat de 795 K€ pour 2017.

Cette PGR a pour but de piloter le programme d'entretien, de maintenance et de réhabilitation des parcs de stationnement de la Régie.

Le niveau de la PGR doit être cohérent avec le plan de renouvellement qui n'a pas été transmis.

Au final, l'exercice 2017 dégage un résultat courant non financier de 2 213 K€, bien plus important que celui de l'année dernière principalement lié à l'effet de l'augmentation du chiffre d'affaires et à la reprise de provisions pour grosses réparations.

Le résultat financier est à zéro pour 2017 (rappel : Parcube n'a aucun emprunt).

Le résultat exceptionnel atteint - 81 K€ soit une baisse de 286 K€ par rapport à 2016. Il est composé de la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat pour un montant de 540 K€ et 347 K€ de charges exceptionnelles correspondant à des annulations de titres suite au contrôle de la CRC au titre des exercices 2012 et suivants et 290 K€ de charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondant en grande partie à une régularisation du paiement de la taxe professionnelle sur 2016.

Enfin, l'exercice 2017 est impacté de la charge d'Impôt sur les Société (IS) à hauteur de 144 K€ au titre de l'IS 2016.

2) Quelques indicateurs financiers

Cette partie consiste à analyser quelques indicateurs financiers visant à s'assurer de l'équilibre budgétaire de la régie Parcup, du suivi de la chaîne de l'épargne et des ratios liés à l'investissement au cours des cinq dernières années.

2.1) L'équilibre budgétaire

D'après la vue d'ensemble du compte administratif de la régie Parcup Stationnement, **l'équilibre budgétaire** est assuré à hauteur de 12 189 K€ avec un solde de la section d'exploitation de 7 732 K€ et un solde de la section d'investissement de 4 457 K€.

2.2) La chaîne de l'épargne

L'**Epargne Brute** (EB, calculée ci-après), est un indicateur permettant d'évaluer la capacité de la régie à voter son budget en équilibre. Elle se calcule en prenant les recettes réelles de fonctionnement retraitées (des éléments ayant un caractère exceptionnel) moins les dépenses réelles de fonctionnement retraitées. Le taux d'EB qui en est déduit, traduit l'information suivante : "*au titre de l'année 2017, la régie Parcup est à même d'épargner sur son cycle de fonctionnement 29,35% de ses recettes courantes*".

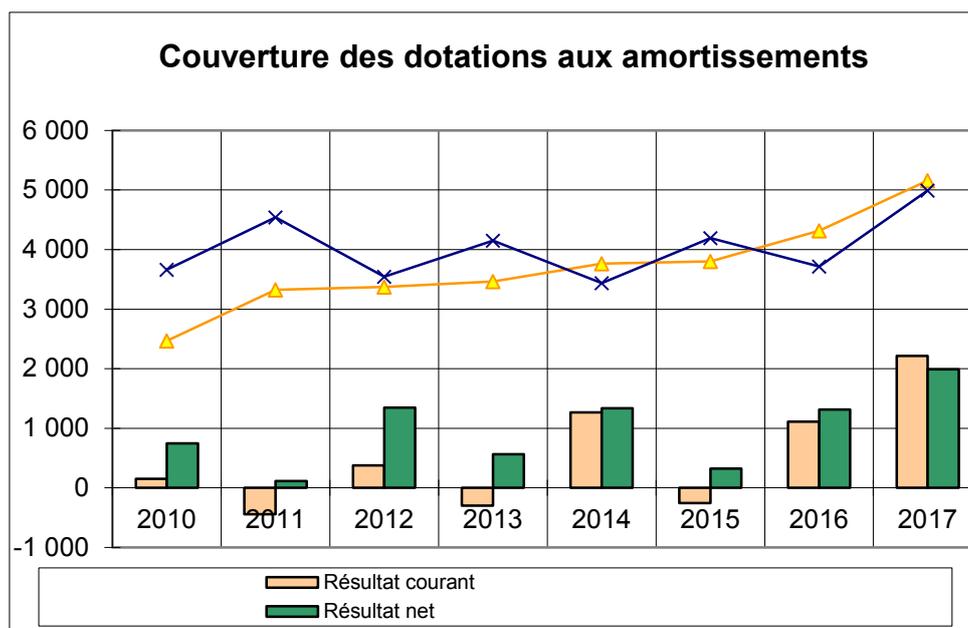
L'analyse de l'Epargne de Gestion et l'Epargne Nette n'est pas significative dans la mesure où Parcup n'est pas endetté et n'a contracté aucun emprunt.

Ainsi, l'Epargne Brute dégagée constitue, avec les autres ressources d'investissement et l'emprunt, les modes de financement d'un programme d'investissement qui peut devenir de plus en plus significatif dans les années à venir.

En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement RETRAITEES =	14 311 966	15 262 005	15 734 195	15 634 076	16 501 691	19 690 763
<i>Progression</i>	-0,94%	6,64%	3,09%	-0,64%	5,55%	19,33%
Recettes réelles de fonctionnement RETRAITEES (hors opérations d'ordre)=	14 329 984	15 318 623	15 929 238	15 734 742	16 537 894	19 721 435
- # 7718 aut. Opé excep s/ opé gest*	-7 444	-56 618	-195 043	-100 638	-31 089	-23 454
- # 773 mandats annulés	-10 574	0	0	-28	-5 113	-7 218
- # 774 Subvention exception						
- # 775 Produits de cession d'actifs	0	0	0	0	0	0
En €						
Dépenses réelles de fonctionnement RETRAITEES :	10 934 282	11 753 012	12 143 632	11 865 932	11 850 217	13 912 353
<i>Progression</i>	-0,33%	7,49%	3,32%	-2,29%	-0,13%	17,40%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	10 957 551	11 853 653	12 165 005	11 933 989	12 223 754	14 564 000
- # 6718 Autres charges except sur opérations de gestion	-21 676	-98 564	-21 372	-68 057	-340 262	-290 261
- # 673 titres annulés	-1 593	-2 077	0	0	-33 275	-361 386
EPARGNE BRUTE RETRAITEE	3 377 684	3 508 993	3 590 563	3 768 144	4 651 474	5 778 410
TAUX D'EPARGNE BRUTE	23,60%	22,99%	22,82%	24,10%	28,19%	29,35%
Dotations aux amortissements	3 522 533	3 466 596	3 300 790	3 407 865	3 468 326	3 808 125
EPARGNE BRUTE APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-144 849	42 397	289 773	360 280	1 183 148	1 970 285
Tx EB = 7 % --> Zone Rouge : Très Préoccupant						
Tx EB = 10 % --> Zone Orange : Zone d'alerte						
Tx EB = 12 % et + --> Zone verte : Satisfaisant						

Cependant la structure financière de Parcup met en avant que la régie doit porter de lourds investissements nécessitant des amortissements. Chaque année, Parcup doit absorber une dotation aux amortissements d'environ 3,6 M€. Cela est cohérent avec la nature de l'activité de parcs de stationnement.

Le graphique ci-dessous démontre que Parcup tend à pouvoir assurer la **couverture de ses dotations aux amortissements** depuis 2010, notamment grâce à sa capacité d'autofinancement (CAF).



Dans le cas où Parcube devrait emprunter pour réaliser des investissements, du fait de la consommation de la totalité des excédents antérieurs reportés en investissement, l'Épargne Brute devra être suffisante pour rembourser le capital de la dette.

Pour couvrir le volume des nouveaux investissements prévus, le futur PMT devra apporter des précisions sur l'équilibre des deux sections investissement et financement.

2.3) Ratios liés aux investissements

Parcube a terminé son premier programme de réhabilitation mais continue à améliorer le confort de ses parcs de stationnement (création d'ascenseurs, reprise de l'éclairage...).

Depuis 2012, Parcube s'est engagé dans une phase de développement en s'impliquant dans des projets de construction de nouveaux parcs de stationnements (Bègles sècheres, OIN Euratlantique, Grande Salle de Spectacle, Grand Parc/Bordeaux Nord, Iddac...).

BILAN Parcube					BILAN Parcube				
ACTIF	2014	2015	2016	2017	PASSIF	2014	2015	2016	2017
En K€					En K€				
Immobilisations incorporelles nets	60	41	108	43	TOTAL FONDS PROPRES	92 525	92 306	93 432	101 464
Immobilisations corporelles nets	76 202	77 750	81 651	91 255	Dotations	0	0	0	0
Terrains	623	623	1 292	1 292	Fonds globalisés	0	0	0	0
Constructions	71 363	68 836	66 321	75 270	Réserves	0	0	0	0
Réseaux et installations de voiries et réseaux divers	3 462	3 151	2 901	2 912	Différences sur réalisations d'immos	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	524	4 936	10 893	11 520	Report à nouveau	2 771	4 107	4 428	5 744
Autres immobilisations corporelles	230	205	243	260	Résultat de l'exercice	1 335	321	1 316	1 988
Immobilisations financières					Subventions transférables	11 697	11 157	10 967	17 010
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	76 262	77 792	81 759	91 298	Subventions non transférables			0	0
Stocks	186	144	145	138	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	76 722	76 722	76 722	76 722
Créances	3 048	4 356	7 515	6 637	Autres fonds propres	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	PROVISIONS PR RISQUES ET CHAI	805	1 417	1 486	1 387
Disponibilités	20 090	19 711	18 188	18 833	Dettes financières à long terme	0	0	0	0
Autres actifs circulant		65	50	23	Dettes à court terme	6 231	7 609	12 627	14 076
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 323	24 276	25 898	25 632	Fournisseurs	982	2 193	2 123	1 651
Comptes de régularisations	32	7	7	0	Autres dettes à court terme	5 250	5 416	10 504	12 425
TOTAL ACTIF	99 618	102 074	107 663	116 930	TOTAL DETTES	6 232	7 609	12 627	14 076
					Comptes de régularisations	56	742	118	2
					TOTAL PASSIF	99 618	102 074	107 663	116 930

Les dépenses d'investissement de 2017 s'élèvent à 15 378 K€, dont 1 285 K€ de dépenses de gros entretien et 13 476 K€ de dépenses d'équipement qui se décomposent principalement de la façon suivante :

- 11 157 K€ d'immobilisation en cours : il s'agit principalement de la construction et des installations du parc de stationnement de l'aréna et du résiduel des dépenses relatives au parc de stationnement de Paludate.

A Noter : La construction du parc Aréna a été financée à 83,45% par Bordeaux Métropole. A date de clôture des comptes, il reste à percevoir pour Parcub 2 357 K€ de dépenses engagées sur 2017 ayant un impact sur le résultat déficitaire de la section d'investissement.

- 2 209 K€ d'immobilisations corporelles, dont 1 650 K€ de réfection d'éclairage pour optimisation des consommations d'énergie, 325 K€ relatifs aux travaux du siège de Parcub, 235 K€ relatifs à la construction de l'ascenseur du parc Front du médoc.

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de – 3 500 K€ au titre de l'année 2017, ce qui porte l'excédent des investissements reportés à 4 457 K€ au 1er janvier 2018.

On note également que la **trésorerie est toujours importante et pèse 18,8 M€** au 31 décembre 2017. La hausse de cette trésorerie de 645 K€ par rapport au 31/12/2016 provient principalement de la reprise du périmètre des parcs de stationnement SGGPB et de l'ouverture du parking de Paludate Saint Jean.

D'après les **indicateurs financiers** ci-dessous, liés aux investissements et au financement de ces derniers, la régie Parcub a, au cours des 3 dernières années augmenté ses investissements de manière conséquente puisque son effort d'investissement est en effet passé de 34% en 2015 à 69% en 2017.

L'année 2017 est marquée par un effort prononcé en matière d'investissements d'où un ratio « Effort d'investissement » qui atteint 69 %.

Structure de financement - Levier de financement								
En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'équipement + dép de fonct non récurrentes retraitées	1 339 184	1 511 807	694 390	1 240 139	1 102 430	5 299 459	10 936 192	13 553 523
Utilisation du fonds de roulement : levier de financement	2 466 538	3 477 016	3 377 684	3 508 993	3 590 563	3 768 144	5 001 474	12 361 802
Epargne brute (autofinancement)	2 466 538	3 477 016	3 377 684	3 508 993	3 590 563	3 768 144	4 651 474	5 778 410
Endettement net (dette nlle - K de la dette remb)	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'invest (FCTVA, SUBV équipement, TLE...)	0	0	0	0	0	0	350 000	6 583 392
Recettes de fonctionnement non récurrentes retraitées	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart doit correspondre à la variation du Fonds de Roulement	1 127 354	1 965 209	2 683 294	2 268 853	2 488 133	-1 531 315	-5 934 718	-1 191 721
Effort d'investissement = Invest hors dette / Recettes réelles de fonct	10%	10%	5%	8%	7%	34%	66%	69%

La capacité de la Régie à investir est effectivement exploitée, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Dans le cas où la Régie serait obligée d'emprunter pour faire face à l'acquisition de nouveaux parcs et donc équilibrer sa section d'investissement, la section de fonctionnement devra être en mesure de dégager une Epargne Brute suffisante pour rembourser le capital de la dette et dégager une épargne nette positive (Principe d'Equilibre).

2-3 - Le Service Public Administratif : la fourrière

Depuis le 1er janvier 2011, la gestion de la fourrière (Service Public Administratif) a été transférée à Parcub, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010.

En terme financier, ce transfert de gestion s'est traduit par la mise en place par La Cub d'une dotation initiale de 1 225 K€ sous forme d'avance remboursable au profit de la régie (versée en 2011), afin de financer les investissements de 1^{er} établissement.

Depuis 2011, la régie Parcub a reversé 356 K€ en 2012 au titre de l'excédent 2011 et 69 K€ en 2014 au titre de l'excédent 2013.

Pour chaque service (SPIC et SPA), une comptabilité spécifique est tenue, selon l'instruction comptable M4 pour le SPIC et M14 pour le SPA, service de la Fourrière.

Il va de soi qu'un certain nombre de moyens humains et matériels sont mutualisés afin d'optimiser les coûts d'exploitation de chaque service. La délibération Parcub du 1^{er} mai 2010 reprend l'ensemble des règles applicables en matière de comptabilité analytique.

1) Le compte de résultat de la régie Parcub Fourrière

Au titre de l'année 2017, le compte de résultat du SPA Parcub - Fourrière s'établit comme suit :

Compte de résultat - Parcub Fourrière						
	2014	2015	2016	2017	Variation en K€	Var en %
Produits courants non financiers	2 607	2 426	3 030	2 220	-810	-26,73%
Impôts et taxes reçues						
Dotations et subventions reçues						
Produits de services	2 607	2 426	2 781	2 060	-721	-26%
Autres produits	0	0	249	160	-89	-36%
Transferts de charges						
Charges courantes non financières	2 138	2 633	2 694	2 212	-262	-9,74%
Traitements, salaires, charges sociales	138	139	167	144	-23	-13,95%
Achats et charges externes	1 945	1 950	2 066	1 827	-239	-11,57%
Participations et interventions						
Dotations aux amortissements et provisions	48	524	144	83	-61	-42%
Autres charges	7	20	316	158	-158	-50%
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	469	-208	336	8	-328	-98%
Produits courants financiers						
Charges courantes financières						
RESULTAT COURANT FINANCIER						
RESULTAT COURANT	469	-208	336	8	-328	-98%
Produits exceptionnels	2	1		439	439	
Charges exceptionnels	156	69	19	66	66	347%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-154	-68	-19	373	392	-2063%
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES						
Résultat Net	315	-276	317	381	64	20%
Nombre entrées de véhicules	14 858	14 031	15 641	11 671	-3 970	-25,38%
CA moyen par nombre d'entrées	175	173	178	177	-1	-0,73%

Le résultat de la section de fonctionnement du SPA fourrière s'élève à 382 K€ au 31 décembre 2017.

Le chiffre d'affaires du service public de la fourrière s'élève à 2 220 K€, soit une baisse de 26,7 % par rapport à l'année 2016. Cette diminution s'explique par la baisse importante du nombre d'entrées de

véhicules (- 3 970 soit – 25,3%) ainsi que par la reprise de provisions pour créances douteuses de 160 K€.

Pour rappel, une dotation de 411 K€ pour créances douteuses (annulation de titres de recettes) a eu lieu en 2015 reprise à hauteur de 249 K€ en 2016.

Le tableau ci-dessous présente le détail des produits de services :

Compte de résultat - Parcub Fourrière						
	2014	2015	2016	2017	Variation en K€	Var en %
Transactions payées	13	13	15	11	-4	-26,67%
Frais de transports	1 642	1 503	1 655	1 125	-530	-32,02%
Expertises	29	26	45	42	-3	-6,67%
Frais de gardiennage	296	298	304	235	-69	-22,70%
Féailles et casses	295	376	307	343	36	11,73%
Ventes aux domaines	96	121	57	54	-3	-5,26%
Total	2 372	2 336	2 383	1 810	-573	-24,05%
Total Chiffre d'Affaires	2 607	2 426	2 781	2 060	-721	-25,93%
Part du chiffre d'affaires analysés	91%	96%	86%	88%	0	2,54%

Les charges courantes non financières sont en baisse puisqu'elles diminuent de 262 K€ et passent de 2 694 K€ en 2016 à 2 212 en 2017. Cette diminution de 10% s'explique principalement par la diminution des achats et charges externes pour 239 K€. Cette baisse est proportionnelle à la baisse d'activité.

La charge la plus significative correspond à la prestation de service transport qui pèse pour plus de 60 % dans les charges d'exploitation ; cette charge évolue en cohérence avec le niveau d'activité.

Les refacturations de charges du SPIC au SPA continuent à augmenter en passant de 480 K€ en 2016 à 531 K€ en 2017, soit + 43 K€.

Le détail des variations est explicité dans le tableau ci-dessous.

SPA Fourrière - Récapitulatif des refacturations SPIC vers SPA :						
	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	VARIATION
Charges réparties	117 455	116 090	146 470	156 895	213 474	56 579
Service technique	1 616	1 688	1 811	1 739	1 675	-64
Finances	10 760	12 184	12 836	9 507	11 409	1 902
Salaires Front du Médoc	94 503	107 300	99 291	126 393	116 442	-9 951
Lavages	4 667	49 453	48 496	48 606	36 274	-12 332
Exploitation	5 446	5 249	5 753	6 026	6 331	305
Intervention	8 018	8 174	8 343	9 160	9 039	-121
Direction	19 751	19 594	20 719	21 050	15 955	-5 095
RH+Marchés	8 545	8 727	12 392	7 083	9 619	2 536
charges directes	17 851	26 749	27 001	13 440	22 644	9 204
TOTAL HT	288 611	355 208	383 114	399 899	442 862	
TVA 19,6% puis 20%	56 568	71 042	76 623	79 980	88 572	
TOTAL TTC	345 178	426 250	459 736	479 879	531 434	
SPA - Compte 62878 Refacturation Charges SPIC T	345 178	426 826	461 927	477 689	531 435	
SPIC - Compte 7087 Remboursement de frais HT	288 611	355 209	384 939	398 074	442 862	
ECART en HT	0	1	1 825	-1 825	0	

Les charges à répartir augmentent de 57 K€ et correspondent à la refacturation de l'eau, l'électricité, la sous-traitance, l'entretien des constructions, la maintenance, frais de télécommunications et taxes foncières.

La réciprocité des refacturations entre le SPA et le SPIC a été vérifiée de façon satisfaisante.

Le personnel mutualisé représente 206,7 K€ en 2017 (somme des cellules orangées).

Analyse de la cohérence des charges de personnel :

Du fait de la mutualisation de certains postes et de refacturation entre le SPIC et la SPA, les charges de personnel sont dispersées :

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
012 Charges de personnel (interim + salaire)	375 191	305 753	196 398	216 981	234 223	229 381	211 807
Charges de personnel non facturées en 2012 mais en 2013 en except		92 488					
Part du personnel refacturation # 62878			195 305	212 370	209 642	229 564	206 744
TOTAL Charges de personnel =	375 191	398 240	391 703	429 351	443 865	458 945	418 551
Total dépenses de fonctionnement hors éléments exceptionnels	1 514 694	1 668 830	2 213 262	2 138 471	2 633 482	2 693 705	2 220 337
Charge de personnel / Total des dépenses de fonctionnement retraitées	24,77%	23,86%	17,70%	20,08%	16,85%	17,04%	18,85%

Il est constaté une légère diminution des charges de personnel du fait de la baisse d'activité et des nombreux arrêts de travail compensés en partie par des prêts de personnel du SPIC d'où une baisse de la refacturation.

2) Les investissements de la régie Parcube Fourrière

BILAN Parcube - Fourrière							
ACTIF En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Immobilisations incorporelles netes	6	6	35	32	2		20
Immobilisations corporelles netes	741	1 354	1 702	1 733	1 653	1 578	1 496
Terrains		334	329	322	315	311	305
Constructions	335	506	577	562	545	529	511
Réseaux et installations de voiries et réseaux divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Autres immobilisations corporelles	406	513	796	849	792	738	680
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	747	1 360	1 737	1 765	1 655	1 578	1 516
Stocks							
Créances	448	486	657	842	445	578	784
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	901	528	182	235	641	454	176
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 349	1 014	839	1 077	1 086	1 032	960
Comptes de régularisations							
TOTAL ACTIF	2 096	2 374	2 577	2 842	2 741	2 610	2 476
PASSIF En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL FONDS PROPRES	1 700	1 840	1 943	2 259	1 982	2 299	1 457
Dotations	1 225	1 225	1 225	1 225	1 225	1 225	0
Fonds globalisés							
Réserves			460	512	540	540	540
Différences sur réalisations d'immos							
Report à nouveau		475	154	206	493	217	535
Résultat de l'exercice	475	140	104	315	-276	317	382
Subventions transférables							
Subventions non transférables							
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant							
Autres fonds propres							
PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES					0	0	9
Dettes financières à long terme				0	0	0	787
Dettes à court terme	396	534	633	582	759	310	223
Fournisseurs	345	473	167	445	757	294	213
Autres dettes à court terme	51	61	466	137	2	16	10
TOTAL DETTES	396	534	633	582	759	310	1 010
Comptes de régularisations	0	0		1	0	1	0
TOTAL PASSIF	2 096	2 374	2 577	2 842	2 741	2 610	2 476

Les investissements réalisés de 2011 à 2014 ont été financés pour partie par la dotation de 1 225 K€ versée par La Cub en 2011, sous forme d'avance remboursable par la régie et par autofinancement du SPA Fourrière.

Cette avance remboursable avait été comptabilisée dans un compte de dotation au lieu d'un compte de dette remboursable. Les remboursements cumulés opérés par Parcube Fourrière ont été

comptabilisés dans un compte de charges de fonctionnement au lieu d'être comptabilisés sur le compte de la dette remboursable.

Des régularisations d'écriture ont donc eu lieu en 2017 impactant la présentation de la section investissement des comptes administratifs de la fourrière.

La section d'investissement dégage donc un résultat négatif de -377 K€ au titre de l'année 2017, auquel s'ajoute l'excédent de la section d'investissement reporté de + 187 K€.

Enfin, l'équilibre budgétaire est assuré pour 2017 avec un excédent de 382 K€ en fonctionnement venant équilibrer la section d'investissement à hauteur de 190 K€.